

EXTRAIT DU CATALOGUE DE CHARPENTIER

PHILOSOPHIE

DU DROIT.

Extrait du Catalogue de Charpentier.

- DÉONTOLOGIE, OU SCIENCE DE LA MORALE**, ouvrage posthume et inédit de Jérémie Bentham, recueilli et mis en ordre par le docteur J. Bowring, membre du parlement anglais, et traduit par M. Benjamin Laroche. 2 vol. in-8°. Prix 15 fr.
- THÉÂTRE COMPLET D'ALEXANDRE DUMAS.** 5 beaux volumes in-8°. Prix. 25 fr.
- IMPRESSIONS DE VOYAGE**, par le *même*. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs impressions nouvelles. 2 vol. in-8. Prix. 10 fr.
- MÉMOIRES D'UN OFFICIER**, sur la conquête d'Alger; par le baron Barchou de Penhoën, aide-de-camp du lieutenant-général Berthezène. Un gros vol. in-8. Prix: 7 fr. 50 c.
- GUILLAUME D'ORANGE ET LOUIS-PHILIPPE (1688-1830)**; par le *même*. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50 c.
- UN AUTOMNE AU BORD DE LA MER**, par le *même*. 1 vol. in-8. Prix: 7 fr. 50 c.

—

SOUS PRESSE, CHEZ LE MÊME ÉDITEUR :

- LES DERNIERS BRETONS**, par Emile Souvestre, auteur de *l'Echelle de femmes*. 2 vol. in-8.
- DE LA PHILOSOPHIE ALLEMANDE**, depuis Leibnitz jusqu'à Hegel; par le baron Barchou de Penhoën. 2 vol. in-8.
- PHILOSOPHIE DE SHELLING**, recueillie, mise en ordre et traduite en français par le *même*. 2 vol. in-8.
- ŒUVRES COMPLÈTES DE LORD BYRON**, traduites sur la dernière édition de Londres par M. *Benjamin Laroche*; avec toutes les additions, notes et commentaires contenus dans cette dernière édition anglaise; précédées de l'histoire de la vie et des ouvrages de Byron, par John Galt. 4 magnifiques vol. petit in-4, publiés en 120 livraisons de deux feuilles d'impression, au prix de 25 centimes chacune. *Vingt-deux livraisons sont en vente.*
- LES FEMMES DE BYRON**, série de 36 portraits inspirés d'après les caractères des femmes des poèmes de lord Byron, gravés par les premiers artistes de Londres. 18 livraisons de deux portraits chacune. Prix de la livrais. 1 fr. 50 c. *Six livraisons sont en vente.*

PHILOSOPHIE

DU DROIT,

PAR

E. LERMINIER,

PROFESSEUR DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES LÉGISLATIONS
COMPARÉES AU COLLÈGE DE FRANCE.

Le droit, c'est la vie.

Liv. v, chap. 1^{er}.

Seconde édition.

II.

PARIS,

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 31.

JOUBERT, RUE DES GRÉS, 14.

Au coin de celle de Cluny, près de l'École de droit.

—
1855

PHILOSOPHIE

DU DROIT.

LIVRE QUATRIÈME.

LES PHILOSOPHES.

CHAPITRE PREMIER.

Platon.

Que d'obstacles, dans le champ de l'histoire et de l'action, la liberté de l'homme ne rencontre-t-elle pas ? La succession et les vicissitudes du temps qui, tantôt pèse sur nous comme un nuage orageux, tantôt nous échappe comme de l'eau, les distances de l'espace, les élémens, tout est un perpétuel empêchement à l'activité humaine. Ce n'est pas assez : l'homme s'oppose à lui-même ; les passions se heurtent contre les passions, les préjugés contre les préjugés, l'ignorance contre

l'ignorance ; et l'histoire n'est que l'enchaînement des efforts et des luttes que l'homme soutient contre lui-même et contre la nature.

Mais dans l'exercice et dans le règne de la pensée, sans pouvoir échapper à la condition de l'espace et du temps, l'homme est plus indépendant et plus affranchi, il pense plus librement qu'il ne peut agir ; l'esprit humain, père de toutes les opinions qui gouvernent la terre, engendre les religions, les philosophies, la science et la politique ; disant avec Descartes : « Je pense, donc je suis, » il est le roi du monde et n'est vassal que de Dieu.

Il importe donc, après avoir constaté les progrès de la liberté dans l'histoire, d'en vérifier encore les développemens par la pensée et la philosophie. Mais il faut choisir dans cette revue. Tout enseignement n'est qu'une méthode, toute méthode n'est qu'une élection ; et nous devons abstraire de l'histoire infinie de la philosophie ce qui dans notre sujet est vraiment élémentaire et monumental ; comparer dans les époques fécondes les grandes théories, les saisir tantôt d'accord avec leur temps, tantôt au-delà, conséquence ou principe d'une révolution sociale ; reconnaître jusqu'à quel point le grand homme que nous examinerons représente son siècle, le complète, le détruit ou le surpasse. La philoso-

phie n'est pas la réflexion pure d'une époque; elle peut avoir cette face, mais elle en a d'autres; comme elle est l'homme lui-même, elle en prend tous les tons et toutes les positions : tantôt elle prépare la religion, tantôt elle s'y incorpore, tantôt elle ébranle son propre ouvrage; mais idées ou symboles, insurrection de l'intelligence ou autorité de la foi, c'est toujours la philosophie, toujours l'homme, toujours la puissance de l'homme, et pour trouver autre chose, il faut sortir de la terre.

Platon naquit dans la quatre-vingt-septième olympiade, presque au moment où Périclès en mourant emportait avec lui toute la majesté de la démocratie athénienne. Platon, dans son enfance et dans sa jeunesse, vit les excès du peuple, les revers de l'expédition de Sicile, la carrière inconséquente et brillante du bel Alcibiade, la mort de Socrate, Athènes vaincue, et Lacédémone ne laissant plus à cette reine de la Grèce que la dictature de la pensée. Il employa sa vie à former dans son âme une harmonie complète de tout ce qu'un homme peut aimer et savoir; il voulait retrouver en lui cet accord sublime, cette *μουσική* divine des Grecs où vibrent toutes les cordes de l'art, de la science et de l'amour. Il alla en Égypte, parcourut l'Italie, séjourna trois fois en Sicile, voyagea dans la Grèce pour en re-

cueillir les mœurs, les coutumes et les lois; instruisit Dion, tenta de corriger Denys : tour à tour voyageur, philosophe, politique, écrivain, il a abandonné la vie la plus complète pour l'immortalité la plus éclatante.

C'est au fond des temples de l'Égypte qu'il alla puiser les doctrines orientales, qu'il devait opposer à l'esprit de son siècle; mais pour en parler, il faut attendre que la main chargée de lever le voile des sanctuaires de Saïs ait livré ses trésors à l'érudition française*.

A côté de l'Égypte, et avec une égale importance pour l'intelligence de Platon, se place un fait jusqu'alors unique dans l'histoire de la philosophie. A l'entrée du golfe de Tarente, sous le beau ciel de la Calabre, à Crotoné, arriva un jour un philosophe que les uns ont fait naître à Samos, les autres ailleurs. Ce sage, par sa parole, rassembla autour de lui d'innombrables disciples; on en compta jusqu'à trois mille; il put

* « L'interprétation des monumens de l'Égypte mettra encore mieux en évidence l'origine égyptienne des sciences et des principales doctrines philosophiques de la Grèce. L'école platonicienne n'est que l'égyptianisme sorti des sanctuaires de Saïs, et la vieille secte pythagoricienne propagea des théories psychologiques développées dans les peintures et les légendes sacrées qui décorent les tombeaux des rois de Thèbes, au fond de la vallée déserte de Bibanel-Molouck. » (Discours d'ouverture du cours d'archéologie de M. Champollion jeune, au Collège de France.)

fonder une école où ses disciples se soumettaient au noviciat le plus rigoureux, à une discipline constamment sévère, déposaient leurs biens aux pieds de leur maître, et formaient sous sa loi une communauté philosophique. Cette société eut d'abord la faveur populaire; jamais plus de vertus n'avaient brillé dans une multitude plus choisie, plus aristocratique de perfection et de sagesse. Mais bientôt elle fut accusée d'ambition et de nouveautés coupables. Pythagore fut pros crit, l'école dispersée; les disciples se répandirent et se propagèrent dans l'Italie et dans la Grèce. Platon vit les pythagoriciens, élèves comme lui des prêtres de l'Égypte; et il continua dans ce commerce de s'abreuver à longs traits de cette sagesse orientale qui convenait si bien à son cœur et à son génie. Alors plein de l'orient de l'Égypte et de cet autre orient élaboré par Pythagore; disciple de Socrate, mais dépassant son maître; poète et prophète de la philosophie dont Socrate avait été le moraliste et le martyr; résumant la Grèce et son siècle pour les contredire et les ébranler, il jette son idéal entre le polythéisme et le christianisme, artiste grec destiné à l'idolâtrie des chrétiens.

Quatre dialogues, le *Gorgias*, les *Lois*, la *République*, le *Politique*, nous livrent surtout la philosophie sociale de Platon. Je ne parle pas

des lettres qui lui sont attribuées, dont l'authenticité est tout-à-fait suspecte, et qui d'ailleurs ne font que reproduire sous la forme de conseils des principes établis ailleurs. Dans le *Gorgias*, Platon a tracé la théorie de la justice, du juste en soi : idée éternelle, pure de toute utilité contingente; et, comme conséquence, la théorie de la pénalité, dont le but est de ramener l'homme au juste, de le réconcilier avec le bien en l'instruisant et en le purifiant. Les *Lois* (et ce point est capital) furent écrites dans les derniers jours de la vieillesse de Platon, trouvées après sa mort, et ne circulèrent jamais de son vivant ni dans son école ni dans la Grèce. Elles présentent une espèce de transaction entre les théories absolues du philosophe et l'application possible et pratique; ou plutôt, dans notre pensée, elles sont la décadence du génie de Platon, dont le dogmatisme chancelait : car enfin il avait vu Aristote qui était venu l'entendre à l'Académie; il avait pu être ébranlé par ce génie observateur, vouloir laisser un monument de politique plus positive, plus praticable et plus grecque. Oui, on peut se représenter ce grand homme dans les langueurs, les découragemens et les doutes de l'inspiration qui l'avait animé, suspendu entre lui-même et son disciple qui va devenir son rival, ne croyant plus tant à l'Orient,

depuis qu'il a pu voir les premiers progrès de la monarchie macédonienne, écrivant dans cette disposition, d'une main mal assurée, une dernière œuvre incertaine, quelquefois incohérente, où son génie semble expirer de lassitude, et non pas recueillir ses forces pour se livrer tout entier une dernière fois.

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette conjecture, c'est se tromper tout-à-fait que d'aller chercher dans les *Lois* le véritable esprit de la politique platonicienne *. Dans ce livre, Platon, après avoir montré l'importance des vertus morales, du courage, de la justice, met la législa-

* Nous craignons que M. Cousin, par son éclectisme, n'ait été conduit à effacer un peu le caractère dogmatique et exclusif de la politique de Platon. Dans l'argument philosophique dont il a fait précéder les *Lois*, il nous paraît trop enclin à faire tourner Platon dans le cercle des idées ordinaires et des institutions grecques; ainsi il le compare à Montesquieu, dont le gouvernement aristocratique de l'Angleterre était l'idéal, comme celui de Lacédémone était l'idéal de Platon. Il va jusqu'à dire que les *Lois* sont, à proprement parler, le seul monument politique de Platon. Ce point de vue ne nous semble pas historiquement exact. Le vrai Platon n'est ni un parallèle de Montesquieu ni une nuance d'Aristote. Les draperies grecques ont trop caché à l'habile traducteur la statue égyptienne. Nous regrettons qu'il n'ait pas abordé le *Politique* ou la *République* avant les *Lois*; cette priorité eût été à la fois plus conforme à la hiérarchie rationnelle des théories platoniciennes et à leur développement chronologique. Une fois entré dans cette voie, le savant professeur n'eût plus prêté à Platon des idées de milieu et de transaction, ou des principes modernes tels que l'institution du jury.

tion en rapport avec l'imperfection humaine, fait des excursions historiques dans la Crète et dans Lacédémone, passe à la pénalité proprement dite comme conséquence de la justice et de l'éducation, dresse une espèce de catalogue des délits sociaux à punir, et finit par établir un pouvoir suprême qui devra conserver le principe constitutif de l'Etat et le sauver des révolutions. Il serait ingrat et insensé de méconnaître dans les *Lois* un riche trésor de faits et d'aperçus sur les mœurs et la législation de la Grèce, mérite précieux pour nous, et qui surtout avait frappé Montesquieu. Mais ce n'est pas là qu'il faut aller chercher le dogmatisme même de Platon ; entrons dans sa *République*.

La *République*, partagée en dix livres, est sans contredit le morceau le plus complet qu'ait façonné la philosophie artiste du fils d'Ariston. La pensée y déploie toute son audace, la poésie toutes ses richesses, l'art toute son industrie ; comme le temps n'était pas bien loin où Socrate avait bu la ciguë, la spéculation n'avait pas tort de chercher des voiles et des allégories. Le dialogue commence par une discussion sur le *juste* entre Glaucon, Polémarque, Adymante, Nicérate et quelques autres qui revenaient d'une fête célébrée au Pirée, et il se termine par un magnifique symbole de croyance et de foi à l'im-

mortalité de l'âme. Quand Socrate a confondu les sophistes par une ironie aussi divertissante et plus profonde que la plaisanterie d'Aristophane, quand il a établi qu'il y a une justice indépendante des accidens humains et des caprices du paradoxe, il laisse entrevoir qu'il aurait à montrer un modèle de république où les hommes seraient parfaitement justes et heureux. Il est pressé peu à peu par ses amis de dérouler, de développer sa pensée; il est merveilleux de saisir comment, dans le dialogue de Platon, Socrate est toujours forcé dans ses retranchemens pour découvrir le fond de ses idées, pour se dévoiler lui-même, et comment ce qu'il y a de plus hardi et de plus novateur s'enveloppe et se sauve dans l'harmonie et la suavité des formes.

Mais laissons de côté ces délicatesses de l'art; brisons cette économie ingénieuse pour abstraire du dialogue même les idées fondamentales qui le constituent. — Comment l'état dont vous parlez, Socrate, est-il possible? A cet interlocuteur, Socrate ne craint pas de répondre que peut-être cet état est vraiment impraticable, et que, si la république qu'il se représente est impossible, c'est que jamais on ne verra une société gouvernée par les philosophes. Cependant à la philosophie seule devrait être remis le gouvernement des choses humaines. Mais, poursuit Socrate,

bien que nous ne devions jamais voir une société ainsi réglée, construisons toujours une république que gouvernera la philosophie. C'est-à-dire que Platon ne craint pas d'élever une société idéale qui contrarie sur tous les points la légalité non-seulement athénienne, mais grecque.

Or la philosophie que Socrate appelle au gouvernail est la science du bien en soi, le triomphe de l'homme sur toutes les passions, la pureté la plus éclatante de l'âme, sa ressemblance la plus complète avec Dieu, avec le type éternel. C'est revêtue de cette gloire immortelle que la philosophie conduira la société, divisée en trois classes, les magistrats, les guerriers et le peuple. Les magistrats seront sages par excellence; les guerriers défendront la patrie; le peuple s'appliquera surtout à l'agriculture, méprisera les métiers et les arts mercenaires. Cette division découle de la triplicité des facultés morales; la raison est représentée par les magistrats, le courage par les guerriers, et les passions par le peuple: ainsi passions et peuple, courage et soldats, magistrats et raison, voilà la société idéale conçue par Platon. Vous êtes tous frères, dit Socrate aux citoyens de sa république; mais le Dieu qui vous a formés a fait entrer de l'or dans ceux d'entre vous qui sont propres à gouverner, voilà pourquoi ils sont les plus précieux; il a mêlé

de l'argent dans la formation des guerriers, du fer et de l'airain en façonnant les laboureurs et les autres artisans. Ἔστὲ μὲν γὰρ δὴ πάντες οἱ ἐν τῇ πόλει ἀδελφοί (ὡς φήσομεν πρὸς αὐτοὺς μυθολογοῦντες)· ἀλλ' ὁ θεὸς πλάττων, ὅσοι μὲν ὑμῶν ἱκανοὶ ἄρχειν, χρυσὸν ἐν τῇ γενέσει συμμένιξεν αὐτοῖς, διὸ τιμιώτατοί εἰσιν· ὅσοι δ' ἐπικούροι, ἄργυρον· σιδήρον δὲ καὶ χάλκον τοῖς τε γεωργοῖς καὶ τοῖς ἄλλοις δημιουργοῖς *. Alors, dans une déduction subtile et laborieuse, Platon établit un rapport qui est parfait entre l'homme individuel et l'État. Καὶ δίκαιος ἄρα ἀνὴρ, δικαίας πόλειως, κατ' αὐτὸ τὸ τῆς δικαιοσύνης εἶδος, οὐδὲν διοίσει, ἀλλ' ὅμοιος ἔσται **. L'homme et l'État seront justes aux mêmes conditions. La justice de l'âme résultera de l'accord et de la subordination de la raison, du courage et des passions : τὸ λογιστικὸν, τὸ θυμοειδὲς, τὸ ἐπιθυμητικόν. La justice de l'État sortira de l'harmonie hiérarchique entre ceux qui pensent et gouvernent (τὸ βουλευτικόν), ceux qui défendent la cité (τὸ ἐπικουρικόν), et ceux qui l'enrichissent (τὸ χρηματιστικόν). La même trinité anime l'âme et la république : καὶ ἡμῖν ἐπιεικῶς ὁμολογεῖται, τὰ αὐτὰ μὲν ἐν πόλει, τὰ αὐτὰ δ' ἐν ἐνὶ ἐκάστῳ τῇ ψυχῇ γένη ἐνεῖναι καὶ ἴσα τὸν ἀριθμόν.

* De Republicâ, lib. III.

** De Republicâ, lib. IV.

Que se passera-t-il dans cet Etat ainsi constitué? des choses assez singulières. Tout y sera en commun, les biens, les femmes et les enfans. L'Etat développant sa pensée philosophique par l'éducation, formant les magistrats, les guerriers et le peuple à leurs différentes vocations, loi et raison universelle, est partout, au sommet, au centre, à la base; il absorbe les individus qui n'empruntent leur valeur que de lui seul; il envahit la famille, il dévore tous les droits de l'humanité; et le despotisme philosophique auquel l'élève Platon en fait, suivant l'expression d'Homère, un véritable mangeur d'hommes, δημοβόρος βασιλεύς. Pas de propriété; car les membres de l'Etat ne doivent participer que de lui, ne vivent que d'une vie commune, dénués d'une indépendance qui troublerait l'ordre et l'harmonie. Il faut donc que l'individu n'ait rien en propre, qu'il ignore le *tien* et le *mien*, que tous les biens soient communs, appartenant à tous et à personne. Mais le système ne s'arrêtera pas là; car la logique est donnée pour enfanter les erreurs, comme les vérités. Platon passe des biens à l'humanité même, aux femmes et aux enfans; il est sans pitié; il les dépouille de leur personnalité, qui est pour ainsi dire leur vêtement et leur robe, et il les livre nus et dégradés à cette impitoyable communauté qui doit en faire comme

un patrimoine social. Il faut chercher dans la *République* même les détails et les combinaisons de ce mélange, délire de la métaphysique platonicienne*. Il est donc vrai que c'est seulement au début du monde moderne, sous la double influence du christianisme et des mœurs germaniques, que l'humanité a eu le sentiment profond et unanime de l'individualité humaine, puisque voilà le spiritualiste et mystique Platon qui méconnaît le caractère sacré de la femme, son égalité naturelle avec l'homme, l'individualité du père transmise aux enfans, et qui se montre aussi ignorant que le dernier esclave païen sur les droits les plus chers à la nature humaine.

Socrate, à la fin du quatrième livre, avait parlé des diverses formes de gouvernement; mais Adimante et Polémarque l'avaient interrompu et l'avaient engagé dans une longue digression sur les philosophes, la philosophie et le souverain bien. Au commencement du huitième livre, Glaucon rappelle à Socrate qu'il n'a pas expliqué sa pensée sur les formes de gouvernement, et celui-ci se met en devoir de satisfaire son interlo-

* Livre V : « Les gardiens (hommes ou femmes) se chargeront » de la nourriture des enfans, conduiront les mères au bercail, » tant qu'elles auront du lait, et feront en sorte qu'aucune d'elles » ne puisse reconnaître son enfant. » Πᾶσαν μηχανὴν μηχανώμενοι ἕπως μηδεμίᾳ τὸ αὐτῆς αἰσθήσεται.

cuteur; il n'était ni dans les convenances, ni dans la méthode de la philosophie de Platon d'exposer directement, sans détours et sans voile, la supériorité du gouvernement monarchique. Aussi le philosophe établit un rapport entre cinq espèces de caractères de l'homme, et cinq espèces de gouvernemens politiques. L'aristocratie ou la royauté, car Platon les confond, correspondent à l'homme qui sait triompher de toutes ses passions, obéit à la raison et déploie un caractère véritablement royal; le gouvernement timocratique, à l'homme possédé d'une ambition politique qui peut être utile à son pays; l'oligarchique, à l'homme qui descend de l'ambition à l'amour des richesses et à l'avarice; le démocratique, à celui qui fait de la liberté ou plutôt de la licence son idole et s'abandonne sans frein à ses désirs; enfin, la tyrannie est comparée à un pauvre jeune homme que le tumulte de ses passions précipite dans le plus complet esclavage, qui devient leur jouet, se débat dans une impuissance douloureuse, sous une tyrannie qui ne lui laisse pas la disposition de lui-même. Allant continuellement de l'Etat à l'homme moral et de l'homme à l'Etat, Platon est conduit par cette industrieuse analogie à conclure la supériorité du gouvernement monarchique. « Voulez-vous, dit Socrate, que nous fassions venir

» un héraut, ou que je publie moi-même à haute
» voix que le fils d'Ariston a déclaré le plus heu-
» reux des hommes celui qui est le plus juste et
» le plus vertueux, c'est-à-dire celui qui est vrai-
» ment maître de lui-même, et qui se gouverne
» selon les principes de l'état monarchique; qu'il
» a jugé que le plus malheureux était celui qui
» est le plus injuste et le plus méchant, c'est-à-
» dire celui qui, étant d'un caractère très-tyran-
» nique, exerce sur lui-même et sur les autres
» la plus cruelle tyrannie*? » Quelle est la con-
séquence naturelle à déduire de cette morale, si
ce n'est que la meilleure forme de gouvernement
est l'état monarchique? Platon craignait peut-
être de le dire expressément, mais il ose le lais-
ser entrevoir. On peut remarquer aussi qu'il
accouple expressément la monarchie et l'aristo-
cratie. « Je comprends ces deux noms sous une
» seule forme de gouvernement, parce que soit
» que le commandement soit entre les mains d'un
» seul, ou les mains de plusieurs, ou ne chan-
» gera rien aux lois fondamentales de l'Etat, tant
» que les principes d'éducation que nous avons
» donnés y seront en usage** . » Il est vraisem-

* Lib. IX.

** Fin du livre IV. Je me sers, dans les citations de la *République*, de la traduction de Grou, dont l'excellent travail sur les *Lois* vient d'être reproduit et révisé par M. Cousin.

blable que Platon, dans un traité tout-à-fait politique, ait trouvé prudent de confondre l'aristocratie et la royauté, soin qu'il avait négligé dans le *Politique*. Mais toujours ni Lacédémone, ni la Crète, ni Lycurgue, ni Minos ne sont pour lui le type idéal de sa philosophie. A ses yeux ils ne sont à vrai dire que *minima de malis*. Il s'autorisait de l'exemple de Sparte et de la Crète, où l'autorité plus concentrée se rapprochait quelque peu de cette dictature philosophique qui lui était si chère ; mais il rêvait bien autre chose, il rêvait l'Orient avec sa théocratie et son spiritualisme.

Voilà déjà, ce me semble, assez d'innovations, et cependant il s'en rencontre de plus scandaleuses encore pour le génie de la Grèce. C'était peu de proscrire philosophiquement la démocratie ; Platon s'élève contre la religion nationale et soumet sa propre république à une inspiration religieuse étrangère à son pays. C'est un lieu commun que Platon a banni Homère et les poètes de sa république. Et pourquoi cette exclusion ? parce que les poètes représentent les dieux remplis de passions, et les hommes suivant leur exemple ; parce que les poètes amollissent les âmes, les corrompent par l'imitation dramatique des malheurs d'autrui, de leurs passions et de leurs douleurs, loin de les fortifier et de les retremper par des poésies vigoureuses

» sans mollesse et sans volupté. « Ainsi, mon cher
 » Glaucou, dit Socrate, lorsque vous entendrez
 » dire aux admirateurs d'Homère, que ce poète
 » a formé la Grèce, qu'on apprend en le lisant à
 » se gouverner et à se bien conduire dans les
 » événemens de la vie, et qu'on ne peut rien
 » faire de mieux que de se régler sur ses pré-
 » ceptes, il faudra avoir toutes sortes d'égards
 » et de complaisances pour ceux qui tiennent ce
 » langage, croire qu'ils travaillent autant qu'il
 » est en eux à devenir gens de bien, et leur ac-
 » corder qu'Homère est le plus grand des poètes
 » et le premier des poètes tragiques. Mais en
 » même temps souvenez-vous qu'il ne faut ad-
 » mettre dans notre république d'autres ou-
 » vrages de poésie que les hymnes en l'honneur
 » des dieux et les éloges des grands hommes *.

En proscrivant Homère, Platon proscrivait le polythéisme, la religion de son temps et de son pays; il demandait que les livres d'Homère, à la fois cosmogonie, épopée, histoire et poésie domestique des Grecs, ne fussent pas reçus dans sa république, c'est-à-dire qu'il fondait un Etat philosophique, novateur, révolutionnaire. Jamais utopie plus audacieuse n'a été offerte à un pays : aussi avec quel ménagement, avec quels

* Lib. x.

artifices n'amène-t-il pas ses propositions les plus choquantes ! Au commencement, Socrate avait jeté en passant que tout devait être commun, la propriété, les femmes et les enfans. Un des interlocuteurs le tirant par le pan de sa robe : Socrate, tu n'iras pas plus loin ; il faut t'expliquer là-dessus. C'est seulement sur cette provocation que Socrate expose la théorie de la communauté. De même il avait annoncé dans les premiers chants du dialogue qu'Homère et les poètes devaient être bannis d'une république parfaite ; on le ramène aussi là-dessus, et c'est encore une $\frac{1}{2}$ sommation nouvelle qui précède cette digression délicate. La morale est invoquée par Platon pour expliquer l'exil d'Homère, mais il y a derrière une pensée plus profonde que la morale, la pensée religieuse. En condamnant les passions dramatiques des héros, Platon renversait la théologie grecque, qui est un indivisible mélange des dieux et des hommes, et qui ne pouvait résister aux réformes de ce spiritualisme égyptien. Au surplus, dans tous les temps, toutes les théologies se sont élevées contre les arts d'imitation, quand ceux-ci ont cessé de les servir et de les célébrer exclusivement. Elles ont condamné la poésie dramatique, reflet orageux de toutes les passions humaines. Bossuet tonne contre les spectacles et les défend aux catho-

liques; l'austère Genève ne souffre pas de théâtres dans ses murs, et Rousseau signifie à M. de Voltaire d'aller faire jouer ses tragédies ailleurs. Il n'y a pas de transaction possible entre les grandes ferveurs du spiritualisme religieux et la liberté de l'art. Accordez un peu, si vous pouvez, Bossuet et Molière, Aristophane et Platon.

Il y a si bien une pensée religieuse dans la proscription d'Homère, que Platon aussitôt après enseigne l'immortalité de l'âme, la rémunération de l'homme dans d'autres vies qui doivent suivre son existence actuelle, et que dans un mythe ingénieux, dans le récit de la vision de Her, Arménien, originaire de Pamphilie, il oppose la pureté de ces croyances à la frivole indifférence de son siècle sur la destinée future. « Cette histoire, mon cher Glaucon, s'est conservée jusqu'à nous; et, si nous y ajoutons foi, elle est très-propre à nous conserver nous-mêmes. Nous passerons heureusement le fleuve d'oubli, et nous préserverons notre âme de toute souillure; si nous nous en tenons à ce que j'ai dit, nous croirons que notre âme est immortelle, et capable par sa nature d'un grand bonheur ou d'un grand malheur. Nous marcherons toujours par la route céleste; nous nous attacherons à la pratique de la justice et

» de la sagesse; par là nous serons en paix avec
 » nous-mêmes et avec les dieux; et, après avoir
 » remporté sur la terre le prix destiné à la
 » vertu, semblables à ces athlètes victorieux
 » qu'on mène en triomphe par toutes les villes,
 » nous serons encore couronnés là-bas, et nous
 » goûterons une joie délicieuse dans ce voyage
 » de mille ans dont nous avons parlé *.

C'est encore dans la *République*, que, non content de montrer ainsi l'aurore d'un dogme nouveau, Platon à travers de nouvelles images laisse apercevoir les mystères de son ontologie. Il enseigne en substance que ce monde où nous paraissions est contingent et périssable, et qu'il est l'émanation altérée, mais ressemblante, d'un monde supérieur. Ce monde au-dessus de nos têtes est le monde des idées et des essences; ces idées ne sont pas seulement des conceptions et des souvenirs de l'esprit **, mais des types éclatants revêtus de gloire et de lumière, types dont les exemplaires dégénérés constituent le monde que nous habitons. Plus haut encore, par-delà le monde idéal, est le *in*, bonté, vérité, beauté, qui n'est ni une idée, ni une essence, mais qui, supérieur aux essences et aux idées, les a toutes

* Fin de la *République*, liv. x.

** Voyez le *Menon*.

engendrées, raison universelle et dernière de tout ce qui est.

Un autre dialogue du philosophe athénien, qu'il a pu écrire aussitôt après avoir visité l'Égypte, suivant l'ingénieuse conjecture de Tennemann, présente d'une manière plus resserrée, moins adoucie, la théorie de la monarchie théocratique. L'homme d'Etat doit se modeler sur Dieu, modérateur du monde et pasteur des hommes, se façonner autant que possible à cette divine ressemblance, et se sauver de toute analogie avec le peuple qui est gouverné et non pas gouvernant. Semblable à Dieu, l'homme d'Etat est la loi vivante ; il la constitue et se confond avec elle. Platon semble avoir concentré dans le *Politique* toute la substance de la sociabilité orientale. Ast, dans son essai sur la vie et les ouvrages de Platon *, remarque fort bien que le philosophe a déposé dans ce dialogue le germe de ses derniers et plus beaux ouvrages. Ainsi il y fait découler sa politique de l'ordre de la nature ; il met en présence l'univers et la sociabilité, et veut régler l'humanité sur l'harmonie divine qui vivifie le monde. Plus tard Platon a distingué ce qu'il réunit dans le *Politique*. Dans sa *République*, il développe à part sa morale et

* Platons Leben und Schriften, Leipsig, 1816.

son utopie de l'Etat; dans le *Timée* il chante la nature et en déroule la magnifique universalité pour en faire le type d'une sociabilité rationnelle à laquelle doit s'élever l'humanité. Enfin dans le *Critias* il réunit de nouveau la nature et la société dans le mythe d'un monde primitif.

Il s'est donc trouvé un homme, contemporain de la guerre du Péloponèse et qui mourut vers le temps où Démosthène prononçait sa première philippique, qui, au sein de la démocratie athénienne, a fait la théorie philosophique de la monarchie du sacerdoce, a innové contre le polythéisme, et s'est fait le chantre d'un mysticisme plein de poésie et de mystère, entre Périclès et Philippe de Macédoine. Dans cette position il a efficacement réagi contre la démocratie grecque et la corruption du paganisme, en ramenant dans la législation l'ordre, la morale et Dieu. Ces sociétés capricieuses et pétulantes de la Grèce oublièrent dans l'étourdissement de leur liberté arbitraire les idées immuables de l'humanité, sacrifiaient la raison à la volonté populaire et aux inépuisables sophismes du génie national. Platon, majestueux comme un prêtre de Saïs, oppose à cette légèreté des enseignemens nouveaux qui changeront la philosophie et prépareront le christianisme. Débarrassez cet Athénien des voiles brillans dont il couvre sa pensée, vous

serez surpris de la trouver déjà si chrétienne, et tellement chrétienne * que plus tard les néoplatoniciens accuseront le christianisme de s'être emparé des doctrines du fondateur de l'Académie, et que de leur côté les chrétiens revendiqueront Platon pour le placer dans leur Eglise.

C'est en considérant ainsi toute la profondeur des nouveautés platoniciennes que l'on arrivera à ne plus s'étonner des étranges erreurs où est tombé ce grand homme. Platon est si fort préoccupé de Dieu, qu'il méconnaît l'homme; de l'ordre universel, qu'il outrage la liberté de l'individu; de l'Etat, qu'il efface la famille; il assimile tellement l'humanité à la nature, qu'il veut faire vivre dans la société les hommes d'une vie commune, comme les arbres d'une vaste forêt, dont la végétation appartient à la fois au ciel et à la terre. Ainsi toutes les variétés inviolables de la liberté humaine seront étouffées dans ce despotisme novateur qui semble n'avoir pu retrouver l'ordre, qu'en demandant à la nature de l'homme les plus sanglans sacrifices.

* Voyez, entre autres détails, la célèbre peinture du juste et de sa destinée, au liv. II de la *République*.

CHAPITRE II.

Aristote.

Vers la cent troisième olympiade entrait dans Athènes un jeune Macédonien, sujet du roi Philippe. Aristote, fils de Nicomaque, apportait à l'école de Platon une raison vaste et sévère, disposée à faire peu de cas des images et des symboles, cherchant à se rendre compte de tout et ne voulant conclure qu'après avoir observé. Ce jeune homme commença par suivre les leçons d'un maître qu'il devait contredire et balancer au moins. L'idéal de Platon donna l'éveil à son génie, lui fit exercer des qualités tout-à-fait contraires, qui le menèrent à substituer la réalité dans la philosophie sociale au poétique mysticisme du père de l'Académie.

Aristote ne réfléchit plus le siècle de Périclès ;

il introduit dans la philosophie l'esprit et la monarchie d'Alexandre; même dictature, mêmes conquêtes, et la Grèce ne devient assez forte pour envahir l'Orient qu'en laissant mourir Démosthène, en faisant taire sa tribune, et disparaître la richesse et la variété de son génie démocratique sous le despotisme puissant et uniforme d'Aristote et d'Alexandre.

Le philosophe macédonien apportait une indépendance facile dans l'examen de l'histoire et des constitutions politiques. Libre des préjugés et des liens de la démocratie athénienne, il put observer les différentes formes sociales, l'aristocratie, la monarchie, comme la démocratie, apprécier leurs avantages, condamner sévèrement leurs inconvénients. S'il a quelque penchant pour Lacédémone, il en voit toutefois les causes de corruption et de décadence. Quand il parle d'Athènes, il n'est pas fâché de pouvoir la blâmer; il ne l'aimait pas, et il avait coutume de dire que les Athéniens, qui avaient trouvé à la fois les lois et le blé, se servaient bien du blé, mais non pas des lois*.

Avant d'arriver à sa politique, constatons en passant que, s'il a combattu la théorie des idées

* Πολλάκις δὲ καὶ ἀποτεινόμενος, τοὺς Ἀθηναίους ἔφασκεν εὐρηκέναι πυρὸς καὶ νόμους ἄλλὰ πυρὸς μὲν χρῆσθαι, νόμοις δὲ μή. **DIOG. LAERT.**, Aristoteles, lib. v, cap. I, XI.

de Platon, il n'en a pas moins séparé tout-à-fait l'intelligence de la sensibilité ; les formes constitutives de l'entendement, de ses applications particulières ; la nécessité, de la contingence ; la science de l'opinion ; le général, du particulier ; et qu'il a écrit de la manière la plus explicite, dans son *Organum** et dans sa métaphysique, une véritable critique de la raison. Il vit même dans l'intelligence une identité avec Dieu, et dans la spéculation la jouissance la plus pure et la plus haute de l'homme. M. Hegel, à la fin de son Encyclopédie, relève cette métaphysique qui met

* Dans ses *Analytiques*, Aristote part de la description du syllogisme, examine ses espèces, ses conditions dans ces différentes espèces ; puis il considère les conditions même de la science et de la démonstration ; les différences qui les séparent, comment la démonstration a, au-dessus d'elle, des principes nécessaires dont elle découle. Les principes eux-mêmes échappent à la démonstration. Théorie de la causalité. Excellence de la méthode à *posteriori*, qui remonte à *singularibus ad universalia*. Relation de la cause à l'effet. Origine de la connaissance des principes. Là, le Stagyrite sépare la science tant de l'opinion que de l'intelligence elle-même, source dernière, mode dernier de tous ses principes. Je citerai ses dernières paroles : Ἐπεὶ δὲ τῶν περὶ τὴν διάνοιαν ἕξεων, αἷς ἀληθεύομεν, αἱ μὲν αἰεὶ ἀληθεῖς εἰσιν · αἱ δὲ ἐπιδέχονται τὸ ψεῦδος, οἷον δοῦσα καὶ λογισμός · ἀληθὴ δ' αἰεὶ ἐπιστήμη καὶ νοῦς · καὶ οὐδὲν ἐπιστήμης ἀκριβέστερον ἄλλο γένος, ἢ νοῦς · αἱ δ' ἀρχαὶ τῶν ἀποδείξεων γνωριμώτεραι · ἐπιστήμη δ' ἅπαντα μετὰ λόγου ἐστὶ · τῶν ἀρχῶν ἐπιστήμη μὲν οὐκ ἂν εἴη. Ἐπεὶ δ' οὐδὲν ἀληθέστερον ἐνδέχεται εἶναι ἐπιστήμης, ἢ νοῦν, νοῦς ἂν εἴη τῶν ἀρχῶν · ἐκ δὲ τούτων σκοποῦσι, καὶ ὅτι ἀποδείξεως ἀρχὴ οὐκ ἀπόδειξις · ὥστ' οὐδ' ἐπιστήμης ἐπιστήμη. Εἰ οὖν μηδὲν ἄλλο παρὰ ἐπιστήμην ἔχομεν γένος ἀληθές, νοῦς ἂν εἴη ἐπιστήμης ἀρχή. Καὶ ἡ μὲν ἀρχὴ τῆς ἀρχῆς εἴη

la vie dans la pensée et la pensée dans Dieu : *Ταύτων νοῦς καὶ νοητὸν..... καὶ ἡ θεωρία τὸ ἡδιστὸν καὶ ἄριστον**..... Mais c'est en vertu même de l'observation qu'Aristote a décrit tout ce que l'esprit humain a d'intellectuel : à lui la gloire d'avoir également observé l'homme intérieur, le monde de l'histoire, et la nature. Il ne limitait pas l'expérience aux explorations des sciences naturelles; la moralité sociale lui paraissait pouvoir être étudiée avec autant d'exactitude que l'organisme physique. De même qu'il avait rassemblé pour son histoire naturelle tous les matériaux

ἀν· ἡ δὲ πᾶσα ὁμοίως ἔχει πρὸς τὸ ἅπαν πρᾶγμα. (Analit. post., lib. II, édit. Bip. BUILE, t. 2, p. 620, 621.)

Voici la suite des déductions péripatéticiennes.

1. Entre les modes et les conditions à travers lesquels nous percevons le vrai, les unes sont toujours vraies, les autres se tachent de mensonge. Les premières sont la science et l'intelligence, les secondes l'opinion et le raisonnement.

2. Dans l'ordre scientifique, l'intelligence est ce qu'il y a de plus sûr et de plus exact.

3. Les principes sont plus faciles à connaître que les démonstrations.

4. Le principe de la démonstration n'est pas la démonstration même.

5. Le principe de la science n'est pas la science.

6. C'est l'intelligence qui est le principe même de la science.

On est donc fondé à estimer que la véritable philosophie d'Aristote fut un idéalisme réaliste qui s'appuyait sur l'observation et sur les faits fournis par la sensation, mais qui partait des conditions même et des lois de l'esprit.

* *Métaphys.*, XI, 7.

qu'il avait pu arracher à la nature, il avait recueilli pour sa politique cent cinquante-huit constitutions des différens Etats de la Grèce et de l'Italie ; selon Diogène Laërce *, il avait, comme dans un catalogue méthodique, classé à part les constitutions démocratiques, les oligarchiques, les aristocratiques et les tyranniques : tant Aristote n'affirmait qu'après avoir tout comparé ! tant il voulait préluder par la vue directe de tous les faits aux conclusions théoriques de sa philosophie sociale !

Il nous reste pour l'apprécier sa *Morale* et sa *Politique* ; plus réel et plus profond que Platon, il ne confond déjà plus la législation avec un mysticisme spéculatif et moral : il veut bien fonder sa politique sur la morale pratique, mais il l'en distingue ; il réunit les deux sciences au même centre, mais il les suit à part dans leurs développemens, et trace leurs limites avec une rare précision.

Commençons par la *Morale*. Quel est le bien que nous nous proposons en toutes choses ? c'est la fin. Que veut le médecin, si ce n'est guérir son malade ? l'orateur, persuader son auditoire ? Dans chaque chose l'homme se propose un bien qui en est la fin particulière. Mais n'y a-t-il pas une

* DIOG. LAERT. Aristoteles, lib. 5, cap. 1, 12.

fin générale que se proposent les hommes dans les différentes actions auxquelles ils se livrent, outre le dénoûment d'un fait isolé? La dernière fin de toute action n'est-elle pas le bonheur que nous poursuivons à travers des routes différentes qui aboutissent au même but ?

Qu'est-ce donc que le bonheur? Pour le savoir, cherchez quelle doit être ici-bas l'œuvre de l'homme, et pourquoi il est mis en ce monde. Il doit développer son activité conformément à la raison dans la direction de la vertu ; et, quand il a rempli ce devoir, il est à la fois vertueux et heureux. Il s'est développé; il se trouve un homme complet et carré selon l'énergie de l'expression grecque, *τετράγωνος ἀνὴρ*. Cependant il est à cette heureuse destinée une condition étrangère; ce sont les biens extérieurs dans une certaine mesure, et le bon sens pratique d'Aristote fait consister le bonheur dans l'harmonie convenable de la vertu et des biens extérieurs. Maintenant qu'est-ce que la vertu, cette condition fondamentale du bonheur qui se confond avec lui, et qu'en séparera plus tard l'austérité du Portique? Quand l'artiste exécute son œuvre, il cherche en le présentant à la sympathie et à l'admiration de ses semblables, à ce que son juge, le public, ne veuille rien en ôter, rien y ajouter; il veut se sauver de l'excès comme de l'ellipse, et

rencontrer l'harmonie dans le milieu. De même la vertu, supérieure aux arts, plus parfaite, se proposera comme la nature d'atteindre un milieu harmonique : ἡ δὲ ἀρετὴ, πάσης τέχνης ἀκριβεστέρα καὶ ἀμείνων ἐστίν, ὥσπερ καὶ ἡ φύσις, τοῦ μέσου ἂν εἴη στοχαστική*. La vertu, ainsi définie dans son caractère général, engendre des vertus, les unes intellectuelles, les autres morales, les unes résultat de l'intelligence, les autres produit des mœurs; car Aristote distingue dans l'homme les affections, les facultés et les habitudes. Je laisse l'énumération détaillée des différentes vertus. Je signale seulement en passant la théorie de la volonté et de l'imputabilité morale, chose nouvelle pour la philosophie antique; et j'arrive à la justice, qui, dans son expression la plus générale, est la vertu appliquée dans nos rapports avec les autres. Mais qu'est-elle spécialement? elle consiste dans l'égalité.

C'est ici qu'il faut considérer les procédés de la pensée aristotélicienne. Partant de ce fait, que, dans toute action où il peut y avoir du plus et du moins, il doit y avoir aussi une égalité possible, et que, si on appelle injuste ce qui s'écarte de cette égalité, le juste sera ce qui y est conforme, Aristote conclut que le juste doit être né-

* Morale, liv. II, cap. 6, pag. 39, édition Coray.

cessairement un milieu, une égalité par rapport à des choses et à des personnes. La justice consiste donc dans une sorte de proportionnalité, et le caractère de l'injustice, c'est le défaut de proportion ; car, dès lors, ou il y aura plus, ou il y aura moins qu'il ne faut. Pour Aristote, pour Platon qui, dans le sixième livre de ses *Lois*, passe par les mêmes détours, pour Bodin qui reproduisit au xvi^e siècle la même théorie *, le juste est le juste, parce que c'est un terme moyen entre deux termes, une proportion géométrique, un reflet des nombres pythagoriciens ; la justice est un partage égal : *δίκαιον*, qui signifie *juste*, exprime ce qui est partagé en deux, et *δικαστής*, *juge*, celui qui fait le partage. Il n'y a pas là un sentiment intime, direct et psychologique du droit et du juste ; c'est la déduction d'une logique mathématique.

Toutefois Aristote se débarrasse de ces liens géométriques pour revenir à la réalité ; il distingue la justice sociale en justice naturelle et justice légale ; il reconnaît que la justice naturelle est partout la même et toujours indépendante des opinions et des décrets de la société, tandis que la justice légale ne doit son existence qu'aux prescriptions des lois. On ne peut séparer plus

* Introduction générale à l'histoire du droit : Bodin, chap. 6.

nettement ce que la légalité politique a d'arbitraire et de transitoire d'avec la justice naturelle dans ce qu'elle a d'incorruptible et de général. Le philosophe termine sa *Morale* par une théorie détaillée des sentimens moraux ; les affections du cœur et de famille et l'amitié y sont décrites avec une douceur qui vous charme de la part de ce génie sévère.

La *Politique* se partage en huit livres. Vous trouverez dans le premier la théorie de l'esclavage et de la sociabilité. Le second est tout critique. Aristote y examine les théories de Platon et de quelques autres philosophes. Il y observe les constitutions de Sparte, de la Crète et de Carthage. Dans le troisième livre, il pose le principe fécond et nouveau que la société doit être instituée pour l'avantage du grand nombre ; il reconnaît en même temps que l'Etat se compose de différentes parties et que la variété est de son essence. Il distingue trois espèces de gouvernement : la monarchie, l'aristocratie et la république (πολιτεία). Ces trois espèces en enfantent trois autres ; la royauté produit la tyrannie ; l'aristocratie, l'oligarchie ; la république, la démocratie. Ce n'est pas assez : ces six espèces se subdivisent en d'autres plus dégénérées encore, et Aristote consacre le troisième et le quatrième livre à l'observation des Etats divers. Le cinquième nous offre

une théorie complète des révolutions politiques, et nous enseigne comment les sociétés périssent. Dans les sixième et septième livres, Aristote cherche les améliorations convenables aux différentes institutions dans les différens Etats, les conditions de la justice et du bonheur social qu'il veut puiser dans la nature, les mœurs et la raison. Ici il réunit fortement la législation et la morale, et ne veut pas à l'Etat d'autre fondement que la justice. Enfin l'éducation occupe le huitième livre; Aristote ne se contente pas d'en vanter la puissance, mais il en trace les principes et les règles. Telle est l'économie de ce fragment précieux de philosophie politique qui, dans l'antiquité, est une sorte d'Esprit des Lois et qui est aussi nécessaire pour l'étude de la sociabilité même que pour la connaissance de la Grèce.

L'homme ne saurait exister isolé, et il s'unit à la femme. Cette union est le germe de la famille, de cette association qui s'est formée pour subvenir aux besoins de tous les jours. Plusieurs familles se sont groupées les unes à côté des autres; elles ont constitué une bourgade; plusieurs bourgades se sont réunies comme en un corps, et la cité s'est trouvée formée: c'est pourquoi il est juste de dire que la cité est une œuvre tout-à-fait naturelle, puisque c'est la nature qui a formé les premières associations, puisque la cité est la fin

de celles-ci. Hégel et Vico ont reproduit cette transformation de la sociabilité qui sort de la famille, de l'agrégation des familles forme une bourgade, et par la réunion des bourgades constitue la cité. Si la cité est fondée par la nature, il suit que, par la nature aussi, l'homme est un animal social : ἐκ τούτων οὖν φανερόν, ὅτι τῶν φύσει ἡ πόλις ἐστὶ, καὶ ὅτι ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῶον. Aristote ne se contente pas de faire sortir également de la nature des choses l'homme et la cité; il pense que, dans l'ordre de la nature, la cité prime la famille et chaque individu; car il faut nécessairement que le tout existe avant une de ses parties. Après cette raison logique, il en donne une meilleure : « Si chacun, dit-il, est incapable de » se suffire à lui-même dans l'état d'isolement, il » sera, comme les autres parties, dans la dépendance du tout. Quant à celui qui ne peut rien » mettre en commun dans la société, et qui n'a » besoin de rien parce qu'il se suffit à lui-même, » il ne saurait faire partie de la cité; il faut que » ce soit une bête, ou un dieu : ὥστε ἢ θηρίον, ἢ θεός. » Ainsi, il y a dans tous les hommes une pente » naturelle à l'association; et celui qui le premier » parvint à l'établir fut la cause des plus grands » biens : car si l'homme, quand il a atteint son » degré de perfection, est le plus excellent des » animaux, il en est le pire quand il vit isolé, sans

» lois et sans justice *. » C'est pourtant sur le même sujet qu'ont écrit Aristote et Rousseau. La philosophie antique a toujours cherché l'homme dans la société. Ainsi Platon estime qu'il est beaucoup plus raisonnable d'étudier l'âme humaine dans l'image même de la cité politique, que dans l'abstraction de l'homme pris à part : tant l'homme n'était pour les anciens que le citoyen ! tant ces mystères de la nature humaine, qui sont pour ainsi dire hors de la légalité sociale, leur échappaient ! Figurez-vous un peu la plus ferme intelligence des temps antiques en face des conceptions de Descartes et de Byron.

Quand Aristote a jeté les fondemens de la sociabilité, il rétablit les droits de la propriété méconnus par Platon ; il rapporte dans le second livre l'opinion de Socrate qui met tout en commun, les biens, les femmes et les enfans ; il la censure, il triomphe, il accable Platon sous la supériorité de son bon sens. Après une argumentation logique qui tend à prouver que tous les hommes ne peuvent pas dire *mien* en parlant d'une même chose, il arrive aux raisons puisées dans la nature humaine. Pourquoi la communauté de biens est-elle nuisible ? parce que, si l'on attache une grande importance à ce qui nous

* Liv. 1. Je me sers de la traduction de mon savant collègue, M. Thurot, et j'ai sous les yeux l'édition grecque du docteur Coray.

appartient en propre, on en attache bien moins à ce qu'on possède en commun, ou du moins chacun ne s'y intéresse qu'en ce qui le concerne. *Τῶν γὰρ ἰδίων μάλιστα φροντίζουσι, τῶν δὲ κοινῶν ἥττον, ἢ ὅσον ἐκάστῳ ἐπιβάλλει.* Voilà un commencement d'individualité. Mais sur la communauté des enfans, la réfutation d'Aristote est encore plus heureuse. « Dans une société civile où la » bienveillance est pour ainsi dire délayée entre » tous, elle doit être extrêmement faible; et il » est presque impossible qu'un père y dise, Mon » fils, ou un fils, Mon père; car de même qu'en » mêlant un peu de miel dans une grande quan- » tité d'eau, on obtient un mélange qui n'a plus » de saveur douce, ainsi ce qu'il y a d'individuel » et de touchant dans les rapports que désignent » ces noms se dissipe et s'évanouit, parce que » le résultat inévitable d'une pareille commu- » nauté est d'intéresser extrêmement peu un » père à ses fils, des fils à leur père et des frères » les uns aux autres. Car il y a deux choses qui » contribuent essentiellement à faire naître l'in- » térêt et l'attachement dans le cœur des hom- » mes, la propriété et l'affection; or ni l'une ni » l'autre ne peuvent exister dans une forme de » gouvernement comme celle-là *. » Les expres-

* Liv. II.

sions d'Aristote sont aussi justes que sa pensée : τὸ ἴδιον καὶ τὸ ἀγαπητόν. Les deux élémens de l'humanité sont en effet *le propre*, ce qui nous constitue, nous fait être nous-mêmes, τὸ ἴδιον ; et puis, ce qui nous attire les uns vers les autres, cette sympathie affectueuse qui nous rattache et nous associe, τὸ ἀγαπητόν. La propriété ainsi maintenue, le philosophe n'en veut pas moins la faire tourner à l'utilité de tous, et il estime que la possession doit être particulière, mais l'avantage général : ce sera là l'ouvrage d'un sage législateur : φανερόν τοίνυν, ὅτι βέλτιον εἶναι μὲν ἰδίας τὰς κτήσεις, τῇ δὲ χρῆσει ποιεῖν κοινάς.

Ce même Aristote, qui déploie sur la propriété et la nature de l'homme la raison la plus droite, échoue tristement devant le problème de la liberté humaine. Toutefois on s'étonnera moins de trouver dans sa *Politique* une justification rationnelle de l'esclavage, si l'on ne perd pas de vue qu'observateur des faits, homme d'Etat autant que philosophe, Macédonien positif, il s'attachait surtout à la réalité. Comment pouvait-il tomber dans l'esprit du contemporain d'Alexandre de réprouver l'esclavage, fondement de la constitution sociale ? J'admire davantage que le spiritualiste Platon, que n'arrêtait pas le respect de l'ordre établi, qui dans ses spéculations hardies bravait son siècle, n'ait rien trouvé d'humain et de novateur contre

une telle institution. Mais dès que ces philosophes ne soupçonnaient même pas devoir condamner l'esclavage, ils étaient naturellement amenés à vouloir le justifier en vertu même de la nature des choses. Aristote ne se dissimule pas que quelques-uns ont prétendu que le pouvoir du maître est contre nature. Il y avait donc protestation même dans l'antiquité. Mais il ne s'arrête pas à l'objection ; il estime que l'art de posséder est nécessaire à la vie ; que parmi les instrumens que l'on possède, les uns sont inanimés, les autres animés. « Ainsi pour le pilote le gouvernail du » vaisseau est un instrument inanimé, et le mate- » lot qui veille à la proue un instrument animé ; » car dans les arts le manouvrier est une sorte » d'instrument. De même une chose qu'on pos- » sède est un instrument utile à la vie, et la somme » des choses possédées une multitude d'instrumens » ou d'outils. L'esclavage est en quelque sorte » une propriété animée, et en général tout ser- » viteur est comme un instrument supérieur à » tous les autres. Ὁ δούλος κτῆμα τι ἔμφυχον. » Aristote consent à animer l'esclavage, non pour le réhabiliter, mais pour l'avilir et le condamner à jamais. Il s'entête encore davantage dans son raisonnement. « Dans l'homme nous trouvons la relation de l'âme et du corps. Qui obéit à l'âme ? le corps. Dans le monde physique nous voyons

la relation des animaux à l'homme, et l'homme leur commande. De plus, entre le mâle et la femelle, c'est la femelle qui obéit au mâle. Donc tous les êtres entre lesquels il y a autant de différence qu'entre l'âme et le corps, entre l'homme et l'animal, sont esclaves par nature, et c'est pour eux un avantage d'être esclaves, et la nature a même voulu marquer les corps des hommes libres et ceux des esclaves en donnant aux uns la force convenable pour leur destination, aux autres une stature droite et élevée qui les rend peu propres aux travaux serviles, mais utiles dans les emplois civils et de la guerre. » Détestable argumentation, tellement absurde qu'à l'instant même Aristote la rétracte, en avouant que souvent il arrive que certains individus n'ont que le corps des hommes libres, tandis que d'autres n'en ont que l'âme. Mais le philosophe est si fort persuadé de l'indignité naturelle de l'esclave, qu'en énumérant les différentes vertus humaines, il demande si les esclaves ont besoin d'avoir de la vertu ; il établit que ceux qui commandent ont besoin d'autres vertus que ceux qui obéissent ; que, pour l'esclave, il ne lui faut que très-peu de vertu et seulement le strict nécessaire pour ne pas manquer à ses travaux soit par indocilité, soit par défaut de courage. Est-ce assez de déraison et d'inhumanité ? et cependant c'est le

même philosophe qui a rétabli sur certains points l'individualité humaine contre les excès de Platon. Mais pour détruire l'esclavage, il a fallu que l'antiquité elle-même s'écroulât ; tant les idées comme les empires avancent aussi par les révolutions !

Quand Aristote a constitué la sociabilité même, il lui reconnaît un double caractère, la variété des formes et des moyens, l'unité du but qui est l'utilité générale. A ses yeux, la cité se compose d'individus qui ne sont pas semblables. Comme la famille est composée du mari et de la femme ; la propriété, du maître et de l'esclave ; de même la cité se compose de tous ces élémens divers et de plusieurs autres encore. Il suit naturellement que la vertu de tous les citoyens ne doit pas être la même ; comme, dans un chœur de danse, le talent du coryphée doit différer de celui du choriste. De la différence des citoyens entre eux et des vertus sociales, Aristote passe à la diversité des formes de gouvernement. Il apprécie successivement les caractères réels et historiques de la royauté, qui peut devenir tyrannie ; de l'aristocratie, qui dégénère souvent en oligarchie ; de la république, qui tourne facilement à la démocratie. Dans cette contemplation de l'histoire, Aristote prend encore le pas sur Platon. Les inconvéniens de chaque gouvernement, leurs mé-

rites, les causes de corruption et de décadence ; les leçons que donnent pour l'avenir des sociétés, Lacédémone à la fois démocratique et oligarchique, Athènes livrée tout entière au génie brillant et facile des mœurs populaires, l'orageuse Syracuse ; Solon, Lycurgue et Charondas appréciés dans leurs intentions et leur ouvrage, toutes les petites républiques de la Grèce et de l'Italie citées en témoignage des règles politiques qu'établit le philosophe, tout cela fait du livre d'Aristote la meilleure école pour l'historien et le jurisconsulte. Mais au milieu de ces richesses historiques le philosophe n'oublie pas le but général de la société qui est, comme pour l'homme individuel, l'union du bonheur et de la vertu : il faut que tous les citoyens participent à une vie heureuse qui procure aux familles et aux générations qui se succèdent toutes les ressources nécessaires à la subsistance et à une aisance complète ; il faut aussi que la société politique mette son principe et son but dans les actions honnêtes et vertueuses des hommes qui la composent et non pas simplement dans la condition de vivre ensemble. Pour le philosophe, le *souverain* varie suivant la forme de l'Etat ; la souveraineté est tantôt dans la multitude, tantôt dans les riches, tantôt dans l'aristocratie, tantôt dans un homme, roi ou tyran. Aristote ne songe pas à tracer une

théorie philosophique de la souveraineté considérée abstraitement ; il ne l'étudie que dans ses manifestations.

Le politique macédonien reprend les mêmes faits et les mêmes leçons sous une autre face ; il considère les révolutions des empires, comment ils se pervertissent et finissent par tomber, l'égalité politique faussement entendue dans les républiques et les démocraties, les querelles et les factions entre les plus puissans, l'insolente audace des démagogues ; dans les oligarchies, une ambitieuse minorité s'attribuant toutes les magistratures, et s'appuyant sur des soldats étrangers ; à peu près mêmes dangers dans les aristocraties ; la royauté n'ayant de force que dans la justice, affaiblie et impuissante dès qu'elle ne donne plus au peuple la sécurité des personnes et des propriétés ; la tyrannie travaillée à la fois des vices de l'oligarchie et de ceux de la démocratie, ne pouvant se conserver quelque temps que par des procédés exaspérés et cruels. Platon dans sa *République* avait aussi traité des révolutions ; « mais, » remarque son rival, il n'en parle pas bien ; car » il ne fait pas connaître proprement le changement qui peut arriver dans la première et meilleure forme de gouvernement. Il prétend en » effet que rien ne peut se maintenir, parce qu'il » doit toujours survenir des changemens dans

» une période donnée, et que cela arrive lorsque
» les nombres dont la racine cubique est ajoutée
» à un multiple de cinq font deux harmonies ;
» c'est-à-dire lorsque le nombre de cette figure
« devient solide, attendu qu'alors la nature pro-
« duit des êtres dépravés, et qu'ils résistent à
» toute éducation. » Voilà le fameux nombre de
Platon sur lequel les commentateurs se sont épu-
sés, mais le *fiat lux* n'a pas encore paru. Au sur-
plus, en écartant les formules géométriques, on
ne s'étonnera pas si Platon enseigne que tout sur
cette terre doit périr et tomber. Comme il faisait
descendre sa politique du ciel et des idées éter-
nelles, comme il ne voyait dans ce monde qu'une
tente éphémère qui devait se replier quand les
destins seraient accomplis, il obéissait à ses croyan-
ces en assignant aux révolutions politiques une
périodicité fatale, en prodiguant les siècles pour
aboutir à l'éternité. Ainsi Bossuet, dans le siècle
même où les institutions paraissaient le plus im-
mobiles, célèbre d'un ton de triomphe l'achemi-
nement des choses humaines vers le néant. Qu'en
dirons-nous donc aujourd'hui où les rois et les
empires s'évanouissent comme une fumée légère ?

Aristote abandonne les révolutions pour cher-
cher quelles améliorations peuvent dans chaque
Etat en fortifier le principe, le conserver et le fé-

conder : transition naturelle qui le conduit à l'éducation.

L'antiquité faisait de l'éducation une puissance à laquelle rien ne pouvait résister. Quand ses législateurs voulaient fonder des sociétés nouvelles, ou réformer les anciennes, ils demandaient à l'éducation de façonner les hommes à leurs pensées et à leur conceptions. Socrate, dans la *République* de Platon, répond à ceux qui lui objectent que les femmes ne sauraient se livrer aux mêmes exercices et aux mêmes occupations que les hommes : Nous y parviendrons par l'éducation. Monstrueux contre-sens, car l'éducation ne saurait être efficace qu'en respectant le caractère et les variétés de la nature humaine. Mais malgré cette exagération, l'antiquité, législateurs et philosophes, avait reconnu l'office social de l'éducation, comment elle doit rallier les générations naissantes à un sentiment commun, les suivre dans tous les âges de la vie, se multiplier sous toutes les formes, fêtes, solennités, réunions de jeunes gens, assemblées de vieillards, théâtres, pompes nationales, comment elle peut à la fois réjouir et fortifier l'homme par cette *μουσική*, expression admirable dont les mœurs modernes n'ont pu reproduire le véritable sens. L'éducation est si bien le corollaire nécessaire de la législation que toujours elle se

trouva associée dans la pensée des législateurs et des philosophes. Rousseau fait de même qu'Aristote et Platon ; il écrit le *Contrat social* pour la législation, et l'*Emile* pour l'éducation. Il a senti que la réforme sociale dont il traçait la théorie devait s'asseoir sur ces deux fondemens. Mais tandis qu'Aristote et Platon ne considérèrent que l'Etat et l'harmonie sociale, Jean-Jacques ne songe qu'à l'individu. Emile est un homme qu'il a voulu armer contre ses semblables et la société entière ; il les lui montre comme ses ennemis. Il lui apprendra un métier ; il saura le préparer à la fois à l'esclavage chez les Algériens et à l'adultère dans sa maison *. Le problème de l'éducation n'est si difficile chez les modernes que parce qu'il s'est agrandi, et qu'il embrasse l'individu comme la société. Il ne se dénouera pas en un jour, dùt-on vouloir en précipiter les progrès avec une pué- rile impatience.

Aristote au début du second livre de sa *Politique* a déclaré que, s'il s'engage dans la recherche des améliorations sociales, c'est qu'il est touché des imperfections des Etats qui existent : διὰ τὸ καλῶς ἔχειν τὰς νῦν ὑπαρχούσας (πολιτείας). Il a su réunir à la critique de l'historien

* Voyez chap. 10, Jean-Jacques Rousseau.

l'indépendance du philosophe, raconter et juger, apprécier les faits et recommander les réformes; à le lire, on dirait que des siècles le séparent de Platon, et cependant il est son contemporain : cette Grèce accumulait dans un court espace Périclès, Socrate, Platon, Aristote et Alexandre.



CHAPITRE III.

Le Stoïcisme.

Socrate avait fondé la morale, et le démon avec lequel il s'était entretenu avait passé dans l'âme de Platon et d'Aristote. Le Stagyrite avait reconnu les caractères de la sociabilité humaine ; et, comme moraliste, il avait mis la vertu dans un milieu, dans un tempérament. Or cette vue de bon sens, qu'il ne faut pas détacher du reste de la théorie péripatéticienne, n'était pas assez entière, assez absolue pour rallier l'humanité et susciter un mouvement nouveau. Ce n'est pas au nom d'un milieu que les nations se remuent, mais au nom d'une idée une, tranchée, qui soumet toutes les autres, qui, si elle les épargne, a au moins la force de les coordonner et de les dominer. La morale péripatéticienne, pratique-

ment excellente, ne suffit pas alors aux progrès nécessaires. Autrement, comment Epicure et Zénon eussent-ils songé à dogmatiser? Un homme né à Gargettos, bourg à quelques lieues d'Athènes, chercha à rendre la vertu facile, agréable et commode, dans des intentions pures qu'au surplus, parmi les modernes, Gassendi a complètement innocentées. Epicure met la vertu dans l'art d'être heureux, dans un bonheur aisé et médiocre, dans des mœurs élégantes et de bon goût. qui ne doivent jamais tremper dans aucun extrême. N'ayez pas peur que l'épicurien s'embarque dans un dévouement périlleux ou dans des opinions décidées qui réclament un prosélytisme ardent : ses amis se moqueraient de lui, car il aurait dérangé son bonheur ; mais son égoïsme est plus savant, plus raffiné, et place entre lui et les passions énergiques et bruyantes une modération systématique. Une vertu aussi peu héroïque devait sur-le-champ trouver des contradicteurs qui se réfugierient dans les plus nobles attributs de la nature humaine lâchement désertés par l'épicurisme, et se feraient de nouveau les soutiens du *démon* de l'humanité. Zénon, de Cittium, continua la carrière de Socrate et revendiqua les droits de la conscience en attendant le christianisme.

- Raphaël, dans son tableau de *l'École d'Athènes*,

a mis sur le premier plan, et se donnant la main, Platon et Aristote. Il a jeté sur les marches de l'escalier un homme qui sort de la toile; figure pleine de réalité, sans noblesse, mais originale : c'est Diogène. Le cynique se trouve ainsi à la place où l'on renvoie d'ordinaire l'animal qui lui a donné son nom. Diogène fut animé d'un sentiment vrai; il voulait dégager l'indépendance individuelle des illusions sociales, et la saisir aussi bien sous la robe du sénateur que sous la cuirasse du soldat. Quand il cherchait un homme, il avait raison; car c'était l'homme qu'avait cherché Socrate, que plus tard cherchera le Christ; mais Diogène le chercha mal en foulant aux pieds les sentimens sévères et pudiques de la nature humaine. Zénon, qui fonda son école vers la cent vingtième olympiade, avait quelquefois écouté le cynique avant d'enseigner lui-même.

Le stoïcisme a trois parties : la morale est sa raison et son but; la logique et la physique ne sont que secondaires eu égard à la vertu pratique. La *Logique* de Zénon, où, sur les traces d'Aristote, il essaie une théorie de la perception, nous inquiète peu. Dans sa *Physique*, il reconnaissait la matière et Dieu. La matière n'a pas été créée; elle existe de toute éternité; Dieu l'a travaillée et façonnée, et il vit au milieu de ce monde qui est son ouvrage et son temple. Comme la matière

est entièrement inerte, passive, et ne reçoit son animation que de Dieu, la dualité primitive, posée par Zénon, se résout en unité de substance, en un panthéisme incontestable.

Ἄυτὸν (κόσμον) τε τὸν θεόν, τὸν ἐκ τῆς ἀπασῆς οὐσίας ἰδίως ποῖον ὅς δὴ ἀφθάρτος ἐστὶ καὶ ἀγεννητός, δημιουργός ὢν τῆς διακοσμήσεως, κατὰ χρόνῳ ποίας περιόδου, ἀναλίσκων εἰς ἑαυτὸν τὴν ἀπασάν οὐσίαν καὶ παλὶν ἐξ ἑαυτοῦ γεννῶν *.

Ainsi Dieu, incorruptible et increé, ouvrier de ce monde, absorbe lui-même toute la substance et la répand harmoniquement en dehors de lui-même. En même temps il est intelligent et parfait, prévoit tout, gouverne le monde par cette prévoyance, et cette prévoyance constitue le destin : θεὸν δὲ εἶναι ζῶν ἀθάνατον, λογικόν, τέλειον, ἢ νοερὸν ἐν εὐδαιμονία κακοῦ παντός ἀνεπίδεκτον, προνοητικὸν κόσμου τε καὶ τῶν ἐν κόσμῳ.
. ἔστι δὲ εἰμαρμένη αἰτία τῶν ὄντων εἰρημένη, ἢ λόγος καθ' ὃν ὁ κόσμος διεξάγεται **.

Si Dieu est le monde lui-même, les développemens du monde sont les lois de Dieu. Tout ce qui se développera sera donc à la fois prévu, arrêté par Dieu et nécessaire comme lui. Le destin et la providence seront donc même chose,

* Diog. Laërt., liv. VIII, chap. 1, parag. 60.

** *Ibid.*, parag. 73 et 74.

et se confondront dans l'unité du panthéisme stoïque. Alors l'homme sera libre en se mettant en rapport avec la nature, et il trouvera la vertu dans la ressemblance avec Dieu. Pour se rapprocher de ce type immortel, il supprimera les passions et les affections de l'humanité, il fera son âme insensible à tout, au plaisir comme à la douleur, ne permettra à rien des créatures et des choses humaines de lui être nécessaire ; et s'appuyant sur sa raison solitaire, il contempera Dieu. Tel est le sage dont Sénèque célèbre la constance : « Non potest ergò quisquam aut nocere » sapienti aut prodesse. Quemadmodum divina » nec juvari desiderant nec lædi possunt, sapiens » autem vicinus proximusque diis consistit, » excepta mortalitate similis Deo. Ad illa nitens, » pergensque excelsa, ordinata, intrepida, æquali » et concordi cursu fluentia, segura, benigna, » bono publico natus, et sibi et aliis salutaris, » nihil humile concupiscet, nihil flebit, qui rationi » innixus, per humanos casus divino incedet » animo * . »

Le souverain bien pour le stoïcien sera donc l'honnête et le juste en soi ; il pratiquera la justice sans songer à aucune récompense. Voici encore Sénèque qui crie à l'homme : « *Te justum*

* A. Senecæ, *De Constantia Sap.*, cap. 8.

» *esse gratis oportet, et nullum justæ actionis præ-*
 » *mium majus est quam justum esse* *. » Ainsi,
 vivre conformément à la nature, qui est Dieu;
 être juste *gratis*, défendre sa liberté morale de
 l'atteinte des passions et des disgrâces humaines,
 rester inébranlablement libre, et demander,
 quand il le faut, à la mort et à son épée un
 refuge contre les accidens extérieurs, tel est le
 catéchisme du stoïque, telle est la vie qu'il est
 admirable pour lui de clore par un suicide à pro-
 pos. S'il se hâte, s'il meurt avant le temps, s'il se
 frappe en écolier, on ne l'estimera pas; mais si
 une mort majestueuse et volontaire le dérobe à
 l'heure convenable aux opprobres de la tyrannie
 et de l'adversité, c'est aux applaudissemens du
 Portique qu'il ira se confondre dans le sein de
 cette divine nature dont il s'est constamment pro-
 posé la ressemblance laborieuse.

La conception du stoïcisme fut grecque, et la
 pratique romaine. Passons sur Cléanthe, Chry-
 sippe, Antipatre et Posidonius, pour chercher
 cette philosophie dans les mœurs de la république
 et de l'empire. On peut se peindre l'étonnement,
 le plaisir et l'enthousiasme de la jeunesse de Rome,
 quand, sur la fin de la troisième guerre punique,
 des philosophes grecs dans de beaux discours et

* *Epist.* 113.

de magnifiques harangues développèrent les doctrines et les idées de l'Académie, du Lycée et du Portique. Caton l'Ancien protesta; mais les importations sont aussi nécessaires à la sociabilité humaine que l'originalité indigène. La philosophie grecque fit école, malgré le mécontentement chagrin du vieillard; soixante ans plus tard la jeunesse romaine prenait le chemin d'Athènes; un siècle après, Lucrece traduisait le système d'Epicure dans une langue que Quintilien estimait difficile, mais qui est attrayante par ses aspérités même, et Cicéron réfléchissant en lui toutes les écoles de la philosophie grecque, n'était pas un truchement sans éloquence entre Rome et Athènes. Sans doute, comme athlète de tribune, je le crois, avec Fénelon, inférieur à Démosthène. Il n'a pas, comme lui, cette invincible vigueur qui vous fait joindre un adversaire, le presse, le saisit, l'étouffe et le précipite, lui, son éloquence et ses argumens, dans une irrévocable chute. Mais esprit général, sociable, humain, transmettant la Grèce à Rome, sachant amollir l'âpreté de la nationalité romaine, il se recommande surtout à la postérité pour avoir civilisé ses concitoyens. Orateur, il a des rivaux; homme d'Etat, il se laisse jouer par le neveu de César, et paie sa méprise de sa tête; mais génie de tous les temps, après avoir instruit son pays

par la Grèce, il a instruit l'Europe moderne par l'antiquité tout entière.

Dans son *De Legibus* et *De Republica* il imite les procédés de Platon, il veut aussi tracer le plan d'une république et faire la théorie des lois; mais il est loin de posséder comme lui tous les secrets du dialogue; il ne sait pas le distribuer et le façonner à l'image des conversations réelles; il a de longues tirades, et la gêne pompeuse de sa fiction dramatique ne vous laisse pas les mêmes illusions que la lecture de l'Athénien. Quant au fonds, qui, au surplus, nous importe seul, sa *République* nous le montre surtout préoccupé de l'esprit d'Aristote et des institutions de la république romaine. Il adopte la division péripatéticienne des gouvernemens, en royal, aristocratique et démocratique. «*Quare quum penes unum*
 » *est omnium summa rerum, regem illum unum*
 » *vocamus, et regnum ejus reipublicæ statum.*
 » *Quum autem est penes delectos, tum illa civitas*
 » *optimatum arbitrio regi dicitur : illa autem est*
 » *civitas popularis, sic enim appellant, in qua in*
 » *populo sunt omnia* *. » Mais de plus il voudrait abstraire de ces trois formes de gouvernement, le royal, l'aristocratique et le populaire, une quatrième qui en rassemblât tous les avantages.

* *De Republicâ*, lib. 1, cap. 26.

« Quartum quoddam genus reipublicæ maximè
 » probandum esse sentio, quod ex his, quæ prima
 » dixi, moderatum et permixtum tribus*.» Cette
 vue, qui n'appartient pas à Cicéron, et qu'il avait
 trouvée chez quelques philosophes grecs, est
 trop vague, a trop peu de consistance et de pré-
 cision pour qu'on puisse y reconnaître comme
 une prévision anticipée du gouvernement repré-
 sentatif des modernes. Le philosophe romain
 combine seulement des formules et non pas des
 réalités. Mais il a reconnu avec une grande sa-
 gacité les développemens successifs de la consti-
 tution romaine, comment elle fut l'ouvrage du
 temps et des révolutions, et non pas d'un seul
 législateur, différente des sociétés grecques, de
 Lacédémone constituée par Lycurgue, de la Crète
 qui se personnifie dans Minos. « Is dicere solebat,
 » ob hanc causam præstare nostræ civitatis sta-
 » tum cæteris civitatibus, quod in illis singulis
 » fuissent fere, qui suam quisque rempublicam
 » constituissent legibus atque institutis suis, ut
 » Cretum Minos, Lacedemoniorum Lycurgus,
 » Atheniensium, quæ persæpè commutata esset,
 » tum Theseus, tum Draco, tum Solo, tum Cli-
 » sthenes, tum multi alii : postremo exsanguem
 » jam jacentem doctus vir Phalereus sustentasset

* *De Republicâ*, lib. I, cap. 29.

» Demetrius : nostra autem respublica non unius
 » esset ingenio, sed multorum; nec una hominis
 » vita, sed aliquot esset constituta sæculis et
 » ætatibus *. » Cette république romaine, qui
 doit ses progrès et sa grandeur au temps et à la
 suite des siècles, ne rappelle-t-elle pas l'élévation
 successive de la constitution anglaise, qui n'est
 pas sortie non plus des conceptions systématiques
 d'un législateur ou d'un philosophe?

Dans son *De Legibus*, Cicéron, toujours à
 l'exemple de Platon, veut donner à sa république
 le complément des lois. Pour la première fois, il
 déroule devant les Romains une théorie philo-
 sophique de la justice et du droit; il fait découler
 le juste de la nature même de Dieu, et le rend
 ainsi indépendant des conventions humaines; il
 unit étroitement le droit et la religion, comme
 philosophe et comme homme d'Etat, fidèle à la
 fois aux maximes des anciens Romains et des
 penseurs de la Grèce. Du sacerdoce il passe à
 l'examen des magistratures. Vous chercherez en
 vain dans Cicéron une idée neuve, un élément
 nouveau pour la science de la sociabilité hu-
 maine. Il n'ajoute rien à l'Académie et au Lycée;
 mais il en revêt les doctrines d'un éclat immor-
 tel et populaire. Ainsi dans son *De Officiis*, dans

* *De Republicâ*, lib. II, cap. 1.

le *De Finibus Malorum et Bonorum*, dans les *Tusculanæ Disputationes*, Epicure et Zénon, Platon et Aristote vous deviennent accessibles et familiers, et leur génie semble s'agrandir encore dans ces traductions éloquentes échappées à l'imagination la plus heureuse.

Pendant que l'ami d'Atticus se nourrissait ainsi de la sagesse des Grecs et goûtait de tout sans rien exclure, le Portique trouvait dans un de ses contemporains son plus ferme et son plus digne soutien. Caton avait embrassé avec ardeur la doctrine de Zénon et s'en était entretenu avec les stoïciens les plus célèbres de son siècle ; c'était chose publique à Rome que Caton était de la secte stoïque, et s'attachait à régler sa vie d'après les maximes de cette philosophie. Or, Cicéron, dans sa carrière d'orateur, eut l'occasion de railler un peu le stoïcisme de son ami. Muréna, l'un des hommes les plus distingués de la jeunesse romaine, avait fait en débutant dans les charges ce que faisait tout le monde : il avait brigué et distribué quelque argent. Caton l'accusa en s'appuyant de la lettre de la loi. Muréna choisit pour défenseur leur ami commun, qui fit de ce procès une controverse élégante de philosophie morale. Cicéron prit Caton à partie avec l'urbanité la plus délicate ; il fit honneur de toutes les qualités qui brillaient en lui à son caractère

personnel, et rejeta ce que sa conduite pouvait offrir d'exagéré sur un stoïcisme d'école, s'armant d'une raillerie fine dont il était impossible de se dire blessé, puisqu'elle était un hommage à la vertu du personnage dont on se moquait un peu. Voici le résumé ironique des préceptes de Zénon. « Sapientem gratia nunquam moveri, » nunquam cujusquam delicto ignoscere : ne- » minem misericordem esse nisi stultum et le- » vem : viri non esse neque exorari, neque pla- » cari. Solos sapientes esse, si distortissimi sint, » formosos ; si mendicissimi, divites ; si servitu- » tem serviant, reges : nos autem qui sapientes » non sumus, fugitivos, exsules, hostes, insanos » denique esse dicunt : omnia peccata esse paria, » omne delictum scelus esse nefarium ; nec mi- » nus delinquere eum qui gallum gallinaceum, » cum opus non fuerit, quàm eum qui patrem » suffocaverit : sapientem nihil opinari, nullius » rei pœnitere, nulla in re falli, sententiam mu- » tare nunquam *. » Je ne relèverais pas cette plaisanterie littéraire assez connue, si elle n'attestait combien alors la philosophie grecque était familière aux Romains, puisqu'un avocat pouvait devant un tribunal opposer à la rigueur stoïque la modération de l'Académie, et la re-

* *Oratio pro Murena*, parag. 29.

commander comme une vertu convenable à un honnête homme et à un citoyen.

Mais le stoïcisme, loin de s'éclipser avec Caton et la république, pénétra, sous l'empire, non-seulement dans les mœurs de plusieurs, mais dans la jurisprudence et la légalité : faisant de la justice le souverain bien, lui sacrifiant même l'utile, il convenait à cette jurisprudence qui resta sévère, même quand les mœurs s'amollirent, et semblait compenser la licence des habitudes par la rigueur antique de ses maximes. Le stoïcisme s'incorpora tellement au droit romain qu'on peut dire, en se servant d'une expression juridique, qu'ils forment un tout indivisible. L'influence du Portique sur la jurisprudence romaine est un des plus beaux sujets que puisse rencontrer la plume de l'historien des législations. Je l'approfondirai plus tard ; mais aujourd'hui je remarquerai qu'il est impossible de connaître la législation d'un peuple si l'on n'en connaît pas la philosophie. Comment comprendre les lois de Sparte et d'Athènes sans Platon et Aristote, Rome sans Cicéron et le Portique, la France sans Rousseau ?

La doctrine de Zénon trouva encore comme un chantre et un poète dans un artiste moins régulier mais plus profond que Cicéron, et qui

écrivit la philosophie morale avec une concision passionnée. Sénèque fut très-embarrassé toute sa vie; précepteur de Néron, il ne savait comment corriger ni comment quitter cet étrange disciple : mais au moins il a racheté une vie incertaine par une mort convenable. On s'est disputé sa mémoire avec acharnement; tour à tour calomnié et vigoureusement défendu, Sénèque se présente à la postérité sous le patronage de Tertullien, de plusieurs autres Pères de l'Eglise, d'Erasmus, de Montaigne, de Juste-Lipse et de Diderot. Ce dernier a écrit pour Sénèque un véritable factum; il plaide en avocat pour la sainte cause de la philosophie, il apostrophe les adversaires du Romain, les couvre de confusion : singulier don qu'avait reçu si pleinement cet homme de réchauffer, par l'enthousiasme d'une âme bouillante, des intérêts généraux que le temps semblait avoir bien refroidis. Au xvi^e siècle, Juste-Lipse défendit aussi la gloire de Sénèque; dans une excellente histoire du stoïcisme * il lui

* *Manuductionis ad stoicam philosophiam libri tres, L. A. Senecæ aliisque scriptoribus illustrandis.* — Le célèbre Muret commençait ainsi un discours qu'il prononça à Rome, en 1575, avant d'expliquer le traité de Sénèque *Sur la Providence* : « De Seneca » nihil hoc loco constitui dicere; nam si vituperatores illius confutare vellem, necessario mihi ducenda essent præcipua argu-

consacre une dissertation spéciale pour louer ses écrits et justifier sa vie. Les traités du philosophe décèlent un sentiment plus profond que chez tous ses devanciers de la dignité de la nature humaine. C'est celui des anciens qui entre le plus avant dans la moralité de l'homme et pressent davantage les droits et les secrets de son individualité. J'en choisirai une preuve unique, mais décisive. Dans son traité *De Beneficiis*, il se demande si un esclave peut obliger son maître (*beneficium dare*); car on peut objecter que l'esclave ne peut offrir à son maître que son ministère et qu'il ne saurait lui rendre service (*officium*) ni l'obliger (*beneficium*). Voici la réponse de Sénèque : « Præ- » terea servos qui negat dare aliquando domino » beneficium, ignarus est juris humani; refert » enim cujus animi sit qui præstat, non cujus » status. Nulli præclusa virtus est; omnibus pa- » tet; omnes admittit; omnes invitat: ingenuos, » libertinos, servos, reges et exules; non eligit » domum, nec censum; nudo homine contenta » est. » Et plus loin, après une peinture pathétique du courage qu'aura déployé l'esclave résistant aux menaces et aux tortures pour sauver

» menta e scriptis ipsius, ut ostenderem eum et doctrinæ copia et » scribendi elegantia longe multumque omnibus obtrektoribus » suis præstitisse. »

son maître, après avoir montré que la vertu dans l'esclavage est plus méritoire encore, il écrit ces mots presque chrétiens : « Errat si quis existi- » mat servitutum in totum hominem descen- » dere; pars melior ejus excepta est. Corpora ob- » noxia sunt et adscripta domino; mens quidem » sui juris, quæ adeo libera et vaga est, ut ne ab » hoc quidem carcere cui inclusa est teneri queat, » quo minus impetu suo utatur et ingentia agat, » et in infinitum comes cœlestibus exeat. Corpus » itaque est quod domino fortuna tradit; hoc » emit, hoc vendit : interior illa pars mancipio » dari non potest*. » Voilà enfin des idées hu- maines : *jus humanum; nudo homine contenta est*; la légalité de l'esclavage ne s'attachant plus qu'au corps; mais l'âme s'appartenant à elle-même (*sui juris*), ne pouvant être l'objet d'un contrat civil, *mancipio dari non potest*. Nous sommes loin d'Aristote et de ses misérables sophismes.

Quand Domitien expulsa les philosophes de Rome, un esclave phrygien se retira à Nicopolis et y enseigna sans doute sa doctrine. Ses maximes, qui ont été conservées ainsi que les commentaires de Simplicius, nous livrent la théorie complète

* Lib. III *De Beneficiis*, cap. 28, 29 et 30.

de la résignation et de l'insensibilité stoïque. On ne peut pousser plus loin la noble exagération d'une vertu inutile. Marc-Aurèle sur le trône ne tire du Portique que des règles de conduite individuelle ; et son stoïcisme n'a pas ranimé l'empire. C'est que le mérite unique de cette philosophie fut d'exalter outre mesure l'individualité, mais sans la féconder : le stoïcien doit s'abstenir et doit supporter, mais rien ne l'oblige d'agir ; il résiste toujours, jamais il ne veut conquérir ; loin d'aimer les autres hommes qu'il ne trouve pas à son point, il les méprise ; il se retire dans son orgueil, comme Achille sous sa tente ; il se gonfle, il ne s'épanche pas ; insociable à force d'héroïsme, pour lui toutes les fautes sont égales, tous les manquemens à la morale sont de même valeur. Chrysippe faisait ce beau raisonnement : Soyez à cent stades de distance de Canopes, ou n'en soyez éloigné que d'une seule, dans les deux cas vous n'êtes pas à Canopes : soyez de même à quelques pas de la vertu ou à une distance infinie, dans les deux cas vous n'êtes pas dans la vertu *. Quand une doctrine a le malheur d'être aussi logique, elle est anti-sociale. Toutefois les stoïciens ne demandaient pas mieux que de se mêler des af-

* Diogen. Laert., *Zénon*, lib. VII, cap. 1, n° 44.

faïres; leurs sages devaient être des hommes politiques : mais qu'ont-ils fait? quel dévouement pour l'humanité? quelle grande action historique, sauf la protestation et la mort de Caton? où sont les actes positifs, les institutions durables? où est la parole et le pain pour l'humanité?

CHAPITRE IV.

Le Christianisme.

Pendant que Sénèque écrivait, il y avait déjà des chrétiens dans Rome *; et quand saint Paul arriva dans la ville éternelle, il y trouva une communion d'hommes qui s'étaient rassemblés au nom de Jésus-Christ et pratiquaient une vertu nouvelle. Le dernier et le plus pur effort du pa-

* Nous n'avons pas besoin de la prétendue liaison entre saint Paul et Sénèque pour expliquer le caractère si profond de la morale du philosophe. Les temps étaient arrivés, et Sénèque aboutissait par la philosophie au pressentiment du christianisme. Comme Platon, il poussait la morale antique à la rencontre d'une morale nouvelle. Ainsi va le cours des choses; ainsi marchent la nature et l'esprit humain, opérant leurs révolutions par des transitions qui rapprochent les termes, plaçant et distribuant les grands hommes aussi bien à la fin d'une civilisation qui s'en va, qu'à l'aurore d'un ordre nouveau qui s'élève; et les grands hommes forment ainsi la chaîne des idées.

ganisme avait enfermé l'homme dans une exaltation solitaire ; mais il ne suffit pas de poser avec noblesse devant le genre humain, il faut le servir, l'entraîner et le convaincre : or voici une doctrine qui non-seulement purifie l'individualité comme le stoïcisme, mais la vivifie, la console et la relève par la promesse formelle d'ouvrir les cieux à l'homme pour réparer l'injustice de la terre. C'est autre chose qu'une opinion philosophique sur la vraisemblance de la divinité de l'âme ; c'est l'annonce positive d'une autre vie : il y a là un langage inconnu et supérieur aux autres philosophes. Mais non contente de redresser la personnalité humaine, en l'abouchant avec Dieu, la nouvelle doctrine enseigne que tous les hommes sont frères, et sont égaux devant celui qui les a créés ; elle apporte ainsi un principe nouveau de sociabilité. Sénèque lui-même, qui avait parlé du droit de l'humanité (*jus humanum*), est dépassé par l'avènement de cette fraternité naturelle, de cette égalité des hommes entre eux : principe tellement fécond qu'encore aujourd'hui il n'a pas porté tous ses fruits, et que le travail du siècle est de lui demander ses dernières conséquences.

J'ai déjà considéré * l'établissement politique

* Liv. III, chap. 3.

du christianisme, la nécessité du droit canonique et les fruits de la réforme. Il faut examiner ici comment s'est développée dans la tête des penseurs la sociabilité du christianisme, et les théories politiques qui sont sorties tant de l'ancienne loi que de la nouvelle.

Evidemment une doctrine qui contenait l'abolition virtuelle de toute inégalité contraire à la nature des choses, qui niait la légitimité de l'esclavage, fondement de la société antique, portait dans son sein une suite inépuisable de révolutions. Mais pensant que chaque jour suffit à sa peine, marchant avec patience et naïveté dans sa large voie, le christianisme s'accommoda longtemps des institutions au milieu desquelles il fut obligé de passer son enfance et sa première jeunesse. Jésus avait dit : Rendez à César ce qui appartient à César. On avait tenté de faire de lui un tribun politique; il ne donna pas dans le piège : il rendait à César ce qui lui appartenait, parce qu'il avait l'ambition de fonder quelque chose de plus grand que César.

Saint Paul consulté par des chrétiens qui ne savaient comment accorder leur nouvelle doctrine avec la domination qui pesait sur eux, Romains opprimés par Tibère, Claude et Néron, et qui avaient encore quelques souvenirs de la li-

berté antique, leur recommande d'obéir aux puissances du monde :

» Omnis anima potestatibus sublimioribus sub-
» dita sit : non est enim potestas, nisi à Deo ; quæ
» autem sunt, à Deo ordinatæ sunt.

» Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi
» resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damna-
» tionem acquirunt :

» Nam principes non sunt timori boni operis,
» sed mali. Vis autem non timere potestatem ?
» bonum fac et habebis laudem ex illa :

» Dei enim minister est tibi in bonum ; si au-
» tem malum feceris, time : non enim sine causa
» gladium portat. Dei enim minister est ; vindex
» in iram ei qui malum agit.

» Ideò necessitate subditi estote, non solùm
» propter iram, sed etiam propter conscien-
» tiam.

» Ideò enim et tributa præstatis ; ministri enim
» Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

» Reddite ergò omnibus debita : cui tributum,
» tributum ; cui vectigal, vectigal ; cui timorem,
» timorem ; cui honorem, honorem.

» Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem

» diligatis ; qui enim diligit proximum , legem
» implevit * . »

Ainsi tout pouvoir vient de Dieu, et les supériorités sociales proviennent de la nature des choses. Résister au pouvoir, à l'idée de pouvoir, c'est résister à ce qui a été décrété par Dieu, et prononcer ainsi soi-même sa propre condamnation. Il n'y a pas à craindre les puissances de la terre, quand on veut faire une bonne œuvre, mais seulement quand on veut en faire une mauvaise. Voulez-vous donc n'avoir rien à appréhender du pouvoir ? faites le bien, et vous serez loué par cette même puissance. Ainsi donc prenant votre position dans la nécessité politique, soumettez-vous au pouvoir de fait, non-seulement à cause des dangers que pourrait faire courir la colère du prince, mais en vertu du principe même de la moralité intérieure. Rappelez-vous que ce que vous devez constamment à votre prochain est de l'aimer. Dans cet amour sont compris tous les devoirs et la plénitude de la loi.

On le voit, saint Paul ne voulait pas engager les destinées de sa doctrine dans les sentimens et dans les chances de la résistance. En disant :

* *Epist. ad Romanos*, cap. 13.

Soumettez-vous aux puissances, car toute puissance vient de Dieu, il n'était pas sans penser qu'il viendrait un jour où sa propre doctrine deviendrait aussi une puissance, où alors en vertu de ce principe juste et vrai, quand on l'entend philosophiquement, *omnis potestas à Deo*, qui cherche la raison du pouvoir dans la raison générale, elle fonderait quelque chose d'autrement novateur et d'autrement subversif de l'antiquité, que s'il appelait ses sectaires à une insurrection immédiate. Cette politique de saint Paul, tout ensemble prudente, transitoire, philosophique et générale, anima constamment l'Eglise chrétienne; cette cité de Dieu s'accommode des misères et des nécessités de la cité terrestre, en attendant l'heureux moment où elle pourra la régir et la dominer; et le principe de saint Paul, *omnis potestas à Deo*, sera tour à tour disputé et commenté par la théocratie, le génie monarchique et les théories républicaines.

En 354 naquit un Africain qui devait donner à l'Eglise chrétienne un corps complet de doctrine, combiner le néoplatonisme et l'Evangile, passer neuf ans dans le manichéisme pour le répudier et le combattre, et doter son siècle d'une philosophie religieuse où les faibles comme les forts pourraient trouver nourriture et consolation. Nous n'avons pas à nous occuper de la théo-

logie même de ce grand homme. Mais il a consigné dans une œuvre capitale le précieux témoignage de la pensée des chrétiens sur leurs rapports sociaux : la *Cité de Dieu* est un poème véritable. Je considère le fond et non pas le style, il est clair que saint Augustin n'écrit pas le latin comme Cicéron ; mais sans nous embarrasser de ces soucis de rhéteur, cherchons l'esprit et la raison de la *Cité de Dieu*. C'était une rumeur générale qu'il fallait attribuer la décadence de l'Empire à ces chrétiens qui avaient renversé le culte des dieux, et qu'ils étaient coupables aussi bien de la détresse de la vieille société que de l'inondation des Barbares. Dans les dix premiers livres de la *Cité de Dieu* saint Augustin répond à cette calomnie. Il accuse à son tour le paganisme, lui demande compte de ses doctrines et de ses actes, le poursuit dans les idées et les vertus dont il se glorifiait le plus, insulte à ses ruines par une polémique victorieuse ; puis il établit que dans la nature des choses il y a deux cités, la cité de Dieu et la cité de l'homme ; que celle de l'homme a été enfantée par le mauvais génie de l'orgueil ; qu'au contraire celle de Dieu, incorruptible et pure, dont l'origine remonte aux premiers jours célébrés par l'Ancien Testament, est arrivée peu à peu à descendre sur la terre par le christianisme. « Deux amours ont bâti deux cités, l'amour de

» soi-même jusqu'au mépris de Dieu, celle de la
 » terre ; et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de
 » soi-même, celle du ciel : car l'une se glorifie en
 » soi, et l'autre dans le Seigneur ; l'une brigue la
 » gloire des hommes, et l'autre ne veut pour toute
 » gloire que le témoignage de sa conscience ; l'une
 » marche, la tête levée, toute bouffie d'orgueil,
 » et l'autre dit à son Dieu : Vous êtes ma gloire,
 » et c'est vous qui me faites marcher la tête le-
 » vée ; en l'une les princes sont dominés par la
 » passion de dominer sur leurs sujets, et en l'au-
 » tre les princes et les sujets se rendent des assi-
 » stances mutuelles, ceux-là par leur bon gouver-
 » nement, ceux-ci par leur obéissance ; l'une se
 » flatte de sa vertu en la personne de ses souve-
 » rains, et l'autre dit à Dieu : Seigneur, qui êtes
 » ma vertu, je vous aimerai *.

» Saint Augustin fait de Caïn le premier citoyen de la cité ter-
 restre, et d'Abel le premier citoyen de la cité de
 Dieu. Il déroule toutes les traditions de l'Ancien
 Testament, la suite des prophéties jusqu'à l'avé-
 nement de Jésus ; puis il reprend l'histoire du
 monde profane depuis Abraham, comparant sans
 cesse l'esprit et les mérites des deux cités. Mais
 comment en face des puissances de la terre, les
 habitans de la cité céleste se comporteront-ils ?

* Liv. XIV, chap. 28.

Voici la réponse. « Nous avons intérêt que le » peuple qui méconnaît le vrai Dieu jouisse d'une » certaine paix pendant cette vie, parce que, tan- » dis que les deux cités sont mêlées ensemble, » nous nous servons nous-mêmes de la paix de » Babylone dont le peuple de Dieu est tellement » séparé par la foi, qu'il demeure dans son en- » ceinte en lui restant étranger. C'est pourquoi » l'Apôtre avertit l'Eglise de prier pour les rois et » les grands du monde, afin, dit-il, que nous me- » nions une vie tranquille, en toute piété et » charité. Et Jérémie prédisant à l'ancien peuple » de Dieu sa captivité, et lui commandant de sa » part d'aller en Babylone, sans résister, afin de » lui donner cette preuve de sa patience, il l'a- » vertit aussi de prier pour cette ville, parce que, » dit-il, vous trouverez votre paix dans la sienne, » c'est-à-dire une paix temporelle qui est com- » mune aux bons et aux méchants *. » Le chris- » tianisme ne songeait donc pas alors à gouverner la terre, mais seulement à y vivre tranquille et à partager la paix des gentils et des infidèles.

De ce mépris un peu forcé pour l'empire de la terre, le christianisme passa successivement à la dictature sous Grégoire VII, et à l'insurrection par Luther. La papauté fit mieux que d'é-

* Liv. XIX, chap. 26.

crire des théories, elle gouverna avec autorité. La réforme s'annonça aussi par des résultats positifs, mais elle devait nécessairement unir la pensée à l'action, et communiquer aux intelligences un ébranlement fécond. C'est ainsi qu'Aristote, dont la philosophie s'était incorporée avec la discipline du moyen âge, dont les uns disaient que sans lui la nature n'eût pas été complète, sur quoi d'autres ajoutaient qu'il était lui-même une seconde nature, qui eut le singulier privilège d'être commenté à la fois par le mahométisme et le christianisme, partagea le sort de ce moyen âge, et, comme lui, vit son autorité répudiée. Luther ne tarit pas en invectives sur Aristote, et il ne l'aime pas plus que le pape. Ramus, au nom même de la philosophie, rompt avec le péripatétisme. Le mouvement est général pour réclamer la liberté de conscience et de pensée.

C'est alors que le catholicisme et la réforme se disputent à l'envi l'esprit et les textes du christianisme, et tour à tour s'autorisent de Dieu, les uns pour garder le pouvoir, les autres pour conquérir l'indépendance. L'Espagne, que nous n'avons pas encore nommée dans cette série de révolutions et de théories, que nous n'avons pas rencontrée sur la grande route de l'histoire et des progrès, cette péninsule, si fière et si poé-

tique dans ses superstitions naïves, qui semble mettre sa gloire à rester volontairement immobile sous le sceptre du catholicisme et d'une légalité dont elle doit les origines aux Barbares et aux Romains; l'Espagne produit alors des juriconsultes et des savans qui tracent la théorie du droit divin, et s'efforcent d'opposer une digue aux innovations des réformés. Suarès compose son traité *De Legibus et Deo Legislatore*. Soto écrit un livre *De Justitia et Jure*. Mariana, de la compagnie de Jésus, dédie son traité *De Rege et Regis Institutione* à Philippe III, roi d'Espagne *. Dans le sixième chapitre du premier livre, Mariana traite cette question : *an tyrannum opprimere fas sit?* Il met en scène Jacques Clément, le montre frappant Henri III, et son récit dramatique implique une approbation véritable. Mais, ajoute-t-il, cette action a suscité une vive controverse; on a prétendu qu'il n'était pas permis de tuer un roi. Ici énumération des raisons qui appuient cette opinion. *Sic disputant qui tyranni partes tuentur*. Mais on peut leur opposer d'autres raisons aussi nombreuses et aussi fortes. *Populi patroni non pauciora neque minora præsidia habent*. Alors Mariana établit qu'une fois bien constaté qu'un homme est un tyran, il est

* L'édition que nous avons sous les yeux est la seconde, de 1611.

parfaitement licite de le tuer. La difficulté, dit-il, n'est pas de savoir s'il faut tuer un tyran, mais bien de constater si le prince oppresseur est véritablement un tyran, parce qu'il ne faudrait pas le tuer légèrement. *Ita facti quæstio in controversia est, quis merito tyrannus habeatur : juris in aperto fas fore tyrannum perimere.* Aussi Mariana estime que le meilleur moyen pour le peuple qui voudra se faire justice sera de se réunir en assemblée, en *convention*, pour délibérer sur le parti à prendre, et que ses résolutions doivent avoir force de lois. « *Atque ea expedita maxime* » et *tuta via est, si publici conventus facultas* » *detur communi consensu statuendum sit quid* » *deliberare : fixum ratumque habere quod com-* » *muni sententia steterit.* » Mais, se demande le théoricien, s'il est impossible d'assembler une convention nationale, et si l'Etat est trahi, au moment de périr, quel moyen prendre ? Mariana se fait effort, mais enfin, conclut-il, je crois, que celui qui courra sus au tyran fera bien. *Haud quaquam iniquè eum fecisse existimabo.* Ainsi voilà la société de Jésus coupable non d'un régicide, mais, ce qui est plus triste encore, de la théorie du régicide, s'attachant à établir par voie de raisonnement la légitimité philosophique d'un acte terrible auquel des peuples ont été emportés par une irrésistible fatalité. Saint-Just était

préférable quand il disait : « Il ne s'agit pas de » juger Louis XVI ; il s'agit de le tuer. » Mais Mariana, avec son apologie sentencieuse et morale, cherchant les raisons philosophiques du régicide pour les cas futurs et possibles, et faisant d'avance comme provision de sophismes, voilà la plus profonde aberration de la pensée humaine.

De son côté la réforme composait le livre de Hubert Languet, *Vindiciæ contra tyrannos, sive De principis in populum populique in principem legitima potestate* *. L'Angleterre se chargea surtout de répondre à l'Espagne. Ce furent des hommes qui passaient leur vie à chercher le Seigneur qui envoyèrent Charles I^{er} à l'échafaud. Milton, la Bible à la main, commente le meurtre du roi. Saumaise le maudit en s'appuyant sur d'autres textes. Misère de l'esprit humain, s'acharnant à une lettre étroite et incapable alors de saisir la vérité générale du christianisme. Cinquante ans après, Sidney payait de son sang les arrhes de l'irrévocable révolution qui devait précipiter les Stuarts. Il avait eu fort à cœur de prouver que la liberté et la république étaient de droit divin, que Dieu les avait établies chez son peuple mo-

* Voyez Bayle : Dissertation concernant le livre de *Junius Brutus*, imprimé l'an 1519.

dèle, et que la constitution de la Judée était aristocratique-démocratique. Déjà Calvin avait entamé cette démonstration : « Mais, dit Sidney, je puis » dire hardiment que Calvin n'est pas le seul qui » ait été de cette opinion. Josèphe, Philon et » Maimonides, aussi bien que les meilleurs au- » teurs juifs et chrétiens, ont dit la même chose » long-temps avant lui. Josèphe dit positivement » que le premier crime de Saül fut d'avoir aboli » le gouvernement aristocratique; ce que ce » prince ne pouvait pas faire, si ce gouvernement » n'avait été établi parmi les Israélites avant lui. » Philon attribue l'institution du gouvernement » monarchique, tel qu'il était en Israël, non à » Dieu ou à sa parole, mais à un peuple insensé et » criminel. Abarbanel dit que ce gouvernement » doit son origine à l'idolâtrie à laquelle les voi- » sins des Israélites étaient adonnés, et qui ne » pouvait être établie que par un gouvernement » contraire à celui que Dieu avait institué. Mai- » monides dit souvent la même chose, appuyé » sur les paroles d'Osée : Je leur donnai des rois » dans ma colère. Et quiconque voudra regarder » cela comme une institution divine pourra don- » ner le même nom à la peste et à la famine; ce » qui étant trop absurde pour être soutenu par » une créature raisonnable, j'ose dire, sans crain- » dre de me tromper, que les rois d'Israël n'ont

» pas été établis de Dieu, mais qu'ils ont été
 » donnés à ce peuple pour le punir du péché
 » qu'il avait commis en méprisant le gouverne-
 » ment que lui-même avait institué parmi eux * . »
 Sidney décrit ensuite la constitution antérieure
 à la monarchie qui vint affliger les Hébreux. « Ils
 » avaient un principal magistrat qu'on nommait
 » juge ou capitaine, comme Josué, Gédéon et les
 » autres, un conseil de soixante et dix personnes
 » choisies, et leurs assemblées générales de toute
 » la nation ** . » Le philosophe anglais poursuit la
 monarchie à travers toute l'histoire, la condamne
 dans les divers Etats du continent, et s'exprime
 ainsi sur la France : « Les Français sont en appa-
 » rence plus heureux, mais rien au monde ne sur-
 » passe la misère où ce peuple est réduit à l'abri
 » du soin paternel de son triomphant monarque.
 » Semblables aux ânes et aux mâtins, le plus grand
 » bonheur dont ils jouissent, c'est de travailler et
 » de combattre, d'être opprimés et massacrés
 » pour le plaisir de leur bon maître. Ceux d'entre
 » eux qui ont de l'esprit n'ignorent pas que leur
 » adresse, leur courage et leurs bons succès non-
 » seulement ne leur sont d'aucune utilité, mais
 » même que tout cela contribue à leur ruine, et

* Discours sur le gouvernement, t. I, sect. 9.

** *Ibidem.*

» qu'en travaillant à l'accroissement de la puis-
» sance de leur maître, ils ne font qu'appesantir
» leur chaîne *.

Mais voici venir le vengeur et l'appui de Louis XIV : Bossuet seul soutient tout l'effort du protestantisme, l'attaque, profite de l'embaras où s'étaient mis les premiers novateurs en présentant leur réforme comme une œuvre définitive, relève les contradictions où ils étaient tombés ainsi que leurs successeurs, et triomphe de ces variations. Les réformés furent ainsi punis de n'avoir pas gardé le principe de liberté dont ils s'étaient armés dans leurs premiers travaux, et d'avoir voulu couronner une insurrection par le despotisme. Claude et Jurieu ne pouvaient pas eux-mêmes reprendre toute l'indépendance nécessaire. Aussi, comme polémique, l'histoire des Variations de Bossuet est irréfutable et immortelle. Mais elle ne conclut rien contre le génie même de la réforme. Il n'est pas plus philosophiquement juste de reprocher au protestantisme ses variations qu'au premier christianisme ses mille hérésies. C'eût été un étrange début pour des novateurs que l'uniformité, et pour la réforme elle-même, qui est le triomphe de l'indépendance, un véritable contre-sens.

* Discours sur le gouvernement, t. I, sect. 36.

Le christianisme sous la plume de l'évêque français sera tout-à-fait monarchique, se séparera de l'esprit démocratique de la Bible et de la théocratie romaine, pour fonder une Eglise nationale dont la royauté sera maîtresse en continuant d'honorer le Vatican. Bossuet, qui dans sa revue de l'histoire de la terre a sacrifié toutes les nations au peuple juif, sacrifie dans sa *Politique* toutes les institutions à la monarchie. Son livre, composé de centons tirés de l'Ecriture sainte, et destiné à l'instruction de Monsieur le Dauphin, enseigne que, s'il y a eu d'autres formes de gouvernement que la royauté, la monarchie est la forme la plus commune, la plus ancienne et aussi la plus naturelle. La Bible est invoquée. « Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à la monarchie, comme étant le gouvernement le plus universellement reçu. *Etablissez-nous un roi pour nous juger, comme en ont tous les autres peuples.* » Si Dieu se fâche, c'est à cause que jusque là il avait gouverné ce peuple par lui-même, et qu'il en était le vrai roi; c'est pourquoi il dit à Samuel : *Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils ne veulent pas pour régner sur eux.* » Ainsi le même fait est tirailé par Sidney et Bossuet; l'un veut l'adapter à ses théories républicaines, l'autre le revendique pour la monarchie. Bossuet est ici au-dessous de lui-même; il s'autorise de Rome

qu'il pense avoir commencé par la monarchie, et qui est enfin revenue comme à son état naturel. Il remarque que les Suisses étaient auparavant sujets des princes de la maison d'Autriche; que les Provinces-Unies ne font que sortir de la domination d'Espagne et de celle de la maison de Bourgogne; même genre de raisonnement sur les villes libres d'Allemagne et d'Italie; enfin cette belle conclusion : « Tout le monde donc commence par » des monarchies, et presque tout le monde s'y » est conservé comme dans l'état le plus naturel. » Aussi avons-nous vu qu'il a son fondement et » son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire » dans la nature même : les hommes naissent tous » sujets, et l'empire paternel qui les accoutume » à obéir les accoutume en même temps à n'avoir » qu'un chef *. » C'est une bien pauvre théorie sur la sociabilité humaine que d'en voir exclusivement l'idéal dans la forme monarchique, sur le trône de Louis XIV, et de rapetisser le christianisme aux proportions de la royauté de Versailles !

Le clergé, dans le siècle où Michel Le Tellier dégrada la justice, s'était donné l'impardonnable tort de persécuter au lieu de persuader; son intolérance, qui avait chassé loin du sol natal tant

* Politique tirée de l'Écriture sainte, liv. II, propositions 3-18.

de Français, laissa dans l'esprit de la nation un ressentiment vif, un dégoût profond : et son insuffisance, quand Fénelon et Bossuet eurent disparu, le livrèrent sans défense aux attaques d'un jeune homme quelque peu hardi et assez ingénieux. Certes, quand Voltaire faisait dire à Jocaste pour consoler OEdipe :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense :
Notre crédulité fait toute leur science ;

pas plus que Luther au début de sa réforme, il ne mesura de l'œil l'étendue de la carrière où il s'engageait ; il ne prévoyait pas cette guerre opiniâtre déclarée non-seulement au clergé, mais aux principes même du christianisme. La pensée même de l'expédition de Voltaire fut l'indépendance de l'esprit humain : à ce titre l'entreprise est sacrée. Cette Eglise intolérante et qui censurait toutes les productions du génie national, ces ordres monastiques qui avaient commencé par instruire et civiliser le monde, mais n'offraient plus qu'une collection de moines et de capucins malpropres et ignorans, Voltaire leur infligea la persécution du ridicule, et affranchit complètement la philosophie. Oeuvre excellente. Mais, dans les emportemens et dans les précipitations de sa colère, il ne s'aperçut

pas que ses coups portaient trop loin : il ne comprit pas que le christianisme, si dénaturé, si travesti par ses représentans, au fond était une pensée d'émancipation et de liberté qu'il ne fallait pas envelopper dans une proscription philosophique. Nous verrons Jean-Jacques résister sur ce point avec efficacité et défendre le spiritualisme religieux.

Le christianisme, dans son essence et dans sa grandeur, est une pensée pure, indépendante de toutes les formes ; il console et relève l'homme individuel ; il tend à établir dans la sociabilité humaine toute l'égalité possible : c'est-à-dire qu'à l'heure qu'il est, il reste l'idée la plus générale qui se soit encore produite. En ce sens Schelling a eu raison de dire que le christianisme comprend l'universalité des choses *. C'est frappé de cette supériorité de la doctrine chrétienne sur les autres doctrines connues qu'un philosophe célèbre, Saint-Simon, a écrit son *Nouveau christianisme*.

Il est intéressant d'observer comment ce penseur original arriva au sentiment religieux ; il avait débuté par l'athéisme : mais après avoir long-temps vécu, mais fatigué de tous les spec-

* Schelling, *Vorlesungen über die Methode des academischen Studium*, chap. 8.

tacles qui avaient passé sous ses yeux, il se trouva naturellement croire en Dieu ; poursuivant toujours le principe de l'association, il reconnut qu'un homme ne pouvait se rattacher à un autre homme qu'en vertu d'une idée qui leur serait commune, et il appelle le christianisme divin parce qu'il a rallié les hommes : il met uniquement la religion dans la sociabilité, et il a ainsi l'avantage sur le xviii^e siècle de comprendre un des attributs de la pensée religieuse ; mais, ni théologien ni métaphysicien, il n'en a pas vu les autres faces.

Ainsi donc, après avoir commencé par la philosophie, que le christianisme y revienne, qu'il s'y retrempe et s'y régénère : si tout ce qui est déposé dans l'Évangile n'a pas reçu tous ses développemens rationnels et sociaux, c'est le moment de dire avec saint Paul : *Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus* *.

* Epistola ad Hebræos, cap. 13, vers. 14.

CHAPITRE V.

Machiavel.

Dès que les Romains eurent soumis Tarente et chassé Pyrrhus, l'unité politique de l'Italie commença; elle se développa sous la république, se confirma sous César et sous Auguste, fut troublée par Constantin, expira avec Augustule; unité où tend aujourd'hui l'Italie, où elle arrivera. Mais que de détours ne prend pas l'histoire! Ainsi Grégoire VII, qui voulait soumettre la Péninsule à sa théocratie, suscite au contraire les républiques italiennes. Ce pape, plus que tout autre, avait mis aux prises le Nord et le Midi; à chaque règne l'empereur passait les monts pour aller prendre sur l'autel de Saint-Pierre la couronne impériale; guerres toujours renaissantes, lutte du sacerdoce et de l'empire, des Guelfes et

des Gibelins, orages qui fécondèrent l'indépendance des villes italiennes. Milan, destiné à servir tour à tour de garnison à l'Allemagne et à la France, combat les empereurs avec héroïsme. Venise donne l'exemple d'un patriciat despote et persévérant comme un seul homme. Gênes, cet amphithéâtre de marbre au milieu de la Méditerranée, se glorifiera de Doria et de Colomb. Déjà dans l'antiquité la Toscane avait devancé Rome par une civilisation moitié orientale, moitié grecque, et la sagesse de ses Lucumons avait brillé dans Fivole et dans Volaterra. Florence au moyen âge passe tour à tour de l'aristocratie au régime populaire, du patronage des Médicis à l'insurrection; incapable de liberté comme de servitude, mais reine de l'Italie, mais fleur brillante de cette Grèce moderne, elle donne à l'Europe le Dante, Machiavel, Guichardin et Galilée.

Quand Machiavel vint aux affaires, l'importance politique de Florence s'éclipsait un peu. Il occupa toujours des emplois inférieurs à son génie, et il rendit des services essentiels, sans jamais paraître au premier rang. Dans l'espace de quatorze ans sa république l'envoya quatre fois à la cour de France, deux fois auprès du pape, deux fois aussi auprès de César Borgia, d'abord triomphant, ensuite prisonnier au châ-

teau Saint-Ange. Le secrétaire florentin eut encore à s'acquitter de plusieurs autres missions auprès de petits princes italiens. Florence flottait alors entre les alliances de l'Allemagne, de la France et de Rome, et sa politique incertaine avait les inconvéniens de tous les partis qu'elle prenait. Machiavel dépensa donc sa vie à ménager à sa patrie des transactions continuelles, et à conquérir de petits résultats ; rôle subalterne, indigne de lui : je lui eusse voulu un emploi de premier ministre sous un roi puissant, auprès de quelque grand trompeur sur le trône, comme Louis XI, Ferdinand le Catholique, ou Charles-Quint. Quoique dans son patriotisme il ait toujours cherché l'indépendance de sa patrie, et qu'il ait servi tour à tour pour la sauver du joug étranger la *seigneurie* et les Médicis, on peut dire qu'il eût été inutile au monde s'il n'eût pas écrit.

Un critique anglais * a expliqué avec bonheur une des faces du caractère de Machiavel. Il en a fait le représentant du génie italien, tel qu'il était sorti des troubles et des factions du xv^e siècle.

* Voyez *Edimburg Review*. — L'article a été traduit dans le 23^e numéro de la *Revue britannique*. L'auteur est M. Macauley, aujourd'hui membre de la Chambre des communes, et l'un des réformistes les plus distingués. Nous sommes fâchés seulement de la légèreté injuste avec laquelle il a traité Montesquieu.

cle ; mélange de finesse, de ruse et de persévérance, fourbe avec naïveté, aussi naturellement que le Français était présomptueux et le Germain un peu lourd ; une inépuisable perfidie dans les desseins, du sang-froid dans l'exécution, de la bravoure, de la fidélité dans les haines et les amitiés. Il est évident que le siècle et le pays qui produisirent Machiavel, Alexandre VI, César Borgia, tous les politiques du consistoire romain, furent par excellence le pays et le siècle de la diplomatie. Ainsi Machiavel, continuellement envoyé où il y avait de sérieuses difficultés à vaincre, se trouvait auprès de César Borgia au moment où celui-ci était au plus fort de ses entreprises et de ses hypocrisies. Ce fils naturel du pape Alexandre VI bouleversait toute l'Italie. On était toujours incertain de savoir quels alliés il se proposait de duper ; sa pensée était en hostilité constante avec ses paroles. Pendant la légation de Machiavel il se surpassa lui-même. Il avait autour de lui les Orsini, et Vitellozzo, ses éternels ennemis qu'il était parvenu à persuader de son profond regret sur leurs inimitiés passées. Il les amène à lui gagner et à lui ouvrir la ville de Sinigaglia, y entre avec eux, les fait saisir, et pendant la nuit met à mort Vitellozzo et messer Oliverotto. Aussitôt après il se présente à Machiavel pour lui apprendre l'heureux succès

de son entreprise, et lui témoigner qu'il serait charmé de recevoir à ce sujet les félicitations de la république. Machiavel ne sourcille pas, et avec le plus grand flegme il expédie ses dépêches à la *seigneurie*.

« Magnifiques seigneurs, je vous ai écrit hier
 » par deux lettres tout ce qui s'était passé depuis
 » l'arrivée de Son Excellence à Sinigaglia, ainsi
 » que de la manière dont il s'était emparé du sei-
 » gneur Pagolo, du duc de Gravina Orsini, de
 » Vitellozzo et d'Oliverotto. Ma première n'était
 » qu'un simple avis de cet événement. Dans la
 » seconde j'entrais dans les plus grands détails,
 » et de plus je vous y rendais compte de ce que
 » m'avait dit Son Excellence, et de ce que l'on
 » pensait généralement de sa conduite dans cette
 » circonstance.... Je vais vous redire en substance,
 » par surcroît de précaution, tout ce qui s'est
 » passé, dans le cas où vous n'auriez pas reçu
 » mes lettres.

« Son Excellence partit hier matin de Fano
 » avec toutes ses troupes, et se dirigea sur Sini-
 » gaglia, qui, à l'exception de la citadelle, avait été
 » occupée par les Orsini et messer Oliverotto.
 » La veille, Vitellozzo était venu de Castello dans
 » les environs ; ils allèrent les uns après les autres
 » à la rencontre du duc, l'accompagnèrent à
 » travers la ville jusqu'à son logement : entrés

» avec lui dans son appartement, Son Excellence
» les retint prisonniers.... Il me fit ensuite ap-
» peler vers la deuxième heure de la nuit, et de
» l'air du monde le plus satisfait il se félicita avec
» moi du succès qu'il venait d'obtenir, me dit
» qu'il m'en avait parlé la veille, mais qu'il ne
» m'avait pas dit clairement toute la chose, telle
» qu'elle était; il s'expliqua ensuite en termes
» pleins de sagesse et de la plus vive affection
» pour notre république, donnant toutes les
» raisons qui lui faisaient désirer votre amitié,
» si vous ne la refusiez pas.... Nous restâmes
» d'accord que je vous écrirai tout ce qu'il m'a-
» vait dit, et il attend votre réponse. Par ma let-
» tre d'hier je vous ai informé que plusieurs per-
» sonnes éclairées et amies de la république
» m'avaient rappelé que jamais plus belle occa-
» sion ne s'était offerte à vos seigneuries de se
» remettre en état ainsi que la cité, car chacun
» est persuadé qu'à cause de la France vous pouvez
» vous fier à lui, et l'on pense qu'il serait tout-à-
» fait à propos, à l'occasion de ce nouvel événe-
» ment, que vous envoyassiez sans différer un de
» vos principaux citoyens en qualité d'ambassa-
» deur; car, s'il vient quelque personne de consi-
» dération avec des propositions sur lesquelles on
» puisse négocier, il est hors de doute qu'elle
» réussira.... Cette nuit, à la dixième heure, le duc

» a fait mourir Vitellozzo et messer Oliverotto da
 » Fermo. Les deux autres sont encore vivans,
 » mais on croit que ce n'est que jusqu'à ce que
 » l'on sache si le pape a entre les mains le car-
 » dinal et les autres Orsini qui étaient à Rome *.

Huit jours après, Machiavel écrivait à la *seigneurie* : « Les discours du duc sont empreints
 » de tant de sagesse, il s'exprime d'un ton si vif
 » et si persuadé que, si l'on pouvait croire à la
 » sincérité de ce qu'il dit, il n'y aurait aucune
 » crainte à concevoir ; néanmoins ce qui arrive
 » aux autres doit inspirer de la méfiance, etc., etc. »
 Homme d'affaires, acceptant tout, observateur
 imperturbable au milieu des scènes les plus san-
 glantes, ne prenez Machiavel ni pour un hypo-
 crite, ni pour un scélérat ; encore une fois non ;
 c'est un Italien du xvi^e siècle, c'est un secrétaire-
 d'état de la république de Florence que vous eus-
 siez beaucoup étonné en vous étonnant de sa
 conduite.

Mais voici une révélation nouvelle sur son
 caractère. Une de ses lettres retrouvée en 1810
 nous le montre écrivant *le Prince* dans une petite
 campagne à quelques lieues de Florence, pau-
 vre, négligé de tout le monde. C'était un plaisir
 pour lui, quand il avait pris son repas, d'aller à

* Légation auprès du duc de Valentinois, lettre 44^e.

une hôtellerie où il trouvait des paysans et des rustres : là Machiavel se délectait à s'encanailler, à boire, à se disputer, à crier, à jouer à des jeux très-vulgaires; quand il y avait passé plusieurs heures, quand il s'était contemplé, lui, le premier homme d'Etat de Florence, obligé d'aller chercher ses distractions dans un cabaret; quand il avait bien ri de lui-même et des autres, il rentrait chez lui, ôtait les habits avec lesquels il s'était compromis, et dans son cabinet, évoquant tous les illustres morts de Rome et d'Athènes, il retrouvait dans leur entretien toute l'énergie de son âme et redevenait lui-même. S'il pensait encore à sa patrie, ce n'était qu'avec un mépris vengeur; il se moquait alors, mais de cette ironie supérieure, peine sanglante que les grands hommes savent infliger à l'ingratitude.

Machiavel est encore inintelligible, si l'on n'a devant les yeux l'état de la papauté italienne. Des desseins de Grégoire et de Boniface, elle était descendue à de mesquines ambitions, elle songeait à s'arrondir en Italie; sa politique devint toute temporelle et ne se distingua plus de celle de Florence, de Pise ou de Venise; position indigne d'elle et qui réduisit à l'impuissance, même le génie de Jules II. Rome pesait à toute l'Italie; elle n'était plus pour elle qu'un embarras et souvent un scandale. Du vivant même de Machia-

vel, un moine dominicain, Jérôme Savonarola, s'érigeant à la fois en prophète et en tribun, se répandit en déclamations contre le Vatican, annonça le retour de Charles VIII en Italie comme un nouveau Cyrus. La voix imprudente de Savonarola n'était autre chose que le cri des populations italiennes ; mais c'était trop tôt ; d'ailleurs ce n'était pas à l'Italie à se réformer elle-même, et le malheureux Bolonais, livré au pape, périt sur le bûcher. Machiavel se moqua de lui, disant qu'un prophète devait avoir toujours une armée pour réaliser ses prophéties. Mais le secrétaire florentin n'en considérait pas moins la papauté comme une cause inépuisable d'inconvéniens et de dangers pour l'Italie. Chemin faisant, nous en trouverons la preuve.

La nécessité de défendre l'indépendance de Florence préoccupa toujours cet homme d'Etat, et il proposa à plusieurs reprises à la *seigneurie* d'organiser des troupes nationales et réglées. Cette mesure, qui ne laissait plus la république à la merci des *condottieri*, produisit sur-le-champ quelques avantages, bien qu'elle ne fût exécutée que timidement. Machiavel était versé dans la tactique, et il a écrit un traité en sept livres de *l'Art de la guerre* que les militaires estiment et dont a profité le chevalier Folard. Il commença avec enthousiasme l'histoire de Florence, et, dans

les premiers livres, il a su s'associer à la gloire de Guichardin. Mais arrivé aux temps plus modernes, et presque contemporains des Médicis, il perdit son ardeur avec son indépendance, et laissa l'ouvrage inachevé.

Les Décades de Tite-Live ne sont pas un commentaire; l'historien romain n'est guère là qu'un prétexte. Les yeux fixés sur l'antiquité, Machiavel en compare les mœurs et la politique aux États modernes; il cherche des leçons pour l'Italie dans l'imitation de la liberté antique; il veut que la vie républicaine de Florence, de Pise ou de Venise s'instruise à l'école de Rome et d'Athènes; tellement qu'il méconnaît tout-à-fait l'originalité du moyen âge et des temps modernes. C'est ainsi que, frappé à la fois du caractère politique de la religion dans l'antiquité, et des déportemens de la papauté au siècle où il vivait, il s'exprime en ces termes : « Puisque quelques personnes » prétendent que le bonheur de l'Italie dépend » de l'Eglise de Rome, j'alléguerai contre cette » Eglise plusieurs raisons qui s'offrent à mon » esprit, et parmi lesquelles surtout il en est » deux extrêmement graves auxquelles, selon » moi, on ne peut opposer aucune objection. » D'abord les exemples coupables de la cour de » Rome ont éteint, dans cette contrée, toute dé-

» votion et toute religion, ce qui entraîne à sa
» suite une foule d'inconvéniens et de désordres ;
» et comme, partout où règne la religion, on
» doit croire à l'existence du bien, de même où
» elle a disparu, on doit supposer l'existence du
» mal. C'est donc à l'Eglise et aux prêtres que
» nous autres Italiens nous avons cette première
» obligation, d'être sans religion et sans mœurs ;
» mais nous leur en avons une bien plus grande
» encore qui est la source de notre ruine, c'est
» que l'Eglise a toujours entretenu et entretient
» malheureusement la division dans cette mal-
» heureuse contrée..... La cause qui empêche
» l'Italie d'être soumise à un gouvernement unique,
» soit monarchique, soit républicain, c'est l'E-
» glise seule qui, ayant possédé et goûté le pou-
» voir temporel, n'a cependant eu ni assez de
» puissance ni assez de courage pour s'emparer
» de l'Italie et s'en rendre souveraine. Mais, d'un
» autre côté, elle n'a jamais été assez faible pour
» n'avoir pu, dans la crainte de perdre son au-
» torité temporelle, appeler à son secours quelque
» prince étranger.... Voilà pourquoi l'Italie n'a
» pu se réunir sous un seul chef et demeure
» asservie à plusieurs princes ou seigneurs ; de
» là ces divisions et cette faiblesse qui l'ont ré-
» duite à devenir la proie non-seulement des

» Barbares puissans, mais du premier qui daigne
 » l'attaquer * . »

Mais Machiavel ne se contente pas de censurer l'Église ; il accuse le christianisme de rendre les hommes moins braves, moins portés aux grandes actions, aux grandes entreprises ; et Rousseau, plus tard, a reproduit ces reproches : « Notre religion, nous ayant montré la vérité et l'unique chemin du salut, a diminué à nos yeux le prix des honneurs de ce monde ; les païens, au contraire, qui estimaient beaucoup la gloire, et y avaient placé le souverain bien, embrassaient avec transport tout ce qui pouvait leur mériter. On en voit les traces dans beaucoup de leurs institutions ; la pompe de leurs cérémonies égalait leur magnificence ; mais on y joignait des sacrifices ensanglantés et barbares où une multitude d'animaux étaient égorgés ; la vue continuelle d'un spectacle aussi cruel rendait les hommes semblables à ce culte. Les religions antiques, d'un autre côté, n'accordaient les honneurs divins qu'aux mortels illustrés par une gloire mondaine, tels que les fameux capitaines et les chefs de république. Notre religion, au contraire, ne sanctifie que les humbles et les hommes livrés à la contem-

* *Décade*, liv. I, chap. 12.

» plation plutôt qu'à la vie active ; elle a de plus
» placé le souverain bien dans l'humilité, dans
» le mépris des choses de ce monde, dans l'ab-
» jection même. . . . Il semble que cette morale
» nouvelle a rendu les hommes plus faibles, et a
» livré le monde en proie aux scélérats auda-
» cieux. Ils ont senti qu'ils pouvaient sans crainte
» exercer leur tyrannie, en voyant l'universalité
» des hommes disposés, dans l'espoir du para-
» dis, à souffrir tous les outrages plutôt qu'à s'en
» venger* . » Pour le coup, le secrétaire est trop
amoureux de l'antiquité. Il irait même jusqu'à
excuser les sacrifices sanglans. Il méconnaît en-
tièrement la philosophie chrétienne, le courage
nouveau, les mœurs héroïques, loyales et hu-
maines qui en sont sorties. Cet exemple fait tou-
cher au doigt ce qui manque au Florentin. Mais,
dans l'étude même de l'histoire de Rome, des se-
crets de sa croissance et de sa grandeur, des prin-
cipes de sa constitution, des maximes de sa poli-
tique, des ruses et des hardiesses de son génie ;
dans l'analyse de l'art de gouverner, de ses res-
sources, de ses défiances, des moyens qui chan-
gent et qui sauvent les Etats, des conspirations
qui les renversent, des fautes des peuples et des
princes, Machiavel s'est fait le précepteur des

* *Décade*, liv. II, chap. 11.

hommes d'état et des historiens; il a souvent inspiré Montesquieu; le grand Jean de Müller l'étudiait constamment; Richelieu et Cromwell ne durent pas non plus négliger sa lecture.

Nous arrivons au *Prince*. Machiavel, après une carrière subalterne, était dévoré dans la retraite par la douloureuse inquiétude d'un génie qui n'avait jamais pu se satisfaire. Il sentait le besoin d'épancher sa veine politique et de se montrer grand sur le papier, puisqu'on lui avait toujours refusé la place qui lui appartenait. Alors sans songer au public, mais pour le communiquer confidentiellement à celui des Médicis qui régnait à Florence*, il écrit un petit traité, substantiel, plein, nerveux, sans phrases. Il personnifie sa politique dans le Prince qui est à la tête d'un Etat, le suit dans les situations les plus difficiles, lui fait poursuivre son but à travers tous les moyens : pour triompher de ses ennemis, le Prince corrompra les consciences; il assassinera, s'il ne peut faire autrement : ici les remords seraient hors de saison; c'est de la politique expérimentale à tout prix. Ne croyez pas que le Prince imaginaire de Machiavel soit uniquement calqué sur César Borgia; ce bâtard lui en a bien fourni

* Voyez la lettre à François Vettori, retrouvée en 1810, dans l'*Histoire de Machiavel* par M. Périès.

quelque chose; mais tous ses contemporains y ont contribué, Jules II, Alexandre VI, les cardinaux du sacré collège; et puis les perfides de tous les temps, les politiques anciens et modernes ont comparu devant le peintre pour enrichir des variétés de leur caractère la méchanceté idéale de son terrible héros.

Mais dans quel but est donc écrit ce Prince? est-ce un piège tendu aux Médicis? Le Florentin veut-il les précipiter par la théorie et la séduction du pouvoir absolu? Est-ce une satire de la puissance souveraine? une vengeance de républicain? Non; c'est l'épanchement naturel de l'âme de Machiavel; il méprisait les hommes, établissait sa politique sur la connaissance de leurs vices et de leurs crimes, et puisait ses théories dans les mauvaises passions de la nature humaine. Pour moi, je ne puis m'empêcher de croire que, moqueur aussi sanglant qu'observateur profond, il n'ait été animé d'une impitoyable et secrète ironie. C'était un poète comique; il avait égayé Florence par la Mandragore; il a bien pu, froid ricanneur, couronner son œuvre par un immense éclat de rire; gâté coupable, joies perverses auxquelles s'abandonnent parfois les esprits supérieurs en se donnant de haut le spectacle des pauvretés et des bassesses humaines.

Machiavel ainsi considéré, qu'en est-il résulté pour la philosophie sociale? ses contemporains ne furent pas choqués de ses écrits, par une excellente raison; c'était leur propre portrait; c'était eux-mêmes. Mais à mesure qu'on s'éloigna du xv^e et du xvi^e siècle, quand les doctrines sociales furent devenues plus saines et plus généreuses, il arriva qu'après avoir beaucoup marché on aperçut, en se retournant, Machiavel et son siècle tout naïfs et tout réels, on cria au scandale, à l'immoralité. Le secrétaire fut vilipendé et passa pour un homme épouvantable. Au xviii^e siècle Frédéric le réfuta. Voltaire applaudit avec des cris de joie à ce royal commentateur. Cette réprobation philosophique ne s'exerçait pas sans d'excellentes raisons. La politique italienne avait passé dans les cours, dans les affaires et dans la diplomatie. Si Machiavel n'eût pas écrit, les fourberies du xv^e siècle n'eussent pas été résumées en théorie et n'eussent pas si long-temps corrompu l'Europe. Or l'humanité pardonne moins encore la théorie d'une mauvaise action que l'action même, et le sophisme peut quelquefois l'indigner plus que le crime. L'influence de Machiavel fut donc maligne, et peu s'en faut que ce grand homme n'ait payé de sa réputation auprès de la postérité le tort d'avoir trop fidèlement représenté

son siècle, sans l'avoir relevé par une philosophie plus pure.

L'Italie corrigea, pour ainsi dire, l'esprit historique de Machiavel par la politique idéale et platonicienne de Vico. J'ai caractérisé ailleurs cet illustre Napolitain dans une analyse dont des Italiens compétents ont estimé l'exactitude *. Filangieri et Beccaria importèrent dans la péninsule les leçons de la philosophie française.

Depuis le xviii^e siècle, l'Italie se tourne vers la France. Après nous avoir envoyé deux fois la civilisation, elle réclame aujourd'hui notre appui. Lutèce, ce petit bourg où habitait Julien, où passaient quelquefois les empereurs romains, est devenue l'espoir de la péninsule. L'Italie ne devra sa liberté et sa nationalité qu'à elle-même, mais elle demande que nous lui tendions la main ; c'est un guerrier généreux qui a besoin de son frère d'armes pour se relever. Napoléon avait tout-à-fait compris l'union de la France et de l'Italie. Il n'avait voulu entrer dans Rome que pour y faire couronner son fils devenu majeur ; il avait ajourné à cette époque sa visite impériale. Il faut ici dégager la pensée même des illusions du conquérant ; cette pensée était l'unité de l'Italie avec l'alliance de la France.

* *Introduction à l'Histoire du Droit*, chap. 13.

CHAPITRE VI.

Hobbes. — Locke.

Quand la révolution anglaise éclata, elle épouvanta l'Europe; l'insurrection n'avait pas encore revendiqué aussi haut les franchises nationales. Assurément il y avait eu des commotions, des factions, des guerres civiles; mais tout un peuple se levant contre une autorité qu'il avait révérée jusqu'alors, un parlement faisant légalement la guerre à son roi; ce roi battu, captif, condamné; une race royale expulsée, la légitimité historique proscrite, les intérêts nouveaux représentés par un homme de bonheur et de génie; voilà ce que l'Europe n'avait pas encore vu. Presque partout sur le continent, on passa de l'étonnement à l'indignation; on épousa les intérêts jacobites, et la révolution anglaise fut regardée

dans les premiers temps comme une usurpation monstrueuse. Il se trouva que, dans le cœur même d'un Anglais, elle excita un ressentiment amer; que, spectateur de ces événemens inouis, au lieu de s'enflammer pour la liberté, un homme s'enflamma pour le despotisme; que, prenant avec acharnement le contrepied du mouvement populaire, il résolut d'écrire l'utopie du pouvoir absolu. Cet Anglais avait l'âme honnête et l'esprit grand; mais tempérament mélancolique, imagination ardente et solitaire, il se passionna pour les puissances déchues, ou plutôt pour le despotisme en quelques mains qu'il le trouvât, chez Cromwell, Charles ou Jacques. La démocratie l'exaspérait : elle avait inspiré Milton ; elle fit horreur au philosophe de Malmesbury.

Ce contemporain de Descartes embrassa toutes les parties de la spéculation ; mais nous n'avons à le suivre que dans sa philosophie politique. Nous la trouvons dans deux ouvrages, le *De Cive* et le *Leviathan*, écrits d'un style énergique et sombre.

Hobbes désirait surtout la liberté abstraite et spéculative de la pensée ; il voulait être libre sur cette terre de ne pas croire à l'existence de Dieu, de croire uniquement à la sensation et à la matière, et de se séparer individuellement du christianisme. Sans intelligence du mouvement révo-

lutionnaire qui remuait son pays, des progrès de la liberté civile, sans amour pour elle, il unit l'indépendance du métaphysicien à une servilité presque orientale. — Le *De Cive* se divise en trois parties, la liberté, l'état, la religion. C'est une erreur d'avoir considéré l'homme comme sociable. L'homme n'aime par son semblable, il le craint et le hait. La relation des hommes entre eux n'est pas dans l'affection et la sympathie, mais dans l'égoïsme et la crainte. L'intérêt seul les rassemble. « Si coeant enim commercii causa, » unusquisque non socium, sed rem suam colit, » si officii causa, nascitur forensis quædam amicitia, plus habens metus quam amoris, unde » factio aliquando nascitur, sed benevolentia » nunquam..... Statuendum igitur est originem » magnarum et diuturnarum societatum non a » mutua hominum benevolentia, sed a mutuo » metu extitisse. » Dans cet état de nature tout homme pourra faire par lui-même et par ses propres forces tout ce qui lui conviendra pour se protéger; il n'y a plus rien de rationnel et de normal : l'homme n'est plus en proie qu'à des passions animales; s'il frappe son voisin, et s'il est le plus fort, il aura raison; si plus faible, il aura tort. « Juris naturalis fundamentum primum » est ut quisque vitam et membra sua quantum » potest tueatur; quoniam autem jus ad finem

» frustra habet cui jus ad media necessaria de-
 » negatur, consequens est, cum unusquisque se
 » conservandi jus habeat, ut unusquisque jus
 » etiam habeat utendi omnibus mediis et agendi
 » omnem actionem, sine qua conservare se non
 » potest. » Quelle sera la conséquence de cette
 lutte qui n'a sa raison que dans la mesure des
 forces physiques? c'est que l'Etat naturel de
 l'homme sera la guerre, la guerre de tous contre
 tous, une mêlée générale de toutes les passions
 brutales. « Negari non potest quin status
 » hominum naturalis antequam in societatem
 » coiretur, bellum fuerit, neque hoc simpliciter,
 » sed bellum omnium in omnes. Bellum enim
 » quid est, præter tempus illud in quo voluntas
 » certandi per vim verbis factisve satis declara-
 » tur? Tempus reliquum pax vocatur. » Mais on
 ne peut vivre ainsi dans une guerre continuelle
 de tous contre tous; la raison s'y refuse et ré-
 clame la paix. Or, et voici le nœud de la doc-
 trine de Hobbes, la paix, impossible dans l'Etat
 de nature, se réalisera par la société. La société
 s'établira par l'unité, l'unité par le pouvoir ab-
 solu; un despotisme sans exceptions comme sans
 limites peut seul sauver l'homme de l'anarchie
 naturelle. Les hommes jouiront de la paix à cette
 condition, qu'ils remettront à l'Etat tous leurs
 droits et toutes leurs prérogatives. Ils l'en char-

geront comme de dépouilles opimes pour obtenir la paix en échange. « Transfert in illum alterum jus virium et facultatum suarum, ut cum cæteri idem fecerint, habeat is cui submittitur, tantas vires, ut terrore earum, singulorum voluntates ad unitatem et concordiam possit conformare. » Et quel sera le droit de cet Etat qui dévore ainsi la substance et la vie de tous ses membres? Il aura le pouvoir coercitif, sera justicier sans appel, législateur suprême, fera la guerre à son gré, nommera les magistrats tant supérieurs que subalternes, examinera les doctrines, sera au-dessus des lois, jouira d'une impunité absolue, d'une omnipotence sans bornes, aura tous droits contre chacun, et chacun sera sans droits contre lui. A ces conditions, Hobbes s'engage à faire régner l'ordre dans la société.

Ces principes posés, trois formes de gouvernement s'offrent au philosophe, la démocratie, l'aristocratie et la monarchie. Il les examine tour à tour. La démocratie est l'objet d'une censure amère que nous retrouverons dans le Léviathan. Il a moins de blâme pour l'aristocratie, et lui enjoint de se rapprocher le plus possible de la monarchie, gouvernement supérieur à tous, dont Hobbes démontre l'excellence surtout par ce raisonnement : Quand les aristocraties et les démocraties soutiennent une guerre, elles ne

connaissent rien de mieux que de confier le commandement de leurs armées à un seul homme; elles confessent ainsi la supériorité du pouvoir absolu remis à un seul. Or, que sont les divers Etats si ce n'est autant d'armées et de camps qui se font la guerre les uns aux autres?

« Signum autem quod monarchia absolutissima, » civitatis sit optimus omnium status, manifestissimum illud est, quod non solum reges, sed » etiam civitates illæ quæ populo et optimatibus » subjectæ sunt, non nisi uni soli totum belli » imperium deferunt; idque ita absolutum ut » nihil possit esse amplius..... Monarchia itaque » omnium optimum in castris regimen est. Quid » autem aliud sunt plures respUBLICÆ quam totidem castra, præsiidiis et armis contra se invicem munita; quorum status (quia nulla communi potentia coercentur, utcumque incerta pax tanquam induciæ breves, intercedat) pro statu naturali, hoc est pro statu belli habendus est? » L'exemple est excellent. Hobbes ne pouvait mieux personnifier son pouvoir théorique que dans un général d'armée exerçant sur tous droit de vie et de mort. Voilà donc le code du despotisme complet et achevé.

Mais le christianisme semble être un obstacle insurmontable à ce pouvoir sans frein qui ne veut pas reconnaître la liberté de conscience et

de pensée. Sur ce point Hobbes a des trésors secrets d'ironie et d'hypocrisie philosophiques. Acceptant la religion chrétienne comme un fait établi, il écrit que Dieu a manifesté aux hommes ses lois de trois manières, par la raison, la révélation et la prophétie. « Dei leges triplici modo »
 » declarantur : primo , per tacita rectæ rationis »
 » dictamina ; secundo , per revelationem imme- »
 » diatam quæ intelligitur fieri per vocem super- »
 » naturalem, vel per visionem, vel somnium, vel »
 » inspirationem, ceu afflatum divinum ; tertio, »
 » per vocem alicujus hominis, quem Deus per »
 » vera miracula edita, ut fide dignum cæteris com- »
 » mendavit. Is autem, cujus voce sic utitur Deus »
 » ad voluntatem suam aliis significandam, voca- »
 » tur propheta. Tres hi modo dici possunt triplex »
 » verbum Dei, nimirum verbum rationale, ver- »
 » bum sensible, et verbum propheticum, qui- »
 » bus respondent tres modi quibus audire Deum »
 » dicimur, ratiocinatio recta, sensus et fides. »
 Ainsi Dieu se fait connaître à tous les hommes par la raison ; à quelques-uns, par des manifestations sensibles, et de nouveau à tous par des prophètes auxquels nous devons croire et obéir. Or, au commencement du monde, Dieu régna non-seulement naturellement, mais encore par une sorte de convention entre lui et Adam, comme s'il eût voulu prouver que l'obéissance

ne pouvait sortir que d'une convention, c'est-à-dire du consentement de tous les hommes. « *Initio mundi regnavit quidem Deus, non solum* » naturaliter, sed etiam per pactum super Adamum et Evam; ut videatur nullam voluisse » obedientiam præstari sibi, præter illam quam » dictaret ratio naturalis, nisi per pactum, id » est, ex ipsorum hominum consensu. » Nouveau pacte entre Dieu et Abraham. Il est renouvelé sur le mont Sinäi, et le pouvoir d'interpréter la parole divine est réuni dans Moïse avec le pouvoir suprême; révolutions politiques chez le peuple de Dieu jusqu'à l'avènement du Christ, qui renouvelle encore le pacte primitif, et vient exercer sur la terre non pas un pouvoir politique et royal, mais une autorité de conseil et de doctrine. « *Non habuit Christus a patre sibi* » commissam autoritatem regiam, aut imperatoriam in mundo, sed consiliariam et doctrinalem tantum. »

Le christianisme, et je poursuis toujours les idées de Hobbes, est une croyance imposée à la foi humaine, qui consiste dans son principe et dans son essence à croire que Jésus-Christ est envoyé de Dieu, pour fonder sur la terre le royaume de son père. Voilà tout ce qui est nécessaire au salut. A cette foi joignez l'obéissance aux puissances, et vous aurez toute la religion

nécessaire à la société, religion qui devra être enseignée par une église nationale sous la dictature de l'Etat, interprète souverain des divines écritures. Ce despotisme est nécessaire; autrement il faudrait remettre cette interprétation à l'esprit individuel ou à une autorité étrangère à l'état même, et le philosophe, pour se sauver à la fois de la liberté et du papisme, soumet l'intelligence au pouvoir politique.

Hobbes a raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse d'un Etat chrétien qui reconnaît la vérité de la religion révélée; mais il se pose une terrible et dernière objection. Que devraient faire les sujets, si un prince voulait détruire le christianisme et les contraindre de l'abjurer? faudra-t-il désertier la vérité divine? Hobbes, sans reculer, établit que, sous aucun prétexte, et même d'après les principes chrétiens, il n'est permis de résister au prince; que faut-il donc faire? Il faut mourir; il faut aller au Christ par le martyre, et si cela paraît dur à quelqu'un, c'est qu'il ne croit pas de tout son cœur que Jésus-Christ est le fils du Dieu vivant, autrement il brûlerait de se réunir à lui; mais, sous l'apparence du christianisme, il veut troubler la société. « Quid autem? an principibus resistendum est, ubi obediendum non est? Minime sane. Hoc enim contra pactum est civile. Quid ergo agendum? Eundem ad Chri-

» stum per martyrium. Quod si cui dictu durum
 » videatur, certissimum est eum non credere ex
 » toto corde Jesum esse Christum, filium Dei
 » viventis (cuperet enim dissolvi et esse cum
 » Christo), sed velle, simulata fide christiana, pac-
 » tam civitati obedientiam eludere » Voyez-vous
 Hobbes, secret ennemi du christianisme et logi-
 quement athée, conseiller le martyr aux chré-
 tiens comme leur dernier refuge, et mettre sous
 la protection des rois son incrédulité moqueuse!

Si l'on compare le *De Cive* et le *Leviathan*, on y trouvera les mêmes doctrines; mais dans le *Leviathan* la pensée plus profonde, mieux en relief, fournit sa course avec plus d'imagination encore et d'énergie. Dieu, voulant convaincre Job de sa puissance, la lui montre dans Behemoth et Leviathan, monstres mystérieux et fantastiques. Hobbes a personnifié l'Etat dans l'un des deux, dans Leviathan. Le corps social est à ses yeux comme un animal énorme qui ne reçoit la vie que du mécanisme de l'art. La nature a créé le monde; l'art forme et constitue l'Etat: « Ma-
 » gnus ille Leviathan quæ civitas appellatur,
 » opificium artis est, et homo artificialis, quan-
 » quàm homine naturali (propter cujus protec-
 » tionem et salutem excogitatus est) et mole et
 » robore multo major. » Dans le *Leviathan* celui qui a le pouvoir suprême fait la fonction de l'âme;

les magistrats et les autorités constituées en sont les membres ; les peines et les récompenses, excitations et moyens de la société, représentent les nerfs ; les richesses et les propriétés de chacun sont comme la substance du corps social ; le salut du peuple en est le but ; les conseillers qui suggèrent à l'Etat les avis nécessaires en sont comme la mémoire ; les lois sont la raison ; la concorde, la santé ; la sédition, la maladie ; la guerre civile, la mort ; enfin les conventions qui lient les unes aux autres toutes les parties de ce corps politique, *pacta quibus partes corporis hujus politici conglutinantur*, sont comme cette parole divine échappée de la bouche de Dieu, quand il créa le monde, *fiat, sive faciamus hominem*.

Après cette description, Hobbes s'exprime ainsi :

« *Hominis hujus artificialis naturam descri-*
» *bens, considerabo :*

» 1^o *Materiam ejus et artificem, id est homi-*
» *nem ;*

» 2^o *Quo modo et quibus pactis factus est ;*
» *quæ jura, quæ potestas, sive autoritas ejus est ;*
» *et in quo residet potestas summa ;*

» 3^o *Quid est civitas christiana ;*

» 4^o *Quid est regnum tenebrarum. »*

Dans son analyse de l'homme, ce philosophe examine tour à tour les sens et le raisonnement,

l'imagination et la mémoire, le langage, son origine et ses lois, la raison et la science, les principes internes de notre volonté, c'est-à-dire les passions, la variété infinie de leurs mobiles, de leurs jeux et de leurs caprices, les différentes qualités de l'esprit, la division des sciences qui se partagent sous le rapport moral en éthique, logique, rhétorique et politique, ou philosophie sociale, *civilis*, la diversité des humeurs, des mœurs et des habitudes; c'est à travers cette psychologie à la fois railleuse, logique et profonde que Hobbes parvient à la religion. Si l'homme est religieux, c'est par la crainte des esprits, l'ignorance des causes secondes, l'adoration des objets de sa crainte, et par l'habitude de prendre les effets du hasard pour des pronostics. « In iis autem quatuor rebus, metu spirituum, ignorantia causarum secundarum, cultu eorum quæ timet, et sumptione fortuitorum pro pronosticis, consistit religionis semen naturale, quod per hominum phantasias, iudicia, passiones et consilia diversa, adeo diversas produxit carmonias, ut quæ lege in unâ civitate comprobantur, in aliâ derideantur. » Le sentiment religieux ne trouve donc sa raison que dans les parties mauvaises et faibles de notre nature. Mais comment, s'il en est ainsi, les religions se sont-elles établies dans les sociétés humaines? Deux espèces

d'hommes les ont constituées, les hommes politiques, c'est-à-dire les législateurs, les hommes religieux, c'est-à-dire les révélateurs. Les premiers se sont faits auteurs de religions selon leurs propres imaginations, *secundum suas ipsorum phantasias religionum authores extiterunt*; c'est Numa, Mahomet qui ont voulu se donner auprès des peuples l'appui et la sanction de quelque dieu, lui ont attribué leurs institutions, et ont ainsi confondu la religion avec la politique. Les révélateurs comme Abraham, Moïse et Jésus-Christ, ont véritablement apporté sur la terre le royaume de Dieu. « Ubi verò per revelationem supernaturalem plantavit religionem Deus, ibi etiam » regnum sibi condidit peculiare, subditisque suis » leges dedit, non modò circa officia eorum erga » seipsum, sed etiam erga se invicem. » Ici Hobbes a sous les yeux évidemment la république hébraïque, et il ajoute : « Manifestum ergo est in » regno Dei politiam et leges civiles omnes, religionis partem esse, ideoque distinctionem dominii temporalis et spiritualis in regno Dei » nullam fuisse. » Dieu sans doute est roi de toute la terre, mais rien ne l'empêche de se choisir une nation particulière dont il se fasse le chef; *nulla enim istic incongruitas est.*

Après avoir ainsi accepté la révélation, Hobbes revient à ce qui, selon lui, est le principe généra-

teur de toutes les religions, c'est-à-dire, à la reconnaissance d'un pouvoir surnaturel, sentiment tellement durable et vivace chez les hommes, qu'il pourra par la suite enfanter des religions nouvelles, s'il se rencontre des hommes capables de le féconder. « A constitutione religionum apparet etiam modus, quo rursus in principia sua prima resolvuntur, nempe in agnitionem divinitatis, sive potentiae supernaturalis simpliciter; quæ agnitio nunquam ita aboleri potest, quin inde novæ religiones (si cultores accesserint idonei) germinaturæ sint. » La voilà véritablement la dernière pensée de Hobbes, énoncée comme en passant, après avoir rendu hommage à la révélation traditionnelle; c'est la prédiction de religions nouvelles qui n'auront, comme les anciennes, d'autre source que la foi en une cause suprême.

Le philosophe reproduit ses doctrines sur le droit naturel. L'Etat, comme dans le *De Cive*, est dépositaire et maître des droits de tous en vertu même de leur consentement: nouvelles excursions sur la démocratie, l'aristocratie et la monarchie; théorie du pouvoir paternel et despotique; avantage qu'un Etat peut retirer des corporations; attributions des magistrats et des officiers; double devoir de l'Etat, de se conserver et de s'agrandir. Hobbes trace une assez courte théorie des

lois civiles ; il les définit ainsi : *Lex civilis unicuique civi est regula quâ civitas verbo, vel scripto, vel alio quocumque voluntatis signo idoneo, ad distinctionem boni et mali, uti imperat.* Omnipotence du législateur ; rapports nécessaires entre les lois naturelles et les lois civiles ; accord désirable de la loi et de la raison, mais toujours soumission complète à la lettre promulguée ; mention des divisions historiques de la législation romaine. Les peines ont pour objet de porter à l'obéissance en imprimant la terreur ; examen des causes de ruine et de dissolution du corps social ; le philosophe range sous ce chef l'opinion qui veut soumettre aux lois le dépositaire du pouvoir suprême, et qui revendique pour chaque citoyen la propriété absolue de ses biens. Il considère ensuite les devoirs du souverain ; être juste, faire de bonnes lois, s'environner de conseillers habiles, ne confier ses armées qu'à des sujets fidèles et primer toujours par sa popularité celle de ses généraux.

Jusqu'ici Hobbes n'a appuyé sa politique que sur des principes purement naturels ; mais il veut lui donner la sanction de la parole révélée : « Sed » ad ea, quæ dicenda sunt de naturâ et juribus civitatis christianæ, cujus cognitio dependet magna » ex parte a voluntatis divinæ revelationibus supernaturalibus, adhibenda sunt principia alia, » nempè verbum propheticum. » Alors il consi-

dère le nombre, l'antiquité, le but et l'autorité des livres saints, le véritable sens du règne de Dieu, sa parole et les prophètes, les miracles et leur usage, la nature de l'Eglise de Dieu. Il nie qu'il y ait pour tous les chrétiens une Eglise universelle et catholique; mais dans chaque Etat particulier les chrétiens doivent obéir aux lois de leur pays, et par conséquent ne peuvent être soumis à une autorité étrangère. Hobbes approfondit ici plus expressément la théologie du *De Cive*: ainsi il montre la puissance de Dieu personnifiée dans Abraham, Moïse, les souverains pontifes et les rois de Judas, la sainte influence du Christ, la nature du pouvoir ecclésiastique. Il combat la théologie ultramontaine, les doctrines de Bellarmin, *pontificatus romani contra reges christianos pugil*. Enfin, après avoir énoncé ce qui est nécessaire pour entrer dans le royaume des cieux, l'obéissance et la foi, il pénètre enfin dans le royaume de Satan.

L'auteur du Léviathan a raison de dire que nous sommes ici dans les ténèbres: *Sumus ergo etiam nunc in tenebris*. Quelle est la pensée de cet étrange fragment? est-ce le jet d'une ironie qui persévère et qui s'acharne? ou bien le misanthrope et mélancolique écrivain a-t-il fini par être lui-même la dupe et la proie de ses imaginations bizarres et solitaires? Quelques-uns de ses con-

temporains soupçonnaient qu'il n'était pas sans croire aux esprits. Quoi qu'il en soit, Hobbes nous apprend dans son règne des ténèbres que quatre causes d'erreur nous sont envoyées par Satan : d'abord l'ennemi (*inimicus*) a éteint pour nous la lumière des Ecritures, et nous nous trompons en ignorant le sens de la parole révélée; puis nous admettons la démonologie des poètes païens, leurs fictions et leurs images sur les idoles, les apparitions et les ombres des morts; troisièmement nous mêlons aux saintes Ecritures les restes de la religion, de la philosophie grecque et surtout les doctrines d'Aristote; enfin nous sommes séduits par des traditions et des histoires fausses, tronquées, incertaines. *Atque ita erramus attenti spiritibus deceptoribus et doctrinis dæmoniorum.* Je n'analyserai point ce livre, que caractérise surtout une double colère contre le pape et contre Aristote, morceau presque fantastique, véritable empire des ténèbres.

Il se termine par une tirade véhémement et amère où Hobbes s'est complu à concentrer sa doctrine et sa colère : « Si cordibus scripsissem » instar tabularum rasarum puris, brevior esse » potuissem; suffecissent enim ea pauca quæ » sequuntur. Homines sine lege, propter jus » omnium in omnia, mutuis cædibus seipsos in- » terimere, leges sine pœnis et pœnas sine potes-

» tate summa inutiles esse ; potestatem sine armis
 » et opibus in unius personæ manum collatis,
 » vocem meram, neque ad pacem, neque ad de-
 » fensionem civium momenti ullius esse ; et pro-
 » inde, cives omnes, sui (non imperantium) boni
 » causa ad rem publicam opibus suis tuendam
 » et confirmandam quantum possunt obligari ;
 » idque arbitrio illius cui summam dederint po-
 » testatem : quæ summa est partis primæ et se-
 » cundæ. Deinde quoniam in scriptoribus sacris
 » (quarum lectionem Ecclesia nostra omnibus
 » permisit et commendavit) vita æterna et salus
 » singulorum continetur ; et unusquisque peri-
 » culo animæ propriæ, illas legit et sibimetipsi
 » interpretatur ; et propterea æquum est, ut con-
 » scientiæ eorum non pluribus fidei articulis
 » onerentur, quam qui sunt ad salutem neces-
 » sarii, articulos illos, quinam sint, in parte tertiâ
 » explicavi. Postremò in quartâ parte, ne populus
 » a falsis doctoribus seduceretur, consilia ambi-
 » tiosa et astuta adversariorum Ecclesiæ anglicanæ
 » patefeci. » Voilà ce que Hobbes se fût contenté
 d'exposer rapidement ; mais s'il est entré dans des
 détails, dans de longs développemens, c'est qu'il
 vit à une époque où la guerre civile a été le fruit
 des discordes religieuses, où non-seulement l'épi-
 scopat national a disparu, mais le roi, les lois,
 la religion et la vertu ; tellement qu'on dirait que

ce malheureux royaume avait pour jamais été abandonné de l'esprit de justice et de raison : les démocrates victorieux ont constitué la démocratie, bientôt après ils la perdirent, digne récompense de leurs crimes; un tyran vint asservir l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, et confondre cette sagesse démocratique tant des hommes du peuple que du clergé. Le peuple, fatigué par la guerre, les méprisa autant qu'il les avait admirés. Quand le roi légitime fut rétabli sur son trône, ils demandèrent pardon, c'est-à-dire qu'ils reconnurent leurs folies. On leur pardonna par une amnistie universelle, *ne sceleribus suis à bonis distinguerentur*. Mais il faut étouffer les mauvaises opinions en propageant les bonnes; les esprits ont été infectés par la politique et la philosophie de l'antiquité. Il faut donc de toutes façons par des prédications, des écrits et des controverses, travailler à éteindre cette peste démocratique, *itaque atramentum illud democraticum prædicando, scribendo, disputando eluendum est*. C'est aux universités à y travailler, et c'est à elles à prêter au pouvoir royal l'appui qu'elles ont donné autrefois à l'autorité pontificale.

Par un juste châtement, ni les doctrines ni les fureurs de Hobbes n'eurent aucune influence. Les amis de la liberté renversèrent facilement des paradoxes dont, au surplus, l'originalité éru-

dite ne pouvait devenir accessible et familière qu'au petit nombre. De leur côté, les soutiens des Stuarts et de la restauration se scandalisèrent des théories que voulait leur fournir un pareil auxiliaire, et qu'on eût plutôt prises pour une satire que pour une apologie du pouvoir. Si Machiavel a été immoral sans le savoir, il a du moins balancé les inconvéniens de son siècle par ce génie des affaires et de l'histoire qui fait des ouvrages du secrétaire l'éternelle école du politique. Mais quelle excuse apporter à ces enseignemens dogmatiques de despotisme et de servilité, sans vues positives de l'histoire, à ces emprunts hypocrites demandés aux Ecritures, à ce matérialisme qui ne trouve d'autre utilité à Dieu, que d'enchaîner sans appeler la liberté de l'homme? Quand Charles II revint à Londres, il trouva Hobbes sur sa route et lui donna sa main à baiser.

Locke au contraire fut, pour ainsi dire, le philosophe de la maison de Hanovre. Deux ans après la révolution qui mit Guillaume III sur le trône, il passa de la métaphysique à la philosophie sociale, et publia son traité du *Gouvernement civil*. Métaphysicien, il est inférieur à Descartes, à Leibnitz et à Kant; il n'a ni la rigueur ni la profondeur de ces maîtres de la pensée. Mais, écrivain moraliste et politique, il a exercé sur l'Europe une influence bienfaisante; dans sa Lettre sur la To-

lérance*, il a le premier donné la leçon et l'exemple de cette humanité pratique dont Voltaire s'est fait, après lui, le prédicateur populaire. Vous ne trouvez dans son *Gouvernement civil* ni la logique ni l'éloquence du *Contrat Social* ; mais Locke a inspiré Rousseau, et le premier, il a ressaisi, au nom de la liberté, la doctrine d'un contrat primitif dont Hobbes avait fait sortir le despotisme.

Le traité de Locke est court, clair et facile. Il enseigne que le véritable état de l'homme est l'état social. Après avoir flétri l'esclavage, il fonde la propriété sur le travail, manifestation de la personnalité humaine qui en transmet les fruits par l'héritage à ceux qui viennent après. La puissance paternelle, base de la famille, est séparée avec un bon sens exact du gouvernement politique. Quant aux sociétés elles-mêmes, la paternité naturelle a pu en être le début historique, mais non pas le fondement dans la nature des choses. Le consentement exprès ou tacite de chacun des membres de l'association, voilà la raison philosophique de l'état et de sa légitimité. « Chacun » étant naturellement libre, et rien n'étant capable » de le mettre sous la sujétion d'aucun pouvoir que » son propre consentement, il faut considérer ce » qui peut être une déclaration suffisante d'un

* Voyez tome 7, traduction de M. Thurot.

» homme, pour le rendre sujet aux lois de quel-
» que gouvernement. On distingue communément
» entre un consentement exprès et un consente-
» ment tacite, et cette distinction importe à notre
» sujet..... La difficulté est de savoir ce qui doit
» être regardé comme un consentement tacite et
» jusqu'où il oblige et lie, c'est-à-dire, jusqu'où
» quelqu'un peut être censé avoir consenti et s'être
» soumis à un gouvernement, quoiqu'il n'ait pas
» proféré une seule parole sur ce sujet. » Locke
démontre que le même acte par lequel quelqu'un
unit sa personne à quelque communauté met
pareillement ses possessions sous la domination
de cette communauté, et qu'ainsi, par le fait
même de sa présence, l'individu devient partie
intégrante de la société. Si la fin principale que
se proposent ceux qui entrent dans une société
est de jouir de leurs propriétés en sûreté et en
repos, la loi fondamentale de tous les Etats sera
celle qui établira le pouvoir législatif et en défi-
nira la nature et l'étendue. Le philosophe sépare
le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, en ayant
devant les yeux la constitution de son pays. Il est
clair que, dans le chapitre XII du *Gouvernement
civil*, Locke règle les rapports de ces deux pou-
voirs suivant l'économie de la légalité britannique.
La supériorité du pouvoir législatif, la permanence
du pouvoir exécutif ne sont autre chose que le

parlement et le roi d'Angleterre ; le philosophe indique même en passant la nécessité d'une réforme dans les élections qui produisent la Chambre des communes. « Il est arrivé souvent, dit-il, que » dans les gouvernemens où une partie de l'auto- » rité législative représente le peuple, et est choisie » par le peuple, cette représentation, dans la suite » des temps, ne s'est trouvée guère conforme aux » raisons qui l'avaient établie dès le commen- » cement. Il est aisé de voir combien grandes » peuvent être les absurdités dont serait suivie » l'observation exacte des coutumes qui ne se » trouvent plus avoir de proportion avec les rai- » sons qui les ont introduites. Il est aisé de voir » cela, si l'on considère que le simple nom d'une » fameuse ville, dont il ne reste que quelques » mesures, au milieu desquelles il n'y a qu'une » étable à moutons, et ne se trouve pour habitant » qu'un berger, fait envoyer à la grande assemblée » des législateurs autant de députés représenta- » tifs que tout un comté peuplé, puissant et riche. » Les étrangers en sont fort surpris, et il n'y a » personne qui ne confesse que la chose a besoin » de remède. Cependant il est très-difficile d'y » remédier, à cause que la constitution de l'auto- » rité législative étant l'acte original et suprême » de la société, lequel a précédé toutes les lois po- » sitives qui y ont été faites, et dépend entière-

» ment du peuple, nul pouvoir inférieur n'a droit
» de l'altérer. » Vient ensuite la théorie de la prérogative royale. Si le pouvoir exécutif en fait un usage pervers et funeste, le peuple ne saurait renoncer au droit d'examiner s'il a juste sujet *d'appeler au ciel*. Sans déclamation et sans colère, Locke établit que Dieu et la nature ne permettent jamais à qui que ce soit de s'abandonner tellement soi-même, que de négliger sa propre conservation; le même droit appartient aux peuples, et ils s'en servent dans ces extrémités qui réclament les derniers remèdes. En 1690, Locke trouvait naturel de déposer dans son livre la théorie exceptionnelle de l'insurrection. Son chapitre de la tyrannie n'est qu'une allusion perpétuelle aux Stuarts, à l'exercice perfide qu'ils avaient fait du pouvoir pour éluder les lois du royaume et ramener la religion catholique. Il distingue ensuite la dissolution de la société et la dissolution du gouvernement. Il montre le peuple survivant à la ruine des formes sociales, et ressaisissant le droit de fonder un pouvoir nouveau qui sache le représenter et le défendre. « Certainement Dieu seul
» est juge de droit; mais cela n'empêche pas que
» chaque homme ne puisse juger par soi-même
» dans le cas dont il s'agit ici, aussi bien que
» dans tous les autres, et décider si un autre
» homme s'est mis dans l'état de guerre avec lui,

» et s'il a droit d'appeler au souverain Juge, » comme fit Jephté. » Mais, dans le cours régulier des choses, Locke estime que le peuple, ayant une fois établi et délégué le pouvoir législatif, ne saurait le reprendre, et doit s'en remettre à ses représentans.

Si le *Gouvernement civil* a servi de base au *Contrat Social*, si l'ouvrage sur l'éducation a provoqué l'Émile, je ne doute pas non plus que Rousseau n'ait conçu l'épisode de son Vicaire savoyard en lisant le *Christianisme raisonnable* du philosophe anglais. Il est si vrai que le christianisme ne se confond avec aucune Eglise et aucun gouvernement, et qu'il puise sa grandeur dans l'indépendance de la pensée, que nous verrons désormais tous les philosophes vouloir le ramener à la raison et le réconcilier avec la philosophie. L'Angleterre éprouvait après sa révolution le besoin qui nous travaille aujourd'hui d'épurer les idées et les sectes religieuses. C'est dans cet esprit que Locke a écrit son *Christianisme raisonnable*, livre d'une théologie populaire et pratique où il rappelle que le point capital de la religion chrétienne est de croire que Jésus-Christ fut le Messie, et où il indique pourquoi le Christ, dans ses prédications, ne disait pas ouvertement qu'il était le Messie. Le moraliste anglais a surtout très-bien mis en saillie l'affirmation et l'au-

torité avec laquelle Jésus a annoncé aux hommes la croyance en un seul Dieu, l'importance et l'étendue des devoirs moraux. Sans doute, avant le Christ, il y avait eu des sages et des philosophes qui avaient parlé aux hommes de leurs devoirs; « mais qui a montré aux hommes l'obligation où » ils étaient de les observer exactement, et où a- » t-on jamais vu un pareil code auquel le genre » humain ait pu recourir comme à une règle in- » faillible, avant que notre Seigneur eût paru » dans le monde*? » Si, avant la venue de Jésus-Christ, la doctrine d'une autre vie n'était pas tout-à-fait inconnue dans le monde, elle n'y était ni évidente ni populaire; la vertu devait être sa récompense à elle-même; le Christ seul a révélé d'une manière positive le dogme de l'immortalité; il a promis expressément les récompenses d'une autre vie, et a donné à la morale une sanction claire et solide.

Quand en finissant, nous jetons un dernier regard sur les deux philosophes anglais, nous voyons Hobbes, plus original, ne jouir que de cette gloire restreinte qui peut s'attacher aux paradoxes du génie. Il s'est enfermé dans son ironie; on l'y a laissé. Mais Locke, aimant l'homme et l'humanité, écrivant pour l'éclairer et la relever, popularisant

* *Christianisme raisonnable*, chap. XIV.

la tolérance, la morale pratique et la liberté, a exercé sur l'Europe une véritable dictature, et il a bien mérité de la sociabilité humaine.

CHAPITRE VII.

Spinoza.

Descartes avait établi dans le domaine de la pensée l'indépendance absolue de la raison; il avait déclaré à la scolastique et à la théologie que l'esprit de l'homme ne pouvait plus relever que de l'évidence qu'il aurait obtenue par lui-même. Ce que Luther avait commencé dans la religion, le génie français, si actif et si prompt, l'importait dans la philosophie, et l'on peut dire, à la double gloire de l'Allemagne et de la France, que Descartes est le fils aîné de Luther. Le philosophe français trouve à son tour un successeur chez un peuple qui jouissait avec l'Angleterre de la liberté politique et de celle de la pensée. La Hollande éclairait l'Europe par ses universités, la charmait par ses écoles de peinture, lui donnait

le savant le plus ingénieux du xvi^e siècle, Erasme; le premier publiciste du xvii^e, Grotius; un des plus grands médecins modernes, Boerhaave; et le métaphysicien le plus original, Spinosa.

Benoît Spinosa avait environ treize ans quand Grotius mourut. Ces deux hommes firent dans leur siècle le même contraste que plus tard Montesquieu et Rousseau. Je ne reviendrai pas sur Grotius*, sur cet illustre soutien de l'autorité et des faits, qui constitua le droit des gens, le rendit humain et chrétien. Quel abîme entre lui et Machiavel! Le secrétaire enseigne aux hommes à se tromper et s'opprimer entre eux; le jurisconsulte du xvii^e siècle adoucit le droit de guerre, introduit la morale dans la diplomatie, et recommande aux rois comme aux sujets de se conduire suivant les maximes de l'Évangile.

L'audacieux philosophe qui a remué tous les penseurs modernes fut, dans sa vie, simple et candide comme un enfant: juif, né à Amsterdam en 1632, il commença par recevoir une éducation hébraïque. Quand peu à peu il eut acquis la conscience de lui-même et de son génie, il se sépara avec une tranquille fermeté de l'orthodoxie de la religion nationale, au grand désespoir de la

* Introduction générale à l'Histoire du droit, chap. 8.

synagogue qui avait fondé sur lui les plus hautes espérances. Sorti d'Amsterdam, il ne vécut plus que dans la retraite et la solitude, philosophant toujours, passant son temps à préparer des verres polis pour des lunettes d'approche, et à crayonner des petits dessins, se nourrissant souvent avec quatre sous par jour ; c'est ainsi qu'après une vie de quarante-quatre ans, qui ne fut pour ainsi dire qu'une longue méditation, il mourut en 1677, n'ayant eu qu'une pensée, la philosophie, qu'une ambition, la philosophie.

Spinoza commença par écrire un commentaire du système de Descartes, sous le titre de : *Renati Descartes principiorum philosophiæ part. 1^a et 2^a more geometrico demonstratæ*. (Il faut y joindre un appendice *continens cogitata metaphysica*.) Il fit paraître ensuite le *Tractatus theologico-politicus*, composé de vingt chapitres. Paulus, dans l'édition d'Iéna (1802), termine le premier volume par la collection des lettres qu'adressèrent à Spinoza quelques-uns de ses contemporains, et des réponses du philosophe. Les œuvres posthumes comprennent sa morale, *Ethica more geometrico demonstrata*, divisée en cinq parties où il est traité : 1^o de *Deo* ; 2^o de *Naturâ et origine mentis* ; 3^o de *Origine et naturâ affectuum* ; 4^o de *Servitute humanâ, seu de affectuum viribus* ; 5^o de *Potentia intellectûs, seu de libertate humanâ* ; le *Tractatus*

politicus qui s'arrête au chapitre onzième que n'a pu achever l'auteur *morbo impeditus et morte abreptus* ; un traité des moyens de réformer l'intelligence également inachevé, de *Intellectus emendatione et de viâ quâ optimè in veram rerum cognitionem dirigitur* ; enfin un *Compendium grammatices linguæ hebrææ*, demeuré imparfait comme les ouvrages précédens : tel est l'héritage de ce métaphysicien qui avait si bien conçu sa mission unique de penseur, qu'il résista même à l'offre séduisante d'une chaire où il aurait pu propager son système. Le 16 février 1673 l'électeur palatin Charles-Louis lui fit offrir le professorat dans son université de Heidelberg : « An in » illustri suâ academiâ ordinariam philosophiæ » professionem suscipere animus esset ? » Le prince allemand lui garantissait toute liberté philosophique : « Philosophandi libertatem habebis » amplissimam quâ te ad publicè stabilitam re- » ligionem conturbandam non abusurum credit* » Spinosa répondit qu'après y avoir beaucoup pensé, il ne pouvait profiter d'une aussi belle occasion ; que jamais il n'avait eu l'intention *publicè docere* ; que d'ailleurs l'enseignement le détournerait des profondeurs de la philosophie : « Nam » cogito primò me à promovendâ philosophiâ ces- » sare, si instituendæ juventuti vacare velim ; »

* *Epist.* 54.

et puis encore Spinosa ne se rend pas bien compte des restrictions qu'il faudrait apporter à la liberté philosophique : il y a sur les matières religieuses tant de contradictions et de passions qui défigurent et condamnent souvent les pensées et les paroles les plus droites ! « Cogito deinde me nescire » quibus limitibus libertas ista philosophandi in- » tercludi debeat, ne videar publicè stabilitam re- » ligionem perturbare velle : quippe schismata non » tam ex ardenti religionis studio oriuntur, quàm » ex vario hominum affectu, vel contradicendi » studio, quo omnia, et si rectè dicta sint, deprava- » re et damnare solent *. » Sur cette raison, qui surtout était excellente, Spinosa resta chez lui, et je crois qu'il fit bien. Contemplons maintenant la pensée du solitaire, pyramide éternelle dans le champ de la philosophie.

Dieu est tout ce qui est : c'est un être absolu et infini ; il se manifeste par la pensée et l'étendue. « Per Deum intelligo ens absolute infinitum, » hoc est, substantiam constantem infinitis attri- » butis, quorum unumquodque æternam et infi- » nitam essentiam exprimit. » Substance une, qui persiste et se développe par des attributs infinis dont chacun exprime l'éternelle et infinie essence de la substance même. Dieu est l'unité, l'essence

* *Epist.* 53.

et l'éternité. Or cette éternité se développe par l'existence : « Per æternitatem intelligo ipsam » existentiam, quatenus ex solâ rei æternæ definitione necessario sequi concipitur. » Dieu est donc l'identité de l'existence et de l'essence, du temps et de l'éternité; unité nécessaire, car deux substances égales ne sauraient coexister dans la nature des choses ; « in rerum naturâ non possunt » dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ, » sive attributi. » Toute substance est nécessairement infinie, et existe nécessairement ; cette nécessité se prouve par son existence, son être par son développement ; elle est parce qu'elle est, et parce qu'elle est, elle est. Dieu est sa preuve à lui-même ; et, vivant dans une unité qui n'a pas de concurrent, il dure par les lois de sa nature, et il existe nécessairement. « Deus, sive substantia » constans infinitis attributis, quorum unum- » quodque æternam et infinitam essentiam exprimit, necessario existit. » Rien n'existe que dans Dieu et ne peut être conçu sans Dieu : « Et nihil » sine Deo esse, neque concipi potest ; » donc Dieu est la cause permanente et non passagère de toutes choses : « Deus est omnium rerum causa » immanens, nec verò transiens. » Dieu, cause toujours présente du monde, habite dans son ouvrage comme dans un tabernacle ; il ne passe pas à côté de cet univers, en le regardant comme

un phénomène fragile et se réservant un autre séjour ; il y demeure et s'y incorpore : donc tout est nécessaire dans ce monde formé des attributs de Dieu : « Quidquid ex aliquo Dei attributo, » quatenus modificatum est tali modificatione, » quæ et necessariò et infinita per idem existit, » sequitur, debet quoque et necessariò et infinitum existere. » Et pour l'humanité, quelle sera la conséquence morale ? C'est que l'homme n'est pas dans ce monde une individualité libre, pouvant se conduire suivant ses règles et son arbitre propre, mais dans le système du monde il est un effet nécessaire et déterminé. « Voluntas non potest vocari causa libera, sed tantum necessaria. » Voilà le fondement du déterminisme qui veut identifier la liberté de l'homme avec une fatalité rationnelle. L'homme alors, satellite d'un astre autour duquel il doit constamment tourner, membre nécessaire et naturellement esclave d'un Dieu dont il est une partie, s'adapte et se coordonne dans le mécanisme universel. Dieu lui-même n'était pas libre de faire autrement qu'il n'a fait : « Res nullo alio modo, neque alio ordine a Deo » produci potuerunt, quam productæ sunt. » Spinoza absorbe l'homme et Dieu dans la même idée, dans l'unité nécessaire.

Dans la philosophie de cet homme, vous êtes toujours face à face avec Dieu ; corps, esprit,

étendue, toujours, c'est toujours Dieu. Il se révèle par les corps et la matière, par la pensée et les idées, par l'étendue.

« Per corpus intelligo modum, qui Dei essen-
» tiam, quatenus ut res extensa consideratur,
» certo et determinato modo exprimit. » Voilà
pour la matière.

La pensée est une émanation, une face de la substance infinie qui pense. « Cogitatio attribu-
» tum Dei est, sive Deus est res cogitans. »

L'étendue n'est encore qu'une manifestation de la substance : « Extensio attributum Dei est,
» sive Deus est res extensa. »

Ainsi Dieu se manifeste par le corps et la matière ; il pense par l'intelligence ; il se développe par l'étendue ; il est tout ; dans lui viennent se perdre idées, formes, essence, attributs. « In
» Deo datur necessariò idea, tam ejus essentiaë,
» quam omnium, quæ ex ipsius essentia neces-
» sariò sequuntur. »

Liberté, que deviendras-tu dans cet organisme où tout est prévu et nécessaire ? tu te confondras avec l'intelligence ; tu te perdras dans une série de causes déterminantes et de mobiles irrésistibles, qui tous te pousseront, malgré que tu en aies, à un but nécessaire, immuable. « In mente
» nulla est absoluta, sive libera voluntas ; sed
» mens ad hoc, vel illud volendum determinatur

» a causa, quæ etiam ab alia determinata est, et
 » hæc iterum ab alia, et sic in infinitum. » La
 volition et l'idée sont même chose. « In mente
 » nulla datur volitio, sive affirmatio et negatio
 » præter illam, quam idea, quatenus idea est,
 » involvit. » Enfin sous une formule plus générale encore, il faudra reconnaître l'identité de la volonté et de l'intelligence. « Voluntas et intellectus unum et idem sunt. »

Non-seulement Spinoza absorbe le vouloir de l'homme dans la pensée, mais il est amené à reconnaître que ce vouloir trouvera nécessairement dans les passions d'impérieuses maîtresses. Les passions, pour le philosophe, sont des affections sensibles qui troublent l'harmonie de l'intelligence, et les relations adéquates avec la nature des choses. « Affectus qui animi pathema
 » dicitur, est confusa idea, qua mens majorem,
 » vel minorem sui corporis, vel alicujus ejus
 » partis existendi vim, quam antea, affirmat, et
 » qua data ipsa mens ad hoc potius quam ad
 » illud cogitandum determinatur. » La vivacité de ces affections, combinée avec les influences extérieures, peut être telle qu'elle devienne insurmontable à l'homme, et le mette sous son joug. « Vis et incrementum cujuscumque passionis, ejusque in existendo perseverentia definitur potentia causæ externæ cum nostra

» comparata, adeoque hominis potentiam su-
 » perare potest. » Il n'y aura de remède qu'en
 combattant une affection vive par une plus vive
 encore : « Affectus coerceri nec tolli potest, nisi
 » per affectum contrarium, et fortio rem affectu
 » coercendo. » Spinosa reconnaît ainsi la puis-
 sance des passions qui sont sacrées à ses yeux,
 puisqu'elles sont dans la nature des choses : tout
 en maintenant l'indélébile supériorité de l'in-
 telligence, il s'attache dans sa théorie à les pein-
 dre, à les exalter dans leurs effets généreux ; il
 écrit cette sublime parole : « *Gloria rationi non*
 » *repugnat, sed ab ea oriri potest.* » Inclination
 naturelle du génie pour la gloire, pour cette
 image terrestre de l'immortalité.

Etrange athée que Spinosa, qui non-seule-
 ment célèbre les passions avec un enthousiasme
 sévère, mais veut les élever vers Dieu, les rallier
 toutes dans la contemplation de la divinité, ren-
 dre l'intelligence adéquate avec Dieu, l'exalter à
 un amour intellectuel par lequel elle se confon-
 dra dans l'Être infini. « Mens efficere potest ut
 » omnes corporis affectiones, ceu rerum imagines
 » ad Dei ideam referantur. » Voici quelque chose
 de plus formel encore. « Hic erga Deum amor men-
 » tem maxime occupare debet. » Enfin, « mentis
 » amor intellectualis erga Deum est ipse Dei amor,
 » quo Deus seipsum amat, non quatenus infinitus

» est, sed quatenus per essentialiam humanæ men-
 » tis, sub specie æternitatis consideratam, expli-
 » cari potest, hoc est mentis erga Deum amor in-
 » tellectualis pars est infiniti amoris, quo Deus
 » seipsum amat. » Ainsi, quand nous aimons Dieu,
 quand nous versons toutes nos affections particu-
 lières dans son sein, par notre amour Dieu s'aime
 lui-même; il se contemple dans sa gloire, dans
 une identité où s'engouffrent tous les actes et
 toutes les sympathies de l'homme, il se glorifie
 dans un égoïsme infini, immense comme la mer.

Mais quelle sera pour l'homme sa récompense
 quand il aura pratiqué la vertu et l'amour de
 Dieu? où sera son bonheur? Spinosa, se rencon-
 trant ici avec le Portique, ne lui en accorde pas
 d'autre que la vertu même. « Beatitudo non est
 » virtutis præmium, sed ipsa virtus; nec eadem
 » gaudemus quia libidines coercemus; sed con-
 » tra quia eadem gaudemus, ideo libidines coer-
 » cere possumus. » Identité du bonheur et de la
 vertu tellement, que l'homme n'est pas heureux
 parce qu'il dompte ses passions, mais qu'au con-
 traire il ne les dompte que lorsqu'il est heureux.

Il faut encore demander compte à cet inflexi-
 ble panthéisme de la destinée de l'âme. Qu'a-t-il
 à offrir à l'homme pour étancher cette soif d'une
 autre vie que le christianisme a su tout ensemble
 irriter et satisfaire? Hélas! la timidité, le silence

remplacent ici la superbe et le dogmatisme du philosophe. Il nous dit bien : « *Mens humana* » non potest cum corpore absolutè destrui, sed » ejus aliquid remanet, quod æternum est. » Mais que devient donc ce quelque chose qui reste, et qui vous embarrasse de son éternité? Une fois que le corps a disparu, le panthéisme ne sait plus rien. « *Mens igitur nostra eatenus tantum potest* » dici durare, ejusque existentia certo tempore » definiri potest, quatenus actualem corporis existentiam involvit et eatenus tantum potentiam » habet rerum existentiam tempore determinandi, easque sub duratione concipiendi. » On dirait que le philosophe cherche à déclinier toute responsabilité en déclarant qu'il n'a pas d'autre moyen de reconnaître l'âme que la présence du corps. Nous ne pouvons, dit-il, nous rappeler d'avoir existé avant notre corps, puisque sans lui nous ne pouvions avoir de relation avec le temps et l'étendue; et cependant nous sentons et nous éprouvons que nous sommes immortels. « *At nihilominus sentimus experimurque nos æternos esse.* » Et voilà toute l'immortalité que le panthéisme peut nous donner; enfermé dans ce monde, puisqu'il s'est interdit à lui-même de le transgresser, il ne peut livrer à l'homme qu'une série d'existences et de transformations terrestres, ou un néant irrévocable.

Du haut de cette métaphysique, comme d'un roc inaccessible, Spinoza contemple cette histoire humaine qui s'agite dans l'espace et dans le temps. Libre de toute autorité, affranchi de la synagogue, sans engagement avec le christianisme, il attribue tout à la raison, révélations, prophéties et religions. « Cum itaque mens nos » tra ex hoc solo, quod Dei naturam objective » in se continet, et de eadem participat, potentiam habeat ad formandam quasdam notiones » rerum naturam explicantes, et vitæ usum docentes; merito mentis naturam, quatenus talis » concipitur, primam divinæ revelationis causam » statuere possumus..... » Toutefois Spinoza reconnaît la révélation directe de Dieu à Moïse; mais quant aux autres prophètes, Dieu ne leur a parlé que par l'intelligence; c'est en ce sens qu'ils furent animés de l'esprit de Dieu; sages et purs, orateurs et poètes, ils dûrent leurs prophéties aux éclairs et aux élans de l'imagination orientale. La loi trouvera de même son explication dans la nature des choses : divine et humaine, elle dépendra ou des conditions nécessaires de Dieu, ou des conventions de l'homme; humaine, elle s'occupera de régler la sécurité de la vie et des sociétés : « Ad tutandam vitam » rempublicam tantum inservit; » divine, elle se

proposera la connaissance et l'amour de Dieu : « Solum summum bonum, hoc est Dei veram » cognitionem et amorem spectat. » Or c'est le caractère de cette loi divine d'être universelle, de n'avoir pas besoin de la foi de l'histoire, « non » exigere fidem historiarum ; » de n'avoir pas besoin non plus de cérémonies extérieures, de faire consister enfin le souverain bien dans la connaissance de Dieu, et la véritable misère dans la servitude de la chair ; voilà qui est humain, naturel, universel. Sortez de ces préceptes inculqués par la raison à Dieu même, vous tombez dans les choses éphémères, dans les institutions et les formes historiques, dans les intérêts politiques, dans les différences et les fantaisies du génie des peuples. Les lois et les cérémonies de la république hébraïque n'appartiennent donc pas à l'ordre divin, et n'ont pas plus d'autorité que les histoires des autres peuples. Le philosophe rencontre les miracles sur sa route ; il en nie le caractère surnaturel ; rien ne saurait arriver contre les lois de la nature qui garde un ordre éternel et immuable ; les miracles sont inutiles pour prouver la providence divine qu'atteste bien mieux l'inaltérable régularité de l'univers. Ici le théologien rationaliste s'attache à restituer à l'ordre naturel certains faits tenus pour miracles. Dans l'interprétation des Ecri-

tures, il conseille de porter le même esprit que dans l'observation de la nature, c'est-à-dire de conclure rationnellement, en partant de quelques principes fixes et arrêtés. Il examine l'authenticité du Pentateuque, des livres de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuel et des Rois. Après avoir soumis à la critique les autres parties de l'antique Ecriture, il aborde le Nouveau Testament, montre les apôtres sous le double aspect de prophètes et de docteurs, et se servant plus des démonstrations de la raison que des inspirations prophétiques. Prédicateurs de la doctrine du Christ, ils n'eurent pas besoin d'une lumière surnaturelle « *ad religionem quam antea signis con-*
 » *firmaverant, communi hominum captui ita ac-*
 » *commodandam, ut facile ab unoquoque ex*
 » *animo acciperetur.* »

Nous touchons enfin à la distinction profonde entre la raison et la foi que Descartes avait posée, mais qu'il n'avait pas appliquée avec une conséquence si claire et si directe. La foi consiste, aux yeux de Spinosa, dans des croyances sans lesquelles on n'obéirait pas à Dieu, et qui impliquent en même temps l'obéissance à Dieu et une créance entière à elles-mêmes : « *Nempè quod nihil*
 » *aliud sit (fides), quàm de Deo talia sentire, qui-*
 » *bus ignoratis tollitur ergà Deum obedientia, et*
 » *hâc obedientiâ positâ, necessariò ponuntur.* »

Ainsi on croit parce qu'on obéit, et l'on obéit parce qu'on croit; or la foi se témoigne par les œuvres, « *obedientiâ enim positâ, fides necessariò* »
 » *ponitur, et fides absque operibus mortua est.* »
 La foi ne se propose donc autre chose que l'obéissance et la piété. Qu'a cela de commun avec la philosophie qui n'a d'autre but que la vérité, qui est la pensée elle-même relevant d'elle seule? elle ne croit pas, mais elle cherche, examine; elle juge, et, tout en respectant la foi, elle n'a rien de commun avec ses vertus pratiques. « *De veri-* »
 » *tate autem et certitudine rerum, quæ solius* »
 » *sunt speculationis, nullus spiritus testimonium* »
 » *dat, præter rationem quæ sola, ut jam ostendi-* »
 » *mus, veritatis regnum sibi vindicavit.* » Il faut donc séparer la philosophie de la théologie; chacune a son royaume à part; elles ne sauraient se confondre que pour se troubler et se nuire.

Spinosa s'est chargé lui-même de faire de son idéalisme une application spéciale au caractère surnaturel du christianisme et de son fondateur. Il n'a pas hésité à s'en ouvrir à un de ses amis qui l'avait pressé sur ce point, en lui mandant qu'on l'accusait de dissimuler sa pensée. « *Deni-* »
 » *que, répond Spinosa, ut de tertio etiam capite* »
 » *mentem meam clariùs aperiam, dico ad salu-* »
 » *tem non esse omninò necesse Christum secun-* »
 » *dùm carnem noscere; sed de æterno illo filio*

» Dei, hoc est, Dei æternâ sapientiâ, quæ sese in
 » omnibus rebus, et maximè in mente humanâ,
 » et omnium maximè in Christo Jesu manifesta-
 » vit, longè aliter sentiendum. Nam nemo absque
 » hâc ad statum beatitudinis potest pervenire,
 » utpotè quæ sola docet, quid verum et falsum,
 » bonum et malum sit. Et quia, uti dixi, hæc
 » sapientia per Jesum Christum maximè mani-
 » festata fuit, ideò ipsius discipuli eandem, qua-
 » tenus ab ipso ipsis fuit revelata, prædicaverunt,
 » seseque spiritu illo Christi suprâ reliquos glo-
 » riarî posse ostenderunt. Cæterum quod quædam
 » Ecclesiæ his addunt, quod Deus naturam huma-
 » nam assumpserit, monui expressè me quid di-
 » cant nescire ; imò, ut verum fatear, non minùs
 » absurdè mihi loqui videntur, quàm si quis mihi
 » diceret, quòd circulus naturam quadrati in-
 » duerit *.

» Aux yeux de Spinoza, le Christ a représenté plus puissamment qu'aucun autre la sagesse divine et éternelle qui l'avait choisi pour sa manifestation la plus éclatante ; voilà pourquoi ses disciples, qui reçurent de lui la révélation et l'enseignement de cette sagesse, ont pu se glorifier d'avoir en eux plus que les autres hommes l'esprit du Christ ; mais, quand certaines églises ajoutent que Dieu a revêtu la forme humaine, le philo-

* *Epist.* 21.

sophe ne sait plus ce qu'elles veulent dire, et elles ne lui paraissent pas moins absurdes que si elles prêchaient qu'un cercle est un carré. Dans une autre lettre qu'il écrit au même Henri Oldenburg, il dit que, pour exprimer plus énergiquement la manifestation de Dieu dans le Christ, Jean s'est servi de cette expression orientale : Le Verbe s'est fait chair : « Deus sese maximè in Christo manifestavit, quod Joannes ut efficacius exprimeret, » dixit Verbum factum esse carnem *.

Après avoir défini l'empire de la raison et de la pensée, Spinosa détermine pour ce qui vit dans la nature le droit par la puissance. L'homme, l'animal, se développent suivant leurs facultés, leurs modes, leurs aptitudes et leurs propriétés : tout ce qui existe a le droit de s'étendre et de se manifester jusqu'aux dernières limites de sa virtualité. « Jus uniuscujusque eò usque se extendere quo usque ejus determinata potentia se extendit. » Et cette définition du droit par la puissance ne convient pas seulement à l'homme raisonnable. « Nec hic ullam agnoscimus differentiam inter homines et reliqua naturæ individua, neque inter homines ratione præditos et inter alios qui veram rationem ignorant, neque inter fatuos, delirantes et sanos. » Aussi le droit

* *Epist.* 23.

naturel pour chaque homme ne se détermine pas par la raison, mais par les passions et la force. « Jus itaque naturale uniuscujusque hominis non » sanâ ratione sed cupiditate et potentiâ deter- » minatur. » Ne vous en étonnez pas, car la nature ne se règle pas seulement sur les lois de la raison humaine, mais sur les conditions infinies de l'ordre éternel dont l'homme n'est qu'une faible partie, ordre éternel d'où découlent pour chaque individu les modes de son existence. Et cependant l'homme veut tout ramener à sa mesure et à sa convenance; cette prétention ridicule est la source de toutes ses erreurs; il se trompe, parce qu'il ne sait pas tout embrasser. « Quidquid ergo » nobis in natura ridiculum, absurdum aut ma- » lum videtur, id inde venit, quod res tantum ex » parte novimus, totiusque naturæ ordinem et » cohærentiam maximâ ex parte ignoramus, et » quod omnia ex usu nostræ rationis dirigi volu- » mus, cum tamen id, quod ratio malum esse dic- » tat, non malum sit respectu ordinis et legum » universæ naturæ, sed tantum solius nostræ na- » turæ legum respectu. »

Est-il assez clair que Spinoza noie l'individualité dans son panthéisme? L'homme à ses yeux ne puise sa raison que dans le tout : c'est une partie subordonnée de l'harmonie générale. Mais où donc est la personnalité humaine? où donc est la

raison propre de l'homme? Attendons un moment, et nous verrons Kant et Fichte la rétablir au premier rang.

Au surplus, Spinosa sera puni de dépouiller ainsi l'homme de son caractère sacré; car je le trouve sur-le-champ condamné à se rapprocher de Hobbes, non qu'il partage sa haine contre l'indépendance, il a l'âme trop bonne et trop simple pour injurier la liberté comme cet Anglais, et pour lui rire au nez, parce qu'elle est opprimée par Cromwell : mais, en définissant le droit par la puissance, définition juste et grande quand elle s'applique à la vie organique de tout ce qui respire, il a oublié, après l'avoir posé lui-même en principe, que la puissance de l'homme est l'intelligence; il fait sortir, comme Hobbes, le droit naturel de la force matérielle, et le sentiment de la sociabilité de l'unique besoin de la sécurité. Tous les individus feront un pacte dont l'objet sera l'utilité commune, et dont le plus sûr moyen sera le renoncement fait par chacun de sa puissance particulière au profit de la puissance générale. « *Hac itaque ratione sine ulla naturalis juris*
 » *repugnantia, societas formari potest, pactum-*
 » *que omne summa cum fide semper servari; si*
 » *nimirum unusquisque omnem, quam habet,*
 » *potentiam in societatem transferat, quæ adeo*
 » *summum naturæ jus in omnia, hoc est, sum-*

» *mum imperium sola retinebit, cui unusquisque*
 » *vel ex libero animo, vel metu summi supplicii*
 » *parere tenebitur.* » L'Etat ainsi fondé, il consti-
 tuera par ses prescriptions le droit civil et la jus-
 tice. « *Per jus enim civile privatum nihil aliud*
 » *intelligere possumus, quàm uniuscujusque li-*
 » *bertatem ad sese in suo statu conservandum,*
 » *quæ edictis summæ potestatis determinatur,*
 » *solâque ejus autoritate defenditur.....* *Justitia*
 » *est animi constantia tribuendi unicuique quod*
 » *ei ex jure civili competit.* »

Mais la logique ne mènera pas Spinosa comme Hobbes à l'effroyable absurdité du pouvoir absolu. Il revient sur cette individualité dont, en commençant, il n'a pas tenu compte. Il reconnaît que l'individu retient, en entrant dans le corps social, une partie de ses droits. « *Nemo unquam*
 » *suam potentiam et consequenter neque suum*
 » *jus ità in alium transferre poterit, ut homo esse*
 » *desinat, nec talis ulla summa potestas unquam*
 » *dabitur, quæ omnia ità ut vult, exequi possit.* » Restriction logiquement inconséquente, mais arrachée au philosophe par la générosité de ses instincts.

Comme le politique de Malmesbury, Spinosa soumet encore la religion au souverain. Il y aurait trop de danger à en soustraire l'exercice et l'interprétation au chef de l'Etat. Mais il réserve

la liberté philosophique de penser, qui ne devra pas s'attaquer aux lois établies et dont le développement doit augmenter au contraire la force de l'Etat et de la société.

Si Platon s'inspire de l'Egypte, si Aristote considère la Grèce et la monarchie d'Alexandre, Spinoza a les yeux fixés sur la république hébraïque et la constitution de Moïse. Il en étudie les institutions, en démontre l'excellence dans des vues historiques que l'Allemagne a depuis empruntées à ce grand homme. Mais il ne porte pas la même supériorité dans les détails où il entre sur la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il avait dans son *Tractatus theologico-politicus* déposé toute la substance de sa métaphysique et de ses applications immédiates. Dans son *Tractatus politicus* que la mort l'a contraint d'interrompre, il commence par répéter les principes posés dans le premier ouvrage; ensuite il distingue de nouveau les Etats en monarchie, aristocratie et démocratie; et là il fait à part la théorie de chacune de ces formes sociales. Il n'y épargne pas les dispositions arbitraires et les circonstances minutieuses; il s'attache à composer le conseil de la royauté, ne veut pas que les membres aient moins de cinquante ans: particularités du même genre pour l'aristocratie et la démocratie. Tout est sans consistance et sans application di-

recte ; on croirait lire la fastidieuse utopie de Thomas Morus. Une fois descendu des sommités de la pensée, Spinosa semble perdre une partie de sa puissance.

Je le comparerai à Platon. Le disciple de Socrate n'a pas seulement cet univers à sa disposition, mais il partage en trois mondes distincts l'existence universelle. La terre, troisième reflet d'une unité primitive, doit travailler à sa purification, à son amendement, et il veut la redresser à l'image du ciel. Si l'homme politique de Platon est dépouillé de son indépendance, du moins il se console par des pressentimens sublimes, vagues avant-coureurs du christianisme. L'homme de Spinosa est encore moins individuel que celui de Platon ; partie et instrument d'un vaste organisme, il n'a qu'à se mouvoir à sa place et à son rang. A-t-il opéré ses mouvemens avec exactitude ? on lui déclare qu'au-delà de ce monde il n'y a rien, car ce monde est Dieu, et il est Dieu lui-même. Il ira rejoindre l'Être infini à la condition, il est vrai, de ne pas le savoir et de ne pas le sentir. L'homme est assez exigeant pour ne pas s'estimer heureux de cette portion de divinité. Quand, à force de s'exalter, il saluerait par le cri d'une abnégation héroïque ce gouffre qui veut l'engloutir, aussitôt après il retomberait sur lui-même, reconquis et déchiré par cette individualité

dont la plus chère espérance est de secouer la poussière de cette terre. Spinosa, le monde te demande grâce, ou plutôt il t'échappe; regarde, depuis Moïse qui avait fondé sur la terre le règne de Dieu et dont la théocratie ne promettait rien à l'homme au-delà du présent, quel progrès s'est accompli? Le christianisme annonce à l'homme que son âme est immortelle et jouira d'une autre vie. Or l'humanité ne reviendra point sur ses pas; elle ne retournera ni au panthéisme, ni au mosaïsme; elle poursuivra sans relâche la liberté sur la terre et l'immortalité dans les cieux.

CHAPITRE VIII.

kant. — Fichte.

On raconte que Charles-Quint répondit à des Espagnols qui lui proposaient de détruire le tombeau de Luther : « Je n'ai plus rien à faire avec » Luther; il est maintenant devant Dieu, il appartient à une juridiction plus haute que la mienne; » je fais la guerre aux vivans et jamais aux morts. » Cet homme moitié Espagnol et moitié Flamand, ce bourgeois de Gand, empereur et roi, fut souvent plus embarrassé par le moine saxon que par François I^{er} et Soliman II. Même au milieu de l'oppression violente des protestans, son génie dut lui révéler leurs triomphes à venir, et c'est peut-être pour y songer plus à son aise qu'il ab-

diqua le trône. Il a pu entrevoir du fond de sa cellule l'Europe partagée entre l'autorité catholique et la foi nouvelle, et il a pu douter avec amertume de l'éternité du Vatican. Luther en mourant avait jeté un cri de triomphe, il avait exhalé dans son testament son ivresse et son orgueil en contemplant l'Europe ébranlée, Rome confondue, et le christianisme réformé.

Il est naturel que, depuis le xvi^e siècle, les sciences morales et philosophiques aient été surtout fécondées par le protestantisme ou par des penseurs qui savaient se placer eux-mêmes hors de toute dépendance. La conséquence était nécessaire ; la ligne droite était tracée ; elle voulait être poursuivie. Grotius, Leibnitz, les universités florissantes, les professeurs célèbres, les études vigoureuses et persévérantes appartiennent à la réforme. Le catholicisme se console et se défend avec l'éloquence de Bossuet et de Pascal ; mais le mouvement progressif de la pensée européenne, une fois sorti de l'université de Wittemberg, s'accomplit dans les voies de la raison libre et souveraine, sachant passer de l'interprétation de la religion à l'indépendance philosophique, ayant à la fois pour représentans les églises réformées, la théologie rationnelle, Descartes, Spinoza, Bayle, Locke, Kant, Fichte, Voltaire et Rousseau.

Kant eut pour précurseur un esprit critique

du premier ordre qui soumit toujours l'imagination aux lois et au but de la raison, qui sut être philosophe profond sans système positif et sans métaphysique précise. Lessing a eu la singulière fortune de renfermer dans un petit ouvrage de trente pages rédigées en aphorismes, ce qui a été dit dans le xviii^e siècle de plus profond et de plus net sur la religion et le christianisme. La religion est à ses yeux l'éducation du genre humain; la révélation est au genre humain ce que l'éducation est à l'homme isolé; l'éducation est une révélation qui a lieu chez l'homme isolé; et la révélation est une éducation qui a eu lieu et qui a lieu encore chez le genre humain. Armé de cette vue, il examine la révélation hébraïque; si dans cette éducation qui avait suivi le polythéisme tout n'est pas développé, il n'y a rien au moins qui puisse contrarier les progrès de l'avenir; au contraire elle les implique virtuellement. Au livre élémentaire, c'est-à-dire à l'Ancien Testament, aux commentaires devenus étroits qu'y faisaient les docteurs, le temps vint d'ajouter un nouveau livre et un meilleur pédagogue. Le Christ arriva; il fut le premier professeur d'immortalité de l'âme qui méritât la confiance, et comme professeur et comme praticien. Ses élèves ont fidèlement propagé sa doctrine; que s'ils l'ont mêlée quelquefois avec d'au-

tres dogmes d'une vérité moins lumineuse et d'une utilité moins générale, pouvait-il en être autrement? Ne le leur reprochons pas, mais cherchons plutôt si ces dogmes-là mêmes n'ont pas donné une nouvelle impulsion à la raison humaine. Les nouvelles Écritures ont depuis 1700 ans occupé l'esprit humain plus que tous autres livres, et il a mieux valu que ce livre seul occupât des têtes si différemment organisées, que si chaque peuple avait eu pour lui son livre élémentaire, particulier. Mais le genre humain ne doit-il jamais parvenir au plus haut degré de lumière et de pureté? Jamais, ô blasphème! Ici Lessing, dans une sainte foi pour les progrès de l'intelligence humaine, s'écrie : « Il viendra » certainement le jour d'un nouvel Évangile éternel, jour qui nous est promis, même dans les » livres élémentaires de la nouvelle alliance. » Il pense que certains rêveurs des XIII^e et XIV^e siècles avaient peut-être, quand ils annonçaient leur troisième âge du monde, saisi une lueur de ce nouvel Évangile; mais leur tort fut d'aller trop vite, et voilà ce qui en fit des rêveurs. Les rêveurs jettent souvent un coup-d'œil juste sur l'avenir; mais ils ne savent pas attendre, et ils veulent réaliser dans l'instant de leur existence les choses pour lesquelles la nature met des milliers d'années. « Marche à pas insensibles, dit

» éloquemment Lessing, providence éternelle ;
 » laisse-moi seulement ne pas désespérer de
 » toi, à cause de l'insensibilité de ton mou-
 » vement ; laisse-moi ne pas désespérer de toi,
 » alors même que ta marche me semblerait ré-
 » trograde.
 » Tu as tant de choses à emporter après toi sur
 » ton chemin éternel, tant de mouvemens obli-
 » ques à exécuter ! » Cri sublime sur les destinées
 futures de l'humanité, qui, une fois poussé, ne
 saurait être oublié des hommes, et ne pas trou-
 ver d'écho.

Spinoza s'était livré aux plus hautes inspira-
 tions de l'idéalisme ; poète, il avait créé un sys-
 tème dogmatique avec une verve enthousiaste et
 une spontanéité presque divine. Mais après la
 philosophie plus étendue qu'originale, plus his-
 torique que nouvelle de Leibnitz, voici venir un
 métaphysicien qui critiquera la métaphysique, qui,
 se retournant sur elle, lui demandera ses titres,
 vérifiera ses conditions, jugera ses lois ; il n'a pas
 l'inspiration sur le front, il ne dogmatisera pas,
 mais pour lui la raison même de l'homme n'aura
 pas de secrets si profonds, de replis si cachés, de
 nuances si subtiles que son œil n'y plonge ; il s'é-
 tablît sur le théâtre même de l'esprit humain, il
 en sonde la solidité, il en fouille tous les recoins,
 il en dresse la statistique ; et dans cette anatomie

de l'intelligence vous ne saisissez pas un instant où son regard se détourne, se fatigue et s'éblouisse.

Kant, en faisant de la raison même le sujet de ses observations, la trouve produisant nécessairement la philosophie et les mathématiques; après avoir posé l'existence de ces deux sciences rationnelles, il observe que nos connaissances sont de deux sortes, les premières rationnelles, synthétiques, *à priori*, générales et nécessaires; les secondes analytiques, *à posteriori*, et contingentes. Les premières constituent les formes de notre entendement; elles impriment leurs lois aux objets extérieurs; elles font de l'homme le *criterium* de la nature; mais ce magnifique attribut se compense par l'irréparable impuissance à démontrer la réalité même des objets qui ne peuvent être pour nous que des modes de nous-mêmes. Le temps et l'espace n'existent qu'en nous, et ne sont que les formes de notre sensibilité. Dieu, la substantialité et l'immortalité de l'âme, sa liberté rationnelle échappent à l'affirmation dogmatique et aux théorèmes de la raison.

Voilà donc l'ontologie et la morale rendues impossibles. Après cette déclaration terrible pour l'homme, Kant prit un parti original avec audace et candeur. Sans rien rétracter de ses observations sur la raison pure et spéculative, il

établit qu'il y avait une raison pratique qui se distinguait de la raison spéculative, avait ses lois à elle et menait irrésistiblement l'homme, sinon à la démonstration apodictique de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et de la liberté, du moins à leur foi indestructible. Alors il tenta de construire la science morale pour elle-même, en lui donnant une existence indépendante de la raison pure. Or la raison pratique lui livre une loi réelle, objective, à laquelle il ne peut pas ne pas croire, et cette loi, il la formule ainsi : *Agis de telle sorte que les maximes de ta volonté puissent avoir la force d'un principe de législation générale.* Ainsi le principe que doit suivre notre raison dans la conduite de la vie est d'élever l'individualité de notre volonté à la généralité d'une loi universelle et objective, loi que l'homme sans doute ne connaît que par lui-même, mais qui se sépare de son individualité pour revêtir le caractère de la généralité.

La loi de l'homme moral trouvée, que faut-il pour qu'on puisse lui obéir? il faut qu'on puisse lui désobéir, c'est-à-dire, qu'il faut être libre, car il n'y a pas d'obéissance possible à une loi, si les sujets n'ont en même temps la faculté de ne pas la suivre, de délibérer et d'opter. Alors aux yeux de Kant paraît la liberté comme une conséquence inévitable, un postulat nécessaire de la loi posée.

L'homme est obligé, donc il est libre ; voilà en deux mots le fondement de la raison pratique. Le procédé de Kant a été de voir d'abord la loi, puis de conclure pour la possibilité de son exécution à la liberté. Il amène la liberté par la logique.

J'ai tracé ailleurs * la série des déductions morales et juridiques que Kant a tirées de son système ; je n'y reviendrai pas ; mais avant de passer à l'idéalisme de Fichte, il faut remarquer la direction excellente et libérale que le kantisme sut imprimer aux esprits. Le philosophe de Kœnigsberg, arrivé à la fin des démonstrations de la raison pratique, se trouve d'accord avec le christianisme, et il proclame avec joie cette harmonie de sa philosophie avec la morale de l'Évangile. Il a déposé, dans un autre ouvrage, *la Religion d'accord avec la raison*, sa pensée intime sur le christianisme. Il y reconnaît que le bien et le mal se partagent la terre, que l'homme doit porter toute l'énergie de sa volonté du côté du bien, pour lui assurer sur son ennemi une prédominance invincible. Or il s'est rencontré que le Christ a eu plus que tout autre le sentiment profond de la moralité humaine, et a servi plus puissamment au triomphe du bien sur le mal. Donc le christia-

* Introduction générale à l'histoire du droit, chap. 16. KANT considéré sous les rapports moraux et juridiques.

nisme est éminemment moral et conforme à la raison. Kant se montre préoccupé comme Locke du besoin de ramener la religion à l'ordre rationnel. Il aimait encore à causer de la révolution française. Cet événement, qui était venu troubler la pensée allemande au milieu de ses spéculations et lui avait fourni un autre aliment que des théories abstraites, s'était concilié l'intérêt affectueux du philosophe. Eh! comment ce noble enfant de Luther, cet interprète si pur de la raison et de la liberté de l'individu, n'eût-il pas honoré de son suffrage l'émancipation de tout un peuple qui revendiquait les droits de l'humanité avec une foi si énergique dans la puissance de l'homme!

L'idéalisme, ce principe indestructible de toute philosophie, venait d'être affermi par la sévérité même avec laquelle Kant avait défini ses conditions et sa possibilité. Critique et circonspect, il avait réformé la philosophie et l'avait relevé à la fois de la psychologie incomplète de Locke, du scepticisme de Hume, et de l'autorité théologique. Sur cette base tellement solide qu'elle est encore aujourd'hui le théâtre où s'agite la métaphysique, un disciple de Kant se proposa d'élever une variation féconde du système de son maître, qui en serait à la fois la conséquence et la solution. Jean Gottlieb Fichte ne se contentera pas de cet

idéalisme critique; il voudra, après l'avoir traversé, revenir à créer Dieu, l'homme et le monde au creuset de ses abstractions ardentes.

Mettons la main incontinent sur la face morale du nouveau système. Le reste en deviendra plus sensible et plus clair. Kant avait dit : L'homme est obligé par une loi morale; donc il est libre. Fichte brise cette logique; il ne veut pas de ce procédé artificiel; mais, s'enfermant en lui-même, se plongeant dans une contemplation infinie de son individualité, il sort de ce monologue tragique pour se poser lui-même et dire : Je suis libre. Ce n'est plus une conséquence, c'est un principe; plus un raisonnement, c'est un cri; elle est reconnue et saluée comme reine, la liberté humaine! Elle est créée; qu'elle s'enracine et porte des fruits toujours plus féconds : Homme, sois libre, reste libre, deviens de plus en plus libre; voilà la morale.

Moi, moi, dis-je, je me pose et je me constitue; je me développe, mais je me heurte. Contre quoi? quel sera le premier caractère que j'assignerai à l'obstacle? Evidemment ce sera de n'être pas moi. Il est hors de moi, et non moi. Il me limite quand je veux me développer; il me repousse quand je veux m'étendre. Dans ce choc même je le signale et je le crée; car, s'il n'y avait pas de moi, où serait le non-moi? Il ressort donc du moi; même en lui ré-

sistant, il est sa créature. Donc le monde, c'est moi.

Qu'est-ce que Dieu ? Mais apparemment Dieu n'existe pour moi que parce que j'y pense. Je le construis moi-même comme l'idée la plus haute de l'ordre moral du monde. Hors de moi il n'est pas ; il est en moi ; Dieu est la création sublime de l'homme, et l'homme doit travailler à ressembler à ce Dieu qu'il fait lui-même, qui est le résultat de sa conscience et de sa moralité ; donc Dieu, c'est moi.

Je règne donc sur tout ce qui est ; j'en suis le principe, la source, le centre ; je suis l'être lui-même. Je suis cause indépendante, créatrice, et libre.

La liberté sort donc des entrailles mêmes du moi ; rationnellement nécessaire, elle est son but à elle-même : l'homme n'est pas libre pour être moral, mais il est moral parce qu'il est libre. Le caractère de l'être rationnel est dans l'activité qui part d'elle-même pour y revenir, et se détermine dans la duplicité même de cet acte. Un être rationnel fini ne peut donc se poser lui-même sans s'attribuer une activité libre. Mais, en se posant ainsi libre et actif, il détermine hors de lui un monde sensible au partage duquel il est obligé d'admettre d'autres êtres rationnels, finis comme lui ; il a rencontré des semblables, des êtres vivans aux mêmes conditions que lui, le limitant comme

il les limite ; de ce choc jaillit le droit. En effet l'être rationnel ne peut se reconnaître comme agissant, sans un corps qui le détermine ; il ne peut s'attribuer un corps, sans se reconnaître soumis à l'influence d'une personne indépendante de lui, semblable à lui : cela posé, le droit devient possible et applicable ; le droit consiste tout entier dans cette relation des êtres libres, rationnels et finis.

La doctrine du droit a pour premier principe que chaque être libre doit se faire une loi de limiter sa propre liberté par la reconnaissance de la liberté des autres personnes. Il n'y a pas de droit absolu en ce sens qu'on ne peut concevoir le droit que comme une relation, une borne. Transgressez les limites tracées par la nature même des individus semblables, il n'y a plus de droit ; l'injustice (*Unrecht*) paraît. Cette contradiction du droit veut être redressée ; de là sort la légitimité de la résistance et de la contrainte. Les droits réciproques des hommes entre eux dans le domaine des idées naturelles reposent sur une fidélité et une confiance mutuelles. L'homme doit apporter autant de soin à ne pas violer le droit d'autrui qu'à ne pas laisser violer le sien propre. De ce double devoir dérive le droit de défense, et le principe rationnel des procédés énergiques et violens.

Tous ces droits individuels, juxta-posés les uns

à côté des autres, ont besoin de se rallier et de se confondre dans une expression générale qui sache à la fois les coordonner et les défendre. De l'homme le philosophe passe à l'Etat. Le droit politique ne se proposera pas autre chose que de trouver une volonté dans laquelle la volonté individuelle et la volonté générale seront synthétiquement réunies. *Einen Willen zu finden, in welchem Privatwille und gemeinsamer synthetisch vereinigt sey**. Ainsi Fichte, en partant du sentiment profond de l'individualité, aboutit aux mêmes résultats politiques que Rousseau, dont le génie et les maximes ont exercé sur lui une incontestable influence.

Mais, au moment où Fichte fait entrer l'homme dans la société, examinons un peu dans quel état cet homme est sorti des mains du philosophe. Un principe unique l'anime et le constitue, sa liberté propre. Il n'a qu'un précepte et un devoir, de la maintenir, de la défendre, de l'agrandir. L'homme de Fichte est un immense égoïsme qui rapporte tout à lui, qui n'a d'autre loi et d'autre jouissance que lui-même; et ici ce n'est pas une conséquence nécessaire que je déduis moi-même; le logicien l'a expressément tirée. « Si la morale, » dit-il, veut que nous aimions le devoir pour

* *Naturrecht*. Pag. 180, tome I. Iéna, 1796.

» lui-même, la politique veut que l'individu n'ait
 » pas d'autre but que lui, la sûreté de sa personne
 » et de sa propriété. L'Etat peut sans scrupule ad-
 » opter cette maxime : *Aime-toi par-dessus tou-*
 » *tes choses, et tes concitoyens pour toi-même* *.

Mais Fichte, tu n'as pas assez de ce principe de liberté si indestructible et si pur, pour pouvoir légitimement rendre l'homme social. Où donc est le reste de la nature humaine ? où les besoins de l'intelligence ? où les affections de l'âme ? Le philosophe met une épée aux mains de l'homme qu'il veut faire social, et il le condamne vis-à-vis de ses semblables à une perpétuelle défense, à des agressions fréquentes. Si Fichte, à force de vouloir rendre l'homme indépendant et libre, mutile sa nature, voilà que, dans la même préoccupation, il arrivera au despotisme par la liberté. Effectivement toutes les volontés individuelles seront poussées dans le gouffre de la volonté générale, sans restriction, sans garantie. Si Hobbes aboutit au despotisme par la haine de l'homme et de la liberté, si Spinoza par la contemplation de Dieu et l'oubli de nous-mêmes, Fichte efface l'individualité à force d'avoir voulu l'insurger et l'exalter.

Nous possédons maintenant les raisons premières et les grands résultats de sa philosophie.

* *Naturrecht*. Tome 2, pag. 114. Iéna, 1797.

Si nous allons aux idées et aux théories de détail qu'il a semées dans sa politique, nous y verrons le travail d'un esprit vigoureux, plein de ressources et d'audace, fertile en vues ingénieuses, mais se débattant souvent dans le vague, abstrait quand il faudrait être positif, chimérique et substituant à l'expérience de l'histoire les caprices du paradoxe. Ce devait être au surplus la destinée d'un idéalisme aussi solitaire et aussi subtil, de rester sans yeux et sans oreilles devant le spectacle du monde et de l'histoire, de ne rien entendre au-delà des abstractions de la conscience, et de remplacer l'intelligence des choses par une vertu stoïque et un peu bornée.

Dans l'Etat tel que Fichte l'a conçu, le pouvoir exécutif est omnipotent ; il est investi de toute l'activité sociale ; cependant il doit être responsable, et le philosophe imagine un pouvoir particulier, un *éphorat*, réminiscence de Lacédémone, dont les membres, sans être investis du pouvoir exécutif, surveilleront les gouvernans, et s'il y a lieu, les mettront en accusation devant le peuple. La communauté politique aura le droit dans des cas donnés de se réunir en convention pour condamner ou pour absoudre. Fichte écrivait trois ans après le jugement de Louis XVI. Si nous passons aux rapports civils, le philosophe reconnaît la sainteté du mariage ; mais comment sortira-t-il

d'un embarras où l'ont jeté ses affirmations précédentes? Il a dit à l'homme d'être égoïste; il lui en a fait un devoir. Comment donc expliquer l'amour, cet irrécusable lien de l'homme et de la femme? Fichte en prend son parti; il déclare que dans la femme seule existe l'amour, le plus noble de tous les instincts et des attributs de notre nature. Par la femme seule l'amour vient en ce monde et parmi les hommes*. Mais au moins le père aime son enfant? Fichte répond que le père n'aime pas directement ses enfans, qu'il ne les aime que par la tendresse qu'il a pour la femme; apparemment en vertu de lui-même il ne les aimerait pas! Rien n'est plus humiliant pour l'esprit humain que les dernières conséquences d'un principe faux. *Le droit naturel* de Fichte est déduit avec une dialectique pleine de verve et de consistance, animé d'une chaleur secrète et continue, enchaînant les formules et les conséquences, marchant au but, toujours logique, quelquefois éloquent.

L'âme du philosophe d'Inéa fut ébranlée profondément par la révolution française. Il l'aima, la défendit et l'expliqua à ses compatriotes: comme il sentait la liberté philosophique par lui-même, la liberté politique dans les livres de Rousseau,

* *Naturecht*. Tome 2, pag. 167.

il comprit le mouvement d'un peuple qui voulait faire de la volonté générale la législation constituante de la société, et qui, se posant comme libre, défendait cette liberté par une énergie aussi unanime que sa volonté. Le christianisme occupa toujours sa pensée. Si par sa philosophie il a créé Dieu; si à ses yeux la raison est absolue, indépendante et souveraine, il ne peut méconnaître que ce Dieu abstrait n'est pas à l'usage de l'humanité : il confesse la réalité de la religion, il la considère comme un fruit moral du cœur, une expansion du sentiment. La foi n'est pas obligatoire; l'homme doit agir comme s'il croyait; mais il n'est pas obligé de croire *. Fichte avait commencé sa vie par une indépendance rationnelle sans bornes; mais, vers la fin de ses jours, il se débattait dans une sorte de mysticisme, rétraction sourde de sa création de Dieu. Son premier ouvrage fut une critique des révélations, où il de-

* Fichte, ayant pour collaborateurs Niethammer et Forberg, a traité les principales questions de la philosophie religieuse et morale dans un recueil intitulé : *Philosophisches Journal einer Gesellschaft deutscher Gelehrten*. Nous avons surtout remarqué deux morceaux, l'un sur le fondement de notre foi dans l'action de la Providence divine sur le monde, l'autre sur l'esprit et la lettre dans la philosophie. Nous avons sous les yeux, dans cette analyse des principes de Fichte, son *Droit naturel*, son livre sur la *Destination de l'homme*, sa *Doctrine de la science*, la *Biographie du Philosophe*, que vient de publier son fils, *J. G. Fichtes Leben und litte-*

mandait à celles-ci de se légitimer surtout par elles-mêmes. Le christianisme fut toujours à ses yeux un Evangile de liberté et d'égalité. Il est, à ce titre, un produit de la raison et de l'intelligence. Le fondateur du christianisme, le Christ, fut un génie pratique, plein du sentiment moral et religieux, et qui sut le donner aux hommes. Mais le philosophe n'en affirme pas moins que l'homme doit être sa règle à lui-même, son propre Christ, et trouver son Evangile dans l'exaltation de sa propre vertu : contradiction manifeste avec la morale qui a dicté l'Imitation de Jésus-Christ, livre où on appelle les faibles et les forts à l'imitation patiente et progressive, tout-à-fait humaine et possible de la vie du Sauveur, livre consolant qui se proportionne à tous, à l'enfance comme à la maturité, à la simplicité aussi bien qu'au génie.

La philosophie n'a pas de héros et d'inter-

rarischer Briefwechsel, 1830. Nous avons aussi profité de l'article fort détaillé que M. de Raumer a écrit sur Fichte, dans son livre : *Über die geschichtliche Entwicklung der Begriffe von Recht, Staat, und Politik*. Le morceau qu'il a consacré à Fichte est le meilleur de tous. M. de Raumer, dans sa revue des publicistes, fait preuve d'exactitude, bien qu'il ne cite jamais les sources mêmes ; mais on sent qu'il manque d'un but philosophique, et que son esprit n'a pas non plus toutes les qualités nécessaires à l'abstraction. C'est dans les sciences historiques que cet estimable écrivain a su prendre sa place. On lui doit la savante Histoire des Hohenstaufen.

prête dont elle puisse plus se glorifier que du généreux Fichte. Soit que dès son enfance il montre déjà comme Caton d'Utique l'énergie de sa volonté, soit que plus tard il sache triompher de l'indigence, soit qu'il professe et écrive tour à tour à Erlangen, à Iéna et à Berlin, soit qu'il exhale ses patriotiques colères dans des discours où la philosophie successivement religieuse et guerrière secoue les abstractions et les formules, pour trouver la puissance d'une persuasion contagieuse et populaire, Fichte n'a roulé dans sa tête, nourri dans son cœur, que la sainteté et la liberté de l'homme. Véritable prêtre de la philosophie, il lui croyait et savait lui donner en effet une autorité positive sur les actions et sur la vie. Il a électrisé son pays, agrandi son patriotisme, et n'est allé trouver ce Dieu dont il se regardait lui-même comme le divin réceptacle, qu'après une vie pure, héroïque et toujours fidèle à elle-même.

On comprend encore mieux sa pensée quand on la compare à celle de Spinoza. Dieu est tout, dit Spinoza. — L'homme est Dieu, répond Fichte. — Dieu est esprit et corps. — L'homme est le monde et Dieu. — Dieu absorbe tout en lui. — L'homme ne connaît rien dont il ne soit pas la cause. — Unité divine et panthéistique. — Unité rationnelle et humaine. — Spinoza installe sur le

trône l'absolutisme de l'unité divine; Fichte détrône Dieu pour couronner l'homme. — Idéalisme divin. — Idéalisme humain. — Idéalisme qui met le sujet dans l'objet. — Idéalisme qui met l'objet dans le sujet. — Idéalisme au profit de la nature. — Idéalisme au profit de l'individualité. — Idéalisme où l'homme se noie dans l'océan de l'infini. — Idéalisme où l'homme s'abolit à force de s'exalter et de se hausser où il ne peut parvenir. — Les résultats sont les mêmes; pourquoi? non parce qu'ils cherchaient l'unité, mais parce qu'ils la cherchaient où elle n'était pas. Spinoza la veut dans Dieu sans l'homme, Fichte dans l'homme sans Dieu. Ce n'est pas là la condamnation de l'idéalisme lui-même; mais une vive et frappante leçon donnée à la philosophie, pour qu'elle ne s'égaré plus dans les voies d'une imitation sans gloire et sans résultat.

CHAPITRE IX.

Schelling. — Hegel.

Fichte avait conduit la pensée allemande sur la pointe la plus subtile de l'idéalisme ; mais, parvenu à cette hauteur, il se troubla. Sur ce sommet qu'avait gravi cette héroïque nature par un effort inoui de la pensée, il se vit avec effroi séparé de Dieu et du monde : cette solitude l'effraya, et il fit des tentatives et des avances pour se rapprocher du monde et de Dieu. C'est dans cette disposition, peut-être douloureuse, à se tourner vers le réalisme, que la mort vint le surprendre. Dans les derniers temps de sa vie, il avait vu parmi ses disciples un jeune homme qui avait embrassé sa doctrine avec enthousiasme, ou plutôt qui avait saisi avec ardeur le principe d'unité qui la dominait. Schelling com-

mença par être l'adhérent de Fichte ; mais il sentit bientôt le besoin de sortir de l'homme ; il étouffait dans la conscience humaine. Il changea cet idéalisme qui faisait rentrer l'univers dans l'homme, pour un autre qui plaçait l'unité non plus dans le moi, non plus dans la nature, mais dans une abstraction, création de l'esprit qui, s'élevant au-dessus de tout ce qui est, proclame l'absolu. Cette nouvelle unité ne ressemblera ni au Dieu de Spinoza, ni à l'égoïsme rationnel de Fichte. Mais, n'étant ni le monde ni l'homme, que sera-t-elle donc ? une idée. Elle sera le un ; elle sera l'absolu.

Comment l'esprit arrivera-t-il à la conception de cette idée divine ? par une intuition pure, par une spontanéité, par un acte de l'intelligence supérieure au mécanisme de la volonté propre. L'homme voit l'absolu par une contemplation involontaire. Il le saisit par une sorte d'amour idéal et mystique, jouissance dernière et la plus pure qui puisse affecter et féconder la réceptivité de notre intellect.

Mais cet absolu, ce roi des rois dans l'empire des idées, se pose et se développe non pas dans l'homme seul, non pas seulement en tant qu'idéal, non pas non plus dans le monde uniquement, non pas exclusivement en tant que réel ; mais à la fois réel et idéal, il enfante la nature

qui est son expression vivante : or cette nature est tout ensemble idéale et réelle ; elle s'appuie nécessairement sur ces deux termes ; soumise à l'absolu, elle respire dans cette indestructible dualité ; ouvrage de Dieu, elle en a tous les attributs et toutes les puissances ; elle subsiste par la vie organique et par la vie morale ; elle soutient la matière par la pesanteur, répand la lumière par le mouvement, développe successivement le règne de la vérité par la science, la religion et l'art, triple irradiation d'un être qu'elle porte dans son sein, qui la réfléchit toute entière, qui en est l'habitant terrestre, et s'en proclame en même temps le roi, le prêtre et le purificateur.

C'est ainsi que Schelling arrive à l'homme. Il a détrôné ce créateur superbe, tel qu'il était sorti des mains de Fichte, pour le faire descendre au rang de créature ; et c'est alors seulement quand il l'a ramené à sa place, qu'il reconnaît sa grandeur. Schelling a constamment poursuivi cette idée de concilier le réalisme et l'idéalisme : dans un morceau sur la liberté humaine qui est à coup sûr un des chefs-d'œuvre de la métaphysique moderne, il s'exprime ainsi : « La nouvelle » philosophie européenne, depuis ses commen- » cemens à partir de Descartes, a eu ce défaut » commun que la nature n'existe pas pour elle,

» et qu'elle manque d'un fondement vivant. Le
 » réalisme de Spinoza est par cette raison aussi
 » abstrait que l'idéalisme de Leibnitz; l'idéalisme
 » est l'âme de la philosophie; le réalisme en est
 » le corps, et c'est seulement en les réunissant
 » tous les deux qu'on peut former un tout qui ait
 » de la vie * . »

Désormais nous n'avons plus à craindre de ne pouvoir expliquer le monde de l'histoire. Tout s'animera, prendra un corps et un esprit. La religion sera la langue de l'absolu, le verbe de Dieu par lequel il s'incarnera et se développera dans l'histoire, conduisant ainsi lui-même les peuples à travers les siècles à la civilisation et à la vérité. L'histoire sera-t-elle un enchaînement d'accidens capricieux et fantasques, une arbitraire série d'apparitions et de renaissances, de chutes et de succès? Non; elle sera l'émergement providentiel des desseins de Dieu et des destinées de l'homme; identité de la nécessité et de la liberté, elle sera divine comme la nature. L'art ne sera plus pour

* « Die ganze neu-europäische Philosophie seit ihrem Begin
 » (durch Descartes) hat diesen gemeinschaftlichen Mangel, dass
 » die Natur für sie nicht vorhanden ist, und dass es ihr am leben-
 » dingen Grunde fehlt, Spinoza's Realismus ist dadurch so abstrakt
 » als der Idealismus des Leibnitz. Idealismus ist die Seele der Philo-
 » sophie, Realismus ihr Leib; nur beyde zusammen machen ein
 » lebendiges Ganzes aus. » *Über das Wesen der menschlichen Frei-
 heit*, s. 427.

l'homme une distraction enfantine, frivole, qu'il peut se donner ou se refuser à son gré ; il révélera Dieu même par l'imagination de l'homme ; il le chantera et le représentera par l'inépuisable variété de sa poésie et de ses symboles. A cet interprète du beau qui sait nous faire goûter Dieu et l'approprier à notre nature, s'associe la science, organe sévère du vrai, qui le cherche et le systématise. La science existera à deux conditions ; elle sera d'abord la science des sciences, car elle sera l'intuition même de l'absolu ; elle le concevra, elle le recevra dans une vision divine, acte mystérieux, dernier sanctuaire, *sanctum sanctorum* de la philosophie. Mais elle sort de cet abîme, pour se développer et s'appliquer ; elle procède par la synthèse et l'analyse ; elle observe, elle enchaîne les systèmes et les découvertes. Sous cette forme elle est encore une face et une preuve de Dieu, elle travaille pour lui : car le véritable procédé scientifique est de découler de l'absolu et d'y remonter, d'en descendre et d'y refluer.

Mais entre ces divers élémens de la nature des choses, quel sera le lien, le centre et la raison ? l'homme. Tout se rapporte à lui, car il y rapporte lui-même toutes choses. Il y aura donc entre lui et les choses une relation nécessaire, un rapport analogique. La structure de l'esprit de l'homme se réfléchira dans ce monde, et celle

du monde dans l'esprit humain. Et ne confondez pas cela avec les conditions cognitives de Kant qui refuse à l'homme une affirmation possible sur la réalité des choses. Schelling pense que l'idéalisme naturel de l'homme lui fait connaître les lois du monde ; mais ces lois n'en sont pas moins vraies parce que l'homme les interprète ; leur vérité dérive au contraire des décrets mêmes et des formes de son intelligence. Il y a donc entre l'homme et la nature analogie, ou plutôt, tranchons le mot, il y a identité ; au fond il n'y a qu'une chose, le *un* qui se manifeste par la nature, par l'homme, par des attributs et par des idées ; mais toutes ces manifestations diverses sont les effets gradués et nuancés d'une même cause ; donc ils sont la même chose ; donc, quand nous parlons de la nature, c'est le miroir de l'homme ; donc, quand nous parlons de l'homme, c'est le *criterium* de la nature ; donc sous la forme d'une perpétuelle analogie subsiste une irrécusable et intelligible identité. Schelling sort entièrement des voies de Spinoza pour s'accorder avec Platon. Comme l'Athénien, il cherche l'unité hors de la terre ; mais où a-t-il mis sa base ? Dans quelle région, sur quel sol appuie-t-il son abstraction ? Ce penseur y rêve encore en ce moment.

De même qu'il fut préoccupé de concilier le

réalisme et l'idéalisme, de même il ne voulut sacrifier ni la liberté à la nature, ni la nature à la liberté. Dans ses traités destinés à éclaircir l'idéalisme de la doctrine de la science*, il établit la nécessité de la vie dans la nature, qui est la manifestation de l'esprit lui-même dans la matière organisée et vivante. L'esprit n'existe que dans la continuité de ses représentations, et la vie dans la continuité de ses mouvemens internes. Au sein de la nature, l'homme subsiste par la liberté. Tout chez lui porte ce divin caractère; son existence est une lutte de tous les instans, un danger toujours renaissant, dans lequel il se jette et dont il ne sort que par une impulsion qui lui est propre.

Si l'esprit n'existe véritablement que par la matière, la liberté morale n'aura aussi son véritable développement que dans la société et dans l'Etat. Sans s'occuper spécialement, comme Hegel, de philosophie sociale, Schelling a tiré lui-même les principales applications politiques de son système, en examinant le droit naturel de Fichte, et surtout dans un brillant ouvrage*, *Vorlesün-*

* *Abhandlungen zur Erläuterung des Idealismus der Wissenschaftslehre.*

* Nous avons surtout étudié cet ouvrage et le Traité *Über das Wesen der menschlichen Freiheit*. Ces deux morceaux, également précieux pour le fond et pour la forme, mériteraient d'être traduits

gen uber die methode des academischen Studium (1813), où il a su revêtir des plus riches couleurs les idées les plus élémentaires de sa doctrine, qui dans ce petit chef-d'œuvre est presque entièrement platonicienne. En effet, comme Platon, il est plus préoccupé de l'état que de l'homme; il trouve la plus haute expression du droit dans un organisme vivant qui régularise et constitue la liberté sociale, et dont l'homme individuel n'est qu'une partie hiérarchique. La volonté abstraite devra disparaître devant l'Etat en politique, et devant l'Eglise en religion. Au-delà de ces conséquences immédiates, le philosophe allemand n'est pas heureux en s'aventurant à des applications positives. Ainsi le droit civil n'est à ses yeux qu'une collection de cas particuliers, d'espèces judiciaires, où la philosophie ne saurait pénétrer.

Mais quand on considère l'influence générale qu'a exercée la pensée de Schelling, on voit cet idéalisme réaliste qui glorifiait Dieu avec tant d'enthousiasme dans ses diverses manifestations,

dans notre langue et feraient connaître l'esprit de cette métaphysique de poète. On pourrait aussi y joindre des extraits des autres *philosophische Schriften*. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage intitulé: *Philosophie und Religion*; il est entièrement épuisé.

Depuis le temps où nous rédigeons cette note, nous avons lu ce dernier ouvrage en Allemagne.

se faire le centre de la physique, de la médecine, de l'art, de la religion et de l'histoire des religions. La poésie elle-même réfléchit dans Goëthe ce panthéisme si varié. Poète tout-à-fait réaliste, Goëthe, qui répugnait aux abstractions de Fichte, tout en estimant son caractère, s'entendit avec Schelling. Artiste complet, coloriste et penseur, il mêle l'intelligence et l'imagination dans une si juste mesure, que du même trait il sait toujours peindre et juger, et n'a jamais étouffé l'esprit sous la plastique. Quand il anime Faust et Berlichingen, il ne se fait pas seulement contemporain de ce moyen-âge soit fantastique, soit réel, il est en même temps philosophe du XIX^e siècle, et il a trouvé les conditions du génie dans cette alliance de la raison et de l'art. Au surplus, la philosophie de Schelling n'est pas terminée. Ce penseur est en suspens entre son idéalisme et l'autorité religieuse. La nature de son génie, la tendresse de son âme, l'éclat de son imagination le disputent tour à tour à la foi et à l'indépendance. Personne ne connaît sa pensée intime, et nul n'a droit d'y pénétrer que lui. *Les Quatre Epoques*, dernier ouvrage de ce poète philosophe auquel la France peut trouver de la ressemblance avec Mallebranche et Fénelon, n'ont pas encore paru.

Schelling nous fera mieux entendre Hegel qui fut son camarade aux universités, et commença

sa carrière par définir la différence du système de Fichte et de son ami *. Après ce premier pas, il s'engagea dans l'étude des lois de la pensée, et dans la dialectique la plus profonde et la plus subtile. Sa philosophie n'est, à vrai dire, qu'une logique hérissée de formules ; elle semble vouloir écarter l'approche des profanes, et mettre l'intelligence de ses propositions au prix des plus rudes épreuves. La phraséologie de Kant et de Fichte est un modèle de clarté auprès de la langue de Hegel ; mais ce philosophe a caché sous ces formes désespérantes une pensée assez puissante pour mériter qu'on s'opiniâtre sur elle.

Descartes avait dit : « Je pense : donc je suis. » La pensée est aussi le point sur lequel s'appuie le philosophe allemand, pour créer ce qui est ; la pensée dans ce qu'elle a de plus indéterminé, de plus abstrait, de plus solitaire et de plus nu, la pensée sans rien, sans relation, ni rapport, la pensée, l'idée **. Cette idée posée, elle a en face

* Differenz des Fichte'schen und Schelling'schen Systems der Philosophie. Iena, 1801.

** Nous n'ignorons pas que M. Hegel a la prétention de ne pas prendre le point de départ de sa philosophie dans le *cogito* de la raison individuelle, de s'affranchir aussi de la raison subjective de Kant et de s'appuyer sur la raison universelle. Il estime que si Fichte a fondé un idéalisme *subjectif*, Schelling un idéalisme *objectif*, il lui est réservé d'avoir établi un idéalisme *absolu*. D'abord nous ne connaissons d'idéalisme possible qu'à la condition d'être

d'elle quelque chose qui est autre qu'elle-même et qui la détruit en la distinguant. Effectivement quand la pensée qui se pense elle-même se pose vis-à-vis du monde, elle se détruit dans cette forme de pensée en elle-même ; et c'est en se détruisant dans cette première forme, qu'elle arrive à une seconde forme, c'est-à-dire à voir autre chose qu'elle-même, la nature ; en d'autres termes, la matière n'est que l'idée même dans son hétérogénéité. Quand ces deux actes se sont passés, la pensée, qui d'abord s'est détruite en elle-même, qui ensuite a existé en autre chose qu'elle-même, revient à elle-même, se constitue

subjectif (la démonstration de Kant est complète sur ce point), qu'à la condition pour l'homme d'aller lui, *sujet*, par l'instrument et la voie de sa raison *propre*, à la connaissance de l'*objet*, et de percevoir l'*universel* par ses facultés *individuelles*. Ensuite y a-t-il entre son système et celui de Schelling une différence originale qui soit un progrès et une conquête ? Ce qu'il appelle *sein* ne répond-il pas à l'absolu du philosophe de Munich, le *da sein* à la nature, le *für sich sein* à l'homme ?

Or, ni Schelling par sa poésie, ni Hegel par sa logique, n'ont résolu les difficultés et la question posées par Kant, Sans doute, l'homme conçoit l'impersonnalité de la raison ; mais c'est par sa personnalité même : *per me sonat, persona*. En ce sens, quand nous concevons les idées générales, Dieu se fait homme en nous ; mais l'humanité personnelle est la condition même de cette incarnation de l'absolu, et nous ne le concevons qu'en l'individualisant. La philosophie est à ce prix. Si vous n'en voulez pas, allez adorer l'autorité traditionnelle qui n'est elle-même, ô irréflexion ! que la pensée devenue immobile.

dans sa propre conscience; et alors les trois termes sont posés: la trinité est créée.

La philosophie de Hegel est une trinité logique continuelle, une *τριχοτομία* qui se reproduit partout. Voici comment. Une idée se pose; comment l'esprit en pose-t-il une seconde? en détruisant, en contredisant la première. Quand vous avez contredit la première par la seconde, vous avez deux idées; ces deux idées s'unissent, s'accouplent, et en produisent une troisième. En d'autres termes, une proposition se pose, se change et se développe en se détruisant; redoublée, elle se complète et s'établit sur trois termes. Ainsi quand l'homme s'est posé comme abstraction, et a constitué ainsi la logique, il arrive au monde, et constitue la philosophie de la nature. Par ce contre-coup il revient à lui-même, et constitue la philosophie de l'esprit humain. Ainsi abstraction pure, nature et conscience, voilà les trois momens de la dialectique qui est la forme la plus haute et la dernière de tout ce qui est.

La logique, qui est la science de l'idée pure, de l'idée dans l'élément abstrait de la pensée, se partage en doctrine de l'être, doctrine de l'existence, doctrine de la conception. L'être lui-même a trois faces, la qualité, la quantité, la mesure. La première de ces faces, la qualité est, *sein*; est en elle-même, *da sein*; est pour elle-même,

für sich sein. La quantité est quantité pure, le combien et le degré. La mesure est l'union de la qualité et de la quantité, *das qualititati e quantum.* La doctrine de l'existence repose sur l'être comme fondement de l'existence, sur le phénomène et la réalité; trois termes qui chacun en enfantent trois autres. La doctrine de la conception se partage en conception subjective, en objet, et en idée; trois termes dont chacun également sert à en poser trois autres.

La philosophie de la nature, seconde division principale, se divise elle-même en mécanique, physique et organique. La mécanique considère 1^o le temps et l'espace; 2^o la matière et le mouvement, ce qui constitue la mécanique finie; 3^o la matière dans sa liberté et son mouvement libre, ce qui constitue la mécanique absolue. Ces trois termes se développent chacun en divisions ternaires. La physique embrasse 1^o l'individualité générale de la nature, 2^o l'individualité spéciale, 3^o l'individualité totale; trois termes qui posent encore chacun leur trinité logique. L'organique embrasse la géologie, la nature végétale, l'organisme animal; sous chacune de ces divisions, nouvelles divisions ternaires.

La philosophie de l'esprit se partage en esprit subjectif, esprit objectif, et esprit absolu. L'esprit subjectif embrasse l'anthropologie, car il est

immédiatement ; la phénomologie, car il est ensuite pour soi ; la psychologie, car il se détermine ensuite en soi : nouvelles divisions ternaires pour chacun de ces trois termes. L'esprit objectif se pose par le droit, par la moralité personnelle, par la moralité sociale ; trois termes qui chacun en développent trois autres. L'esprit absolu qui est sorti de l'esprit se posant, se détruisant par le monde et revenant à lui, se développe par l'art, par la religion révélée, et par la philosophie.

Maintenant dans le domaine qui nous appartient, dans le domaine de l'esprit moral, attachons-nous à l'homme de Hegel : il l'a d'abord créé abstrait et solitaire, et ne lui fait trouver la réalité que dans le second moment de son existence. Comme la nature n'a paru que par opposition, de même l'histoire dans la dialectique de la philosophie de l'esprit naît par l'opposition. Le monde moral est posé aux mêmes conditions que le théâtre physique. Quand l'esprit d'abord sujet s'est opposé à lui-même pour se réaliser, par le droit et la morale, il revient à lui-même absolu et consciencieux à la fois ; il éclate par l'art, la religion révélée et la philosophie.

Respirons en sortant de ce royaume des ombres, et tâchons, en écartant toutes ces formules

qui obscurcissent la lumière du jour, de saisir l'esprit et les conséquences du système. Quel est le point de départ de Hegel? l'abstraction pure. Quel sera son apogée, et pour ainsi dire sa péroraison? l'abstraction pure. A ses yeux la philosophie et la religion sont la même chose, moins la forme et la manifestation. Le contenu est le même : *der Gehalt ist derselbe* *. La religion est la vérité pour tous les hommes qui la reçoivent par le sentiment et la foi. La philosophie est la vérité pour quelques-uns, qui la conçoivent par la pensée. La logique explique tout; elle rend compte de tout, même de la trinité. L'être est en soi un contenu et un contenant éternel, habitant éternellement dans sa manifestation propre; voilà le père. Il se sépare de lui-même comme être éternel, et par cette séparation il pose son fils. Quand le père et le fils sont posés, c'est-à-dire quand ces deux momens de la dialectique sont produits, ils en enfantent un troisième qui est le saint-esprit **. Quelle sera la première conséquence de tout cela, si ce n'est que la philosophie, qui n'est pour Hegel que la réflexion, l'idée se pensant elle-même, *die in sich denkende Idee*, sera l'expression la plus haute et dernière de tout

* Préface de la nouvelle édition de l'Encyclopédie, 1830, pag. 19.

** *Encyclopédie*, § 566, pag. 577, édit. 1830.

ce qui est? elle accepte la religion, mais elle l'explique; elle consent à la laisser à la majorité de l'espèce humaine, en réservant l'abstraction la plus pure pour les aristocrates de la dialectique, qui attendent paisiblement que le christianisme arrive à l'Etat de réflexion, c'est-à-dire de philosophie. C'est la pensée de Locke et de Kant sous le masque d'une logique à la fois ambitieuse et pusillanime. On peut trouver le symbole de la philosophie de Hegel dans un serpent qui mord sa queue. Le système est entièrement critique; c'est une explication dialectique des faits déjà connus de la psychologie et de l'histoire universelle; mais nous allons constater son impuissance et sa stérilité pour le présent et l'avenir de l'homme et des sociétés.

La même industrie qui a lié toutes les parties du système se reproduit dans le droit naturel. La science du droit est une partie de la philosophie; la philosophie du droit a pour objet l'idée du droit, la conception du droit et sa réalisation. Le théâtre du droit est l'intelligence; elle est le sol où il prend racine. Son point de départ est la volonté, qui est libre, qui se constitue et se détermine par la liberté. Le droit dans son ensemble est l'empire de la liberté qui se développe, le monde de l'esprit qui sort de lui-même;

il est comme le parallèle de la nature, ou plutôt c'est une seconde nature.

La volonté contient : 1^o l'élément de l'indétermination pure, ou de la réflexion pure, du moi en soi ; 2^o le passage du moi au déterminé, second moment où il s'oppose, se limite et se distingue ; enfin la volonté retourne à son point de départ avec la double conscience du monde et d'elle-même ; elle se pose par un troisième acte dans l'union et l'unité des deux premiers moments. C'est ainsi qu'elle arrive à former la substantialité de la liberté, qui est pour elle ce que la pesanteur est pour la substantialité des corps.

Les conséquences de cette éradiation dialectique de la volonté pure seront immédiatement tirées. Si la volonté est d'abord immédiate, il faudra établir avant tout la personnalité même de l'homme, le poser comme sujet, et déterminer ainsi la sphère du droit abstrait.

Si la volonté cesse d'être uniquement en elle-même, mais se met pour elle-même en rapport avec l'objectivité d'elle-même, dans cette identité du sujet et de l'objet la sphère de la moralité proprement dite succède à l'abstraction pure du droit.

Si la volonté, à la fois subjective et objective, à

la fois en elle-même et pour elle-même, réalise l'idée conçue du bien dans sa réflexion propre et dans le monde extérieur, ce troisième acte déterminera la sphère non plus de la moralité purement personnelle à l'homme, mais de la moralité sociale, de la sociabilité.

Droit abstrait. Dans sa personnalité, l'homme, bien que borné et fini de tous les côtés, se sent infini, universel et libre. La personnalité contient la capacité du droit; elle est le fondement abstrait du droit abstrait et formel par cette abstraction même; de là le précepte juridique : Sois une personne, et respecte les autres comme des personnes. La personne doit, pour se réaliser comme idée, se développer dans une sphère extérieure de liberté; alors elle se distingue de tout ce qui n'est pas elle; ce qui n'est pas elle, cet extérieur qu'elle rencontre, elle le voit sans liberté, sans personnalité, sans droit; c'est pour elle une *chose*. La personne a le droit de mettre sa volonté dans *chaque chose* qui par là devient sienne; ce qui donne à la volonté une réalisation précise, c'est le droit absolu d'appropriation de l'homme sur les choses; de là possession et propriété : la raison de la possession est dans les besoins naturels qui nous poussent à l'appropriation; la raison de la propriété est dans la personnalité de la volonté qui sanctionne le fait par le droit. L'homme fait usage des choses

dont il est le conquérant, le possesseur et le propriétaire. Il en use et il en abuse ; il les façonne, les altère, les détruit et les transforme. Ce n'est pas tout ; toujours poussé à développer le cercle de la puissance, il échange ce qu'il possède ; alors la volonté conquiert une autre sphère ; de la propriété elle passe aux contrats ; ce n'est plus la volonté en elle-même, et se contentant de sa propre chose, mais la volonté s'appliquant à une autre chose, et se mettant en rapport avec la volonté d'une autre personne. Dans cette relation la liberté se réalise tout-à-fait, *dasein hat*. Cette médiation obligatoire qui soumet la propriété au consentement d'une autre volonté, et en dernier ressort à l'accord de deux volontés, constitue la sphère des contrats. On voit qu'à travers ces formules on arrive à des idées fort simples ; les détours sont compliqués, mais le résultat est connu. Rien de nouveau non plus dans la théorie même des contrats : les donations, le dépôt, la vente, le louage, la caution, sont classés tour à tour. Mais c'est dans les transitions d'une idée principale à une autre que se retrouve l'inépuisable logique du philosophe allemand. Voici comment il passe du contrat au délit. Dans le contrat la volonté des deux personnes, pouvant être identique, peut aussi être différente ; pouvant être conforme à l'expression générale du droit, peut

aussi lui mentir : alors, si dans le contrat le droit est violé, il est détruit par un terme contraire, par l'injustice, *Unrecht*. La sphère du délit s'ouvre donc ; le droit a disparu ; l'*in-droit* règne à son tour. Il se développera à des degrés différens par des négations plus ou moins fortes du droit même. Or le droit et l'*in-droit* posés devront produire un troisième terme, la peine. Autrement encore l'injustice ne peut être contredite et détruite que par la pénalité qui rétablit le premier terme, le droit, le sanctionne, le raffermir, et le détermine plus que jamais. C'est en ce sens que, suivant l'école de Hegel, la punition est le droit du coupable, parce qu'elle le fait revenir à son état normal, qui est la justice, et restaure dans son cœur le principe du bien. Or, quand la volonté en elle-même, qui était contredite par le délit, revient à elle-même pour elle-même par la suppression de ce terme, elle se réalise dans la sphère proprement dite de la moralité ; elle se détermine par elle-même comme liberté subjective.

Or le droit de la volonté morale a trois degrés. Sa première forme est le projet ; pénétrez plus avant, vous trouvez l'intention et le bien subjectif : enfin au fond est le but absolu de la volonté, le bien en soi, qui est la plus haute expression de la volonté dans sa substantialité, sa généralité, et sa vérité ; que l'homme sent et veut

par la conscience, qui est la plus haute expression de la subjectivité; car elle est l'union et l'unité de l'élément subjectif, et de l'idée en soi pour elle-même, idée qu'elle réfléchit en la précisant, et qu'elle généralise en la déterminant. Voilà l'empire de la morale : le philosophe en fait une analyse subtile et profonde, où il sème des vues ingénieuses sur le probabilisme, l'intention et la haute ironie *.

La moralité historique, sociale, consiste dans l'identité concrète du bien et de la volonté subjective; elle est l'idée de la liberté; idée qui se développe et s'objective, se fait et se réalise en trois momens et en trois mouvemens. La première manifestation immédiate et naturelle est la famille. La seconde est la société civile qui réunit les membres, en tant qu'individualité, dans une généralité formelle, par leurs besoins, par un lien juridique qui protège leurs personnes et leurs propriétés, et par un ordre extérieur qui veille à leurs intérêts communs et généraux. La troisième

* La partie morale du système de M. Hegel a été développée avec une exactitude rigoureuse et lucide, par M. Michelet, professeur à Berlin, dans un ouvrage intitulé : *Das System der philosophischen Moral*; Berlin, 1828. Dans ce livre, ce moraliste, s'appuyant sur Aristote et sur Hegel, a fait un véritable traité scientifique où toutes les questions sont classées et examinées. La théorie de l'imputation si nécessaire à la jurisprudence philosophique y est surtout approfondie.

manifestation est la constitution intérieure de l'Etat qui est son organisme et sa vie. La famille a trois développemens et trois faces ; le mariage, qui en est la base et dont l'essence est la monogamie ; la propriété, qui est le patrimoine de la famille ; l'éducation des enfans qui ont le droit d'être nourris et élevés, et qui amènent la dissolution de la famille par voie de succession. La famille passe naturellement, par le principe de la personnalité, à la pluralité et à la réunion des familles qui s'agrègent les unes avec les autres, et forment ainsi la société civile proprement dite, qui à son tour aura trois développemens. Chacun a des besoins à satisfaire par son propre travail, le travail et la satisfaction des besoins d'autrui ; *système des besoins*. La liberté et la propriété de chacun auront besoin d'être protégées ; *règlement juridique*. Il faudra se prémunir contre l'arbitraire et élever l'intérêt particulier à la valeur d'un intérêt général ; *police et corporation*. Enfin nous arrivons à la plus haute et plus pure expression du droit, à l'Etat auquel conduit la corporation. L'Etat est la réalisation de la volonté substantielle qui s'élève à sa plus haute généralité, a conscience d'elle-même, étant rationnelle en elle-même et pour elle-même. L'idée de l'Etat a :
1^o sa réalisation immédiate ; il a son individualité

propre, sa constitution intérieure, et détermine ainsi le droit public interne ; 2^o elle soutient un rapport de l'Etat particulier avec les autres Etats, et détermine ainsi le droit public externe ou le droit des gens ; 3^o elle est l'idée générale qui lui assigne vis-à-vis des autres Etats son originalité, sa valeur et sa puissance ; elle est l'esprit même qui la fait telle et non pas autre, et l'investit d'une destinée spéciale dans l'histoire du monde. Dans le droit public interne Hegel adopte la division en pouvoir législatif, pouvoir administratif et pouvoir royal, division qui constitue à ses yeux la monarchie constitutionnelle. A travers ces formules et ces détours, il arrive à faire de la monarchie la personnalité même de l'Etat, de telle sorte que sans monarque il n'y a pas de peuple, mais simplement une collection d'individus, une masse informe, mais pas de société. La constitution monarchique héréditaire par droit de primogéniture qui dérive historiquement de l'état patriarcal, est le dernier progrès de l'histoire, le dernier développement, la forme la plus normale de la société. Il admet la division des deux chambres ; c'est comme le dernier effort de ses abstractions politiques. Ce qu'il dit sur le droit des gens n'offre rien de remarquable.

C'est dans l'histoire du monde qu'il a tracé les généralités les plus heureuses. L'histoire du monde n'est pas le résultat d'une fatalité aveugle et sans intelligence, mais le développement de l'esprit universel. Les Etats, les peuples et les individus représentent dans ce développement de l'esprit du monde un principe déterminé qui les constitue, dont ils ont conscience, et qui fait leur vie. Un peuple n'existe dans l'histoire du monde que pour y représenter une idée nécessaire. C'est son époque ; alors pendant le temps où il est l'agent de l'esprit universel, les autres peuples sont contre lui sans force et sans droit ; leur époque est finie, et ils ne comptent plus dans l'histoire du monde.

J'ai montré ailleurs les grandes classifications que Hegel a introduites dans l'histoire, la manière puissante dont un célèbre jurisconsulte avait su les appliquer, comment il avait tiré de la métaphysique une philosophie du droit et de l'histoire, ingénieuse dans ses vues sur le passé.

Il est temps de caractériser cette dialectique sans bornes et sans rivages, qui dans sa vaste monotonie enserme Dieu, l'homme, le monde, les sociétés et l'histoire, qui part de l'abstraction pour aboutir à l'abstraction, d'un point dialectique pour revenir à un point dialectique, de *l'un*

pour retourner à *l'un*, et trouve l'identité de la substance dans l'identité de l'abstraction et de la formule. Assurément la tête du philosophe allemand est puissante : il y a de l'Aristote dans cet homme ; il déploie une rare industrie dans le mécanisme de la pensée. Mais où sont les découvertes positives pour la philosophie sociale ? où est l'observation profonde et indépendante des faits ? où est l'esprit libéral qui doit toujours animer le penseur, l'affranchir du présent, et l'entraîner vers l'avenir ? Et d'abord comment aurait-il l'esprit libre, cet esclave de la logique ? Comment observerait-il, emporté qu'il est dans cette tourmente dialectique, dans ces tourbillons de formules qui l'enveloppent et l'emprisonnent ? Il marche de terme en terme, de trinité en trinité ; ou plutôt il ne marche pas, il est irrésistiblement poussé. La logique a des règles de fer ; une fois sous son joug, il faut traverser non-seulement l'abstrait, mais le vide, mais l'absurde. Philosophe, tu as abdiqué la vérité pour le syllogisme, le fond pour la forme, la raison pour le raisonnement.

Mais ce n'est pas tout. Quelle est la conséquence de cette identité idéaliste de la raison abstraite qui constitue Dieu, le monde et l'histoire ? De même que Spinoza mettait partout la

nécessité divine, Hégel met partout la raison ; il revêt tous les faits de légitimité philosophique ; il élève l'histoire au caractère sacré de manifestation pure de l'absolu, et il pose cet axiome : *Tout ce qui est rationnel est réel, et tout ce qui est réel est rationnel. (Was vernünftig ist, das ist wirklich; und was wirklich ist, das ist vernünftig.)* Alors, avec une telle philosophie, on a beau reconnaître logiquement le christianisme comme un progrès et comme la dernière expression de l'humanité, j'affirme qu'on n'en comprend pas l'esprit, qu'on ne sent pas ce spiritualisme inépuisable, si libre et si novateur, toujours prêt à secourir et à émanciper le genre humain, à lui faire faire à l'heure fatale un pas de plus. Avec une telle philosophie on absout constamment le pouvoir, on amnistie le despotisme, on prend patience sur les maux de l'homme, ses ignorances et ses douleurs ; avec une telle philosophie on ne comprend pas les révolutions, on trouve même des raisons métaphysiques pour les condamner, on blâme jusqu'aux efforts que fait un peuple dans le cercle de la loi pour réformer sa constitution.

Kant enrichit la philosophie du droit de la sainteté du devoir, Fichte de celle de la liberté ; sortez Hégel de ses généralités originales sur

l'histoire et des ressources ingénieuses de sa logique, qu'a-t-il fait? qu'a-t-il apporté de nouveau? quelle influence, si ce n'est un triste penchant qu'il a pu donner à quelques esprits de justifier l'absolutisme par la métaphysique? Cette réflexion ne saurait atteindre le caractère respectable d'un savant dont le vaste éclectisme sert si bien l'histoire même de la philosophie, la connaissance de l'antiquité, surtout l'étude d'Aristote, et l'érudition générale. Au surplus, l'Allemagne est indocile au système de Hegel qui règne à Berlin, mais dont l'influence n'est à vrai dire que prussienne. La patrie de Hermann, de Luther, de Kant et de Fichte répugne à ce dogmatisme qui étouffe l'individualité dans un panthéisme scolastique. Comment parviendra-t-elle elle-même à produire une philosophie sociale? Elle y parviendra par l'action. On disait avant 1789 que les Français étaient trop légers pour connaître la vie politique. On dira peut-être aujourd'hui que les Allemands sont trop profonds; mais ni légèreté ni profondeur n'empêcheront les choses d'avoir leur cours. L'Allemagne arrivera aux institutions politiques par elle-même, de son propre mouvement. Ce n'est pas à une nation aussi originale et aussi grande de rien copier, pas même la France. Elle ne nous copiera

pas ; mais en vertu d'elle-même, de sa propre pensée, de sa propre philosophie, nous pouvons l'attendre à des conséquences politiques. Alors, quand les temps seront arrivés, elle comprendra les révolutions, elle les jugera avec plus d'indulgence, elle appréciera la France mieux peut être qu'elle ne le fait aujourd'hui.

CHAPITRE X.

Jean-Jacques Rousseau.

Sous Louis XIV un prêtre de génie fut tourmenté du besoin de réformer la religion et l'Etat. Pendant que Bossuet travaillait à une espèce de monarchie théocratique, une âme ardente et pure, un esprit fin, délicat et grand, ambitieux et dévot, se dévouant à la gloire et à ce qu'il croyait la vérité, voulut retremper la religion aux sources du mysticisme des Pères de l'Eglise, et ramener la monarchie à la conscience de ses devoirs. Mais Bossuet réfuta les *Maximes des Saints*; Louis XIV prit le *Télémaque* pour une personnalité. Pour ne pas ébranler l'Eglise, Fénelon s'humilia devant la médiocrité qui siégeait au Vatican; comme il avait déplu au roi, il mourut dans l'exil; et le seul homme qui, dans son siècle, ait songé vaguement

à des réformes, courba la tête sous le double anathème de Rome et de Versailles.

Il est un homme qui pleurait au nom de Fénelon, et, dans son enthousiasme, se fût à peine estimé digne d'être son valet. Rousseau sentait tout ce qu'il y avait eu de hardiesse sublime dans l'homme que Louis XIV appelait l'esprit le plus chimérique de son royaume, tout ce que cette âme si religieuse et si tendre dut nourrir d'amertume et de douleur ; car le prêtre catholique pouvait s'écrier comme le Genevois :

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis.

Au moment d'apprécier l'auteur du *Contrat social*, je dois au lecteur un aveu. Uniquement livré à l'étude de Montesquieu, de Vico, de Grotius, de l'école historique, sous le charme exclusif de cette vaste impartialité qui épuise toutes ses forces à juger le passé, et n'en a plus pour aller à l'avenir, quand je rencontrai un philosophe qui écrivait dans la patrie et la langue de Descartes : *L'homme qui pense est un animal dépravé* ; qui disait encore : *Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses ; tout dégénère entre les mains de l'homme* ; qui mettait l'état normal du genre humain dans la vie sauvage, et le mal dans la sociabilité ; je l'avouerai, ne comprenant pas com-

ment Rousseau avait été amené à parler ainsi, comment et pourquoi il l'avait dit, j'eus le malheur de dédaigner et de condamner son génie. Cependant entre lui et moi ce n'était pas lui qui pouvait avoir tort. Il fallait bien qu'en m'acharnant à l'étude de cet homme, je lui trouvasse un sens, une signification. Effectivement, j'ai pu dissiper l'erreur de ce premier jugement, arriver à comprendre le génie de Rousseau, à le chérir et à bénir son influence.

Quand Montesquieu disparut en 1755, il laissa son siècle entre les mains de Voltaire : l'esprit national devenait de plus en plus libre, orné, gracieux, juste et enjoué; mais les mœurs étaient molles, et les âmes sans consistance. Le sentiment religieux, confondu avec les superstitions qu'il fallait abolir, se perdait tous les jours. Si Voltaire régnait en maître et à bon droit sur le présent, si Montesquieu avait contemplé le passé, qui donc s'emparera de l'avenir? quel homme, animé d'une inspiration à la fois vague et prophétique, s'opposera à son siècle comme Diogène à la foule? Qui donc revendiquera Dieu, la nature et la liberté? C'est Rousseau que tourmente un démon intérieur dans les intérêts de l'humanité. Ce n'est pas un académicien élégant et débile, qui veut mener à bien sa petite gloire et sa petite destinée. Non; Rousseau se débat doulou-

reusement sous le génie qui l'opprime; s'il arrive à saisir le sceptre de la philosophie, ce n'est pour ainsi dire que malgré lui et poussé par une insurmontable fatalité. Pendant que Voltaire, seigneur de Ferney, fertilise ses terres, entend la messe dans sa chapelle, et correspond avec les rois de l'Europe, Rousseau, au cinquième étage, copie de la musique; c'est l'homme du peuple; il en porte dans son cœur toutes les misères et tous les droits. Que de contradictions se pressèrent dans son âme pour la déchirer! Il travaille pour les hommes, il les hait et les fuit; il émancipe son siècle et il le maudit; philosophe, il tonne contre la philosophie; novateur audacieux, il condamne et combat la réforme qu'accomplissait Voltaire; penseur indépendant, il se brouille avec Diderot, Hume et d'Alembert: toujours malheureux, toujours défiant, il a écrit quelque part qu'il étouffait dans la nature; il étouffait aussi dans la société, où il ne voyait autour de lui que trahisons, embûches et calomnies. « Non, je ne serai point accusé, écrit-il à M. de » Saint-Germain, point arrêté, point jugé, point » puni en apparence; mais on s'attachera, sans » qu'il y paraisse, à me rendre la vie odieuse, in- » supportable, pire cent fois que la mort: on me » fera garder à vue; je ne ferai pas un pas sans » être suivi; on m'ôtera tout moyen de rien sa-

» voir, et de ce qui me regarde et de ce qui ne
» me regarde pas ; les nouvelles publiques les
» plus indifférentes, les gazettes même me se-
» ront interdites : on ne laissera courir mes let-
» tres et paquets que pour ceux qui me trahis-
» sent ; on coupera ma correspondance avec tout
» autre ; la réponse universelle à toutes mes ques-
» tions sera toujours : qu'on ne sait pas ; tout se
» taira dans toute assemblée à mon arrivée, les
» femmes n'auront plus de langue, les barbiers
» seront discrets et silencieux ; je vivrai dans le
» sein de la nation la plus loquace comme chez
» un peuple de muets. Si je voyage, on préparera
» tout d'avance pour disposer de moi, partout
» où je veux aller : on me consignera aux passa-
» gers, aux cochers, aux cabaretiers ; à peine
» trouverai-je à manger avec quelqu'un dans les
» auberges ; à peine trouverai-je un logement qui
» ne soit pas isolé ; enfin l'on aura soin de ré-
» pandre une telle horreur de moi sur ma route,
» qu'à chaque pas que je ferai, à chaque objet
» que je verrai, mon âme soit déchirée, ce qui
» n'empêchera pas que, traité comme Sancho, je
» ne reçoive partout cent courbettes moqueuses
» avec autant de complimens, de respect et d'ad-
» miration : ce sont de ces politesses de tigres qui
» semblent vous sourire au moment où ils vont
» vous déchirer. » Si Rousseau vivait aujourd'hui,

les mœurs publiques ne lui donneraient pas le temps de s'occuper ainsi de lui-même; la société qui marche n'a plus le loisir de s'arrêter au spectacle des susceptibilités, des tourmens et de l'égoïsme du génie.

Quand en 1750 l'académie de Dijon demanda si les lettres avaient eu une influence salutaire sur l'humanité, Rousseau répondit que non. Ni les conseils de Diderot, ni l'attrait du paradoxe et de la célébrité n'expliquent véritablement ce début. Son discours fut le premier cri de cette opposition contre son siècle à laquelle le vouait son génie. Le morceau fit explosion; la hardiesse du style et des affirmations, la vigueur de la diction, cette liberté d'allure scandalisèrent le monde académique et littéraire, mais le public applaudit. Nouvelle question de l'académie dijonnaise sur l'inégalité des conditions, autre réponse de Jean-Jacques. Là, dans un sombre et pathétique tableau, il montre l'homme dans son état primitif, dans l'état sauvage, libre alors, et ne trouvant la dépendance que dans la société civile; en un mot, c'est Hobbes habillé d'une magnifique rhétorique. Nouveau scandale, nouveau succès. D'Alembert, dans l'Encyclopédie, avait fait l'éloge de Genève, et avait engagé cette petite république à se polir de plus en plus par le commerce des lettres et des arts. Rousseau rejette ces importations de

l'esprit de Voltaire, il veut sauver la simplicité démocratique de Genève, et par sa lettre à d'Alembert, il se brouille avec toute la philosophie contemporaine. Que n'a-t-on pas dit de la fatale influence de la *Nouvelle Héloïse* sur la jeunesse et sur les femmes ! On oublie sans doute qu'à cette époque les passions n'étaient graves qu'au théâtre ; que l'amour, distraction de salon, fantaisie passagère, triomphait de tous les obstacles, pour satisfaire ses caprices ; et que sur ce point le mariage était de la meilleure intelligence du monde avec la galanterie. Dans cette société ainsi faite, il arrive qu'un homme jette un livre où deux jeunes gens vivant dans une petite ville au pied des Alpes, inconnus du monde et le connaissant bien peu, ont pour unique affaire de s'aimer avec une exaltation sérieuse, où l'amour parle vertu et philosophie. Ce roman, qui nous paraît aujourd'hui si imparfait et si peu divertissant, contenait des dissertations sur le duel, le suicide, les spectacles et la religion naturelle ; sermon passionné, prédication ardente, livre moral qui pénétra souvent où on a pu s'étonner de sa présence. *L'Emile*, roman plus grave encore, suivit la correspondance dont Jean-Jacques se disait l'éditeur. Ici le philosophe se déploie dans toute sa force ; il attaque directement son siècle sans détours et sans fictions. A la mollesse des mœurs,

à l'oubli de la dignité humaine, à la méconnaissance de Dieu, à l'indifférence des uns, à l'hypocrisie des autres, il oppose l'homme même, la conscience la plus vive de sa personnalité, le sentiment individuel de Dieu et de la religion, le retour au spectacle de la nature, aux magnifiques enseignemens de la création. Il trouve dans l'éducation une puissance capable de changer l'homme de son siècle. Son enfant, son élève aura l'esprit libre, l'âme naturelle, le corps vigoureux et dispos. Il le dépouillera de cette politesse menteuse qui étouffe l'indépendance. Il l'instruira à vivre de son travail, et lui apprendra un art mécanique. Il écartera les interventions humaines pour le mener à Dieu directement, par la conscience même. Comme les mœurs de son siècle sont légères et coupables, il mettra Emile aux prises avec la plus rude adversité que puisse éprouver un homme dans son union avec un autre être. Ainsi il l'arme contre tout, contre la société aussi bien que contre la nature; il a voulu faire un homme, toujours libre, toujours simple et toujours courageux. Cette fois la philosophie avait parlé trop haut pour que la religion pût garder le silence. Le discours sur l'inégalité des conditions avait passé sans encombre; la *Nouvelle Héloïse* avait évité la censure ecclésiastique : l'*Emile* n'eut pas ce bonheur, et Chris-

tophe de Beaumont, métropolitain au siège de Paris, lança un mandement contre l'œuvre de Jean-Jacques. L'archevêque ignorait où le mènerait cette affaire. Jean-Jacques, citoyen de Genève, répond par la presse et devant le public à Christophe de Beaumont. Chose inouïe ! obscur étranger, il apostrophe le premier prince du clergé de France, s'attache à lui, le poursuit de proposition en proposition, et l'Eglise catholique se trouve engagée dans une polémique qu'elle est incapable de soutenir ; polémique acérée où le Genevois malmène sans pitié l'archevêque. De quelle ironie le réformé fustige ce prêtre ! Comme il oppose à cette religion de mandement et de sacristie l'esprit de l'Évangile, et comme il se montre plus religieux, lui laïc, que ce prince de l'Eglise affublé de ses dentelles et de ses superstitions ! Les *Lettres écrites de la montagne* concernent à la fois la religion et la politique. Jean-Jacques y défend l'*Emile* et le *Contrat social*. Ces lettres, qui sont chronologiquement un de ses derniers ouvrages, peuvent servir, dans l'ordre des idées, de transition entre la partie morale et religieuse et la partie politique des œuvres du philosophe. Il y parle à la fois de la religion et de la liberté, de Dieu, du christianisme et de lui-même ; et il teint ces abstractions générales des couleurs de sa person-

nalité. Ses trois ouvrages politiques sont ses *Lettres sur la législation de la Corse*, ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée en avril 1772*, le *Contrat social*. Jean-Jacques méritait bien d'être considéré en Europe comme un maître dans la science politique; et vers 1764, quand la Corse voulut régulariser, sous la conduite de Paoli, une liberté qu'elle avait si généreusement conquise, on s'adressa à Rousseau. Ce n'était pas la première fois qu'un philosophe moderne était consulté, et sollicité de se faire législateur. Locke, en 1662, avait rédigé une constitution que lui avaient demandée les habitans des *Carolines*. La charte du philosophe n'est pas bonne *. Rousseau ne fit pas de constitution, mais il donna quelques conseils. Dans sa seconde lettre à M. Butta-Foco, il demande des documens qui puissent servir à l'édifier. « Je suis charmé du voyage que vous » faites en Corse dans ces circonstances; il ne » peut que nous être très-utile. Si, comme je n'en » doute pas, vous vous y occupez de notre objet, » vous verrez mieux ce qu'il faut me dire que je

* Nous en avons parcouru non pas le texte entier, mais un extrait. Locke, dans sa constitution, a imaginé les dispositions les plus arbitraires; il y a créé une sorte d'aristocratie féodale, un gouvernement oligarchique entre les mains des propriétaires qu'il partage en *landgraves*, *caciques* et *palatins*.

» ne puis voir ce que je dois vous demander.
» Mais permettez-moi une curiosité que m'inspi-
» rent l'estime et l'admiration. Je voudrais savoir
» tout ce qui regarde M. Paoli : quel âge a-t-il ?
» est-il marié ? a-t-il des enfans ? où a-t-il appris
» l'art militaire ? comment le bonheur de sa na-
» tion l'a-t-il mis à la tête des troupes ? quelles
» fonctions exerce-t-il dans l'administration po-
» litique et civile ? Ce grand homme se résou-
» drait-il à n'être que citoyen dans sa patrie, après
» en avoir été le sauveur ? » Rousseau demande
ensuite qu'on lui envoie une bonne carte de la
Corse, qu'on lui fasse une description exacte de
l'île : il veut connaître son histoire naturelle, ses
productions, sa culture, sa division par districts,
le nombre et le crédit du clergé, s'il y a des mai-
sons anciennes, des corps privilégiés et de la no-
blesse, si les villes ont des droits municipaux et
en sont fort jalouses, les mœurs du peuple, ses
goûts, ses occupations et ses amusemens, l'his-
toire de la nation jusqu'à ce moment, les lois, les
statuts, l'exercice de la justice, les revenus pu-
blics, l'ordre économique, la manière de poser
et de lever les taxes. « En général, dit Rousseau,
» tout ce qui fait mieux connaître le génie na-
» tional ne saurait être trop expliqué. Souvent
» un trait, un mot, une action dit plus que tout
» un livre. Mais il vaut mieux trop que pas assez. »

Pour un théoricien, Jean-Jacques ne se montre pas mal désireux de connaître les faits. Au surplus, la Corse avait frappé son imagination par l'héroïque insurrection qui l'avait affranchie des Génois. « Il est encore en Europe un pays capable de législation; c'est l'île de Corse, écrit-il » dans le *Contrat social**. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrir et défendre sa liberté, mériteraient bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe. » En 1772, dans la même année où fut signé à Saint-Pétersbourg, le 25 juillet en vieux style, le partage de la Pologne, Rousseau écrivait sur le gouvernement et la réformation de ce pays pour lequel aujourd'hui la bouche manque de louanges et les yeux n'ont plus de larmes. Pressé par le comte de Wielhorski d'indiquer les moyens et les institutions qui pouvaient donner aux Polonais les véritables mœurs de la liberté, il leur recommande de garder dans le cœur l'amour de l'indépendance et de leur république au milieu des plus accablantes disgrâces. « Vous ne sauriez empêcher que les Russes ne vous engloutissent : faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer...

* Liv. I, chap. 10.

» Si vous faites en sorte qu'un Polonais ne puisse
» jamais devenir un Russe, je vous réponds que
» la Russie ne subjuguera pas la Pologne. » L'é-
ducation, une éducation nationale lui paraît le
plus puissant moyen de développer chez les Po-
lonais *ce levain qui n'est pas encore éventé par*
des maximes corrompues, par des institutions
usées, par une philosophie égoïste qui prêche
et qui tue. Il indique ensuite comment on peut
maintenir la constitution; il voudrait que tous
les membres du gouvernement fussent assujettis
dans leur carrière à une marche graduelle. Après
avoir montré les réformes à tenter, il s'exprime
ainsi : « Ce n'est qu'en supposant que le succès
» réponde au courage des confédérés et à la jus-
» tice de leur cause qu'on peut songer à l'entre-
» prise dont il s'agit. Vous ne serez jamais libres
» tant qu'il restera un seul soldat russe en Polo-
» gne, et vous serez toujours menacés de cesser
» de l'être tant que la Russie se mêlera de vos
» affaires. » C'est dans le *Contrat social* que Jean-
Jacques devait condenser toute la substance de
sa politique; jamais morceau de philosophie ne
fut plus artistement façonné, dans un cadre plus
harmonique, où la force se limite elle-même,
d'autant plus sensible qu'elle se modère, où le
style tantôt éclate en mouvemens de l'âme, tan-
tôt se pose en formules et en déductions, mé-

lange de passion et de dialectique. Machiavel dans son *Prince* n'a pas cette rigueur ; Hobbes et Spinoza ont revêtu un fonds original d'une forme classique et latine ; Kant et Fichte ont une langue à part ; Hegel, qui sacrifie tout à la logique, en est opprimé, et substitue pour ainsi dire aux mouvemens de la vie des ressorts mécaniques ; mais Rousseau, logicien et poète, toujours penseur, mais toujours tribun, a laissé dans le *Contrat social* le plus beau fragment d'art politique qui ait été créé depuis Aristote et Platon.

Voilà énumérés les principaux ouvrages de notre philosophe, ceux qui nous importent. Je n'ai pas parlé des *Réveries* et des *Confessions*, miroir où se réfléchit l'homme même, confident des douleurs et des manies du génie. Je me surprends sur la tombe et sur les ouvrages de cet homme, sourd à ses tourmens et à ses angoisses, curieux seulement de ses idées et des conquêtes de sa pensée. Grands hommes, ne perdez plus votre temps à vous plaindre ; les révolutions emportent vos cris ; souffrez en nous servant, et mourez en silence.

La liberté naturelle de l'homme, son indépendance sauvage au sein de la nature, la nature commune à tous inspirèrent surtout Jean-Jacques : la société ne lui sembla pas naturelle, mais plutôt contraire à la nature ; la civilisation

ne fut pour lui qu'une destruction de la liberté, au lieu d'en être le développement. Sous le charme de cette idée, il écrit ces lignes : « Le » premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa » de dire, *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez » simples pour le croire, fut le vrai fondateur » de la société civile. Que de crimes, de guerres, » de meurtres, que de misères et d'horreurs » n'eût point épargnés au genre humain celui » qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, » eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'é- » couter cet imposteur; vous êtes perdus si vous » oubliez que les fruits sont à tous, et que la » terre n'est à personne. Mais il y a grande ap- »arence qu'alors les choses en étaient déjà » venues au point de ne pouvoir plus durer » comme elles étaient; car cette idée de pro- » priété, dépendant de beaucoup d'idées anté- » rieures qui n'ont pu naître que successivement, » ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit » humain : il fallut faire bien des progrès, ac- » quérir bien de l'industrie et des lumières, les » transmettre et les augmenter d'âge en âge, » avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état » de nature *. » Mais si la propriété n'a pas sa raison dans le développement immédiat de la

* *Discours sur l'inégalité des conditions. Seconde partie.*

nature même de l'homme, pourquoi, dans toutes les langues et dans tous les degrés de société, *le tien et le mien*? L'homme est libre, et Rousseau le sait mieux que personne ; car il crie à son siècle : *L'homme est libre, et partout il est dans les fers* ; car il est arrivé au sentiment de la liberté, directement, sans détour et sans déduction, comme après lui a fait Fichte ; car il écrit dans le *Contrat social* : « Renoncer à sa » liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, » aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. » Il n'y a nul dédommagement possible pour » quiconque renonce à tout. Une telle renon- » ciation est incompatible avec la nature de » l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses ac- » tions que d'ôter toute liberté à sa volonté *. » Mais si la liberté de l'homme est naturelle, la propriété doit l'être aussi : si vous niez celle-ci, vous niez la liberté que vous avez accordée d'abord. Mirabeau, qui s'était formé à l'école de Jean-Jacques, estimait aussi que la propriété n'existait pas par la loi de la nature, mais était une création sociale **. Erreur. La propriété, dans son principe philosophique, est antérieure aux

* *Contrat social*, livre I, chap. 4.

** *Discours sur l'égalité des partages dans les successions en ligne directe*.

législations politiques. Et cette proposition est capitale; car il suit que, si les lois sociales peuvent et doivent modifier le droit de propriété, elles ne sauraient le détruire, par la raison qu'elles ne l'ont pas créé : il faut que le législateur reconnaisse toujours dans la propriété la liberté humaine elle-même; qu'à ce titre, il l'aime et la cultive, la développe et la perfectionne *.

L'idée de Dieu, c'est-à-dire l'idée la plus haute et la plus générale que l'homme puisse concevoir, fut ramenée à sa place par le spiritualisme de Rousseau. Il restaura, dans son siècle, la conscience et le sentiment religieux. Comme l'enseignement officiel du catéchisme ne parlait que des lèvres et point de l'âme, il ne veut pas parler de Dieu au jeune homme avant qu'il puisse le comprendre; il le conduit, quand il a déjà passé par les orages du cœur, sur le haut d'une montagne, à la pointe du jour, les rayons du soleil colorant déjà la nature et les Alpes, et là, par la bouche d'un prêtre tolérant et bon, il lui apprend qu'il est un Dieu. Assurément cette scène n'est pas une règle d'éducation. La connaissance de Dieu se proportionne à tous les momens de la vie; le petit enfant la reçoit de sa mère qui la dépose tendrement dans son cœur; il la retrouve

* Voyez livre II, chap. 4, de la *Propriété*.

dans les fêtes et les pompes du culte paternel. Mais quand Jean-Jacques écrivait l'*Émile*, il avait à sauver la conscience de Dieu des traditions d'une lettre corrompue, à la réveiller dans l'âme par des scènes solennelles et par de grandes apostrophes. Le christianisme fut pour lui la religion de l'homme; non pas celui d'aujourd'hui, dit-il, *mais celui de l'Évangile, qui est tout différent* *. Mais, sur ce point, il fut dans une grande perplexité; au fond, il eût voulu, comme Locke et comme Kant, accorder le christianisme avec la raison et la philosophie, mais il n'avait pas le bon sens paisible du premier, dont il avait lu le *Christianisme raisonnable*; il n'avait pas non plus la profondeur du second : aussi oppose-t-il la religion à la philosophie, il dégrade même cette dernière et invective contre elle. « J'avoue que la sainteté de l'Évangile est un argument qui parle à mon cœur, et auquel j'aurais même regret de trouver quelque bonne réponse. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe : qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre à la fois si superbe et si simple soit l'ouvrage des hommes ? se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même.... Quels préjugés,

* *Contrat social*, livre IV, chap. 8.

» quel aveuglement, ou quelle mauvaise foi ne
 » faut-il pas pour avoir osé comparer le fils de
 » Sophronisque au fils de Marie? Quelle distance
 » de l'un à l'autre! Socrate, mourant sans dou-
 » leur, sans ignominie, soutient jusqu'au bout
 » son personnage; et, si cette facile mort n'eût
 » honoré sa vie, *on douterait si Socrate, avec*
 » *tout son esprit, fut autre chose qu'un SO-*
 » *PHISTE.* Oui, si la vie et la mort de Socrate
 » sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont
 » d'un dieu... *Avec tout cela, ce même Évangile*
 » *est plein de choses incroyables, de choses qui*
 » *répugnent à la raison, et qu'il est impossible à*
 » *tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.*
 » Que faire au milieu de toutes ces contradic-
 » tions? Être toujours modeste et circonspect,
 » mon enfant : respecter en silence ce qu'on ne
 » saurait ni rejeter ni comprendre, et s'humilier
 » devant le grand Être qui seul sait la vérité *. »
 Quand Rousseau fait presque de Socrate un *so-*
phiste, quand il abaisse la philosophie pour éle-
 ver la religion, il ne s'entend pas lui-même; il
 ne voit pas qu'en ravalant l'esprit humain sous
 une face, il s'attaque à la cause universelle des
 choses, toujours sacrée et toujours la même à
 des degrés différens.

* *Profession de foi du vicaire savoyard.*

De la religion, je passe à la politique du philosophe. L'homme est primitivement dans l'état de nature; s'il en sort, c'est par son consentement, par un acte de sa volonté. Donc toute société est fondée sur un contrat, sur un pacte; et l'homme est sociable parce qu'il veut l'être. Si la volonté est le fondement de la sociabilité individuelle, elle est aussi la base de l'Etat. Toutes les volontés individuelles consentant à la société formeront une volonté générale qui constituera la souveraineté: souveraineté une et indivisible dans son expression, incommunicable, et qui ne saurait se déléguer. Jean-Jacques a pris soin lui-même de résumer sa politique dans la sixième des *Lettres de la montagne*: « Qu'est-ce qui fait que l'Etat est un? c'est » l'union de ses membres. Et d'où naît l'union de » ses membres? de l'obligation qui les lie. Tout » est d'accord jusqu'ici. Mais quel est le fondement » de cette obligation? Voilà où les auteurs se di- » visent. Selon les uns, c'est la force; selon d'au- » tres, l'autorité paternelle; selon d'autres, la » volonté de Dieu. Chacun établit son principe et » attaque celui des autres. Je n'ai pas moi-même » fait autrement; et, suivant la plus saine partie » de ceux qui ont discuté ces matières, j'ai posé » pour fondement du corps politique la conven- » tion de ses membres; j'ai réfuté les principes » différens du mien..... L'établissement du con-

» trat social est un pacte d'une espèce particulière,
» par lequel chacun s'engage avec tous; d'où s'en-
» suit l'engagement réciproque de tous envers
» chacun, qui est l'objet immédiat de l'union. Je
» dis que cet engagement est d'une espèce parti-
» culière, en ce qu'étant absolu, sans condition,
» sans réserve, il ne peut toutefois être injuste,
» ni susceptible d'abus, puisqu'il n'est pas possi-
» ble que le corps se veuille nuire à lui-même,
» tant que le tout ne veut que pour tous..... La
» volonté de tous est donc l'ordre, la règle su-
» prême, et cette règle générale et personnifiée
» est ce que j'appelle le souverain. Il suit de là
» que la souveraineté est indivisible, inaliénable,
» et qu'elle réside essentiellement dans tous les
» membres du corps. Mais comment agit cet être
» abstrait et collectif? Il agit par des lois, et il ne
» saurait agir autrement. Et qu'est-ce qu'une loi?
» c'est une déclaration publique et solennelle de
» la volonté générale sur un objet d'intérêt com-
» mun..... Mais l'application de la loi tombe sur
» des objets particuliers et individuels. Le pouvoir
» législatif, qui est le souverain, a donc besoin
» d'un autre pouvoir qui exécute, c'est-à-dire qui
» réduit la loi en acte particulier..... Ici vient
» l'institution du gouvernement. Qu'est-ce que le
» gouvernement? c'est un corps intermédiaire,
» établi entre les sujets et le souverain pour leur

» mutuelle correspondance, chargé de l'exécution
» des lois et du maintien de la liberté, tant civile
» que politique. Le gouvernement, comme partie
» intégrante du corps politique, participe à la vo-
» lonté générale qui le constitue; comme corps
» lui-même, il a sa volonté propre. Ces deux vo-
» lontés quelquefois s'accordent, et quelquefois
» se combattent. C'est de l'effet combiné de ce
» concours et de ce conflit que résulte le jeu de
» toute la machine. Le principe qui constitue
» les diverses formes du gouvernement consiste
» dans le nombre des membres qui le composent...
» Les diverses formes dont le gouvernement est
» susceptible se réduisent à trois principes. Après
» les avoir comparées par leurs avantages et par
» leurs inconvénients, je donne la préférence à
» celle qui est intermédiaire entre les deux extrê-
» mes, et qui porte le nom d'aristocratie.... Enfin
» dans le dernier livre, j'examine par voie de com-
» paraison avec le meilleur gouvernement qui ait
» existé, savoir celui de Rome, la police la plus
» favorable à la bonne constitution de l'Etat. Puis
» je termine ce livre et tout l'ouvrage par des re-
» cherches sur la manière dont la religion peut
» et doit entrer comme partie constitutive dans
» la composition du corps politique. Que pen-
» siez-vous, Monsieur, en lisant cette analyse
» courte et fidèle de mon livre? Je le devine;

» vous disiez en vous-même : Voilà l'histoire du
» gouvernement de Genève. C'est ce qu'ont dit,
» à la lecture du même ouvrage, tous ceux qui
» connaissent votre constitution.... J'ai donc pris
» votre constitution, que je trouvais belle, pour
» modèle des institutions politiques ; et vous pro-
» posant en exemple à l'Europe, loin de chercher
» à vous détruire, j'exposai les moyens de vous
» conserver. Etc. »

Il est historiquement remarquable que Rousseau ait considéré comme exemple et comme modèle la constitution aristocratique de Genève ; ainsi Aristote avait derrière lui Alexandre ; Platon, l'Orient ; Spinoza, la république hébraïque ; Machiavel, l'Italie du xv^e siècle ; Locke, l'Angleterre de 1688 : tant la philosophie sociale, quelque idéaliste et indépendante qu'elle se puisse concevoir, doit toujours s'appuyer sur la réalité ! Le conseil est au surplus à peu près inutile ; il n'en saurait être autrement. Mais si Rousseau songeait à Genève en construisant ses théories, ses théories allèrent plus loin que sa pensée ; et ce publiciste, qui se disait ou se croyait aristocratique, s'est fait le législateur de la démocratie.

Quel est véritablement le début historique du pouvoir législatif ? Les sociétés ne commencent pas par le contact et l'équation de volontés indépendantes et égales, mais par la soumission de la

liberté humaine à ce qu'elles appellent l'empire de Dieu, à la théocratie. Le pacte, loin d'être leur commencement, est aujourd'hui leur dernier progrès. L'Angleterre et la France sont arrivées à asseoir leur constitution sur un contrat bilatéral entre le pouvoir législatif, auquel le peuple a délégué sa souveraineté, et le pouvoir exécutif, agent de la société, trouvant son titre et sa raison dans l'intérêt général. Et pour le dire en passant, l'Assemblée constituante a rectifié l'erreur de Rousseau quand il veut que la souveraineté soit incommunicable, puisqu'elle a dit : « La souveraineté appartient à la nation; la nation, de qui émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation; la constitution française est représentative; les représentans sont le corps législatif et le roi. »

Ainsi donc historiquement la théorie du Contrat n'est pas exacte; elle n'est pas non plus philosophiquement nécessaire pour amener la liberté sociale, car je lis dans Rousseau lui-même : « Ce qui est bien et conforme à l'ordre, est tel par la nature des choses, et indépendamment des conventions humaines *. » Donc la raison même est indépendante de la volonté.

Mais pour comprendre véritablement Rous-

* *Contrat social*, livre II, chap. 6, *De la Loi*.

seau, il faut considérer quelle était sa mission. Il devait à la fois réveiller dans l'homme isolé le sentiment de son indépendance, et dans l'homme collectif, c'est-à-dire dans la société, la conscience de son droit de vouloir le bien et le juste, de n'obéir qu'à l'expression même de sa volonté, et de remplacer une législation, qui n'avait plus de raison et de légitimité, par l'exercice énergique d'une nouvelle liberté politique, c'est-à-dire de la volonté générale. Comment le philosophe définit-il le but social ? « Trouver une »
» forme d'association qui défende et protège de »
» toute la force commune la personne et les biens »
» de chaque associé, et par laquelle chacun, »
» s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui- »
» même, et reste aussi libre qu'auparavant * . »
Jean-Jacques a vu les deux termes du problème social : l'association et l'individualité. Mais comment l'homme social serait-il aussi libre que l'homme sauvage ? Il aura une autre liberté, une liberté plus grande, puisque ce qu'il ne pourra faire par lui-même, il le fera par d'autres ; il aura la liberté véritablement humaine.

Rousseau a écrit : « La loi est l'expression de »
» la volonté générale. » Dans la pensée même de la loi, que trouvons-nous d'abord, si ce n'est

* *Contrat social*, livre II, chap. 6, *Du Pacte social*.

une idée de règle, antérieure à l'idée de vouloir. L'homme veut une chose, mais à une condition : qu'elle lui paraisse bonne. Il s'attache à la vue de son intelligence, s'y opiniâtre, et la veut. Si l'objet de sa volonté lui est contesté par d'autres, il veut plus fortement encore ; et cette loi qu'il aime, il l'appelle l'expression de sa volonté. Le peuple qui veut une chose, ne distingue pas pourquoi il la veut. Il conçoit et veut dans un acte naturel et obscur dont il n'a pas la conscience réfléchie, et dans lequel la volonté est plus sensible pour lui que l'intelligence. Dire que la loi est l'expression de la volonté générale, c'est parler juste, mais incomplètement ; c'est avoir un sentiment vif de la réalité, mais ne pas l'embrasser tout entière. Néanmoins la définition de Jean-Jacques répondait tellement aux véritables besoins de son siècle, qu'elle s'est incorporée avec nos mœurs et nos idées politiques.

Mais nous n'irons pas loin sans trouver les inconvénients philosophiques de cette vue incomplète. La justice sociale ne sera plus que l'effet d'un contrat, qui, une fois enfreint par une des parties, permettra à l'Etat de rendre guerre pour guerre au violateur du pacte. « Tout malfaiteur » attaquant le droit social devient par ses for- » faits rebelle et traître à la patrie ; il cesse d'en » être membre en violant ses lois, et même il lui

» fait la guerre. Alors la conservation de l'Etat
» est incompatible avec la sienne. Il faut qu'un
» des deux périsse; et quand on fait mourir le
» coupable, c'est moins comme citoyen que comme
» ennemi*.

» Non, la loi n'est pas un contrat, mais une règle que la société présente au coupable; elle y compare ses actions; elle les y mesure avec une justice miséricordieuse et sans colère; elle punit avec douleur; elle absout avec joie, dans la personne du magistrat, qui est un pontife et non pas un gladiateur.

Nouveaux inconvénients. Si la volonté seule est toute la loi, la loi pourra être mobile comme la volonté; et Rousseau arrivera à cette proposition: « D'ailleurs, en tout état de cause, un peuple
» est toujours le maître de changer ses lois, même
» les meilleures; car s'il lui plaît de se faire mal
» à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en
» empêcher**? » Et cependant le même Rousseau dit ailleurs: « Il n'y a pas de danger qu'un peuple
» se fasse mal à lui-même. » L'absence de la raison générale se fait assez sentir dans la définition de la loi.

Il était naturel que le gouvernement monarchique parût au philosophe inférieur tant à l'aris-

* *Contrat social*, liv. II, chap. 5.

** *Ibid.*, liv. II, chap. 12.

ocratique qu'au démocratique. Il en a tracé un portrait amèrement comique. « Un défaut essentiel et inévitable qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-dessous du républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables qui les remplissent avec honneur ; au lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigans, à qui les petits talens, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. Le peuple se trompe bien moins sur ce choix que le prince, et un homme d'un vrai mérite est presque aussi rare dans le ministère qu'un sot à la tête d'un gouvernement républicain. Aussi quand, par quelque heureux hasard, un de ces hommes nés pour gouverner prend le timon des affaires dans une monarchie presque abîmée par ces tas de jolis régisseurs, on est tout surpris des ressources qu'il trouve ; et cela fait époque dans un pays * . » C'était pour la première fois que la monarchie entendait un langage aussi dur et aussi violent ; mais c'était aussi la monarchie de Louis XV.

* *Contrat social*, liv. III, chap. 6.

L'Angleterre ne paraissait pas un pays libre à la logique de Jean-Jacques. La souveraineté étant fondée sur la volonté, on ne peut pas plus la déléguer que cette dernière; donc on ne peut charger un homme de représenter sa volonté; donc le gouvernement représentatif n'est pas un gouvernement libre. « La souveraineté ne peut être » représentée par la même raison qu'elle ne peut » être aliénée. Elle consiste essentiellement dans » la volonté générale, et la volonté ne se représente pas; elle est la même ou elle est autre; » il n'y a pas de milieu..... Le peuple anglais » pense être libre; il se trompe fort; il ne l'est » que durant l'élection des membres du parlement. Sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il » n'est rien; dans les courts momens de sa liberté, » l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde*.

Voilà le côté faible et insuffisant de notre philosophe; c'est l'intelligence de l'histoire, la méconnaissance de la sociabilité européenne et des raisons du gouvernement représentatif. Prononcer en vertu du principe logiquement déduit de la volonté générale qu'aujourd'hui ni l'Angleterre ni la France ne jouissent de la liberté politique sous le gouvernement représentatif, c'est nier le grand jour de l'histoire. Vingt-cinq millions

* *Contrat social*, livre III, chap. 15.

d'hommes ne peuvent tous délibérer ensemble sur leurs affaires; ils nomment des représentans. Ces délégués représentent-ils la volonté de chaque homme? impossible. Représentent-ils davantage la volonté générale séparée de toute règle? non plus. Ils représentent, ils doivent représenter ce concours et ce mélange de vues et de passions, d'idées et de volontés qui constituent un peuple comme ils constituent un homme. Ils représentent l'individualité sociale, qui n'est pas une sorte de squelette que peut monter et démonter à son plaisir la dialectique, mais qui, douée de la vie, conçoit, veut et marche comme un seul homme. Le gouvernement représentatif donne la liberté, à la condition d'être véritablement représentatif. Les modernes ne peuvent s'entasser sur la place publique d'Athènes et de Rome. L'intérêt vrai de la liberté n'est pas de nier la représentation, mais de l'étendre, et de la mesurer sur la civilisation même.

Rousseau finit le *Contrat social* en épousant, comme déjà nous l'avons indiqué *, tous les préjugés de Machiavel contre la religion chrétienne. Il faut dire aussi que, considérant surtout la religion comme un sentiment individuel et libre

* Chap. 6, MACHIAVEL.

du cœur, il était conduit à l'oubli de son rôle social, et à l'injustice à l'égard du catholicisme.

Jean-Jacques mourut en 1778, onze ans avant l'ouverture des états-généraux. Il n'y avait pas au côté gauche de la Constituante un homme qui ne fût à vrai dire son disciple ; et jamais philosophie n'obtint une exécution si complète de ses maximes. Cette incontestable influence a été généralement salutaire. Otez Jean-Jacques du xviii^e siècle, n'y laissez que Montesquieu et Voltaire, vous ne pourrez plus expliquer l'insurrection des esprits, leur ardeur à conquérir la liberté, leur enthousiasme, leur foi, les caractères, les vertus, les puissances et les grandeurs de notre révolution, Condorcet, madame Rolland et la Gironde, la tribune de la Convention. Jean-Jacques a commencé à écrire en 1750 ; il ne lui a fallu que vingt-huit ans pour retremper le caractère du Français, pour le douer de nouveau d'exaltation, de vigueur et de constance. Si la souveraineté nationale est devenue la base de notre constitution, à qui le devons-nous, si ce n'est à Rousseau ? Qu'il n'ait pas été métaphysicien, ni psychologue profond, qu'il ait peu compris et peu connu l'histoire, que parfois aussi quelques-unes de ses maximes aient été follement entendues et commentées, nous ne le nierons pas ; mais

nous dirons qu'il en est de la philosophie comme de la liberté, *et que quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux* *.

* *Dialogue de Sylla et d'Eucrate.*

CHAPITRE XI.

Condorcet. — De Maistre. — Saint-Simon. — Benjamin Constant.

Un jour, pendant la première année de la Constituante, Condorcet développait à ses amis les conséquences sociales de la révolution avec cet enthousiasme qui l'a suivi jusqu'à son dernier soupir. « Mais vous allez plus loin que Rousseau, lui dit quelqu'un. — Sans doute, répondit-il avec une noble audace; Rousseau a fait la philosophie du xviii^e siècle, je fais celle du xix^e. » En effet, ç'a été la position de Condorcet de se trouver sur la dernière limite de son siècle en pressentant celui qui allait s'ouvrir; et sa pensée fut véritablement la lettre initiale de la philosophie du xix^e siècle.

Disciple de Voltaire et de Rousseau, il a senti la double et contraire influence de ces deux hom-

mes, et, presque seul de leurs contemporains, il savait compléter l'un par l'autre : il passa la première partie de sa vie avec la vieillesse de d'Alembert, la seconde avec la révolution française ; géomètre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il trouva le temps d'appliquer aux sciences politiques de grandes facultés. Je néglige quelques mélanges épars pour apprécier uniquement *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

Rousseau avait été, dans l'histoire même, insuffisant et léger. La philosophie des faits, l'intelligence de la réalité, cette force de l'abstraction qui s'imprime et s'impose à cette masse concrète, à ce bloc dont l'art seul peut tirer la statue de l'histoire, avait entièrement échappé à Jean-Jacques. Condorcet comprit le dernier de tous les philosophes français du XVIII^e siècle, et le premier du XIX^e, le véritable sens de l'histoire. Il reconnut en elle l'enseignement de l'humanité, et, dans l'exploration des routes déjà parcourues, la raison des progrès et des découvertes à faire. Cette vue, qui est pour ainsi dire le principe dirigeant de notre siècle, appartient originairement à Condorcet. Dans l'exécution, sa main a pu faiblir ; il a pu ne tracer qu'une esquisse ; mais dans quel moment écrivait-il ? au plus fort et au plus vif de la tragédie révolutionnaire. Si donc

il manque quelquefois de calme et d'impartialité, s'il méconnaît l'autorité nécessaire du sacerdoce dans les premiers temps de la civilisation ; si, dans l'intervalle entre sa proscription et sa mort, seul, sans livres, il ne recueille pas tous les faits avec une érudition toujours exacte, il n'y aurait pas moins une folle injustice à nier son génie, ou à s'imaginer l'avoir caractérisé par quelques paroles dédaigneuses.

Le progrès de l'esprit humain, dit en commençant Condorcet, *est soumis aux mêmes lois générales qui s'observent dans le développement individuel de nos facultés, puisqu'il est le résultat de ce développement, considéré en même temps dans un grand nombre d'individus réunis en société.* Aux yeux du philosophe, l'histoire est en relation intime avec la nature humaine ; mais il n'en conclut pas que l'histoire est toujours légitime, parce qu'elle est la production de cette nature. Il en conclut au contraire que, la nature humaine étant progressive et mobile, l'histoire doit reproduire ce progrès et cette mobilité. Le principe dont certains métaphysiciens voudraient tirer l'immobilité du monde, Condorcet s'en empare à son tour dans les intérêts de l'avenir. Le changement est capital ; c'est aller de l'esprit humain à l'histoire, faire des idées la condition des faits, subordonner ce qui s'est

accompli à l'insatiable activité de la nature humaine. Où nous mène en effet le principe énoncé? à la conviction de la perfectibilité indéfinie. On a dit que la nature était donnée dans ses points fondamentaux, une fois pour toutes; et dans cette maxime, on a trouvé la condamnation de la perfectibilité indéfinie de Condorcet. Sans doute, la nature humaine est donnée, mais elle n'est pas connue; elle est là, mais elle n'est pas sue dans son esprit, dans son système et dans ses détails; livre toujours ouvert, mais encore obscur. Donc, si vous n'avez pas encore pu définir la science, vous ne sauriez davantage définir la perfectibilité; donc cet *indéfini* qui vous gêne et vous tourmente se trouve exact. Je vois des systèmes et des bibliothèques; mais les sociétés n'en cherchent pas moins aujourd'hui leur point d'appui. La philosophie n'est donc pas faite; elle est donc à l'état d'*indéfini*; la proposition de Condorcet est donc plus juste que les raisonnemens mêmes dont il a pu l'étayer, et que les exemples que lui a fournis son imagination. Il a vu instinctivement la mobilité de la science et de la civilisation, l'esprit de l'homme sortant de son repos et de son passé pour s'engager dans des spéculations et des destinées nouvelles, la pente de son siècle, cette attraction vers l'avenir, l'avènement d'idées nouvelles qui

passent pour chimériques tant qu'elles n'ont pu parvenir à se définir elles-mêmes, à se faire reconnaître et obéir. Mais il n'a pas senti assez clairement comment l'homme exerce véritablement sa puissance; qu'il ne crée pas de nouveaux élémens dans sa pensée, dans sa constitution physique et dans ses rapports avec le monde; que ses conquêtes ne peuvent être qu'une connaissance plus profonde, une révélation plus vive de sa nature, qui est posée par Dieu même comme un problème à résoudre dans le cours des siècles.

Le philosophe envisageait dans l'état à venir de l'espèce humaine trois points importans : la destruction de l'inégalité entre les nations, les progrès de l'égalité dans un même peuple, enfin le perfectionnement réel de l'homme. La révolution française, dont il fait pour ainsi dire le corollaire de la philosophie de Descartes dans sa *neuvième époque*, lui paraît le signal de la rénovation européenne. « La maladresse du gouvernement français, dit-il, a précipité cette révolution; la philosophie en a dirigé les principes; la force populaire a détruit les obstacles qui en pouvaient arrêter les mouvemens; elle a été plus entière que celle de l'Amérique, et par conséquent moins paisible dans l'intérieur, parce que les Américains n'avaient à détruire ni tyrannies féodales, ni distinctions héréditai-

» res, ni corporations privilégiées, ni un système
» d'intolérance religieuse. En France, par la rai-
» son contraire, la révolution devait embrasser
» l'économie tout entière de la société, changer
» toutes les relations sociales et pénétrer jus-
» qu'aux derniers anneaux de la chaîne politi-
» que* . »

Dans la *dixième époque*, il cherche à pressentir les progrès futurs de l'esprit humain. Sans croire que l'homme devienne immortel, il demande si la différence entre le moment où il commence à vivre et l'époque commune où naturellement, sans maladie, sans accident, il éprouve la difficulté d'être, ne peut s'accroître sans cesse. Quand il désirait pour la nature humaine une viabilité presque indéfinie, il avait l'échafaud devant les yeux; mais il ne s'en écrie pas moins : « Combien » ce tableau de l'espèce humaine affranchie de » toutes les chaînes, soustraites à l'empire du ha- » sard comme à celui des ennemis de ses progrès, » présente au philosophe un spectacle qui le con- » sole des erreurs, des crimes, des injustices dont » la terre est encore souillée, et dont il est souvent » la victime ! C'est dans la contemplation de ce » tableau qu'il reçoit le prix de ses efforts pour » la défense de la liberté. Il ose alors les lier à

* Neuvième époque, CONDORCET.

» la chaîne éternelle des destinées humaines ;
» c'est là qu'il trouve la vraie récompense de sa
» vertu, le plaisir d'avoir fait un bien durable
» que la fatalité ne détruira pas, par une com-
» pensation funeste, en ramenant les préjugés et
» l'esclavage. Cette contemplation est pour lui
» l'asile où le souvenir de ses persécuteurs ne
» peut le poursuivre ; où, vivant par la pensée
» avec l'homme rétabli dans les droits comme
» dans la dignité de la nature, il oublie celui que
» l'avidité, la crainte et l'envie tourmentent et
» corrompent ; c'est là qu'il existe véritablement
» avec ses semblables dans un Elysée que sa raison
» a su se créer, et que son amour pour l'humani-
» té embellit des plus pures jouissances. » Non ;
jamais l'histoire de la philosophie n'a présenté un
plus noble spectacle. Victime de la *terreur*, Con-
dorcet n'a pas pour elle une parole de récrimi-
nation et d'amertume. Sa pensée ne retombe pas
sur son sort ; elle contemple l'avenir du genre
humain. Il n'imité pas le découragement et la
défection de Brutus ; il ne doute pas de la liberté,
comme le Romain de la vertu ; il ne l'accuse ni
ne la maudit ; il se console au contraire par la
foi en son invincible immortalité. Condorcet a
reçu de Price, de Priestley et de Turgot l'idée de
la perfectibilité de l'espèce humaine ; mais il se
l'est appropriée en l'appliquant à l'histoire avec

une conviction si énergique; il y a éternellement attaché son nom.

Pendant que la révolution poursuivait ses phases et ses destinées, le passé trouvait un interprète et un vengeur qui, plus sa cause semblait détruite et désespérée, luttait avec plus d'empportement et d'amertume contre la victoire de l'esprit novateur. De Maistre est par excellence le soutien de la tradition; il ne s'occupe qu'à faire rentrer l'humanité dans la révélation mosaïque et chrétienne; puis il incarne le christianisme dans le pape, et il fonde ainsi son unité. Au lieu de partir, comme doit faire le philosophe, de l'esprit humain pour descendre aux faits positifs et aux établissemens de l'histoire, il érige ce qui s'est fait et ce qui s'est dit en loi; il élève la tradition à la certitude. Dans ce travail il est admirable; quand il commente des membres de la Bible, de Plutarque ou de Platon, pour reconstruire avec eux la vérité primitive; quand il cherche dans les textes la preuve du gouvernement temporel de la Providence, la justification de la douleur qui déchire l'homme, par le crime originel dont il s'est souillé, la puissance de la prière qui peut adoucir et abréger l'expiation, le dogme de la réversibilité, de cette solidarité touchante qui déverserait sur les têtes coupables les bonnes œuvres des justes; quand enfin il

se livre à l'interprétation des symboles et des croyances pour leur réconcilier la foi du genre humain, il n'a peut-être pas d'égal dans cette puissance d'inonder le passé de lumière. Mais aussi quel ennemi de la raison ! prenant le contrepied de Descartes, il la nie souvent et la dégrade toujours. La religion et la politique n'existent pas dans la société par la pensée de l'homme, mais par le fait de Dieu. La religion a un représentant qui ne saurait mourir, le pape, qui constitue le christianisme social, dépositaire de la loi, de la vérité, de la souveraineté et de l'infaillibilité. Au-dessous de lui règnent les rois, papes inférieurs pour ainsi dire de l'ordre politique, convergeant vers le principe dont ils sont les conséquences et les vassaux ; enfin les peuples, soumis à l'unité théocratique et à l'unité politique, vivent sous la bénédiction continuelle du divin vieillard que l'esprit de Dieu même a su choisir au Vatican. Eh bien ! cela est beau, car c'est idéaliser un spectacle qui a brillé quelques jours dans l'histoire ; mais conclure du passé à l'éternité et à la vérité, prophétiser dans des formes qui tombent l'avenir de la sociabilité humaine, c'est renoncer tout-à-fait au génie philosophique. Si de Maistre a raison, l'esprit humain a tort depuis le XIII^e siècle où Rome commence à être sourdement attaquée ; le XV^e et le XVI^e ne se

seront agités que dans de folles imaginations ; Luther, l'Angleterre, la révolution française, tout le monde aura tort. Voulez-vous une nouvelle conséquence de cette politique ? Toute constitution écrite est un non-sens, et tout peuple qui revendique une charte, un insensé. « 1^o Aucune » constitution ne résulte d'une délibération ; les » droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du » moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites ne sont jamais que des titres » déclaratoires de droits antérieurs dont on ne » peut dire autre chose, sinon qu'ils existent, » parce qu'ils existent. 2^o Dieu, n'ayant pas jugé » à propos d'employer dans ce genre des moyens » surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que, dans la formation des constitutions, les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. 3^o Les droits des peuples proprement dits partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en conster historiquement ; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date, ni auteur..... 6^o Plus on écrit, plus l'institution est faible ; la raison en est claire ; les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés

» que lorsqu'ils sont attaqués, en sorte que la mul-
 » tiplicité des lois constitutionnelles écrites ne
 » prouve que la multiplicité des chocs, et le dan-
 » ger d'une destruction. 7° Nulle nation ne peut
 » se donner la liberté, si elle ne l'a pas ; lorsqu'elle
 » commence à réfléchir sur elle-même, ses lois
 » sont faites..... 10° La liberté dans un sens fut
 » toujours un don des rois, car toutes les nations
 » libres furent constituées par des rois ; c'est la
 » règle générale, et les exceptions qu'on pourrait
 » indiquer rentreraient dans la règle si elles
 » étaient discutées..... 12° Une assemblée quel-
 » conque d'hommes ne peut constituer une na-
 » tion, et même cette entreprise excède en folie
 » ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent
 » enfanter de plus absurde et de plus extrava-
 » gant. * » Afin de mieux nous entendre avec de
 Maistre, c'est-à-dire afin de savoir pourquoi nous
 ne nous entendrons pas, précisons le principe
 même de la souveraineté. Rousseau avait pro-
 fondément senti que la loi dans la société devait
 être l'expression de la volonté générale, et il a
 vu un côté nécessaire de la souveraineté. Il n'en
 a pas vu le caractère général et divin. Se figure-
 t-on une assemblée politique, décrétant que deux
 et deux font cinq ? Elle ne pourrait ni le penser

* *Considérations sur la France*, chap. 6.

ni le vouloir ; donc, et nous l'avons déjà dit, la loi n'est pas la volonté. Quand le pouvoir législatif a son origine dans une unité que les hommes appellent divine, et sa première forme dans l'initiative d'un homme, alors pas ou peu de constitutions écrites. Lycurgue ne veut que la parole pour gardienne de ses lois ; Moïse renferme les siennes dans le style le plus court et le plus plein, et la souveraineté s'exerce par l'intelligence de quelques-uns obéis par la volonté de tous les autres. Mais, dès que la liberté commence à frémir et veut se lever, on écrit les Douze Tables ; car l'écriture, c'est l'émancipation, c'est l'indépendance, c'est la résistance constatée et victorieuse, ce sont les garanties arrachées et conquises. Alors la divinité n'étouffe plus la liberté humaine, les constitutions écrites paraissent, l'aristocratie remplace le sacerdoce au métier de législateur. Ainsi en 1215 les barons anglais font écrire quelque chose à Jean-sans-Terre. Mais si dans le premier moment le prêtre a porté la loi, le noble dans la seconde époque, dans la troisième vient le peuple. Néanmoins ni les prêtres, ni les nobles, ni le peuple n'ont fait la loi ; ils l'ont reconnue et voulue, et, sans avoir le pouvoir de la créer, ils ont seulement la parole pour la lire. Or il arrive dans l'explosion de la démocratie tout le contraire que dans le règne du sacerdoce. Au début

du monde l'intelligence absorbait la volonté ; dans la première crise de l'insurrection populaire la volonté envahit l'intelligence : mais disons à Jean-Jacques et à de Maistre, en constituant la souveraineté avec ses deux membres nécessaires, que la loi est la raison générale reconnue, adoptée et voulue par la majorité des raisons individuelles. Que dire donc de cette théorie ultramontaine qui expulse la liberté humaine, qui nous crie : *per me reges regnant*, au moment où les rois tombent les uns sur les autres ? Dirons-nous donc que les constitutions écrites sont des absurdités ? n'y aurait-il de vérité que chez les dépositaires d'une lettre morte qu'ils ne comprennent plus et qu'ils ne savent plus défendre ? Eh ! il est fermé pour jamais le temple de Saïs, les aristocraties ont régné, et sur leurs ruines l'homme ne peut plus croire qu'à deux éternités, à celle de Dieu et à celle du peuple.

Mais de Maistre ne voit la vie et la vérité que dans les premières traditions du monde, dans les symboles qui épouvantent les nations ; c'est l'homme de l'Ancien Testament, de la vieille loi, et il se chargerait volontiers de faire passer les peuples infidèles au fil de l'épée du Seigneur. Pour lui la guerre est divine ; dans le soin qui le travaille de ne rien attribuer à l'homme, il l'impute même à Dieu. Plein d'un enthousiasme qui

est un délire, la colère dans les yeux, le fiel dans le cœur, il célèbre le triomphe du mal et de la guerre dans la nature et dans l'histoire, et il en glorifie Jehovah. Il a donc oublié cette parole : *paix à la terre et gloire aux cieux!* Non; la guerre n'est pas divine, elle est humaine. Elle est nécessaire à l'homme terrestre; elle est un droit, un instrument de la liberté sociale, mais non pas une glorification du bien absolu et de la parole divine.

Je veux prendre de Maistre sur une pensée plus significative encore : « Il n'y a point d'homme » dans le monde; j'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes; je sais même, » grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; » mais, quant à l'homme, je déclare ne l'avoir » rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à » mon insu. » Qu'est-ce que l'homme? Il le demande; il ne l'explique pas; il ne le sent pas dans son cœur. Qu'est-ce que l'homme? Mais c'est toi, malheureux! Quoi! en descendant dans ton âme, tu n'as donc trouvé qu'un papisme idolâtre? Va, tu n'es pas chrétien. Si tu l'étais, tu entendrais la voix de Paul et de Jean te crier que l'amour est la loi de l'homme, amour qui lie les hommes entre eux et les envoie tous ensemble aux pieds de la Divinité.

De Maistre a besoin de tout son génie d'écrivain pour qu'on lui pardonne son insolence et son aveuglement, ses explications sur le mérite de l'inquisition, l'acharnement avec lequel il poursuit tout ce qui, dans l'humanité, fut novateur et progressif. Quelles invectives contre Locke! quelle caricature hideuse des traits de Voltaire! Hors de Rome, cet ultramontain ne sait plus que maudire; il semble excommunier le monde. Fougueux orateur, il monte à la tribune de Saint-Pierre, il y tonne; il voudrait ressaisir les nations, les reconquérir; mais les nations sont en route pour d'autres destinées; elles ne reviendront pas.

Dans la même époque où de Maistre s'agitait dans les convulsions de son désespoir et de son éloquence, un homme considérait paisiblement la chute et les ruines des établissemens du passé; il ne mettait pas la main à l'œuvre pour détruire, mais sur les décombres du vieil édifice il songeait à la nécessité d'en élever un nouveau: sans se laisser emporter à l'entraînement de tous, seul, il médita d'organiser la science, puis l'industrie, plus tard encore la religion. Quand pour la première fois j'ai considéré les travaux de Saint-Simon, je me suis livré tout entier au spectacle, à l'admiration de son originalité, et j'en ai consi-

gné l'expression dans une étude à laquelle je renverrai le lecteur *. Rien de plus attrayant, pour celui qui se plaît véritablement aux théories philosophiques, que la première vue d'un système nouveau. N'y mettez pas de raideur ; abandonnez-vous à l'intuition simple et pure des spéculations qui sont sous vos yeux ; accordez tout pour tout comprendre, et vous vous donnerez ainsi la plus vive jouissance de l'intelligence, je veux dire la compréhension complète d'une pensée forte. Mais quand les transports de cet amour philosophique ont expiré, la réflexion paraît, elle juge ce qui vient d'être compris, et c'est ainsi que se trouvent consommés l'acte et le procédé de la véritable critique. Je crois être aujourd'hui, en ce qui concerne Saint-Simon, à cette seconde époque de l'intelligence de son système, et je pourrai peut-être l'apprécier en peu de mots, après l'avoir saisi tout entier.

Saint-Simon se trouva dès ses premiers pas sur les traces de Condorcet ; il en pénétra tout-à-fait la philosophie de l'histoire, il s'enthousiasma pour les efforts de ce penseur à pousser l'humanité vers un nouvel avenir positif. De Condorcet il sut remonter, à travers Locke et Newton, à Descartes lui-même. Nul mieux que lui n'en a caractérisé

* Voyez *De la vie et des ouvrages de Saint-Simon.*

le génie. Il estima que le temps était venu d'imiter, de renouveler son œuvre, et de rendre l'initiative à l'école française. Il a défini avec une exactitude sagace et subtile les deux procédés de l'esprit humain, la synthèse et l'analyse; il a démontré qu'elles sont les deux modes nécessaires de son activité; qu'il fallait alternativement généraliser et particulariser, et que l'école, en décrétant que les savans devaient suivre exclusivement la route que Locke et Newton avaient prise, a posé un principe de circonstance en croyant poser un principe général. C'est encore dans les voies de Condorcet que Saint-Simon a pressenti les développemens infinis qui attendent la civilisation moderne, et qu'il a formulé cet adage : « L'âge » d'or du genre humain n'est pas derrière nous : » il est au-devant ; il est dans la perfection de l'ordre social. Nos pères ne l'ont pas vu; nos enfans y arriveront un jour : c'est à nous à leur en frayer la route. » Du besoin de réorganiser la science, le philosophe passa à la réorganisation de la société. Après avoir critiqué le régime parlementaire et constitutionnel, il fonda sa politique sur le travail; et, donnant à l'économie politique une portée qu'elle n'avait pas eue jusqu'à lui, il fit de la science de la production la science de la sociabilité même. C'est ainsi qu'exclusivement économiste, pas assez législateur et pas assez phi-

losophe, il n'a vu dans la société qu'une association de travailleurs, et a confondu l'individualité avec l'individualisme. Justement choqué de cette pente de l'égoïsme moderne à isoler les individus, à les parquer dans les petits soins de leur petite personne, à les écarter du foyer des sympathies communes et des intérêts populaires, il a qualifié ces mœurs mesquines et stériles du nom d'individualisme. Mais uniquement occupé de la collection des hommes, il n'a pas assez reconnu l'homme même, sa nature propre, son droit personnel, son individualité. Même disposition par des mobiles différens que dans Jean-Jacques. Autrement il n'eût pas voulu supplanter l'idée de propriété par l'idée de production, la législation et le droit par l'économie politique, la politique même par l'industrie. Toutefois il est juste de dire que Saint-Simon lui-même n'a jamais professé dans ses écrits l'abolition de l'héritage en ligne directe, et que sa vaste intelligence l'a sauvé d'une telle logique. La religion ne fut encore pour lui, comme déjà nous l'avons indiqué *, que la sociabilité même. Il ne poursuivit qu'une réforme politique, la cause de l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Certes l'entreprise est

* Liv. IV, chap. 4, *le Christianisme*.

belle, et digne qu'on s'y dévoue. Mais pourquoi lui sacrifier les autres élémens de la religion ? pourquoi donc en retrancher les cieus dont le christianisme dispose ? Il faut conclure que Saint-Simon est incontestablement un des représentans les plus originaux de la philosophie française. Il se rattache à Descartes, comme tout homme qui est dans la vraie route de la philosophie moderne ; il continue Condorcet ; il s'engage sur ses pas dans les premiers sentiers de l'avenir : d'une raison forte, il appelle l'esprit humain à l'indépendance ; curieux surtout des idées, il est mort sans avoir voulu enfermer sa pensée dans des formes prématurées. Etudiez ses livres, vous y trouverez un idéalisme qui n'a pas conscience de lui-même, et qui ne sait pas remplir toutes les conditions de la nature humaine ; mais à coup sûr vous n'y trouverez pas une doctrine consommée et qui veut s'imposer à la raison par manière de théocratie.

Voici venir, pour clore cette revue de grands hommes, un publiciste illustre, qui fut surtout frappé de cette face de l'homme et de la société que Saint-Simon avait laissée dans l'ombre. Benjamin-Constant, né à Lausanne en 1767, élevé à l'école du protestantisme et de la science allemande, commença sa vie politique quand la révolution au sortir de la terreur cherchait une assiette et un gouvernement. La liberté, la liberté indivi-

duelle, les garanties du citoyen et de la vie privée, l'indépendance de l'homme et de la pensée, voilà ce que Constant a poursuivi sous tous les régimes ; voilà les droits qu'il s'indignait de voir opprimer par l'empire, qu'il réclama sous la restauration, qu'il demanda à Napoléon revenant en 1815, qu'il se flattait encore d'obtenir d'une dynastie incurable. Grand écrivain, romancier délicat, critique ingénieux et novateur, historien et philosophe, publiciste, orateur, esprit charmant, doué de la même richesse et de la même mobilité que Voltaire, laissant voir dans son âme, quand il sortait de son ironie, les mêmes ardeurs que Rousseau, il a écrit de beaux ouvrages, d'admirables fragmens : mais son esprit fut supérieur à ses écrits, et il n'a pas donné toute la mesure et toute l'expression de lui-même.

Il avait cependant médité d'élever un monument digne de lui. Il avait réservé pour des temps de calme et de repos le soin d'écrire l'histoire des religions, d'y résumer toute la force de sa pensée, et d'employer la dernière époque d'une vie qui jusqu'alors n'avait été qu'un combat, à tracer le testament de son passage. Mais il ne put se reposer, car il ne vit jamais la liberté tranquille, et il mourut sans avoir goûté cette satisfaction du génie de se recueillir quelques jours avant de s'évanouir et de disparaître d'ici-bas. La religion lui apparut

sous les mêmes traits qu'à Rousseau, comme un sentiment qui s'élève dans le cœur de l'homme, et cherche à nouer avec Dieu un rapport individuel. Mais ce point commun aux deux philosophes s'agrandit dans l'application que Constant en fait à l'histoire. Il y trouve la source de la religion et du culte chez tous les peuples, et il contredit ainsi l'assertion erronée du XVIII^e siècle, qui ne considérait l'institution religieuse que comme une fourberie systématique. Cette vue est un véritable progrès ; elle a l'avantage de séparer nettement le fond même de la forme des choses, et d'établir cette proposition essentielle : « Mais » toute forme positive, quelque satisfaisante qu'elle » soit pour le présent, contient un germe d'opposition aux progrès de l'avenir. Elle contracte » par l'effet même de sa durée un caractère dogmatique et stationnaire qui refuse de suivre » l'intelligence dans ses découvertes, et l'âme dans » ses émotions que chaque jour rend plus épurées » et plus délicates. Forcée, pour faire plus d'impression sur ses sectateurs, d'emprunter des images presque matérielles, la forme religieuse » n'offre bientôt plus à l'homme fatigué de ce » monde qu'un monde à peu près semblable. Les » idées qu'elle suggère deviennent de plus en plus » étroites, comme les idées terrestres dont elles » ne sont qu'une copie, et l'époque arrive où elles

» ne présentent plus à l'esprit que des assertions
 » qu'il ne peut admettre, à l'âme que des prati-
 » ques qui ne la satisfont pas; le sentiment reli-
 » gieux se sépare alors de cette forme pour ainsi
 » dire pétrifiée. Il en réclame une autre qui ne le
 » blesse pas, et il s'agite jusqu'à ce qu'il l'ait trou-
 » vée *. » Cet aperçu explique les altérations, les
 changements, les métamorphoses et les chutes des
 formes et des institutions religieuses et sociales.
 La politique et la religion se développent et se
 définissent par des formes; mais elles en chan-
 gent : voilà ce qu'il faut comprendre sans colère
 et sans désespoir. Apparemment le génie de l'hu-
 manité n'est progressif qu'à la condition d'être
 mobile, et si vous voulez que les peuples soient
 perfectibles, vous leur permettrez d'avoir des ré-
 volutions.

Mais la religion n'est pas exclusivement le sen-
 timent, pas plus que la philosophie n'est unique-
 ment la réflexion. La religion est et fait tout; elle
 explique l'univers, elle pose les fondemens des
 sociétés, elle définit et promulgue la loi, elle gou-
 verne les hommes, les instruit, les punit et les
 récompense. Ce ministère, nécessaire dans les
 premiers temps de l'histoire, déborde les limites
 du sentiment individuel; aussi Benjamin-Constant

* *De la Religion*, tom. I, chap. 2.

épuse inutilement son talent à encadrer les cosmogonies et le sacerdoce dans son unité qui, n'étant pas la véritable, ne prête pas une base assez large à un édifice imparfait, dont on étudiera long-temps les détails, l'élégance et la richesse.

Qu'était la sociabilité pour notre publiciste ? une défense et une garantie. Dans un petit chef-d'œuvre, aussi plein, dans la matière qu'il traite, que l'*Éducation du genre humain* de Lessing, dans un discours *sur la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, il a déposé le principe fondamental de sa politique, que déjà il avait développé dans *l'Esprit de conquête et d'usurpation*. Dans ce dernier ouvrage il se place à côté de Montesquieu. Jamais il n'a trouvé d'aperçus plus fins, plus justes et plus complets. La passion y rend la raison éloquente ; l'écrivain avait recueilli toutes ses forces pour s'élever contre Napoléon. Le conquérant, de retour en 1815, lui fit écrire par un chambellan de service de se rendre aux Tuileries. L'empereur et l'écrivain causèrent ensemble, et Benjamin-Constant sortit de cet entretien pour se rallier franchement à l'homme qu'il avait toujours combattu, et qui alors, en face de l'Europe armée, était la fortune de la France. Mais revenons à la sociabilité. L'indépendance individuelle est le premier besoin des modernes, et pour eux elle constitue la liberté : proposition

incomplète que Benjamin-Constant appuie d'excursions historiques dont il faut apprécier la portée. J'aurais déjà parlé de Mably qui exerça une certaine influence en sous-ordre, derrière Jean-Jacques. Mais Constant l'a caractérisé d'une façon si spirituelle et si définitive, qu'il suffit de citer ses paroles. Après avoir répété que le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie, et que c'était là ce qu'ils nommaient liberté; qu'au contraire le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées, et qu'ils nomment liberté les garanties accordées à leurs jouissances, il continue ainsi : « J'ai dit en commençant que faute » d'avoir aperçu ces différences, des hommes » bien intentionnés d'ailleurs avaient causé des » maux infinis durant notre longue et orageuse » révolution. A Dieu ne plaise que je leur adresse » des reproches trop sévères; leur erreur même » était excusable..... Ces hommes avaient puisé » plusieurs de leurs théories dans les ouvrages de » deux philosophes qui ne s'étaient pas douté » eux-mêmes des modifications apportées par deux » mille ans aux dispositions du genre humain. » J'examinerai peut-être une fois le système du » plus illustre de ces philosophes, de Jean-Jacques » Rousseau; et je montrerai qu'en transportant » dans nos temps modernes une étendue de pou-

» voir social, de souveraineté collective qui ap-
» partenait à d'autres siècles, ce génie sublime,
» qu'animait l'amour le plus pur de la liberté,
» a fourni néanmoins de funestes prétextes à plus
» d'un genre de tyrannies..... L'abbé de Mably,
» comme Rousseau et comme beaucoup d'autres,
» avait d'après les anciens pris l'autorité du corps
» social pour la liberté, et tous les moyens lui
» paraissaient bons pour étendre l'action de cette
» autorité sur cette partie récalcitrante de l'es-
» pèce humaine dont il déplorait l'indépendance.
» Le regret qu'il exprime partout dans ses ou-
» vrages, c'est que la loi ne puisse atteindre que
» les actions. Il aurait voulu qu'elle atteignît les
» pensées, les impressions les plus passagères,
» qu'elle poursuivît l'homme sans relâche, et sans
» lui laisser un asile où il pût échapper à son pou-
» voir; à peine apercevait-il, n'importe chez quel
» peuple, une mesure vexatoire, qu'il pensait
» avoir fait une découverte, et qu'il la proposait
» pour modèle : il détestait la liberté individuelle,
» comme on déteste un ennemi personnel; et dès
» qu'il rencontrait dans l'histoire une nation qui
» en était bien complètement privée, n'eût-elle
» point de liberté politique, il ne pouvait s'em-
» pêcher de l'admirer. Il s'extasiait sur les Egyp-
» tiens, parce que, disait-il, tout chez eux était
» réglé par la loi, jusqu'aux délassemens, jus-

» qu'aux besoins. Tout pliait sous l'empire du
» législateur; tous les momens de la journée étaient
» remplis par quelques devoirs; l'amour même
» était sujet à cette intervention respectée, et
» c'était la loi qui tour à tour ouvrait et fermait
» la couche nuptiale. Etc., etc. »

Nous avons assez témoigné que pour nous la liberté moderne n'est pas uniquement dans les franchises individuelles, et qu'elle est autre chose qu'une quêteuse de sauf-conduit et de garanties. Constant a trop contribué à propager cette idée, que la liberté n'est qu'une résistance. Le despotisme de la démocratie et de la Convention, l'orgueil de la dictature impériale, avaient toujours à ses yeux fait un devoir de la lutte et de la réaction en faveur de la dignité individuelle. Les circonstances lui masquèrent ainsi ce que les principes de la révolution française avaient de positif, et lui cachèrent qu'après avoir détruit, ils tendaient à édifier. Mais le premier il a le mérite d'avoir corrigé la définition incomplète que Jean-Jacques avait faite de la loi et de la souveraineté. Le premier, dès 1814, il a rétabli la raison comme principe du pouvoir législatif, posant ainsi la base des théories politiques de ces quinze dernières années.

Où en sont aujourd'hui les sciences morales?
La philosophie de la restauration a remis dans la

conscience nationale certains élémens de l'histoire et du passé ; mais elle a eu deux grandes faiblesses : d'abord elle s'est enfermée dans la Charte de 1814, et s'est prise à la considérer comme les colonnes d'Hercule de l'esprit humain ; puis elle a eu le tort de se mettre pour la métaphysique sous la loi et dans les liens de l'Allemagne, sans faire suffisamment ses réserves de liberté, et sans ébaucher elle-même quelque chose d'indigène. Sans doute, il était nécessaire, et il l'est encore, de connaître les travaux philosophiques de nos voisins, et d'en comparer les résultats avec nos propres efforts. Mais qui sommes-nous en ce pays ? Descendans de Descartes et de Rousseau, pouvons-nous accepter l'importation littérale des spéculations et de la phraséologie de Kant et de Hegel ? Tout mouvement philosophique légitime ne doit-il pas sortir de la conscience nationale ? Les systèmes antérieurs à un siècle ne lui sont pas utiles, parce que dans l'un il y a fragment de vérité, qu'un second et un troisième lui en offrent un autre lambeau, et parce que la vérité se trouvera être la récompense de cet inventaire. Jamais il ne sortira rien de vivant et de fécond de cet éclectisme de bibliothèque. Pourquoi donc ai-je déroulé la suite de tant de systèmes et de grands hommes ? Est-ce pour demander à ces morts le flambeau de mon siècle ? A Dieu ne plaise ! Mais j'ai cru qu'il

était bon de considérer la poésie de Platon, la raison d'Aristote, la noble attitude du stoïcisme, l'esprit de l'Évangile, Machiavel et son Italie, l'Angleterre entrant efficacement la première dans la philosophie politique, Spinoza constituant le panthéisme, Luther émancipant la conscience dont Kant et Fichte cherchent les lois, Rousseau venant, après les spéculations de Montesquieu, porter une main terrible sur la vieille société; Condorcet s'enthousiasmant de l'avenir, et présentant dans l'histoire une logique et une géométrie dont les générations futures doivent féconder les principes; de Maistre s'opiniâtrant à ramener au combat les phalanges battues des réfractaires de notre siècle, Saint-Simon poursuivant l'idée d'une organisation sociale, Benjamin-Constant s'attachant à relever la nature humaine dans ses espérances et dans ses droits, et servant la liberté par un spiritualisme généreux : j'ai voulu par ce tableau non pas exhumer la vérité, mais montrer que chaque siècle vit par sa propre pensée et non pas d'emprunt sur le passé, que tout grand peuple développe les phases d'une philosophie originale avec une spontanéité irrésistible, d'un seul jet; j'ai voulu prouver que l'histoire même des systèmes passés témoigne que le présent d'un peuple comme d'un homme a besoin de porter et de produire lui-même ses idées; et

20-1111

j'ai voulu surtout définir l'époque où doit se produire une philosophie nationale. Dans la science de la sociabilité, la France n'a de leçons à recevoir de qui que ce soit ; elle pense profondément, car elle agit d'une manière décisive ; elle peut, sur quelques points, emprunter de l'érudition ; mais elle s'appartient à elle-même aussi bien par sa philosophie que par sa constitution.

LIVRE CINQUIÈME.

LA LÉGISLATION.

—

CHAPITRE PREMIER.

Du Droit. — De la Législation. — De ses rapports avec la science du Droit proprement dite.

Je ne connais pas, pour l'homme, d'acte plus grave que le choix de la science à laquelle il vouera ce qu'il peut avoir de force pour penser et pour vivre. Le hasard décide pour plusieurs du sillon où ils enseveliront leurs efforts : c'est la volonté qui attache à une science les esprits moins ordinaires.

Il y a deux mondes, celui de la nature et celui de la pensée. Sans doute, soit que l'homme explore l'un, ou se développe dans l'autre, c'est toujours lui qui pense et qui constitue ainsi l'inévitable unité de la science humaine. Mais une

différence fondamentale sépare la connaissance du monde physique de celle du monde moral ; dans les sciences naturelles la pensée de l'homme opère sur un fond extérieur et sensible ; dans les sciences morales, elle n'opère que sur elle-même, et se trouve à la fois sujet et objet. Or, dans la philosophie spéculative, l'homme se voit pensant, et cherche les lois de sa pensée. Dans la philosophie sociale, l'homme se voit agissant, et cherche les lois de ses actions ; et, comme dans sa pensée et dans ses actions il est toujours sa preuve à lui-même et ne peut se comparer qu'à lui, il lui arrive de se tromper souvent, de se tromper davantage que dans l'étude du monde physique. Il lui arrive aussi de chercher un point d'appui hors de lui-même, et de se tourner vers Dieu. Voilà pourquoi il lui arrive encore de croire trouver dans une révélation extérieure ce qui lui manque dans sa pensée, ne s'apercevant pas que ce qu'on lui présente est sa pensée même, mais heureux d'obtenir par cette sublime surprise, qu'on appelle la religion, que la paix et l'espoir reviennent habiter son cœur.

Où donc se sauver à la fois des illusions de la crédulité et des découragemens de la spéculation ? dans la conscience même du genre humain, et dans le sentiment profond de la philosophie

sociale *. L'abstraction vous dessèche, le scepticisme vous mine; regardez les sociétés qui marchent, rafraîchissez-vous au grand air de la liberté. Individus et peuples, sachez faire rentrer la vie dans votre cœur par la conscience de vos droits, par la contemplation intelligente des efforts de ceux que vous remplacez aujourd'hui. Le droit est la réalité même; il est la charpente de l'histoire; il enveloppe dans son cercle la religion, l'industrie, l'art, la philosophie : car c'est par sa liberté nécessaire que l'humanité peut vaquer à ses idées et à ses désirs. *In eo vivimus, movemur et sumus*. Le droit, c'est la vie.

Du droit sort la législation; elle en est la langue, elle en est le verbe. La législation, une fois sortie, comme Pallas, de la pensée humaine, se met à écrire les lois religieuses et politiques dans des textes dont la connaissance est le premier objet de l'éducation des peuples.

Les textes! quelle puissance n'ont-ils pas de tout temps exercée sur le monde! c'est dans ces formules de la religion et du droit que la parole de l'homme est vraiment vivante et durable; là plus qu'ailleurs il sait graver sa pensée. Sa parole

* Ce n'est pas pour la première fois que je signale l'étude de la philosophie sociale comme le meilleur remède contre le scepticisme. Voyez *Introduction à l'Histoire du Droit*, chap. I.

semble s'y durcir et s'immobiliser; et l'on dirait que rien ne peut abolir ce style monumental, que les générations des peuples se transmettent comme un testament impérissable. Eh! qui n'a pas, en méditant les livres religieux consacrés par le respect du genre humain, tremblé d'admiration devant ces grands textes de l'Écriture, qui, à travers les révolutions des sociétés et des âges, sont toujours restés puissans et populaires, qui vont à toutes les intelligences, et qui enchantent tour à tour le philosophe, le poète, le savant, le simple, l'ignorant et le malheureux! Là on sent la vertu du style, l'autorité de la parole humaine, l'identité de la parole et de la pensée, de la forme et du fond, de l'art et de la nature, et qu'ici-bas l'artiste est aussi nécessaire qu'il est sublime.

Partout où les mœurs sont fortes, les principes certains et les lois inflexibles, les textes ont une précision qui saisit et une majesté qui subjugue. Les Douze Tables à Rome, les axiomes de notre droit coutumier dans la vieille France ont ce caractère de force et de dignité qui seules savent se concilier la popularité et la puissance.

Dès que la législation a écrit les textes, la science commence. Il faut bien saisir l'esprit renfermé dans la lettre, le commenter et l'appliquer. La jurisprudence est fille de la législation : elle

embrasse les mêmes objets ; mais il y a entre elles deux la même différence que de la cause à l'effet.

La science du droit positif, qui s'exprime surtout par les textes, tout en se distinguant de la législation même, est pour elle un support nécessaire. D'abord elle l'applique, puis elle lui donne les moyens de se corriger et de se perfectionner sans recourir trop souvent au législateur lui-même. Une jurisprudence forte et savante n'est pas seulement une distraction d'érudit, mais un élément nécessaire à la vie d'un peuple. Il importe également aux législateurs et aux publicistes de connaître le mécanisme et l'anatomie de la science même du droit. Si Montesquieu eût étudié davantage le droit civil de Rome, il eût pénétré plus avant encore dans l'esprit de sa constitution politique. Jean-Jacques n'aperçut dans la jurisprudence et dans le livre de Grotius qu'une superfétation arbitraire. L'art de rédiger les lois a été aussi trop souvent méconnu par les assemblées délibérantes ; et c'est un grand inconvénient que d'écrire les prescriptions sociales dans un style prolix et sans dignité.

L'unité de la jurisprudence européenne depuis le XII^e siècle nous semble incontestable. Reflet harmonique du génie occidental, elle est une induction puissante aux progrès à venir dans l'action comme dans la pensée ; elle doit être pour

le publiciste et l'historien des législations le véritable point de départ.

Mais au-dessus de la science du droit proprement dite, s'élève, dans l'ordre des idées, la législation même; elle a deux faces, deux attributions: elle considère et écrit l'histoire; elle considère et veut réformer le présent.

La même unité qui soutient la jurisprudence européenne anime l'histoire des législations. En effet, comme la jurisprudence théorique ne se borne pas à un pays, à un peuple, mais s'alimente des travaux et des efforts de tout ce qui pense chez toute nation; qu'ainsi la science du droit depuis le xii^e siècle s'est formée et enrichie des élaborations les plus diverses, les plus disparates, et venant des points les plus opposés; qu'à la fois les gloses des premiers interprètes, les travaux philologiques et les restitutions *cujaciennes* du xvi^e siècle, puis des essais de méthode et de dogmatique, la jurisprudence des parlements, les études historiques de l'Allemagne et de la Hollande, les réformes législatives de L'Hôpital, Lamoignon, d'Aguesseau, et des rédacteurs de nos codes modernes, les théories politiques de Bodin, Montesquieu, de Filangieri et de Bentham, enfin les spéculations métaphysiques de Leibnitz, de Vico et de Kant, ont ensemble concouru pour former le grand fleuve de la juris-

prudence européenne : de même la pratique de l'humanité, je veux dire l'histoire générale des législations, se compose de tous les actes et de tous les labeurs de la race humaine en tant qu'elle a voulu être libre : tous les peuples y comparaissent avec leur caractère, apportant leur tribut ; le divin Orient avec ses codes religieux et déjà scientifiques ; la Grèce, dont l'inépuisable variété associe les contrastes les plus vifs, Athènes et les sévères Doriens ; Rome, sachant à fond deux choses, la guerre et le droit ; mais voici venir une race nouvelle et un culte nouveau, le christianisme et les Germains ; ils enfanteront une législation européenne que développeront surtout l'Allemagne, l'Angleterre et la France. Ainsi l'humanité, soit qu'elle pense ou qu'elle agisse, est une et solidaire.

L'histoire générale et comparée du droit et des législations est donc aujourd'hui nécessaire. Si les sciences naturelles ont dû leurs rapides progrès à la méthode d'observation qui inspecte, compare, généralise, cherchant partout les rapports, les différences et les analogies, comment la même méthode appliquée aux phénomènes du monde moral et juridique ne serait-elle pas effective et puissante ?

Cette histoire n'est pas seulement un tableau, elle est encore une école de vérité et un ensei-

gnement qui mène à des réformes pour l'avenir. Effectivement l'histoire, c'est nous, nous dans le passé, nous cherchant à ressaisir la conscience de ce que nous avons été avant de paraître dans notre siècle, cherchant à nous rappeler les premiers chants de la vaste épopée dont nous sommes aujourd'hui les héros. La législation est la première muse de l'humanité ; elle est sacrée ; elle a l'inspiration sur le front ; elle a commencé par s'asseoir sous la tente des patriarches ; elle a replié ces tentes pour s'enfermer aux sanctuaires de l'Inde et de l'Égypte : sacerdotale, elle enseigne les peuples. Mais la trompette sonne, le clairon retentit, elle monte à cheval. Guerrière, elle tient sous le joug une multitude qui commence à frémir. Puis, elle change encore de costume : elle devient tribun ; elle s'appelle la liberté ; elle se fait peuple. Et il ne serait pas profondément utile d'étudier cette mobilité ? il n'y aurait pas autre chose que la curiosité d'une érudition académique dans cette inspection du passé ? Oh ! ce qui vivifie cette étude, c'est qu'elle est l'affaire même du présent. Nous nous y retrouvons avec les idées et les soucis de notre siècle, nos élans de liberté, nos enthousiasmes. En vérité, cette cendre des morts est brûlante ; et nous n'aurons garde en la remuant de laisser se glacer nos esprits et

nos âmes. Les révolutions n'agitaient pas le siècle où Montesquieu écrivit l'histoire des lois avec une plume divine. Rien ne troubla sa contemplation. Dans son livre le passé se suffit à lui-même. Vous sortez de sa lecture avec une parfaite intelligence des institutions anciennes, mais sans souci du présent et de l'avenir : disposition qu'aujourd'hui nous ne saurions partager. Sans doute, nous plaçons nos études avec un respect profond sous l'inspiration de Montesquieu ; mais il nous est donné, dans notre siècle, de rallier la science et la poésie de l'histoire à la cause et aux intérêts de cette liberté que veut la patrie, de cette liberté qu'elle fondera.

L'histoire ainsi considérée est le meilleur chemin à la législation dogmatique, c'est-à-dire à des réformes, à la conception philosophique du siècle même où l'on vit, de son esprit et de son but. Aujourd'hui, dans le mécanisme des sociétés modernes, le publiciste remplace le législateur ; il n'y a plus de Moïse et de Lycurgue qui civilisent les nations ; mais dans leur sein la science et le génie élaborent les principes et les idées qui plus tard deviendront des lois. De quel peuple Jérémie Bentham est-il le législateur ? d'aucun. Mais il peut être, sur des points importants, le conseiller de tous. L'empereur Alexandre, les États-Unis d'Amérique, les cortès

d'Espagne et de Portugal ont reçu ses avis. Novateur énergique, il a embrassé toutes les parties de la législation, les lois civiles, le droit pénal, la procédure, l'organisation judiciaire, la constitution politique des Etats. Pendant que de Maistre refusait toute raison aux constitutions écrites, Bentham au contraire s'élevant contre l'histoire, dont l'allure progressive lui échappe entièrement, tourne le dos au passé, où il n'a vu que déceptions et misères, et veut renouveler les sociétés par une législation uniforme, la même pour tous, dont il croit pouvoir adapter les abstractions au génie différent de chaque peuple. Mais la liberté doit être partout indigène; elle ne s'importe pas : partout elle doit sortir du sol et s'enfanter elle-même.

La législation philosophique dont aujourd'hui Jérémie Bentham, malgré ses erreurs, est le plus puissant organe*, est véritablement artiste et poète; elle façonne en préceptes et en lois les progrès de la race humaine; tantôt elle provoque les révolutions sociales, tantôt elle les résume; c'est, je ne crains pas de le dire, le plus noble exercice, le plus saint ministère des facultés humaines. Platon voit l'apogée de ses théories dans leur application sociale, et s'il est philosophe,

* Voyez *Introduction générale à l'Histoire du Droit*, chap. 19.

c'est surtout pour se faire législateur de sa république. Aristote ramène constamment sa morale à la sociabilité et à la politique. Rousseau écrit le *Contrat social*, bien que, dit-il, il ne soit *ni prince ni législateur*. Non ; mais il est homme, et il exerce les droits de la souveraineté du peuple et du génie.

CHAPITRE II.

De la Législation dans ses rapports avec la religion, la philosophie
et l'économie politique.

Un jour nous apercevons, comme par éclair, l'absolue vérité et la beauté parfaite ; nous ne les avons entrevues que pour les perdre ; elles brillent, puis elles nous laissent dans une obscurité triste et un vide désespérant. Ce que je voyais si clairement hier, je ne le comprends plus aujourd'hui ; l'inspiration s'est évanouie : d'où viennent donc ces éclipses de la pensée, ces éclipses de la lumière ? Pourquoi ces idées éternelles défont-elles dans moi ? je les conçois et je ne puis les maîtriser. C'est que le beau, le bon et le vrai ne dépendent pas de nous ; ils nous affectent et nous éclairent ; ils nous guérissent et nous consolent :

mais leur origine et leur patrie n'est pas sur la terre, et ces idées célestes n'apparaissent ici-bas un moment que pour s'envoler dans les cieux.

Cette absence sur la terre de la raison universelle est pour l'homme un tourment ; il la cherche pour se compléter lui-même ; il veut se la représenter ; de là les grands artistes en religion.

La république hébraïque nous montre la religion dans son enfance, car elle la confond encore, comme les autres théocraties orientales, avec la politique. Mais quel est le progrès ? c'est leur déchirement. Quelques-uns s'agitent beaucoup aujourd'hui pour ramener la religion à l'identité avec la politique et à une contrefaçon du mosaïsme. Ils oublient donc que l'œuvre du christianisme a été de spiritualiser et de constituer la religion, en ne la faisant plus dépendre essentiellement de la politique, et en lui donnant la sanction positive d'une autre vie.

Si la religion et la politique étaient identiques, il suivrait que la théocratie serait la seule institution sociale légitime. Or quand le Christ dit : *Mon père* ; à qui le dit-il, si ce n'est à Dieu ? Et que disait le disciple du Christ aux hommes ? *Mes frères* ; et la fraternité, cette émancipation de la nature humaine, ce progrès sur la paternité pa-

triarcale, s'établit irrévocablement sur les ruines de la politique orientale. La papauté romaine n'a pas plus ressemblé aux théocraties de l'Inde et de l'Égypte, que la démocratie américaine à la démocratie de la ville de Cécrops. Elle était elle-même un témoignage éclatant de la scission de la politique et de la religion. Elle fut le triomphe de la pensée : car lorsque le moyen âge disait au pape, *Mon père*, il s'inclinait devant sa supériorité morale, jusqu'au moment où elle fut contestée par le protestantisme. Or, quand des enfans protestent, que devient la souveraineté paternelle ?

Si la religion et la politique étaient identiques, pourquoi ces tristesses et ces désirs de l'homme ? pourquoi sa pensée ne consent-elle pas à se loger, pour n'en plus sortir, dans les calculs du bien-être social ? Oui, livrez-lui le séjour le mieux façonné et le plus commode ; figurez-vous, par l'imagination, la terre partout connue et partout cultivée, la vapeur centuplant nos forces, et, pour ainsi dire, supprimant les distances, le globe travaillé, transformé en tous sens, versant sur d'innombrables habitans d'inépuisables richesses ; eh bien ! l'homme aura-t-il assez de ce spectacle, de ces merveilles de l'industrie, de cette apothéose des boutiques ? Non, mille fois non ; il sera inquiet, il ne sera pas heureux dans

cette prison magnifique, il cherchera à la franchir, semblable à ces âmes, dont parle Platon *, qui tournent autour du réceptacle des idées éternelles, et s'efforcent de plonger leur regard dans les régions supérieures du ciel où sont les essences divines.

La religion n'est donc pas la politique, et la législation, qui dans les premiers âges du monde se confondit avec elle, s'en distingue aujourd'hui. La loi civile, régulatrice et maîtresse dans la société, doit laisser à la loi religieuse toute son indépendance dans les choses spirituelles, mais la ramener toujours à l'obéissance en ce qui concerne les intérêts et les influences politiques. Sur ce point la justice du législateur consistera dans la distinction exacte de la liberté légitime du sanctuaire et de l'autorité de la cité.

La législation ne se confond pas non plus avec la philosophie, mais il est entre elles deux des rapports nécessaires. Dans le premier âge des sociétés, les philosophes étaient législateurs ; aujourd'hui le législateur, qu'il représente le peuple sur le trône ou dans les comices, et le publiciste, doivent être philosophes. La science de l'homme peut seule mettre en état de le rendre heureux et libre. De la philosophie d'un siècle dépendent

* *Phèdre, ou de la Beauté.*

ses réformes en législation; les idées que se fait le publiciste sur la nature humaine déterminent la direction de sa politique. Si Montesquieu eût été métaphysicien, s'il eût mieux connu l'homme*, il n'eût pas tracé ses divisions arbitraires entre les lois divines, humaines, naturelles et civiles; il n'eût pas écrit ces lignes: « La loi naturelle » ordonne aux parens de nourrir leurs enfans, » mais elle n'oblige pas de les faire héritiers. Le » partage des biens, les lois sur ce partage, les » successions après la mort de celui qui a eu ce » partage, tout cela ne peut avoir été réglé que » par la société, et, par conséquent, par des lois » politiques ou civiles. Il est vrai que l'ordre poli- » tique ou civil demande souvent que les enfans » succèdent aux pères, mais il ne l'exige pas tou- » jours** . » Mais comment la société eût-elle constamment établi que les enfans hériteraient de leurs pères, si elle n'avait cru reconnaître dans cette succession un fait naturel et raisonnable? La distinction entre les lois naturelles et les lois civiles est entièrement fautive, si on veut contrarier les unes par les autres, puisque la marche et les progrès des lois consistent à exprimer de plus

* Nous lui avons déjà fait ce reproche dans l'*Introduction à l'Histoire du Droit*, chap. 14.

** *Esprit des Loix*, liv. XXVI, chap. 6.

en plus les lois naturelles. La société ne saurait être autre dans ses principes fondamentaux que l'homme même. La sociabilité est la nature même; l'art de la politique ne consiste pas à créer un fantôme pour l'opposer à la nature, mais à élaborer la nature connue, à en suivre les lois et les besoins. Or si la nature ordonne aux parens de nourrir leurs enfans, elle l'ordonne aussi aux animaux. Mais d'où vient que la nourriture, chez l'homme, est autre chose que la nourriture chez la brute; qu'elle concerne l'âme comme le corps; que la sollicitude paternelle et maternelle dans l'espèce humaine ne se borne pas à la sustentation physique, mais qu'elle s'attache à la destinée morale de l'enfant, au développement de son imagination et de son cœur? Ce fait incontestable est aussi naturel, ce me semble. Il s'est trouvé naturellement encore que, dans les sociétés normales et constituées, la nourriture intellectuelle et physique de l'enfant avait pour conséquence l'héritage; l'héritage est donc un fait aussi naturel que la nourriture, et, comme la nourriture, il deviendra l'objet d'une prescription civile. Je le demanderai à Montesquieu : si la législation sur les successions n'avait pas sa raison dans la nature, d'où viendrait son ubiquité dans les institutions sociales de tous les peuples historiques? comment expliquer cette unanimité sur une disposition

arbitraire qui pouvait être comme n'être pas ? Il est donc nécessaire au publiciste de prendre position dans la nature même de l'homme, de l'étudier directement, au vif, en écartant l'autorité et les textes, les divisions arbitraires, en convergeant le plus possible vers la vérité par l'indépendance de sa pensée et la simplicité de sa méthode.

Un métaphysicien célèbre, M. Destutt de Tracy, après avoir fait sortir de la faculté de vouloir les idées de personnalité et de propriété, en fait sortir nos *besoins* et nos *moyens*; et c'est de nos besoins et de nos moyens que naissent les idées de richesse et de dénûment; troisième filiation qui le conduit à considérer la société sous le rapport économique, parce que le philosophe veut traiter des *actions* de l'homme, avant de s'occuper de ses *sentimens*. Il y a dans cette déduction qui donne le pas aux idées de personnalité et de propriété sur nos besoins et nos moyens, un sentiment juste de la nature des choses, et la raison de la différence qui sépare la législation proprement dite de l'économie politique.

En effet, l'économie politique se rapporte aux besoins physiques de l'homme parce qu'elle en découle; elle se rapporte et à son bien-être et à ses intérêts matériels; à ce titre, elle est une partie essentielle de la science sociale, elle exerce

une influence nécessaire sur les prescriptions des lois : ainsi quand Bentham démontre que l'usure ne blesse la liberté et les intérêts de personne, et qu'il est aussi licite de vendre l'argent que toute autre marchandise, l'usure doit cesser d'être un délit social ; l'économie politique, qui a aujourd'hui dans le haut enseignement un vénérable et célèbre représentant *, modifie donc la législation, mais elle ne saurait ni l'absorber ni la constituer.

Puisque l'économie politique cherche les moyens de procurer aux sociétés la plus grande somme possible de bien-être, il est évident qu'elle partage avec la législation et la philosophie le soin de travailler au bonheur de l'homme. *Mais l'homme ne vit pas seulement de pain.* Son bonheur n'est pas un élément simple, mais le résultat complexe des principes satisfaits qui le constituent, de ses idées, de ses sentimens, et de ses besoins. Sans doute, la satisfaction des besoins matériels et physiques est pour l'homme, comme pour la société, la condition de la vie ; et voilà pourquoi la science économique est la base même de la science sociale, voilà pourquoi elle exerce sur elle une influence nécessaire, voilà pourquoi

* M. J.-B. Say, professeur au Collège de France.

ses progrès modifieront, pour l'améliorer, la condition matérielle des sociétés modernes. Mais ni les besoins physiques ni l'économie politique ne sauraient s'attribuer la direction de la société. Quand le fondateur du christianisme annonça l'égalité parmi les hommes, pourquoi l'humanité se réjouit-elle ? assurément elle ne fut pas soulagée sur-le-champ dans ses misères matérielles, mais l'homme tressaillit à cette reconnaissance de sa nature et de sa dignité ; et il en fut heureux, parce qu'il s'en trouva plus grand et plus libre. L'égalité devant la loi doit-elle être réputée une chimère, parce qu'elle n'est pas une réalité palpable et physique ? Eh ! c'est précisément l'excellence de l'homme de concevoir le *droit*, sans y rattacher immédiatement la *jouissance* ; ainsi le peuple français est idolâtre de l'égalité, sans entacher son caractère des bassesses de l'envie qui déchire l'âme et qui la corrompt.

La prétention qu'affiche en ce moment même l'économie politique à envahir la morale peut s'expliquer. Si l'industrie déploie aujourd'hui ses richesses, son orgueil, et se proclame reine absolue de la civilisation dont elle ne doit être qu'un des premiers ministres, son émancipation encore toute récente s'était fait attendre long-temps, et jusqu'au moment de l'obtenir elle avait vécu dans

une triste condition. Dans l'ancienne monarchie elle gémissait sous le poids des dédains et de l'inconsidération que lui prodiguaient la robe et l'épée, et se trouvait maintenue, pour ainsi dire, dans un état d'ignominie légale. Elle a passé d'une oppression inique et lourde à une émancipation brusque, et elle s'est couronnée de ses propres mains. Serait-ce donc parce qu'on lui a refusé long-temps d'être homme, qu'aujourd'hui elle se fait dieu ?

Au moment où l'économie politique commençait à se proclamer la science sociale par excellence, elle déployait une grande originalité : l'école du *Producteur*, fondée par Saint-Simon, émettait des vues nouvelles sur la condition des travailleurs, sur les fermages, les loyers, intérêts et salaires, sur l'institution des banques, vues fécondes qui doivent améliorer sur certains points la législation industrielle et civile. Mais les conclusions de l'école vinrent bientôt déborder les prémisses, et elle voulut faire sortir une révolution morale, une refonte de la nature humaine, d'une réforme économique. Nous croyons qu'ici commença l'erreur. Au surplus cette insurrection de l'économie politique paraîtra naturelle, si l'on considère que depuis quarante ans en France ni la législation ni l'administration n'ont pas su tenir

compte de ses progrès et de ses besoins ; les idées industrielles ont d'autant plus réagi qu'elles étaient plus injustement méconnues ; sachez les satisfaire et les appliquer avec discernement et justesse, l'équilibre se rétablira.

CHAPITRE III.

De la Codification.

« Le législateur est à tous égards un homme
» extraordinaire dans l'Etat. S'il doit l'être par
» son génie, il ne l'est pas moins par son emploi.
» Ce n'est point magistrature, ce n'est pas sou-
» veraineté. Cet emploi, qui constitue la répu-
» blique, n'entre pas dans sa constitution; c'est
» une fonction particulière et supérieure qui n'a
» rien de commun avec l'empire humain; car si
» celui qui commande aux hommes ne doit pas
» commander aux lois, celui qui commande aux
» lois ne doit pas non plus commander aux hom-
» mes; autrement ses lois, ministres de ses passions,
» ne feraient souvent que perpétuer ses injustices;
» jamais il ne pourrait éviter que des vues parti-
» culières n'altérassent la sainteté de son ouvrage.
» Quand Lycurgue donna des lois à sa patrie,

» il commença par abdiquer la royauté. C'était
» la coutume de la plupart des villes grecques
» de confier à des étrangers l'établissement des
» leurs. Les républiques modernes de l'Italie
» imitèrent souvent cet usage; celle de Genève
» en fit autant, et s'en trouva bien. Rome, dans
» son plus bel âge, vit renaître en son sein tous
» les crimes de la tyrannie, et se vit prête à périr
» pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité
» législative et le pouvoir souverain *.

Rousseau a parfaitement décrit dans ces lignes le législateur de l'antiquité. Les sociétés, dans leur enfance, n'ont pu être dirigées que par *des hommes extraordinaires dont la fonction particulière et supérieure semblait n'avoir rien de commun avec l'empire humain*. C'est pourquoi ils se disaient en commerce avec les dieux; ils disaient en recevoir la loi qu'ils transmettaient aux hommes, sans discussion, avec une accablante autorité. Mais Rousseau n'a pas observé que le caractère et l'office du législateur avaient changé dans les temps modernes, non qu'il y ait eu moins d'hommes extraordinaires, car il n'est pas vrai que la marche du temps soit de niveler le génie; non que la puissance de l'homme ait diminué, mais les hommes extraordinaires et puissans, placés

* ROUSSEAU, *Contrat social*, liv. II, chap. 7.

dans une autre époque du monde, agissent différemment. Charlemagne est législateur, mais il opère sur d'autres hommes, sur une autre nature que celle des Hébreux et des Grecs, dans un âge plus avancé de l'humanité. Aussi il résume et corrige à la fois les mœurs de son siècle, il rédige et récapitule au moins autant qu'il édifie, parce que la société qu'il dirige est chrétienne, douée d'une vie, d'une indépendance morales que ne pouvait connaître le peuple de Lycurgue et de Numa. Quand Napoléon se fait législateur de la France, il n'a pas moins de génie que Mahomet; mais au lieu de promulguer le Coran, il décrète, au sein du Conseil d'Etat, des codes qui expriment et améliorent la vie domestique du peuple français.

Le législateur dans l'antiquité était poète et roi; dans les temps modernes il est philosophe et peuple.

Les mœurs chez les modernes ont acquis une autorité qui change la position du législateur, et sans la faire déroger la rend plus difficile; elles se sont formé un empire qui ne doit pas être indépendant de la loi, mais où la loi n'a plus des enfans à mener, mais des hommes à diriger. Ouvrez un code moderne; vous y trouverez pour base des coutumes, des mœurs, des habitudes, des opinions que le législateur n'a pas faites,

qu'il devra réformer, améliorer en les exprimant, qu'il devra d'époque en époque réviser et perfectionner, mais dont il est obligé de reconnaître l'antériorité et les influences. Depuis le christianisme la législation est devenue toute démocratique, en ce sens qu'elle a modifié sa souveraineté en raison des progrès de la liberté humaine.

Mais l'art de la législation n'en est devenu que plus délicat, plus profond et plus subtil. Placé au milieu de la société, entre les idées générales, les théories philosophiques, les mœurs, les coutumes historiques, les maximes et les arcanes de la jurisprudence, il doit écrire les prescriptions sociales d'un style populaire, savant et durable.

Un code est à la fois un système et une histoire. Si le Tasse, du haut d'une colline, en montrant les campagnes italiennes, s'est écrié : « Voilà mon poème ! » le législateur doit réfléchir dans son ouvrage les traits et la vie de sa nation en les rendant plus purs et plus beaux.

Il est conforme aux lois de l'esprit, à la structure de la raison, à la simplicité rigoureuse du bon sens, de rédiger et de distribuer les lois dans les codes méthodiques. Cela convient au génie prompt et juste de tout homme et de tout peuple. Ce sera une supériorité pour une nation sur les autres d'avoir su porter dans ses lois une

économie philosophique, car ce sera la preuve d'une raison plus alerte et plus positive.

Chez un peuple qui a des codes, les lois sont mieux connues, plus claires, mieux obéies; la vie sociale plus facile, les opinions générales mieux exprimées.

Vouloir, comme l'école historique allemande *, abandonner la légalité d'un pays aux instincts, aux habitudes des mœurs et aux élucubrations de la jurisprudence, c'est méconnaître l'office même de la science sociale; c'est donner le pas à la jurisprudence sur la législation, aux procédés techniques sur la vie même, à l'érudition sur la philosophie, au passé sur le présent, aux anciens us et coutumes sur l'esprit nouveau; c'est abdiquer l'initiative de la raison; c'est, pour échapper à l'écueil de violenter les mœurs, tomber dans la servitude de la routine.

Il est vrai qu'un peuple n'est pas préparé, à toutes les époques de son histoire, aux procédés philosophiques d'une *codification*, pas plus qu'un homme n'est mûr avant le temps pour le développement systématique de sa raison. Bentham a eu tort d'opposer si fort la coutume à la raison qu'il en fait comme deux puissances hostiles et

* Voyez *Introduction à l'Histoire générale du Droit*, chap. 17.

irrécconciliables *. Sans doute il est un moment où la coutume, devenue caduque, veut être entièrement effacée par l'esprit philosophique ; c'est alors qu'il est juste de dire avec Bacon, que la coutume est stérile et que la raison est féconde ; mais quand la coutume fleurit chez un peuple, quand la loi non écrite sait se concilier une adhésion intelligente, tenez pour certain qu'au fond la raison n'est pas blessée ; seulement après les instincts et les croyances viendra l'âge de la réflexion philosophique.

La sagesse du législateur est de reconnaître l'âge et la maturité de son peuple, de discerner quand et comment il doit rédiger la *coutume*, et la réformer ; la *codification* n'est pas une fantaisie de théoricien, mais un développement naturel dans chaque société.

Bentham est chimérique quand il veut qu'une nation charge un étranger de lui rédiger son code ; ou plutôt il prend une réminiscence de l'antiquité pour une utile innovation **. Le caractère de chaque peuple ne saurait être familier qu'à un indigène, qui seul peut trouver le secret

* *Second essai sur les délais en jurisprudence*, à l'occasion des procédures faites à Cadix.

** *De l'Organisation judiciaire et de la Codification*, section VII, page 393.

d'adapter aux habitudes nationales les idées humaines et cosmopolites. L'acte du parlement britannique du 22 juin 1825 pour modifier et réunir les lois relatives aux jurés et aux jurys commence en ces termes : « Considérant qu'il » est nécessaire de revoir et de modifier les lois » très-nombreuses et très-compliquées relatives » à la *qualification*, à l'appel des jurés et à la » formation des jurys en Angleterre et dans le » pays de Galles, d'augmenter le nombre des » personnes aptes à être jurés, de changer » la manière de former les jurys spéciaux, et » aussi de modifier ces lois à quelques autres » égards, etc., etc. » Comment un étranger eût-il pu se reconnaître dans toutes ces particularités de la légalité anglaise qu'il fallait ramener à un esprit plus général?

Mais il sera bon de confier à un seul homme la création ou la révision d'un code. Le système doit sortir d'abord d'une seule tête; il s'enrichira ensuite des conseils et des lumières d'un certain nombre d'hommes; enfin il pourra se produire à la discussion d'une grande assemblée. Mais la tribune des peuples libres n'est-elle pas un écueil pour le législateur? Quand chacun peut y monter pour l'interroger, discuter son œuvre, la contredire, en percer les intentions, en relever les fai-

blesses, n'y a-t-il pas péril que la loi, déconsidérée avant d'être faite, ne présente plus qu'une lettre sans art, sans autorité, sans prestiges? Le danger est réel, mais qu'y faire? vaincre la difficulté à force de raison et de génie. Tout aujourd'hui veut être démontré; les sociétés raisonneuses ont l'oreille dure aux promesses et aux assertions de ceux qui la mènent. Eh bien! que ces derniers sachent les persuader et les convaincre; le pouvoir n'est plus qu'à ce prix; qu'ils aient raison, mais d'une manière irréfragable. C'est aujourd'hui le droit et le progrès de la race humaine de ne se rendre qu'à l'évidence, et de pouvoir la contester d'abord pour contribuer elle-même à la mieux établir et à la mieux reconnaître. J'avoue que cette condition rend lourde la charge du pouvoir sur les épaules des insuffisants et des médiocres. Les esprits courts et les cœurs petits pourront perdre patience, prendre dégoût, déclarer que les nations ne sont plus gouvernables, et ne méritent pas les sacrifices que l'on fait pour elles. Mais peut-être le génie serait plus indulgent pour les hommes; comme il les connaîtrait mieux, il ne se dépitait pas contre eux; oui, livrez la tribune au véritable législateur, il saura défendre son ouvrage, il parlera; les illuminations de la pensée, les effusions du cœur, voilà

quelles seront ses foudres et ses éclairs; malheur, malheur à lui, s'il est sans puissance et sans autorité quand il a la parole! Mais non, il expose, il démontre, il convainc, il entraîne; la loi soutient une épreuve morale au feu des raisonnemens et des contradictions; elle s'y retrempe et s'y épure; elle sort du combat plus forte, car elle a vaincu les résistances; alors elle est loi véritablement sociale, véritablement artiste, véritablement humaine: car faite pour tous, elle est à la fois l'ouvrage d'un seul et de tous.

L'esprit de la civilisation européenne est de résumer dans des codes les lois de chaque nation qui sur ce point suivra l'exemple donné par la France. Aux époques décisives de l'histoire du monde ou d'un peuple, vous trouvez des codes. Justinien résume l'antiquité, en l'altérant, pour l'amalgamer avec les principes nouveaux du christianisme. Charlemagne, saint Louis s'attachent déjà à régulariser la variété de la légalité moderne. Pierre le Grand qui fonda Saint-Pétersbourg et l'empire russe, et cette Catherine, cette femme à la fois raffinée et barbare, qui semblait avoir besoin des fatigues de ses passions et de ses voluptés pour donner le branle à son génie, tentèrent de rassembler, en les réformant, les coutumes moscovites. Frédéric, celui des modernes

qui a le moins permis à la royauté d'effacer l'originalité de son caractère, chez lequel l'héroïsme le plus naïf s'alliait à la plus mordante ironie et qui sut réunir l'enthousiasme et le cynisme, comprit que le disciple de Voltaire devait être législateur; et il se donna beaucoup de peine, à deux fois, pour laisser *un code général pour les Etats prussiens*. L'Allemagne amène peu à peu sa langue et ses mœurs à rendre possible une législation générale et uniforme; le moment viendra pour elle de profiter de la science et de l'érudition de ses jurisconsultes. L'école historique est, sans le savoir, l'habile ouvrière qui prépare et facilite l'œuvre des législateurs à venir. Quand l'Angleterre aura retiré sa liberté des mains de l'aristocratie, on entendra l'école de Bentham dans la Chambre des communes.

La France, qui a donné le signal des révolutions législatives, exercera encore une influence salutaire en révisant ses lois civiles, commerciales et criminelles. Elle devra porter dans cette réforme le même esprit que dans leur création primitive, c'est-à-dire l'esprit de système et d'unité philosophique : en un mot, la révision de chaque ordre de lois devra être synthétique et embrasser toutes les parties d'un code. Je n'ignore pas que quelques excellens esprits préfèrent la révision

partielle et successive de chaque matière importante; ils trouvent dans cette méthode la garantie que les détails essentiels seront approfondis, que chaque sujet spécial attirera sur lui seul toute l'attention du législateur. Je réponds que ce souci est légitime, qu'il faut accorder à chaque loi particulière le temps et l'étude nécessaires pour la faire aussi bonne que possible; mais j'ajoute qu'il faut subordonner ce soin important à une pensée plus haute, à la double convenance de l'art législatif et du génie national.

Quand on préfère les amendemens partiels à une révision générale, est-on bien certain de ne pas prendre l'exemple donné jusqu'à présent par l'Angleterre pour une vue de raison? Mais si jusqu'ici l'Angleterre a cherché à réparer, à rajuster, à corriger pièce à pièce l'édifice de sa législation, ce n'a pas été par choix, mais par nécessité; elle a suivi le cours de son histoire, elle a surmonté les difficultés de la position par l'industrie de ses jurisconsultes et l'habileté de ses hommes d'Etat; enfin elle a obéi à son génie. Obéissons au nôtre. Or l'esprit français excelle à embrasser l'étendue d'un sujet, à en saisir l'unité, à en tracer l'économie, à abstraire les principes dirigeants, à déduire les conséquences, à les subordonner, à parcourir avec une rapidité nette

toute la gamme d'un système. Je dirais volontiers qu'il est plus poète dans la philosophie et la politique que dans l'art même : voyez Montesquieu et Malebranche, Bossuet, Napoléon et Mirabeau. Il y a plus, nous ne concevons véritablement les détails qu'en les voyant découler d'un principe, qu'en les y ramenant ; et quand nous ne voyons pas tout, nous ne voyons rien.

Ces qualités philosophiques sont les plus nécessaires à la rédaction des lois ; elles répondent au sujet même, à l'unité et aux rapports qui animent et constituent la législation d'un peuple. Conçoit-on la possibilité de réformer un titre du Code civil, sans réviser le Code même ? Conçoit-on davantage la réforme du Code civil, sans la réforme du Code de commerce ? Comment concilier sans ce concert les principes de la législation et ceux de l'économie politique, qui doivent entrer dans la légalité ?

On ne donnerait à la France que des lois sans génie et sans puissance, si, au lieu de les refondre, on voulait les lui raccommoder. Prenez du temps ; laissez les idées et les doctrines se produire, s'aventurer ; mais dès qu'une fois les hommes politiques auront résolu d'agir, plus de tâtonnemens, de petits essais : les lois d'un grand

peuple sont comme les armes d'Achille; il faut savoir les manier.

Le gouvernement français vient de proposer une loi qui remédie aux lésions les plus injurieuses que le Code pénal faisait à la dignité humaine : cette mesure est excellente, non parce qu'elle rend inutile la révision du Code, mais parce qu'elle permet de l'ajourner.

CHAPITRE IV.

Du Problème de l'Organisation judiciaire.

Détruire les parlemens, créer une magistrature nouvelle destituée de toute influence politique et de toute inspection sur les opinions de la société française, telle était la tâche de l'Assemblée constituante; elle l'accomplit en ce sens, que les tribunaux et les légistes qu'elle répartit sur le territoire, d'après le système administratif qu'elle avait adopté, ne furent qu'un ministère et des officiers de justice, et c'était pour la nation et le temps l'affaire essentielle; il ne s'agissait pas alors de trouver le meilleur système possible, mais d'abolir entièrement celui qui avait régné. D'ailleurs, résoudre du premier coup le problème de l'organisation judiciaire ne se pouvait, tant à cause de la difficulté absolue de l'entreprise que

des circonstances au milieu desquelles elle se tenait. La suppression des parlemens ne faisait pas disparaître les élémens, les habitudes, et, pour ainsi dire, les mœurs de notre ancienne organisation judiciaire; ce vieux monde, qu'on voit se créer peu à peu dans l'histoire de la monarchie, subsistait encore tout entier avec ses préjugés, ses coutumes et ses us, même au milieu des nouveautés les plus tranchées, et des désirs les plus ardens d'innovation. De plus, il fallait respecter le sort et ménager l'influence de tous ceux qui jusqu'alors avaient vécu du régime de la justice, de tant de magistrats, de légistes et d'avocats. Beaucoup d'entre eux travaillaient à la révolution, siégeaient à la Constituante, et délibéraient eux-mêmes sur leurs affaires. Aussi ne faut-il guère s'étonner si l'Assemblée constituante est inférieure à elle-même dans ses discussions et ses lois sur l'organisation judiciaire; il y avait dans les esprits même les plus intelligens, et à leur insu, trop de préjugés et de préoccupations, et il fallut toute l'indépendance et la clarté d'esprit du profond Duport pour conserver seul la puissance de créer un système.

En revanche, la Convention et Napoléon songèrent aux institutions judiciaires avec des pré-méditations arrêtées. La Convention poursuivait l'œuvre d'une démocratie simple et une, Napo-

l'éon d'un despotisme vaste et compliqué. Avoir de bons juges les occupait moins que de se procurer des instrumens; et, comme dans leur position tout se soumettait à l'unité formidable et nécessaire de leurs desseins, le blâme qu'on serait tenté de jeter sur les détails doit faire place à l'intelligence du tout. Il est temps de dépouiller contre ces deux colosses les colères d'avocat et de les juger, comme ils ont agi, en grand.

La restauration se mit à réchauffer tous les souvenirs de l'ancienne magistrature, et à vouloir s'appuyer sur les cours souveraines en guise de parlemens. Comme la Convention et l'Empire, elle chercha aussi des instrumens; mais son but était moins grand, et ses moyens furent misérables, odieux et ridicules. Il n'y eut pas si mince tribunal auquel on ne s'efforçât de persuader qu'il était le soutien de la légitimité; tout, jusqu'aux huissiers, devait être monarchique. La société était dénoncée chaque jour à la magistrature comme factieuse, comme coupable d'*un excès d'embonpoint* *; et, pendant quelques années, les emplois de la judicature furent au concours de l'hypocrisie et de la servilité.

Cette expérience successive doit enseigner au pouvoir à ne plus chercher dans la magistrature

* Expression du procureur général Bellart.

que des juges rendant des décisions civiles et criminelles sur des affaires particulières. Plus de tuteurs de la monarchie, plus de censeurs de la société, mais simplement des juges. Il est temps de poser le problème de l'organisation judiciaire d'une manière simple et philosophique : *Quelles sont les meilleures institutions judiciaires séparées de toute puissance politique ?*

Dans l'enfance des sociétés, les établissemens judiciaires sont toujours abandonnés à l'instinct des mœurs. D'abord ils se confondent avec le pouvoir législatif, plus tard avec l'administration. Il n'y a pas d'institution où l'habitude et la coutume exerce plus d'empire, où la réforme soit plus délicate et plus difficile. Quand une nation s'est accoutumée à identifier les garanties mêmes d'une saine justice avec les formes d'une organisation défectueuse, elle résiste long-temps aux améliorations.

Il est impossible au publiciste, sans une enquête générale * sur l'ordre judiciaire d'un pays,

* Le gouvernement français vient d'entrer dans une route nouvelle par le compte rendu de l'administration de la justice civile. Cette publicité, qui deviendra successivement plus complète, doit être aussi efficace pour amener une réforme judiciaire que l'a été en finances la notoriété commencée par M. Necker. « La connaissance de cette statistique, dit le rapport (voyez le *Moniteur* du 7 novembre 1831), livrera aux publicistes, en même temps qu'aux magistrats, un riche sujet de méditation... C'est en continuant à

de définir nettement les réformes nécessaires et praticables. Mais il est utile dès aujourd'hui de préciser la question et de signaler certains points*.

La justice sociale a deux faces ; elle est en même temps la source et la conséquence de la loi, elle est le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Le même principe doit constituer ces deux pouvoirs. Dans l'ancienne monarchie française, le roi était justicier souverain, parce qu'il était législateur. Aujourd'hui, que la loi émane de la volonté générale, son application, c'est-à-dire la justice, doit sortir également de la raison nationale.

La distribution d'une bonne justice a deux conditions, la conscience et la logique.

La conscience dans nos sociétés modernes a été particulièrement satisfaite par l'institution du jury dont l'origine est germanique. La démonstration de ce point historique, que semblaient

» réunir de pareils documens que l'on pourra poser à l'avenir les
» bases des changemens qui pourraient être jugés nécessaires dans
» l'organisation des tribunaux. »

* Dès 1818, M. Charles Comte, en publiant la traduction du livre de sir Richard Philips sur le jury, indiquait quelques réformes dans d'excellentes observations sur nos institutions judiciaires. Il a, en 1828, publié de nouveau l'ouvrage anglais et développé avec plus d'étendue ses considérations remarquables.

avoir épuisée quelques écrivains allemands et anglais, a été récemment résumée et ramenée à une solution philosophique par un jurisconsulte contemporain d'une façon très-remarquable *. Voici la série de ses déductions. La distinction du fait et du droit est juste, mais elle n'explique pas assez profondément la nécessité du jury. La procédure criminelle doit être la conséquence naturelle de la pénalité même. Or la peine a pour objet de faire disparaître le crime dans la conscience du coupable ; en ce sens le criminel a droit à la peine. Dès-lors, il a le droit de coopérer lui-même à la distribution de cette peine. Or le jury fait pour lui et avec lui, pour ainsi dire, l'aveu qu'il ne ferait pas seul ; non-seulement il prononce, mais il avoue pour le coupable ; il est, pour ainsi dire, sa conscience réalisée et mise en dehors ; en même temps, il est juge, et donne satisfaction aux principes mêmes du droit. C'est dans ce mélange de juridiction et d'aveu pour l'accusé que réside l'esprit du jury, et voilà pourquoi le jugement et la preuve ne sont pas séparés. Mais c'est seulement depuis le christianisme que les coupables ont pu trouver des délégués, pour ainsi dire, et des *tenans* dans leurs juges.

* M. Gans. Voyez *Beiträge zur Revision der preussischen Gesetzgebung* ; Berlin, 1830 ; Band. I, art. VI, *die Richter als Geschworne*.

La juridiction des Grecs et des Romains n'a pas le moindre rapport avec le jury. Comment le jury eût-il existé chez les Grecs qui ne connaissaient pas l'individualité de la conscience propre? Le *δικαστής* chez eux n'était pas un homme privé. Le *judex*, chez les Romains, servait seulement à séparer dans le jugement le particulier du général. Le jury ne pouvait être dans l'esprit des démocraties antiques, et il n'a commencé qu'avec les institutions germaniques. Il est parfaitement constitué en Angleterre; dans les autres pays, le droit romain et le droit canonique ont empêché ailleurs le développement de cette institution qui admettait les membres de la société à partager avec l'Etat la distribution de la justice; et encore on peut trouver dans la torture même le besoin que sentait le législateur d'obtenir l'aveu de l'accusé, pour confirmer l'équité de la sentence judiciaire.

A cette subtile et ingénieuse explication, nous ajouterons que l'institution du jury doit s'agrandir avec la conscience des droits et de la nature de l'homme. Le jury, c'est la liberté. Si nous pouvions en douter, on s'en convaincrait entièrement par la répugnance que cette institution a toujours inspirée aux soutiens du passé qui se sont efforcés de la faire condamner au tribunal même de la raison. M. de Bonald de-

mande quelque part où sont les pairs d'un assassin? Je lui répondrai que le juré est l'homme même, que la conscience est égale à la conscience, et que le crime même n'abolit pas cette fraternité.

L'école qui s'est avisée, dans ces derniers temps, de condamner le jury n'a donc pas le mérite de la nouveauté quand elle écrit ces lignes : « Le » jury n'est-il pas une conséquence de la *défiance* » inspirée soit par l'immoralité présumée de la » loi, soit par la crainte de la corruption ou du » moins de l'ignorance dans la magistrature? *On* » *a voulu être jugé par ses pairs, aussitôt qu'en* » *morale, comme en politique, on n'a plus re-* » *connu de supérieurs* *. » Ces paroles sont sophistiques. L'égalité humaine ne supprime pas la supériorité morale, et la supériorité n'a pas de meilleur juge que le bon sens. Demandez à l'écrivain le plus ingénieux s'il répudie le verdict que douze de ses concitoyens auront prononcé dans leur conscience. Les délits politiques, qui touchent à tous les intérêts de la sociabilité, ne peuvent être réellement appréciés que par la juridiction populaire. Les délits criminels sont encore plus sensibles et plus palpables au sens de tous.

* *Doctrine de Saint-Simon*, première année, 1829, page 220.

Le progrès de l'institution sera de s'appliquer à un plus grand nombre de choses différentes, en allant toujours des matières les plus générales à celles qui le sont moins; ainsi la juridiction correctionnelle ne saurait tarder à être remise aux mains des jurés; l'analogie des droits et des intérêts dans les deux degrés de la justice criminelle doit amener ce résultat.

Le moyen qui facilitera l'application du jury aux autres matières sera la spécialité. Or, on ne remarque pas assez que nos tribunaux de commerce sont un véritable jury spécial; car la juridiction consulaire s'attache surtout à définir et à spécialiser l'espèce sur laquelle elle statue; elle donne à chaque fait particulier une solution particulière. Pour arriver plus sûrement à ce but, elle renvoie à un juge du fait, à un arbitre spécial, à un architecte, à un maçon, à un orfèvre le soin d'apprécier les difficultés que présente chaque cas industriel, spécialisant ainsi encore une fois une juridiction déjà spéciale. Elle n'applique la loi que selon l'équité. Qui empêcherait de renvoyer à un juge de droit l'application du principe juridique, et d'ériger tout-à-fait les tribunaux de commerce en jurys spéciaux? Pourquoi encore ne renverrait-on pas à des jurys les litiges relatifs aux brevets d'invention?

C'est ainsi qu'on pénétrerait par ces dégage-

mens successifs jusqu'à l'arche sainte, c'est-à-dire à la justice civile proprement dite. Quand les affaires politiques, criminelles, correctionnelles, commerciales, industrielles seraient soumises au jury, il faudrait que les raisons qui excepteraient de la juridiction sociale les procès civils fussent irréfragables. Or, il n'y en a qu'une sérieuse : la spécialité du sujet. Mais si un charpentier est apte à préciser l'espèce dans un procès qui intervient sur la construction d'une maison entre l'entrepreneur et l'acquéreur, pourquoi un avocat ne serait-il pas un excellent juré spécial dans l'interprétation d'un contrat de vente, d'un bail, d'une donation, d'un testament? Les avocats seraient alternativement juges et plaideurs, et leurs connaissances spéciales deviendraient ainsi utiles, non-seulement à leur propre fortune, mais encore à l'administration générale de la justice.

La logique, cette seconde condition d'une saine justice, a besoin de partir d'un point déterminé pour fournir sa course : livrez-lui un fait bien défini, elle en déduira des conséquences non-seulement rigoureuses, mais inévitablement justes. La jurisprudence est une chose de la raison, une science, un système, une géométrie, une logique. Ses conditions dérivent de sa nature. Voit-on des géomètres se cotiser pour la solution d'un pro-

blème? L'unité est partout la loi de l'exercice de la raison.

Le juge du point de droit devra être unique. A cette condition, il est scientifiquement possible.

Bentham s'est chargé de démontrer les avantages de l'unité du juge*. Le juge unique est presque placé dans l'impossibilité de manquer à l'honneur et à la probité. Seul, en présence du public, il n'a d'autre appui, d'autre défense que l'estime générale; il est vraiment responsable. Au contraire les compagnies nombreuses, fortes de leur position sociale au lieu d'être soumises à l'opinion publique, dans le sens où elles doivent l'être, se sentent jusqu'à un certain point en état de lui faire la loi. L'histoire des corps nombreux prouve deux choses : leur indépendance de l'opinion et leur ascendant sur une partie plus ou moins grande du public. Le juge unique est attaché à la responsabilité de son jugement, et d'une manière indissoluble. Dans les compagnies, les juges peuvent se renvoyer de l'un à l'autre la honte d'un décret injuste, en sorte qu'il est le fait de tous et n'est celui de personne. Le juge unique doit donner un suffrage entier ou n'en donner

* *De l'Organisation judiciaire et de la Codification.*

aucun. Dans les compagnies on peut prévariquer à demi sans se compromettre, et cela par la simple absence, dont il résulte qu'en paraissant ne donner aucun suffrage, on donne réellement la valeur d'un demi-suffrage à une mauvaise cause; car soustraire son vote au parti juste, c'est produire la moitié de l'effet qu'on eût produit, en le donnant au parti injuste. Dans les compagnies, un des membres du corps, sous le nom de chef et de président, expédie à lui seul en réalité la majeure partie des causes dans le train des affaires communes. « Une série de juges, cinq, dix, quinze, » ne présente qu'une seule figure efficiente, avec » quatre, neuf ou quatorze zéros; et, dans ce cas, » les zéros diminuent la valeur de la figure; car » le faux air de concours et d'unanimité donne » au personnage principal plus de confiance et » de négligence que s'il eût été seul. » Le juge unique, seul devant le public, isolé, responsable, éclairé par les plaidoiries qu'il sera obligé d'écouter avec conscience, apportera au moins autant de capacité et plus d'attention qu'une compagnie de juges; car les hommes s'affaiblissent sous le rapport de l'application, en comptant les uns sur les autres. En un mot, publicité, unité, voilà les deux principes de l'organisation judiciaire.

Jamais démonstration ne fut plus lucide et plus

satisfaisante. Cette théorie du juge unique, qui a pour elle la sanction de l'histoire dans l'ancienne Rome et en Angleterre, se justifie encore par l'examen des faits les plus simples qui se passent sous nos yeux. Aux termes des articles 806 et 807 de notre Code de procédure civile, le justiciable, dans tous les cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit de statuer provisoirement sur les difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire ou d'un jugement, porte sa demande à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de première instance, ou par le juge qui le remplace, aux jour et heure indiqués par le tribunal. On ne saurait avoir passé quelques mois dans une *étude d'avoué* sans connaître la fréquence et l'importance de ces causes de *référé*. Elles exigent de la part du magistrat devant lequel elles sont portées une compréhension vive et rapide, la connaissance fort nette, tant de tous les principes que de toute la jurisprudence, une mémoire toujours présente, un esprit prompt qui lui suggère sur-le-champ une solution juste et une rédaction courte et claire. La juridiction des *référés* est pour un juge une épreuve décisive. Seul, entouré de tous les praticiens du palais, obligé de rendre et de motiver sur-le-champ ses ordonnances, il donne la mesure de son aptitude, et il est jugé lui-même au moment où il juge. Le juge de paix n'est-il pas

encore un juge unique, sur la tête duquel la responsabilité réside toute entière? Seulement sa compétence doctrinale n'est pas toujours en harmonie avec sa compétence légale : les causes qui lui sont soumises, telles que les questions de pétitoire et de possessoire, réclameraient des juriconsultes consommés.

La suppression des cours d'appel serait la conséquence naturelle de la juridiction du juge unique prononçant sur des faits définis par les jurés. Peut-être l'opinion qui considère l'appel comme la garantie nécessaire d'une véritable justice s'affaiblit. Je lis dans le compte rendu de la justice civile : « Dans les Cours royales, l'expédition » des affaires est moins prompte que dans les tribunaux de première instance. On y remarque » proportionnellement plus d'affaires restant à » juger et un arriéré plus considérable. Les décisions rendues sur défaut et les radiations, quoique dans une proportion moindre qu'en première » instance, sont cependant tellement nombreuses » encore, qu'il demeure manifeste que beaucoup » d'appels sont formés dans l'unique but d'entraîner des lenteurs, et de se soustraire, pendant » quelque temps, à l'exécution des condamnations prononcées en première instance *.

* *Moniteur* du 7 novembre 1831.

L'appel ne serait donc plus qu'un répit, une menée dilatoire, au lieu d'être dans l'esprit des citoyens le redresseur d'une justice inférieure ?

Bentham, dans la tête duquel la pratique de la légalité anglaise a déposé certaines répugnances irréflechies, s'est déclaré contre le jury en matière civile, et se trouve ainsi contraint d'admettre l'appel. C'est pourquoi il prend toutes les précautions pour réduire les inconvéniens d'une seconde juridiction. La maxime fondamentale de l'institution des cours d'appel sera celle-ci : *le tribunal d'appel ne pourra recevoir comme base de sa décision d'autres documens que ceux qui auront été soumis au tribunal dont on appelle*. De cette maxime sortiront plusieurs avantages. 1° On peut placer la cour d'appel dans le lieu le plus convenable, sans égard à la distance, puisqu'il n'y aura plus de voyages de témoins, mais seulement de placement de pièces et de papiers. 2° Grande économie de temps et d'argent, point de frais, pas de délais pour une nouvelle audition de témoins. 3° On ne pourra appeler que d'un décret définitif; ce qui fait tomber tous les appels fondés sur des arrêts interlocutoires. Ces motifs nous paraissent assez considérables pour arrêter l'attention du législateur qui, sans adopter encore le jury dans les matières civiles, voudrait réformer les tribunaux d'appel.

En France nous comptons trop de légistes et pas assez de jurisconsultes. La multiplicité des tribunaux est la cause de cet inconvénient, dommageable non-seulement à l'éclat de la science, mais aux intérêts des citoyens. Moins nombreux, nos juges seront meilleurs ; mais un juge ne sera excellent que lorsqu'il siègera seul sur son tribunal.

CHAPITRE V.

Conclusion.

Je ne saurais abandonner ce fragment imparfait sans renouveler mon acte de foi dans la puissance de la science et de l'homme. J'ai entendu murmurer les mots de bas-empire, de corruption, de décadence, de siècle qui s'en va, de race humaine décrépète. On dirait que plusieurs, comme au x^e siècle, attendent à toute heure le moment de la chute du ciel et du détraquement du monde.

Bizzarrerie de l'homme de douter de sa force au moment où elle éclate le plus ! Il ébranle les empires, il les pousse ; et, quand ils tombent, il s'effraie de leur fracas et de leur poussière. Mais ces ruines attestent son génie, mais ces formes, ces institutions qui se dégradent et qui s'écroulent

proclament la puissance de son *esprit*; il les a créées, il les ensevelit, il en évoquera d'autres. Homme, ne méconnais pas la force de ton *esprit*, qui n'est autre que celui de Dieu même : *Ubi autem spiritus Domini, ibi libertas* *.

La jeunesse de l'humanité est passée : son imagination n'a pas tari, mais elle se fortifie des convictions sévères d'un âge plus mûr. On ne persuadera plus aux sociétés qu'elles meurent, parce que dans leur sein quelques tentes se replient, et que quelques dieux dont le temps est venu tombent sur leurs autels. L'homme social n'est plus idolâtre, et il s'est affranchi du culte des images; il cherche, pour l'adorer, l'*esprit* des choses.

En vain quelques pleureurs du passé maudiront l'aurore de cette époque philosophique du monde, elle illumine de la rougeur de ses feux les décombres et les ruines. En vain aussi quelques-uns, dont l'impatience domine la raison, se découragent; en vain encore quelques autres, limitant le monde à leur pensée, se hâtent de prononcer le *consummatum est*; attendez donc,

« Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?

Attendez donc, non pas que quelque *Deus ex machina* vienne pour accomplir vos désirs; mais

* *Epistola secunda Pauli ad Corinthios, cap. 3.*

attendez tout de vos propres efforts ; il n'y a pas d'autre médiateur que l'esprit humain.

Si la science était inféconde et si la liberté devait mourir, il faudrait condamner Dieu.

Or on peut prophétiser le triomphe de l'intelligence ; il y aura un nouveau développement de la religion pour ceux qui le chercheront, comme il y a eu un nouveau monde pour Christophe Colomb qui naviguait à sa poursuite ; et comme l'a dit un poète : « La nature a contracté avec le génie » une éternelle alliance ; ce que le génie promet, » la nature le tient toujours. »

La liberté est dans l'ordre politique ce qu'est la science dans l'ordre moral, c'est l'esprit humain en son propre nom. Il lui sera donné de fonder son empire et ses lois.

Esprit universel des choses, toi que l'homme ne connaît que par le sien, tu l'animes, tu l'inspires, tu le soutiens, tu l'as créé ton ministre et ton interprète ; il n'est rien sans toi, mais tu ne parais sur cette terre que dans lui et par lui ; tu vivifies les sociétés, mais tu emportes dans ta course l'image impuissante et la lettre corrompue ; tu renouvelles ta face à des époques fatales, ou plutôt l'homme, sur lequel tu as mis ton souffle, te découvre et te voit davantage à mesure qu'il gravit le temps et qu'il se hâte vers l'éternité ; tu es notre essence et notre fin, notre intelligence et notre

force; ta volonté est la nôtre, tu nous fais travailler à l'accomplissement de tes desseins et des nôtres, et tu nous attends à la fin des siècles, comme un grand roi qui, après avoir envoyé ses enfans s'illustrer dans la guerre, les reçoit dans son palais, glorieux et fatigués.

FIN DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

...in relation to ...
...of the ...
...the ...
...the ...

APPENDIX

...of the ...

ÉTUDES.

REVISTA DE

ESTUDIOS

AVERTISSEMENT.

Les études jointes à la philosophie du droit sont :

1^o Un fragment sur la vie et les ouvrages de Saint-Simon. Quand il a paru pour la première fois, quelques personnes ont estimé que je plaçais trop haut ce philosophe; mais je persiste à le considérer comme un penseur éminent, de l'originalité la moins incontestable. Quant aux éloges que je donnais à des hommes de mon âge, dont je pouvais apprécier les talens distingués, je les

reproduis avec plaisir : il n'est pas dans mes habitudes d'épargner ou de rétracter la louange.

2° Une analyse critique de la *Monographie de M. OTFRIED MULLER sur les Etrusques*. J'attachais une grande importance, en étudiant le droit romain, à constater le degré d'influence de la civilisation étrusque sur la civilisation romaine.

3° Une analyse critique de l'ensemble et de quelques points de la belle Histoire romaine de M. Niebuhr. Cet ouvrage est capital pour la connaissance de Rome, et ne saurait être analysé avec trop de détails et de soins. Que ne gagne-t-on pas dans le commerce de tels livres, en assistant pour ainsi dire à la formation des idées de l'auteur, en les prenant à leur origine, en les suivant dans leurs développemens, leurs détours, leurs variations, leurs nuances, leurs transitions, en les décomposant, en les démontant, en interrogeant avec lui les sources qu'il a explorées, en les comparant avec ses inductions ! De cette manière, l'admiration que votre auteur vous inspire est instruc-

tive; les dissentimens que vous pourrez hasarder seront profitables, et cette contemplation intime est une bonne école où l'esprit exerce ses forces sans compromettre son originalité, s'il est destiné à en avoir.

ÉTUDES.

DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE SAINT-SIMON.

Il y a cinq ans un philosophe meurt dans la pauvreté, l'abandon et l'oubli : durant une vie pleine de travaux et d'amertume, traversée d'orages et vouée tout entière à la passion du vrai, au culte de l'humanité, à la recherche de ses lois morales et progressives et de son avenir positif, cet homme n'a recueilli que dérision et ingratitude ; ses contemporains ont passé à côté de lui, soit le sourire moqueur à la bouche, soit en détournant la tête : pas un encouragement, pas un suffrage. Le philosophe a même com-

paru devant la justice de son pays pour avoir flétri d'une réprobation sévère l'oisiveté sur le trône et dans les cours, et a toujours ainsi marché d'épreuve en épreuve, jamais abattu, ne désespérant jamais jusqu'au dernier soupir, qu'ont reçu un disciple fidèle et deux ou trois amis. Et cependant voilà qu'aujourd'hui, au milieu même des partis, des factions, des trônes qui tombent ou qui craquent, éclate une école nombreuse et puissante qui n'agit, ne parle que pour répandre le nom, la doctrine, la parole de Saint-Simon, les glorifier, et trouve dans son enseignement assez de force et d'autorité pour tourner sur elle les yeux de tous, et devenir l'objet d'une attente universelle. Certes un fait aussi frappant veut être regardé. Quel est donc cet homme qui revit après sa mort, qui, privé de la célébrité et de l'apothéose de coterie, entre dans la véritable gloire cinq ans après avoir disparu, et dont la doctrine, répandue et développée par un vaste prosélytisme, menace d'une révolution la religion et la politique? Quelle est cette école active, infatigable, pleine d'une conviction ardente, de talents élevés, qui tous les jours se recrute et se fortifie, écrit, prêche, enseigne, sait braver le martyre du ridicule, renvoie aux salons dédains pour dédains, et marche ouvertement à la conquête de la société?

Je parlerai d'abord de Saint-Simon; j'arriverai ensuite à son école.

Claude-Henri, comte de Saint-Simon, naquit à Paris en 1766, et fut ainsi, pendant son enfance, contemporain de Voltaire, de Rousseau et de tout l'éclat du XVIII^e siècle. Il appartenait à ces Saint-Simon que Louis XIII combla de faveur, qui eurent sous Louis XIV et le régent un représentant illustre qu'une immense publication vient de nous révéler comme un des plus grands écrivains de notre langue, qui descendaient des comtes de Vermandois et par eux du sang de Charlemagne. Henri de Saint-Simon était fier de son origine et la rappelait souvent. Ainsi, dans l'avant-propos de son *Introduction aux travaux scientifiques du XVIII^e siècle*, après avoir dit que, tout-à-fait étranger aux prétentions littéraires des écrivains de profession, il n'écrit que parce qu'il a des choses neuves à dire, il ajoute : « J'écris comme un gentilhomme, comme un descendant des comtes de Vermandois, comme un héritier de la plume du duc de Saint-Simon. » Et ailleurs : « Ce qu'il y a eu de plus grand de fait, de plus grand de dit, a été fait, a été dit par des gentilshommes. Notre ancêtre Charlemagne, Pierre le Grand, le grand Frédéric et l'empereur Napoléon étaient nés gentilshommes, et les penseurs du premier ordre, tels que Galilée, Bacon, Descartes et Newton étaient aussi gentilshommes. » Etrange rencontre du sort ! ce hardi

novateur était du même sang que ce duc de Saint-Simon, champion si zélé de la noblesse héréditaire et de l'étiquette monarchique : on dirait que de ces deux gentilshommes l'un était destiné à montrer ce que les préjugés historiques peuvent avoir de plus entêté et de plus industrieux, l'autre ce que l'esprit de l'homme peut avoir de plus général, de plus libre et de plus investigateur.

On n'a pas de détails sur l'enfance de Saint-Simon : dans une de ses lettres où il raconte l'histoire de sa vie, et que nous avons sous les yeux, il ne remonte qu'à l'époque de son entrée au service, en 1777 ; deux ans après, en 1779, il partit pour l'Amérique ; il y servit sous les ordres de M. de Bouillé et sous ceux de Washington. Pour un jeune homme plein d'enthousiasme, d'avenir, et qui à dix-sept ans se faisait éveiller chaque matin avec ces paroles : *Levez-vous, monsieur le comte : vous avez de grandes choses à faire* ; c'était un beau spectacle qu'une révolution et un monde nouveau. Là il causa avec Franklin, assista à l'émancipation armée d'un grand peuple, étudia surtout les mœurs, la civilisation industrielle, et demeura convaincu dès ce moment que la révolution d'Amérique signalait le commencement d'une nouvelle ère politique, et amènerait bientôt de grands changemens dans l'ordre social européen.

Saint-Simon resta cinq ans en Amérique. A la paix, il présenta au vice-roi du Mexique le projet d'établir entre les deux mers une communication qui était possible en rendant navigable la rivière *in Partido*, dont une bouche verse dans notre Océan, tandis que l'autre se décharge dans la mer du Sud. Le projet fut froidement accueilli : il l'abandonna. De retour en France, il fut fait colonel ; il n'avait pas encore vingt-trois ans. Le désœuvrement dans lequel il se trouva ne tarda pas à lui déplaire ; il partit pour la Hollande en 1785. De retour à Paris, un an après, il fit un voyage en Espagne en 1787. Le gouvernement espagnol avait entrepris un canal qui devait faire communiquer Madrid à la mer ; mais il manquait d'ouvriers et d'argent. De concert avec le comte de Cabarus, Saint-Simon présenta un vaste projet dont un événement vint empêcher l'exécution : c'était la révolution française.

Les révolutions entraînent tout dans leur orbite, et les hommes même les plus forts n'en sont que les glorieux satellites. Pour résister à cette pente universelle il faut une force inouïe que Saint-Simon posséda. Il ne siégea pas à la Constituante, bien que l'héritier du duc de Saint-Simon eût pu trouver beau d'assister à l'holocauste nocturne des droits de la noblesse. Non ; pendant que l'œuvre de destruction s'élaborait au milieu

des tempêtes, ce génie organisateur restait calme, et songeait, je cite ses expressions, à *fonder un grand établissement d'industrie, et une école scientifique de perfectionnement*. Saint-Simon, qui devait mourir dans le dénûment et la pauvreté, rechercha et voulut la fortune comme Voltaire. Ce devait être dans ses mains un noble instrument. Dans ce but il s'associa un Prussien, le comte de Redern, qui annonçait des vues libérales et approuvait ses projets. Ses spéculations réussirent; et, en 1797, il était en mesure de commencer l'établissement d'industrie. Mais son associé, qu'aucune vue théorique n'animait, refusa de poursuivre; et ils se séparèrent après une liquidation qui ne laissa dans les mains de Saint-Simon que 144,000 livres.

Forcé de renoncer à son établissement d'industrie, Saint-Simon se retourna vers la science. Alors il conçut la nécessité d'une nouvelle philosophie générale, et le projet, suivant son admirable expression, de *rendre l'initiative à l'école française*. Pour mener à bien cette vaste entreprise, il voulut commencer par constater la situation de la connaissance humaine. Dans ce but il prit domicile en face de l'École polytechnique, se lia intimement avec plusieurs professeurs de l'école, entre autres avec Monge. Après avoir mis trois ans à reconnaître les connaissances acquises

sur la physique des corps bruts, il s'alla loger près de l'École de médecine, entra en rapport avec les physiologistes et constata leurs idées générales sur la physique des corps organisés. Cela fait, il partit à la paix d'Amiens pour l'Angleterre, d'où il revint avec la certitude qu'elle n'avait sur le chantier aucune idée capitale neuve. Puis il alla à Genève, parcourut une partie de l'Allemagne; et voici ce qu'il dit de ce savant pays : « J'ai rap-
» porté de ce voyage la certitude que la science
» générale était encore dans l'enfance dans ce
» pays, puisqu'elle y est encore fondée sur des
» principes mystiques; mais j'ai conçu de l'espé-
» rance pour les progrès de cette science en
» voyant toute cette grande nation passionnée
» dans cette direction scientifique. »

L'année 1808 trouva Saint-Simon maître de ses idées et prêt à écrire : alors il publia l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e siècle*; œuvre admirable et inconnue (le livre n'a été tiré qu'à cent exemplaires, pour être distribué aux savans), début d'originalité et de génie. Mais, avant d'en parler avec quelque détail, je veux énumérer la suite des travaux de Saint-Simon, et le conduire jusqu'à sa mort. A la fin de 1808 il adressa au bureau des longitudes et à la première classe de l'Institut des lettres où il développait les idées qu'il avait adoptées sur le système astro-

nomique dans son *Introduction* et qu'il abandonna plus tard. Mais à côté de ces hypothèses jaillissait une foule d'idées neuves, de généralités fécondes. Quelque temps après il composa différens mémoires sur l'idée d'une encyclopédie et sur la science de l'homme. En 1810 il publia un aperçu des mémoires relatifs à l'Encyclopédie, sous le titre de *Prospectus d'une nouvelle Encyclopédie*; on y lit une épître dédicatoire à son neveu Victor de Saint-Simon, où éclate un enthousiasme original, inconnu même à Diderot. Ses autres mémoires inédits furent écrits dans le cours de 1813.

Jusqu'ici Saint-Simon n'est pas entré dans la politique; il avait commencé à y tourner dans ses mémoires sur l'homme, mais il l'aborda ouvertement en 1814, après la chute de l'empire, par une brochure intitulée: *De la Réorganisation de la Société européenne*, à laquelle travailla M. Augustin Thierry. Là nous voyons le philosophe concevoir déjà le plan d'une association européenne, mais vouloir l'établir sur les formes du gouvernement parlementaire, car alors il regardait encore la constitution anglaise comme le meilleur mode d'organisation sociale. Des points de vue historiques hardis et neufs distinguent cette brochure de cent et quelques pages, qui se termine par cette phrase citée si souvent par

l'école : « L'âge d'or du genre humain n'est pas » derrière nous ; il est au-devant ; il est dans la » perfection de l'ordre social : nos pères ne l'ont » pas vu, nos enfans y arriveront un jour ; c'est » à nous à leur en frayer la route. » L'année suivante, en 1815, pendant la courte apparition du météore impérial, Saint-Simon fit paraître encore, de concert avec M. Augustin Thierry, une *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de 1815*. Il y reproduisit sa thèse favorite d'une alliance nécessaire avec l'Angleterre ; il y établit que le peuple anglais, par la conformité de nos institutions avec les siennes, par ce rapport de principes, cette communauté d'intérêts entre les hommes, était désormais notre allié naturel. Quelques semaines avant Waterloo, cette prévision philosophique qui semble vouloir se réaliser aujourd'hui ne pouvait être populaire. Il est remarquable que dans cette nouvelle brochure Saint-Simon demandait que l'acte additionnel fût considéré comme provisoire, et que le peuple français donnât à sa Chambre des représentans le pouvoir de se déclarer Assemblée constituante dès qu'elle le jugerait nécessaire.

Que le trône fût occupé par l'ancien élève de l'école de Brienne ou par un des frères de Louis XVI, peu importait à Saint-Simon : sourd aux révolutions passagères, indifférent aux luttes constitu-

tionnelles, il arriva, dans son nouvel ouvrage, *l'Industrie*, qu'il publia en 1817, de concert avec M. Thierry et un autre collaborateur, à caractériser le régime parlementaire et représentatif, et à ne plus le considérer que comme un passage, un gouvernement de transition entre la société féodale et un nouvel ordre de choses que devait amener l'industrie. Dans les lettres contenues au second volume, qu'il adresse à un Américain, quelle appréciation vive et perçante des institutions et des choses ! Et dans la dernière partie, quelle profondeur dans la comparaison de la propriété foncière et de la mobilière, dans l'appréciation de l'organisation judiciaire et de l'influence des légistes ! Là, Saint-Simon, sur le terrain même de Bentham, le laisse bien loin derrière lui. Cette critique fondamentale, qu'il adressait au constitutionnalisme, le conduisit, deux ans après, à présenter dogmatiquement ses idées sur la réorganisation sociale. *L'Organisateur* (1819) présenta à la fois le tableau historique du passé depuis le XI^e siècle, et des inductions systématiques sur l'avenir. Le passé, sur lequel je ne sache pas qu'historien contemporain ait jamais promené un coup-d'œil plus ferme et plus haut, démontre aux yeux de Saint-Simon que l'espèce humaine a toujours tendu de plus en plus à s'organiser pour travailler à sa prospérité par son

action sur la nature, et que les savans, les artistes et les industriels se sont toujours proposé de saisir la direction morale de la société. Donc la société est fondée sur le travail, et doit être dirigée par la capacité scientifique et industrielle. Quel sera le mode d'exécution ? quel sera le lien de transition de l'ancien ordre de choses au nouveau ? Sur ces deux points Saint-Simon est loin d'être aussi dogmatique que sur le principe ; et, s'il émet quelques vues, il déclare que le temps et les circonstances pourront fort bien les modifier. C'est dans *l'Organisateur* que se trouve la parabole célèbre qui le conduisit devant le jury ; il fut acquitté.

Le Politique, pour la rédaction duquel il s'adjoignit plusieurs personnes, et une brochure sur les élections en 1820, occupèrent, après *l'Organisateur*, son infatigable activité. Le *Système industriel* vint, l'année suivante, reproduire avec des développemens plus riches encore l'idée fondamentale de sa théorie politique ; nous y avons trouvé de belles pages sur l'individualisme et la liberté, et les aperceptions les plus lumineuses sur l'histoire, toujours tournées en inductions de l'avenir. En 1822 il publia une brochure, *Des Bourbons et des Stuarts*, où il avertissait la race de Charles X de ne pas s'appuyer sur les courtisans, les nobles, et de se lier intimement à la cause de

tous les non-privilégiés, sous peine d'une irréparable chute. Le *Catéchisme des industriels*, qui parut en 1823 et 1824, mit de plus en plus en saillie le système industriel et politique.

Cependant Saint-Simon n'était pas même écouté de son siècle : le bruit des discussions constitutionnelles couvrait sa voix qui se perdait à travers les luttes de partis. Le dédain, la moquerie, l'oubli et la pauvreté étaient le prix de ses travaux. Il aimait ardemment la gloire et l'humanité : l'humanité lui était sourde, la gloire tardait à venir et ne devait paraître que sur sa tombe ! Oh ! quel sourire affreux doit agiter les lèvres de l'homme de génie quand il porte dans son cœur l'ingratitude de son siècle ! Le combat dut être terrible dans l'âme de Saint-Simon, car il y succomba, et, rejetant la vie avec un invincible dégoût, résolut de se donner la mort. Le coup mortel l'atteignit sans l'anéantir, et comme l'ange de Milton, il se releva

Foudroyé, mais vivant.

Puisque la mort lui échappait, Saint-Simon comprit qu'il avait encore quelque chose à faire, voulut vivre, et à travers le suicide arriva à la religion.

Le *Nouveau Christianisme* parut. Trois mois

auparavant, la publication des *Opinions littéraires philosophiques et industrielles* avait mis en vive lumière les plus importans problèmes de l'organisation sociale ; mais le *Nouveau Christianisme*, quelle idée ! quelle révélation ! Que s'est-il donc passé dans l'âme de cet homme qui a débuté par l'athéisme ? C'est que, arrivé aux dernières angoisses du désespoir et du néant, il s'est réfugié tout-à-coup dans Dieu, et là seulement s'est trouvé à l'aise et à sa place. Quelle sentence accablante il prononce sur le catholicisme en se tournant vers le passé ! comme il le convainc d'impuissance et d'hérésie ! Le protestantisme reçoit aussi sa leçon, et son incapacité pour l'organisation et le culte lui est démontrée. Mais après toute cette irréfutable critique, quelles indications pour l'avenir et la religion ! Je ne crains pas de considérer le *Nouveau Christianisme* comme laissant bien loin derrière lui la *Profession de foi du vicaire savoyard*, élan pathétique d'un déisme qui se cherche et ne sait où s'appuyer, destitué qu'il est de la connaissance profonde de l'homme et de l'histoire.

L'année même où il écrivit le *Nouveau Christianisme*, le 19 mai 1825, Saint-Simon mourut laissant imparfait un autre ouvrage. Depuis qu'il était entré si profondément dans la conception de Dieu et de la religion, il avait contracté un

calme inaltérable, et se montrait plein de sécurité sur l'avenir de sa gloire, de ses idées et de la société. Une heure avant sa mort, maîtrisant la souffrance, ayant auprès de son lit le disciple fidèle qui lui ferma les yeux et deux ou trois amis nouveaux, car les anciens l'avaient abandonné, il les enseignait et les exhortait encore : « Ayez » courage, leur disait-il : la poire est mûre, vous » la cueillerez. La dernière partie de nos travaux, » la partie religieuse, sera méconnue quelque » temps, parce que le catholicisme s'est montré » contraire à la science ; on croira d'abord qu'il » en doit toujours être ainsi de toute religion. » Mais allez toujours, et rappelez-vous qu'il faut » de la passion pour faire de grandes choses. La » poire est mûre ; vous la cueillerez. »

Nous avons conduit Saint-Simon jusqu'à la fin de sa vie ; le voilà mort. Il ne reste plus rien de cette individualité si vive, si puissante, si passionnée, si fougueuse, si singulière et si générale, de ce gentilhomme novateur, de ce génie original qui a donné à l'industrie sa véritable place, en l'associant à la science et en l'appelant hiérarchiquement au gouvernement ; de ce poète, car il fut inventeur, qui fut plus religieux qu'aucun de ses contemporains, car il voulut associer les hommes au nom d'une idée générale, c'est-à-dire de Dieu, et cependant fut calomnié, méconnu,

et battu des verges de l'opinion. Je me trompe, il en reste quelque chose : ses idées ; et les idées d'un homme, voilà son testament véritable, voilà son légitime héritage. Débiles et fausses, elles s'éteignent sur son tombeau ; fécondes et vraies, elles envahissent le monde.

Quand on étudie avec attention les ouvrages de Saint-Simon, on reconnaît clairement qu'ils se partagent en travaux scientifiques, travaux industriels et politiques, et conception religieuse. Nous voulons maintenant, sous ces trois chefs, résumer substantiellement la progression de ses idées générales.

Travaux scientifiques. Tout homme de génie veut ce qu'il doit faire : Voltaire voulut détruire, Saint-Simon organiser. Frappé, comme nous l'avons déjà dit, de la nécessité de rendre l'initiative à l'école française, il constate l'état actuel de la science. Aussi cette première partie de ses travaux est-elle plutôt critique qu'organique, bien que déjà parsemée d'idées puissantes et positives qui se développeront plus tard. Mais quelle critique originale !

Dans son *Introduction aux travaux scientifiques du XIX^e siècle*, qui est écrite, ainsi que ses autres ouvrages, du style le plus vigoureux, le plus neuf, le moins académique, et qui rappelle

la vigueur de Descartes dans le discours *de la Méthode*, on trouve (et c'est en 1808, bien avant l'éclectisme, qui n'a pu et ne saurait être que la philosophie de la restauration) :

Une admirable et longue application du génie de Descartes, que Saint-Simon replace au-dessus de Newton ;

Une critique compétente des beaux travaux de Newton ;

Un jugement excellent sur la philosophie de Locke ;

Condorcet loué et blâmé avec une impartialité supérieure.

A la fin du jugement critique je trouve ces mots :
 « Les circonstances générales dans lesquelles
 » Condorcet s'est trouvé, les circonstances par-
 » ticulières dans lesquelles il s'est placé, lui ont
 » échauffé la tête ; elles ne lui ont pas laissé le
 » loisir de poser tranquillement les faits, d'ob-
 » server leur enchaînement, et de déduire mé-
 » thodiquement les conséquences des principes
 » qu'il a posés. Il n'a pas examiné pendant le
 » cours de son travail la meilleure opinion à
 » adopter ; il a employé toutes ses forces à sou-
 » tenir celle qu'il avait émise ; et sa belle concep-
 » tion, *récapituler la marche de l'esprit humain,*
 » *et terminer cette récapitulation par l'exposé de*

» conjectures formées sur la marche qu'il suivra,
» s'est réduite, dans l'exécution, à une diatribe
» contre les rois et contre les prêtres. »

Nous signalerons surtout dans l'*Introduction* une magnifique observation sur la synthèse et l'analyse, qui a été reproduite dans ces derniers temps, mais qui a été écrite pour la première fois dans la philosophie française par Saint-Simon. Il y est démontré que la synthèse et l'analyse sont deux modes d'activité de l'esprit humain aussi nécessaires l'une que l'autre; qu'il faut alternativement généraliser et particulariser; et que l'école, en décrétant que les savans devaient suivre exclusivement la route que Locke et Newton avaient prise, a posé un principe de circonstance en croyant poser un principe général.

L'*Introduction* est toujours dominée par cette pensée, qu'il faut revenir à l'œuvre de Descartes, à *monarchiser la science*, puisque Newton l'a *anarchisée*; à la synthèse, puisqu'on a épuisé l'analyse, et parvenir à une idée générale, nouvelle et génératrice. Ensuite que de vues fortement rationnelles! quelle justice rendue au clergé quand il était savant et vigoureux, à ce *corps de professeurs de théisme*, comme l'appelle Saint-Simon.

Déjà aussi il entrevoyait le principe sur lequel

il devait baser sa politique : le travail. *L'homme doit travailler*, dit-il ; le rentier, le propriétaire qui n'a pas d'état, qui ne dirige pas personnellement les travaux nécessaires pour rendre sa propriété productive, est un être à charge à la société..... Le moraliste doit pousser l'opinion publique à punir le propriétaire oisif, en le privant de toute considération.

L'idée d'une encyclopédie dès 1810, qui devait, au rebours de celle du dernier siècle, édifier et non détruire, n'est pas sans doute une pensée médiocre.

Dans les *Mémoires sur la Science de l'homme* la marche des sciences est lumineusement indiquée, ainsi que le besoin d'une philosophie et d'une science générales positives ; d'où doit découler une réorganisation sociale qui ne peut jamais être que l'application du système des idées : car Saint-Simon pensait, avec Platon et Spinoza, que les faits reçoivent leur loi de la pensée de l'homme.

Travaux industriels et politiques. Du besoin de réorganiser la science, le philosophe passe à la réorganisation de la société et arrive aux résultats suivans :

Le régime parlementaire et constitutionnel, que plusieurs publicistes ont considéré comme la dernière merveille de l'esprit humain, n'est qu'un

régime transitoire entre la féodalité, sur les débris et dans les liens de laquelle nous vivons encore, et un ordre de choses nouveau.

Le fondement de la politique sociale est le travail.

Or les travailleurs industriels sont les descendants directs des esclaves, des serfs et des affranchis; à mesure que la civilisation a marché, ils ont avancé avec elle, et l'importance de l'organisation militaire a déchu en proportion.

Les travailleurs sont donc appelés à s'emparer de la direction matérielle de la société.

La propriété foncière [doit alors se régler et se transformer sur le monde de la propriété mobilière.

L'idée de la production et du respect de la production remplacera l'idée de la propriété foncière et du respect qu'on a pour elle.

La direction de la société appartiendra donc à la capacité scientifique, artiste et industrielle, qui perfectionnera incessamment, et dans une égale mesure, la théorie et la pratique. Saint-Simon ne reconnaissait pas encore la capacité religieuse.

Conception religieuse.

Le monde vit et repose sur la foi en Dieu.

Le christianisme est fondé sur ce principe su-

blime : « *Les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres.* »

Donc, suivant le christianisme, les hommes doivent se proposer pour but de tous leurs travaux et leurs actions d'améliorer le plus promptement et le plus complètement possible l'existence morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Donc le catholicisme, qui a abandonné la cause de l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, pour se ranger depuis le xv^e siècle du côté des rois et de l'aristocratie, est hérétique.

Donc le protestantisme, qui a voulu ramener l'Eglise aux imperfections de sa naissance, qui lui a enlevé son caractère d'unité, et demeure impuissant pour gouverner, organiser, et se développer en gouvernement et en culte, est hérétique.

Donc il y a nécessité d'une nouvelle organisation sociale qui déduira les institutions temporelles et les institutions spirituelles du principe que tous les hommes sont frères, et les dirigera vers le but du perfectionnement moral, intellectuel et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Donc il y a nécessité d'une transformation du christianisme, d'un christianisme nouveau, d'une religion nouvelle.

Telle fut la progression biographique des idées de Saint-Simon, science, industrie, religion. Son école a dit après lui, dans un ordre synthétique, religion, science, industrie, amour, intelligence et force.

Mais c'est assez pour aujourd'hui : nous avons dit quel fut Saint-Simon, sa vie et ses idées, et nous avons reconnu clairement en lui un génie du premier ordre. Voilà le résultat de cet article.

DIE ETRUSKER, VON KARL OTFRIED MULLER, etc.—*Les Etrusques*; par Ch. OTFRIED MULLER. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences de Berlin, 2 v. in-8°; Breslau, 1828.

La philologie devient de jour en jour plus nécessaire et plus utile à l'histoire; elle restaure surtout l'antiquité, dévoile les temps primitifs, et seule peut nous donner l'intelligence de ce que le cours des siècles emporte si loin de nous. Sans elle et ses opiniâtres recherches, il ne faut pas espérer de connaître véritablement ce que firent et pensèrent les peuples et les hommes de l'antiquité, le sens de leurs pratiques, la tournure de leurs idées, l'esprit de leur religion et de leur droit. Et les études philologiques ont cet avantage, qu'elles se prêtent facilement aux différentes dispositions de ceux qui s'y livrent. Les esprits qui aiment surtout l'examen des détails, qui se plaisent uniquement à l'investigation curieuse de ce que les particularités, les fragmens et les mots d'une langue ont de plus subtil et de plus délié, méritent réellement de la science,

historique, en déposant dans de simples monographies leurs recherches et leurs conjectures avec cette naïveté qui est le caractère de la véritable érudition. Mais si à la sagacité qui devine, retrouve et restaure les mots, le philologue réunit cette étendue d'esprit qui comprend les choses, alors il se servira lui-même des matériaux et des richesses qu'il aura recueillis, et se fera historien. Ainsi les Niebuhr, les Creuzer et les Otfried Müller offrent de nos jours l'heureuse union de la philologie et de l'histoire.

M. Niebuhr a véritablement restauré l'histoire de l'Italie primitive : il a retrouvé ces peuplades dont les destinées viennent se mêler à la fortune de Rome. Les origines et les migrations de ces peuples, leur caractère, leur génie, leurs prospérités, leurs éclipses, leurs luttes avec Rome, leurs défaites, leur ruine, tout cela revit dans de savantes conjectures, où la sagacité historique est poussée si loin qu'elle ressemble à une imagination puissante, et s'élève parfois à des créations de poète. Les Ænotres et les Pélasges, les Opiques, les Sabelli, les Etrusques, les Ombriens passent devant vos yeux, et vous intéressent tant par eux-mêmes que comme précurseurs des Romains ; car ici la vérité historique concourt heureusement avec l'art. Si M. Niebuhr a passé de laborieux momens pour nous faire connaître les légendes,

les mythes et les traditions de ces peuples en les soumettant à la plus ingénieuse critique, que le célèbre historien en soit récompensé par la curiosité pleine d'émotion qu'il inspire au lecteur ; on aime ces races retirées de la nuit des temps, et puis on attend les Romains, peuple historique s'il en fut, destiné à envelopper dans son sein, les unes après les autres, toutes les peuplades italiques, en attendant qu'il envahisse le monde. On sent qu'avant d'élever l'édifice, M. Niebuhr a voulu construire comme les propylées de l'histoire romaine *.

De tous les peuples de l'ancienne Italie, les Etrusques sans contredit sont le plus important et le plus curieux. Nation forte, douée d'un caractère et d'une langue originale, pères en grande partie de la civilisation romaine, les Etrusques semblent destinés dans l'histoire à former le lien entre l'Orient et l'Occident ; par leur sacerdoce on les dirait tout à la théocratie ; là, comme en Orient, la connaissance du ciel est nécessaire aux

* Il serait injuste de ne pas reconnaître que M. Micali, dans son *Histoire de l'Italie avant la domination des Romains*, a éclairci quelques points importants de l'histoire de l'Italie primitive et des peuples qui ne succombèrent sous les armes romaines qu'après une longue résistance. Mais on doit regretter qu'à force de patriotisme il ait souvent compromis sa critique. M. Niebuhr, si sévère pour l'ouvrage même, signale le mérite et le prix de l'atlas. Première et deuxième édit., pag. 138.

affaires *, et les hommes se mènent par l'interprétation des signes, des phénomènes et des astres. Mais par le patriciat l'activité du citoyen commence, et l'indépendance des droits politiques s'annonce. La Toscane antique fut donc le théâtre d'une des époques les plus instructives de l'histoire.

M. Nieburh caractérise à grands traits les Étrusques dans son livre. Il les montre connus des Grecs comme maîtres de la mer Tyrrhénienne, au temps de la guerre des Perses ; habitant l'Étrurie proprement dite, et les pays voisins du Pô à l'époque de leur grandeur ; jouant un rôle important dans l'histoire romaine depuis les rois jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois ; au plus haut point de splendeur à la fin du III^e siècle ; perdant la Campanie dans le IV^e, ainsi que tout le pays depuis les Apennins, Veïes et Capenne ; s'épuisant pendant le V^e dans de molles résistances contre Rome. « Enfin, au » temps de Sylla, l'antique nation étrusque périt » avec ses sciences et sa littérature ; les nobles » qu'y avait conduits la lutte tombèrent sous le » glaive. Dans les cités les plus considérables, on » établit des colonies militaires, et la langue la-

* Creuzer, *Religions de l'antiquité*, traduction de M. Guigniaut, tom. II, première partie, page 479, 480 et *passim*.

» tine régna seule. La plus grande partie de la
 » nation perdit toute propriété foncière, et lan-
 » gait dans la pauvreté sous des maîtres étran-
 » gers, qui s'appliquaient dans leur tyrannie à
 » effacer la trace des souvenirs nationaux et à
 » tout rendre romain *. » Mais les ruines des
 villes étrusques, l'originalité de leurs arts et de
 leurs monumens, le charme qui s'attache au mys-
 tère de leur langue demeurée une énigme pour
 nous, tout cela a tourné vers les Étrusques l'in-
 térêt et la curiosité des modernes; et, selon la
 spirituelle remarque de M. Niebuhr, ils sont sans
 comparaison plus célèbres aujourd'hui et en meil-
 leur renom qu'au temps de Tite-Live. L'historien
 de Rome ne les quitte pas sans parler de leur re-
 ligion et de leurs arts.

Un autre philologue, professeur à l'uni-
 versité de Goettingue, célèbre par d'admira-
 bles travaux sur l'antiquité grecque, entre au-
 tres sur les Doriens **, a entrepris, touchant les
 Étrusques, le même travail que pour la race do-
 rique. C'est la même pensée historique, à peu
 près les mêmes divisions. M. Otfried Müller a
 voulu, pour ainsi dire, écrire la biographie des
 Étrusques dans l'histoire, comme il avait tracé

* Niebuhr, deuxième édition, tom. I, pag. 11 et 12.

** Die Dorier. 2 vol. Breslau, 1824.

celle des Doriens. Dans une introduction, il recueille ce que l'on peut savoir de l'histoire extérieure des Étrusques; puis il divise sa vaste monographie en quatre livres : dans le premier, il traite de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; dans le second, de la vie sociale et domestique; dans le troisième, de leur religion et de leur divination; dans le quatrième enfin, de l'art et de la science chez les Étrusques. C'est ainsi que, venant après Dempster * et Lanzi **, M. Otfried Müller traite spécialement un sujet qui n'est qu'un épisode pour M. Creuzer dans sa *Symbolique*, ainsi que pour M. Niebuhr dans son *Histoire de Rome*.

Quel fut précisément l'état politique des Etrusques, voilà, il faut en convenir, ce qui nous a préoccupés surtout dans nos études de jurisprudence historique, et ce que nous avons principalement cherché dans l'ouvrage de M. Otfried. Ainsi, les rapports de la religion avec le droit, la nature et l'originalité de cette aristocratie sacerdotale, la condition politique de la nation, voilà ce que nous nous attacherons à recueillir du livre et de l'érudition du célèbre professeur de Goettingue.

Les sources de l'histoire des Etrusques sont

* *Etruria regalis*. 1723, Florence.

** *Saggio di lingua etrusca, et di altre antiche Italia, per servire alla storia de' populi, delle lingue et delle arti*. Rome, 1789.

nationales, romaines ou grecques. Quant aux livres même de cette antique nation, soit ceux qui contenaient les mystères et les doctrines de la divination, *etrusca disciplina*, soit les annales historiques proprement dites dont parle Varron, qui doivent avoir été composées dans le sixième siècle de l'ère romaine*, et n'étaient peut-être pas restées pures de tout mélange de traditions grecques, tous sont perdus pour nous. L'empereur Claude, dans son histoire en vingt livres des Tyrrhéniens qu'il avait écrite en grec, les avait pris pour base de son récit, ainsi que le prouve le premier fragment de son discours sur le droit de cité des Gaulois**. Les Grecs commencèrent à connaître l'Etrurie quand leur poésie épique brillait encore, et leur principale affaire fut d'envelopper les Etrusques dans le cercle de leurs traditions et de leurs mythes; ce qui nous reste de

* M. Niebuhr fait remonter au IV^e siècle cette composition des histoires.

** Gruter, *Inscript.*, page 502. M. Niebuhr, dans son *Histoire romaine*, argumente aussi de ce passage en le citant en partie. Tom. I, pag. 393, deuxième édit. *Servius Tullius, si nostros sequimur, captiva natus Oeresia; si Tuscos, Cœli quondam Vivennæ sodalis fidelissimus, omnisque ejus casus comes: postquam varia fortuna exactus cum omnibus reliquiis Cœliani exercitus Etruria excessit, montem Cœlium occupavit; et à duce suo Cœlio ita appellitatus (scr. appellitavit), mutatoque nomine, nam tusce Mastarna ei nomen erat, ita appellatus est ut dixi, et regnum summa cum reipublicæ utilitate obtinuit.*

toutes les sources grecques se trouve surtout dans Diodore, Strabon, Denys d'Halicarnasse, Athénée et Pollux le lexicographe. Pour les Romains, en ce qui regarde l'histoire primitive des peuples, ils sont presque toujours sous le charme et l'influence des traditions grecques : comme ils les avaient adoptées pour eux-mêmes, ils firent de même pour leurs voisins, spécialement pour les Etrusques. Aucun de leurs vieux historiens n'échappa à cette tournure des esprits à Rome, pas même Caton si savant dans les origines italiques. Toutefois, on ne saurait méconnaître que des écrivains comme Caton, Cincius et Varron, durent consulter les monumens de l'Etrurie, soit directement, soit par des intermédiaires; car Varron lui-même n'entendait pas l'étrusque.

C'est une curiosité bien naturelle qui nous pousse, en abordant l'histoire d'un peuple, à nous informer de ses origines, de sa souche, de la place qu'il occupe dans la grande famille des races et des nations humaines. Mais ici il est malaisé de satisfaire ce désir. Les fables et l'érudition se sont si souvent disputé le berceau des Etrusques par les traditions et les hypothèses les plus contraires, qu'il est presque impossible d'assigner avec quelque certitude le point d'où est parti ce peuple original. Tour à tour les Chananéens, les Phéniciens, les Celtes, les Pélasges et les Grecs ont été

présentés par les savans italiens et français comme les auteurs des Etrusques *. Nous n'exposerons pas sur ce point les excursions de M. Otfried Müller, qui d'ailleurs s'attache à constater surtout l'originalité de la langue et des mœurs des Etrusques : aussi commence-t-il par des études de linguistique sur l'idiome des peuples italiques, en particulier sur celui des Σικελοί, qui, suivant une tradition fort accréditée dans l'antiquité, vinrent d'Italie dans l'île à laquelle ils donnèrent leur nom, sur le latin, sur l'osque, sur la langue ombrique, et finit par conclure, avec Denys d'Halicarnasse, que les Etrusques ne ressemblent à aucun autre peuple d'Italie pour leur langue, leurs mœurs et leurs institutions.

Le véritable nom de ce peuple est Πασεναί. Les Latins et les Ombriens l'appelaient *Tusci* ; les Grecs ne le connaissaient que sous le nom de Tyrrhéniens. M. Otfried Müller examine comment ils étendirent leur domination sur l'Étrurie, leurs rapports et leurs guerres avec les peuples voisins, comment ils détruisirent trois cents villes aux Ombriens, leurs luttes avec les Liguriens, leurs avantages sur Rome qu'ils eurent un moment en leur puissance **, et enfin leurs vic-

* Voyez aussi M. Creuzer, traduit par M. Guigniaut, tom. 2, première part., page 296.

** Voyez Niebuhr, tom. 1, 2^e édit. *La guerre de Porsenna*, p. 565.

toires successives et le triomphe définitif des Romains, qui, par l'établissement des colonies militaires, ruinèrent les villes et les habitans, si bien que Properce eut raison d'écrire à la louange d'Auguste :

Eversosque focos antiquæ gentis etruscæ *.

On ne sait rien de bien clair et de certain sur leur domination dans la haute Italie. Ils y jetèrent un éclat vif, mais court **. Ils envoyèrent aussi des colonies dans la Campanie et dans les îles. Hors de l'Italie, nous ignorons si, parmi les peuples qui les touchèrent en quelque chose, ils eurent affaire aux Phéniciens; au reste, dans leur civilisation, on ne saisit aucune trace de ce peuple oriental. Mais les Carthaginois furent un temps leurs ennemis; les deux peuples combattirent pour la possession de la Sardaigne, puis se réunirent contre un ennemi commun, les Phocéens, et paraissent depuis avoir vécu en bonne intelligence; de façon que, par une sorte de convention tacite, la Sardaigne resta à Carthage, et la Corse aux Étrusques. L'opulente et puissante Corinthe fut aussi bien connue des Toscans, et dut avoir

* Liv. II, élégie 1.

** Voyez *Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry, tom. I, pag. 51, etc.

avec Tarquinii des rapports de commerce ; la tradition sur Démarate en est la preuve.

La nature et la fertilité du terroir de Toscane, ses produits, le parti qu'on en tirait pour l'usage de la vie, le négoce et le commerce des Étrusques, leur monnaie, leur richesse pécuniaire occupent le premier livre de la monographie de M. Otfried Müller. Nous arrivons sur-le-champ au second livre, où il traite de la vie politique et domestique.

Il est difficile de connaître nettement l'intérieur de l'état et de la famille dans l'antique Étrurie. Les livres religieux et rituels de la nation (*rituales Etruscorum libri*) sont perdus ; ils contenaient, suivant Festus *, les rites et les usages suivant lesquels on fondait les villes, on consacrait les autels et les temples, ce qui faisait la sainteté des murs, la solennité de la porte ; comment se divisaient les tribus, les curies, les centuries ; comment se formaient et s'organisaient les armées, et les autres choses de ce genre, qui touchaient à la paix et à la guerre. Nous n'avons

* Nous avons sous les yeux l'édition Dacier. Voyez page 450. *Rituales nominantur Etruscorum libri in quibus perscriptum est, quo ritu condantur urbes, aræ, ædes sacrentur, qua sanctitate muri, quo jure portæ, quo modo tribus, curiæ, centuriæ, distribuuntur, exercitus constituentur, ordinentur, cæteraque ejusmodi ad bellum, ad pacem pertinentia.*

que quelques renseignemens fournis par les Grecs et les Romains, qui ne s'arrêtent souvent qu'aux rapports les plus extérieurs. Les Romains, dans les récits qu'ils font de leurs guerres, parlent souvent de la fédération générale des douze villes étrusques. M. Otfried Müller, après une discussion qu'il faut comparer avec celle de M. Niebuhr*, au lieu des douze villes dont on parle partout, croit pouvoir en compter dix-sept, savoir : Cortone, Peruse, Arretium, Volsinii, Tarquinii, Clusium, Volaterra, Rusellæ, Vetulonium, Pise, Fesule, Veies, Cere, Falere, Aurinia ou Celerina, Volci et Salpinum. Quoi qu'il en soit, dans cette confédération, qui n'est pas sans analogie avec celles des villes grecques, surtout dans l'Asie-Mineure, les différens états gardaient leur indépendance; Tarquinii a pu dominer un instant dans le second siècle de Rome; mais Volsinii et Clusium secouèrent vivement la suprématie de cette ville rivale, qu'ils finirent par renverser. Le lien politique qui unissait ces différentes cités était fort léger; la grande affaire, c'étaient les solennités religieuses. Le peuple toscan se rassemblait tous les ans au printemps, auprès du temple

* Tom. I, pag. 119-124. — Dempster et Cluvier, cités par M. Otfried, ne comptent aussi que douze villes, comme M. Niebuhr, mais les noms sont différens.

de Voltumna ; les villes éalisaient un grand-prêtre pour toute la fédération ; les sacrifices se terminaient par des jeux : comme en Grèce et en Orient, il y avait des marchés pendant ces fêtes nationales. Les réunions étaient annuelles ; cependant, dans les circonstances urgentes, quelques villes prenaient l'initiative pour convoquer sur-le-champ une assemblée générale. Les réunions solennelles se composaient incontestablement du peuple entier ; mais l'aristocratie seule y délibérait sur ses affaires ; aussi ces assemblées sont-elles souvent nommées par Tite-Live, *principum concilia*. Ici, M. Otfried Müller se trouve, sans le dire, en dissentiment complet avec M. Niebuhr, car ce dernier ne peut consentir à reconnaître chez les Étrusques des assemblées nationales ; il pense que c'étaient les *principes* seuls qui non-seulement délibéraient sur les affaires, mais même se réunissaient, et que les conférences d'une aristocratie sacerdotale et guerrière n'ont aucune analogie avec les assemblées des Latins et des Samnites *. Nous inclinons à cette dernière opinion, qui nous semble plus conforme à l'esprit des institutions étrusques. Les formes de la fédération semblent avoir survécu quelque temps à la prospérité nationale ; et, sous la domination romaine, on en

* Tom. I, pag. 124.

rencontre encore quelques traces toujours sous les auspices de la religion.

C'est grand dommage, pour la connaissance intime de l'histoire de Rome, que nous sachions si peu de choses sur les rapports politiques et civils des peuples de l'Italie, surtout des Etrusques. L'Étrurie dut avoir, comme Rome, des colonies et des municipes, qui se rattachaient aux cités souveraines de la fédération. Toute ville qui s'administrait elle-même avait à sa tête une aristocratie, que les Romains désignaient ordinairement par le nom de *principes*. C'étaient eux qui seuls avaient la conduite des affaires; ils formaient une noblesse de race dont chaque membre s'appelait *lucumo*. Les Romains firent à tort de *lucumo* un nom propre; Denys d'Halicarnasse tomba dans la même erreur. *Lucumo* était la désignation générale des nobles étrusques. Ainsi le savant Varron nous dit que Romulus demanda secours aux Lucumons, c'est-à-dire aux Etrusques.

Les familles nobles pouvaient seules prétendre aux grandes dignités, surtout à la dignité royale, qui probablement n'était pas héréditaire, et dont l'exercice devait se trouver fort restreint par la surveillance jalouse de l'aristocratie dont en réalité les rois étrusques n'étaient que les

chefs*. Néanmoins cette dignité royale, restreinte par les *sublimes viri* et par le sénat, était en honneur en Étrurie; les écrivains romains en parlent souvent. Denys d'Halicarnasse pense que les insignes des magistrats romains furent empruntés des rois étrusques; on sait que le *lars Porsenna* est appelé par les historiens roi de Clusium, quelquefois aussi roi de l'Étrurie entière; on peut présumer qu'il commandait l'armée générale de la fédération.

L'aristocratie étrusque aimait la pompe et la magnificence dans les insignes et le costume; différente en cela des Grecs, et surtout des rois de Lacédémone. Rome l'a imitée. Les licteurs, les *apparitores*, la chaire curule d'ivoire, la toge prétexte, la pompe du triomphe, le diadème d'or (*etrusca corona*), et d'autres insignes furent empruntés à l'Étrurie par les Romains, qui portaient dans l'imitation une persévérance originale. Mais, dans la pensée des peuples italiques, cette magnificence extérieure avait quelque chose de symbolique et rapprochait les hommes des dieux :

* Il y a donc peu de vérité dans ces vers de Voltaire :

Esclaves de leurs rois, et même de leurs prêtres,
Les Toscans semblent nés pour servir sous des maîtres,
Et, de leur chaîne antique adoreurs heureux,
Voudraient que l'univers fût esclave comme eux.

(BRUTUS.)

ainsi, ils revêtaient le général victorieux du costume de *Jupiter optimus maximus*; c'est dans le même esprit que le triomphateur se frottait le visage et le corps de minium; de cette façon, il ressemblait à l'image de Jupiter, qu'on adorait au Capitole*. Il est sensible que l'aristocratie étrusque se liait intimement au sacerdoce; les magistrats dûrent avoir l'*imperium* que nous trouvons chez les Romains, et qui resta étranger à la plupart des magistratures grecques. Le sénat était composé de Lucumons. Qu'il y eût un peuple libre, bien que soumis à cette aristocratie, mais sans servitude personnelle, nul doute; mais nous ignorons la nature et le nombre de ses droits. On peut conjecturer que les habitans de l'Étrurie se partageaient en plusieurs classes, comme cela se vit en Grèce et dans les établissemens grecs de l'Italie; ainsi, à Rome, le peuple romain se divisait, comme l'a nettement établi M. Niebuhr, en patriciens, cliens et plébéiens. A Rome encore, le client et le patron infidèles à leurs engagemens réciproques étaient voués aux dieux infernaux; cette idée religieuse et politique dut être empruntée de l'Étrurie. Denys raconte que, dans

* Pline, cité par M. Otfried Müller : *Enumerat auctores Verrius quibus credere sit necesse Jovis ipsius simulacri faciem diebus festis minio illini solitum, triumphantumque corpora. Sic Camillum triumphasse, etc.*

l'année 274 de Rome, l'aristocratie étrusque, pour soutenir la guerre de Véies, rassembla, comme ses serfs, *πενέστας*, et en forma une armée considérable. On peut se représenter les nobles comme de grands propriétaires fonciers qui armaient leurs paysans. A coup sûr il y eut contre cette aristocratie des émotions populaires, car les factions des villes grecques ne restèrent pas étrangères à l'Italie.

Ici, M. Otfried Müller voudrait tirer de l'antique constitution romaine quelques inductions pour les institutions de l'Étrurie. Il ne doute pas qu'il n'y eût chez le peuple étrusque une division parallèle aux trois tribus primitives des Romains, *Ramnenses*, *Titienses*, *Luceres*, ou la même organisation de curies, et croit pouvoir établir que Rome dès son berceau l'avait empruntée à l'Etrurie. Les innovations successivement tentées dans la constitution romaine, notamment par Servius Tullus, paraissent aussi à M. Otfried Müller avoir dû se reproduire chez les Étrusques.

Nous ignorons entièrement quels étaient les rapports civils, le droit privé et l'administration de la justice de ce peuple *. Ici encore, M. Otfried

* M. Micali (chap. 21, du *Gouvernement et des Lois civiles des anciens Italiens*) reconnaît que, par la perte des livres d'Aristote et de Théophraste, il est impossible de savoir quelque chose de positif sur le gouvernement civil des Toscans. Il cite, comme M. Ot-

Müller pense que le droit romain peut fournir des analogies exactes. Seulement il est constant que la femme jouissait dans la famille d'une considération véritable; le nom de la mère se trouve aussi souvent que celui du père dans les inscriptions sépulcrales : ajoutez que les femmes nobles étaient admises à la connaissance de la divination ; on sait les prophéties de Tanaquil. L'aîné de la famille avait probablement des privilèges; il en était le prince, et la représentait dans le sénat : on peut croire que le nom de *lar* ou *lars* lui était affecté, et que le mot *aruns* désignait au contraire les fils plus jeunes des familles patriciennes.

La religion domine la civilisation étrusque : elle y était une science et un art, et se liait intimement à la pratique des affaires publiques et privées. Entre les mains d'une aristocratie sacerdotale, où se perpétuaient des traditions à la fois théologiques et scientifiques*, la divination prit chez les Etrusques un empire et un essor qui ne se retrouvent dans l'histoire d'aucun peuple. Rome leur emprunta toute la discipline de sa religion,

fried Müller, ce passage d'Héraclide de Pont : ὅταν δέ τις ὀφείλων χρέος ἢ μὴ ἀποδιδῶ, παρακολουθεῖσιν οἱ παῖδες ἔχοντες κενὸν θυλάκιον εἰς δυσωπίαν : Quand un débiteur n'acquittait pas sa dette, il était suivi d'une foule d'enfans qui agitaient une bourse vide pour lui faire honte.

* Voyez M. Creuzer, tom. II, première partie, page 404.

et il y eut entre elle et l'Etrurie un véritable commerce de pratiques et de recettes religieuses. Nous ne suivons pas M. Otfried Müller dans son exposition de la divination et de la religion des Etrusques qu'il est curieux de comparer avec M. Creuzer.

Nous signalerons seulement ce fait important pour le droit romain, c'est que la discipline augurale de Rome se distinguait en plusieurs points de celle de l'Etrurie. Romulus, qui le premier prit les auspices, avait été élevé à Gabie suivant la tradition; et, dans la pensée des Romains, les auspices, qui jouent un si grand rôle dans le droit public et privé, avaient une origine latine et non pas étrusque. Toutefois, M. Otfried Müller remarque que Gabie, où la tradition veut que Romulus ait passé sa jeunesse, n'était pas étranger à la civilisation étrusque; et sans nier les intermédiaires et les différences, il considère toujours l'Etrurie comme l'école des superstitions savantes de Rome.

Résumons rapidement les traits principaux de la civilisation politique des Etrusques.

Une confédération de douze ou dix-sept villes indépendantes ayant sous leur domination des villes inférieures;

Une constitution aristocratique;

Un sénat;

Une aristocratie sacerdotale que l'opinion des peuples croit en commerce avec les dieux dont elle les rapproche beaucoup ;

Un amas de superstitions et de disciplines religieuses, qui se confond avec le droit public et presque toujours le constitue ;

Un peuple soumis, libre de sa personne, mais vivant dans les liens d'une sorte de hiérarchie féodale.

Nous ne savons rien de positif sur le droit civil, sur l'administration de la justice.

Quelle que soit l'origine des Etrusques, l'originalité de leur civilisation est incontestable ; mais comme ils n'avaient pas l'esprit exclusif de l'Égypte, ils reçurent de plusieurs peuples, notamment des Grecs, de sensibles influences. L'histoire de l'art le prouve suffisamment.

Eux-mêmes exercèrent sur les Romains un grand empire par leurs institutions. La religion et le patriciat de Rome sont inexplicables sans l'Etrurie.

Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de faire une remarque. M. Niebuhr, dans son chapitre sur les Etrusques, en réfutant une opinion de Denys d'Halicarnasse, demande si l'historien romain, que suivait dans son récit l'écrivain grec, n'a pas reporté sur les institutions de l'Etrurie les idées que lui suggéraient la curie et la commune romaines. On pourrait demander aussi à

M. Otfried Müller si parfois il n'est pas tombé dans le même inconvénient, et n'a pas conclu des Romains aux Etrusques. Lui-même avoue d'ailleurs que tel a été en plusieurs endroits son procédé. Mais n'y a-t-il pas une sorte de pétition de principes à chercher dans les institutions romaines le reflet et la preuve de celles de l'Etrurie, puisque précisément il s'agit de savoir jusqu'à quel point ces deux peuples se ressemblent, et de constater où est l'imitation, où est l'originalité? Au reste, c'était l'inévitable écueil du sujet; car la perte des histoires originales, l'ignorance où l'on est de la langue étrusque, condamnent l'historien et le philologue à ne connaître l'Etrurie qu'à travers la littérature grecque et romaine. Il n'est donc pas étonnant si la monographie de M. Otfried Müller sur les Etrusques est loin d'être aussi féconde en résultats que ses admirables recherches sur les Doriens, dont l'étude est si utile pour la connaissance véritable de tout ce qui en Grèce n'est pas athénien, et particulièrement de la constitution de Lacédémone.

NIEBUHR.

1.

MACHIAVEL, à la fin du xv^e siècle, en commentant en politique et en homme d'Etat les *Décades* de Tite-Live, commença pour l'Europe l'étude sérieuse de l'antiquité romaine. Au xvi^e siècle, Paul Manuce et Sigonius la continuèrent en profonds érudits. Ce dernier surtout, par ses trois ouvrages, *De antiquo jure Italix*, *De antiquo jure provinciarum*, *De judiciis*, fut d'un puissant secours aux historiens et aux jurisconsultes. Gravina, à la fin du xvii^e siècle et au commencement du xviii^e, résuma les recherches de Paul Manuce et de Sigonius avec éclat. Puis vint Vico, qui se fit comme le prophète de l'histoire conjecturale. L'I-

talie continua pendant le xviii^e siècle l'exploration de l'antiquité romaine ; nous citerons entre autres Duni (*Origine e progressi del cittadino e del governo civile di Roma*, 1763-1764), qu'un Allemand, M. Eisendecker, vient tout récemment (1829) de remettre en lumière. De nos jours, M. Micali a, dans son *Histoire de l'Italie avant la domination des Romains*, éclairci plusieurs points importans ; on doit regretter seulement qu'à force de patriotisme il compromette souvent son érudition.

En France, où avaient brillé au xvi^e siècle Cujas et Brisson, Saint-Evremond fit du bel esprit sur les Romains ; Bossuet et Montesquieu en parlèrent admirablement. Ce dernier surtout, au milieu de plusieurs erreurs, que la critique peut signaler aujourd'hui, prodigua ces aperçus vifs et prompts qui lui sont familiers et jettent la lumière sur la face des choses. Cependant l'Académie des inscriptions, M. de Pouilly, Fréret, Salier, traitèrent des points spéciaux dans de savantes monographies. L'ingénieux Beaufort, après avoir satisfait son scepticisme sur les premiers siècles de Rome, fit, dans sa *République romaine*, ou *Plan général de l'ancien gouvernement de Rome*, un ouvrage qui sera toujours nécessaire à l'étude des institutions romaines. Le savant président de Brosses, par son audacieuse restitution de l'*Histoire de la*

république romaine dans le cours du VII^e siècle par Salluste, fit briller l'érudition française dans le champ de l'histoire conjecturale. Au commencement de ce siècle, Levesque, membre de l'Institut, renouvela, dans son *Histoire critique de la république romaine*, le scepticisme de Pouilly et de Beaufort; mais sa critique est tout-à-fait arbitraire, et malgré quelques aperçus qui ne sont pas sans valeur, il est tout-à-fait inférieur à ses devanciers.

L'Angleterre a sur l'histoire romaine deux auteurs capitaux, Fergusson et Gibbon. Fergusson, dans son *Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*, offre une narration du plus grand intérêt, surtout pour le dernier siècle de la république. Gibbon commença son grand ouvrage où Fergusson avait fini le sien. Après un coup-d'œil sur la monarchie d'Auguste et ses successeurs immédiats, il expose, à partir du siècle des Antonins, les tristes progrès de la décadence de l'empire romain. On a tout dit sur les mérites et les défauts de ce grand monument; les censures les plus vives ne sauraient compromettre la gloire de Gibbon, car il est de la destinée des choses véritablement grandes et fortes de durer et de survivre aux critiques qui en ont signalé les faiblesses et les misères.

Cependant en Allemagne le grand Heyne avait

ranimé le goût et la connaissance de l'antiquité, et avait lui-même beaucoup écrit sur les antiquités romaines. Plus tard, Voss, qui encouragea la jeunesse de M. Niebuhr, rendit général dans la littérature allemande, par ses traductions d'Homère et de Virgile, le sentiment profond des anciens. Il faut voir, dans la belle préface de M. Niebuhr, comment la philologie prit alors un vaste essor, et se fit le plus puissant soutien de l'histoire.

Jusqu'à M. Niebuhr, l'érudition allemande, tout en cultivant l'antiquité romaine, n'avait rien produit de véritablement original. En 1811, par la première édition de son histoire romaine, l'illustre philologue commença une ère nouvelle. Dans cet ouvrage, qui n'est plus aux yeux de l'auteur qu'un essai de jeunesse, et dont il a conservé à peine dans sa seconde et dans sa troisième édition quelques morceaux isolés, l'Allemagne reconnut unanimement une science profonde et originale, des résultats nouveaux, des conjectures puissantes, une voie nouvelle ouverte, et déjà fortement sillonnée. Néanmoins il s'éleva des contradictions. M. Guillaume de Schlegel fit, en 1816, dans le cinquante-troisième numéro des *Jahrbücher* de Heidelberg, une critique longue et savante de plusieurs points capitaux. M. Wachsmuth, professeur à l'université à Halle, publia

en 1819 un ouvrage intitulé : *Die ältere Geschichte des römischen Staates*, où il s'attacha à combattre M. Niebuhr, en s'en référant assez souvent aux anciennes opinions et à l'autorité de Tite-Live. M. Niebuhr, sans répondre à ses critiques, continua, perfectionna ses travaux ; et, en 1827, il donna une seconde édition de son livre, mais du premier volume seulement, seconde édition qui fut suivie immédiatement d'une troisième, l'auteur ayant jugé nécessaire d'éclaircir et de préciser plusieurs points de vue par des additions et des notes.

Dans les siècles précédens, les savans et les historiens avaient presque toujours déserté l'exploration des origines et des premiers temps de Rome. Ainsi, au xvii^e siècle, Sigonius, dans le premier chapitre de son traité *De jure antiquo civili romano*, annonce qu'il ne cherchera pas à débrouiller ce qu'était le citoyen romain sous les rois et dans les premiers temps de la république, mais qu'il commencera ses recherches à une époque où les dignités devinrent communes entre les patriciens et les plébéiens, notamment après la guerre de Tarente. Dans le siècle dernier, Fergusson passe en quelques pages et avec un scepticisme sans fondement sur les trois cents premières années. M. Niebuhr, au contraire, s'enfonçant dans des voies inconnues à tous ses devanciers,

s'attache à l'étude des premiers élémens de la chose romaine, à l'investigation de ses rudimens primitifs; il aborde de front des difficultés désertées jusqu'à lui : c'est son caractère et son originalité de vouloir donner à ce qui est primitif, inconnu, obscur, de la certitude et de la réalité. Aussi jusqu'à présent a-t-il porté tout son effort sur l'Italie primitive et les quatre premiers siècles de Rome. C'est grâce à ses travaux que la première période de l'histoire romaine a pris enfin une physionomie, reconquis son importance, et présenté des résultats féconds. Ce que n'avaient pas tenté ses devanciers, M. Niebuhr l'a exécuté : manière puissante d'innover, et de trouver la gloire.

Comment a-t-il procédé dans sa laborieuse entreprise ? S'isolant des travaux modernes, ne vivant qu'avec l'antique, de longs séjours à Rome, des conversations vivifiantes avec Savigny, un enthousiasme persévérant et plein de bon sens, un noble cœur, une érudition toujours vive et fraîche, jamais d'emprunt, un instinct historique merveilleux, un œil sachant percer dans ce que les faits ont d'énigmes, de détours et de profondeur, une sagacité qui ne fléchit jamais et qui par sa vivacité ressemble parfois à de l'imagination, voilà comment et avec quoi M. Niebuhr a travaillé. C'est un ancien, ou plutôt il lui a été

donné au XIX^e siècle de sentir mieux parfois l'antiquité et les idées romaines que Tite-Live et Varron ; car il vit dans un temps plus heureux pour l'intelligence de l'histoire que les contemporains d'Auguste : depuis Actium jusqu'à Waterloo, il y a eu des leçons et des enseignemens pour l'historien.

Dans le livre de M. Niebuhr, que de nouveautés heureuses ! Nous signalerons aux historiens et aux jurisconsultes :

- Le tableau de l'Italie primitive ;
- L'appréciation des *gentes* patriciennes et des curies ;
- La commune et les tribus plébéiennes ;
- La constitution de Servius Tullius et le système des centuries ;
- Les *nexi*.

Toutefois il ne faut pas s'imaginer que tous les résultats obtenus par M. Niebuhr soient définitifs ; plusieurs de ses opinions, de ses conjectures, peuvent être l'objet d'une polémique sérieuse. Si M. Niebuhr est entré le premier dans des voies nouvelles, il y a été et sera suivi par des contradicteurs et des émules ; s'il a ouvert la carrière de l'histoire romaine dans ce siècle, il ne la fermera pas ; quelques-uns de ses résultats pourront être attaqués, mais son nom et son monument n'en souffriront pas ; il aura facilité

les progrès qui pourront se faire après lui ; ceux qui le suivront trouveront toujours sa trace, ils y passeront sans l'effacer. La gloire qui résiste le plus au temps est celle de venir le premier en quelque chose, et le nom de M. Niebuhr durera aussi long-temps que la philologie et l'histoire seront en honneur dans notre Europe.

Le traduire n'était pas facile ; M. Niebuhr a un mérite littéraire que nous avons déjà signalé dans une autre occasion ; nous avons relevé ailleurs « cette philologie ingénieuse qui donnait la vie » à ce que l'antiquité avait de plus primitif et de » plus obscur ; ce style à la fois âpre et brillant, » mélange d'abstractions et d'images, et dont la » poétique rudesse semble s'inspirer quelquefois » d'Ennius et de Caton. » Pour reproduire ce caractère et cette couleur, il eût fallu toute la puissance du plus habile et du plus brillant écrivain ; et encore peut-être eût-il échoué : tant M. Niebuhr est indigène et original dans sa façon d'écrire ; tant il est difficile de trouver des équivalens à son archaïsme, qui est laborieux pour les Allemands eux-mêmes. M. de Golbery a pris le parti de renoncer tout-à-fait à la reproduction du caractère littéraire pour s'attacher à une exactitude littérale et minutieuse. Il le déclare lui-même dans sa préface : il ne faut donc pas lui demander un reflet d'artiste, une lutte avec l'ori-

ginal; et pour avoir une idée de M. Niebuhr comme écrivain, il faudra toujours le lire en allemand.

Nous n'avons pas encore eu le temps de comparer la traduction avec le texte sous le rapport de l'exactitude, mais tout nous dispose à en bien augurer; car M. de Golbery, qui lui-même a une connaissance profonde de la langue allemande, a eu l'avantage de soumettre à M. Niebuhr les épreuves de sa traduction, et de se conformer aux corrections indiquées par l'illustre historien. Peut-être, en donnant à la France la traduction d'un ouvrage aussi capital, eût-il été nécessaire de définir nettement l'état de l'érudition européenne et allemande sur les antiquités romaines, de faire connaître aux lecteurs français les dissentimens qu'ont soulevés en Allemagne plusieurs opinions du bel ouvrage de M. Niebuhr, ce qui eût été facile par une introduction et des notes. Quoi qu'il en soit, M. de Golbery, déjà connu par d'estimables travaux, a bien mérité du public, des philologues, des historiens et des jurisconsultes, en traduisant un ouvrage monumental pour l'archéologie, l'histoire de Rome et du droit romain*.

* M. de Golbery continue en ce moment sa traduction, et nous rend le service de populariser l'œuvre de Niebuhr.

2.

Ne serait-il pas temps de reporter un peu sur l'antiquité l'attention et la faveur que nous avons prêtées presque exclusivement au moyen âge et aux temps modernes ? Il y a quinze ans, Millot et Anquetil étaient nos historiens classiques, et nous savions l'histoire comme les cadets de l'École-Militaire avant la révolution. Aujourd'hui, les problèmes les plus difficiles de la science historique, les établissemens et les lois barbares, les origines des races, leurs aventures, leurs catastrophes, la féodalité, la chevalerie, les époques les plus importantes de l'histoire moderne, la révolution d'Angleterre, la révolution française, tous ces tableaux si divers et si curieux ont passé sous nos yeux, vifs, colorés, saillans, grâce à un

heureux mélange d'érudition, d'intelligence et d'imagination. Aussi nous avons bien maintenant le sentiment de nos temps modernes ; sur ce point nos études ont été renouvelées avec bonheur et seront fécondes.

L'antiquité attend parmi nous la même fortune. Il nous faut sortir des traditions recueillies par la bonhomie de Rollin, des fausses et brillantes peintures de l'abbé Barthélemy, dont l'instruction était sincère, mais qui sentait l'antiquité en contemporain de Marmontel ; il nous faut retrouver le goût et l'intelligence de l'antique. Nous le pouvons ; car plus nous en sommes loin, mieux nous sommes placés sur les hauteurs de notre civilisation pour distinguer cette antiquité dans ses proportions natives et réelles. A dix-neuf siècles de distance, après l'histoire contemporaine que nos pères et nous avons faite, n'avons-nous pas recueilli de ce spectacle, où nous avons tant appris et souffert, je ne sais quelle liberté d'esprit, quelle souplesse de jugement, inconnus avant nous, une sorte de divination critique ?

Déjà quelques symptômes réels trahissent un retour au culte de l'antiquité. Un homme, qui réunit l'éclat à la profondeur et l'imagination aux qualités abstraites de l'esprit, a reproduit pour nous le génie de Platon ; il nous a rendu cette

philosophie dont la pensée est idéale et le dialogue comique, cette métaphysique, qui s'arme du dithyrambe, s'élève aux idées par les images, par l'ode à l'ontologie. Depuis quelques semaines, qui n'a pas lu avidement Aristophane, que vient de nous traduire un professeur distingué ? qui ne s'est pas enchanté de ce mélange de fantastique et de réel ? qui n'est pas resté longues heures attaché à ce tableau où comparaissent sous le costume grec toutes les idées, toutes les opinions, tous les ridicules, tous les vices de la nature humaine ; où la satire et la parodie traduisent et flétrissent tour à tour la philosophie, la poésie, la politique, la licence des mœurs, Socrate, Eschyle, Euripide, Périclès, Cléon, Alcibiade et Lamachus ; où l'imagination du poète, effrénée comme les mœurs qu'il représente, divulgue une civilisation nouvelle et des régions inconnues à la poésie moderne ?

Mais voici une autre occasion pour nous de considérer sous des faces toutes nouvelles une partie considérable de l'antiquité, Rome, son histoire et son droit. Une traduction vient de faire connaître au public l'histoire romaine de M. Niebuhr, et appelle l'attention de la critique sur cet important ouvrage. Le livre du célèbre professeur de Bonn est au premier rang parmi les productions de l'érudition renouvelée de l'Allemagne

sur l'antiquité. Depuis quarante ans nos voisins ont réformé et agrandi chez eux par des travaux patients, successifs et riches en résultats, l'archéologie, la philologie, la connaissance de l'antique sous les rapports de la philosophie, de l'art et du droit. Evidemment il nous faut étudier leurs travaux, en comparer les résultats avec les monumens mêmes et les textes, et, par l'étude simultanée des objets eux-mêmes et des explorations récentes, auxquelles nous ajouterons inévitablement nos propres conclusions, retrouver non pas un reflet d'emprunt, une science de seconde main, mais une vue directe et saine de l'antiquité, un sentiment original d'historien et d'artiste qui nous montre les choses à nu, sans préoccupation et sans préjugés. Et ne craignons pas de perdre dans la lecture des livres de l'Allemagne notre originalité nationale et individuelle; nous gardons toujours notre humeur et notre allure, même en terre étrangère; et puis si, sur quelque point, nous n'avons pas trouvé nous-mêmes la route nouvelle, dès qu'on nous la montre ne laissons-nous pas derrière nous les indicateurs? Les armes que Rome empruntait aux vaincus ne domptèrent le monde que parce qu'elles étaient entre les mains des Romains. N'en est-il pas de même des idées dans notre Europe moderne, et n'ont-

elles pas besoin d'avoir été françaises pour devenir européennes ?

Quand Octave fut le maître des Romains, quel dut être l'état des esprits à Rome après tant de guerres, d'agitations et de malheurs ? N'y eut-il pas une lassitude infinie, un besoin profond de repos et de stabilité, une envie immodérée de se reprendre aux plaisirs et aux jouissances de la vie ? puis, pour les âmes qui n'étaient pas communes, je ne sais quel désir mélancolique de chercher l'oubli des temps présents dans le spectacle et le commerce de la nature, de l'antique histoire et de la poésie ? Deux grands artistes, Virgile et Tite-Live, satisfirent pour eux-mêmes et pour d'autres cette disposition de l'imagination et du cœur qui répugnait à la réalité qu'ils avaient sous les yeux, et les sollicitait à toute heure de se nourrir d'autre chose, de chanter la vieille patrie et la nature qui ne change pas. Virgile peignit les champs, la vie qu'on y mène, l'art de les cultiver, le bonheur obscur et simple qu'on y trouve ; puis il se fit le chantre de Rome, de son berceau, de son enfantement, des traditions et des mythes que le temps avait accumulés. Il chanta aux contemporains d'Auguste la primitive Italie, recevant les fondateurs de Rome, ses peuplades, ses antiquités, sa religion,

et se montra dans sa poésie archéologue savant et exact. M. Niebuhr nous semble bien sévère dans le jugement plein de verve et d'originalité qu'il porte sur ce délicieux poète. Sans doute l'*Enéide* n'est pas une épopée à la façon et à la hauteur des poèmes homériques; mais il n'est pas plus juste de condamner Virgile avec les souvenirs d'Homère, que de juger Racine à l'école de Shakespeare : d'ailleurs un homme de génie étant donné, il fait dans son siècle tout ce qu'il peut et doit faire.

Pour Tite-Live, c'est un admirable conteur. Possédé du besoin de développer dans de magnifiques narrations la suite des traditions et des choses romaines, il écrit en artiste, s'enivre de ses propres beautés, poursuit incessamment la trame de son récit, enchâsse les fictions avec les réalités. Ne lui demandez ni scepticisme ni critique; il écrit, il conte; c'est assez pour lui : il passe en courant devant les institutions qu'il faudrait examiner, néglige l'éclaircissement des difficultés et des problèmes pour arriver dans ses histoires aux effets de l'épopée et de la tragédie. Mais aussi dans le genre qu'il affecte exclusivement, quelle n'est pas sa supériorité! Ni la littérature grecque ni aucune des modernes ne peut offrir un monument comparable à ses histoires, pour la grandeur, le jet, l'exécution et

le fini. C'est le type inimitable du genre véritablement classique.

Comme pour faire un contraste tranché, Denys d'Halicarnasse est, avec Tite-Live, l'écrivain le plus important pour l'histoire de Rome. J'inclinerais assez à l'opinion de Beaufort sur le compte de ce Grec : il y a dans les détails et les circonstances de son exposition une ostentation suspecte, et son exactitude est trop fastueuse pour être souvent réelle. Cependant il est une des sources principales pour l'étude des institutions de Rome, sur lesquelles il faut mettre aussi en première ligne le témoignage précieux de Cicéron. Cet homme nouveau se délectait dans les traditions patriciennes de Rome, et a laissé dans ses lois et dans sa république un élégant mélange de théories politiques empruntées à l'Académie et de récits traditionnels sur l'histoire et la constitution de la cité de Romulus.

Quel parti peut prendre un moderne qui songe à écrire l'histoire romaine ? Ce serait chose folle que de tenter après Tite-Live une narration complète et dramatique : mais étudier à neuf les textes et les monumens, faire sortir de cette étude un commentaire et un contrôle des histoires composées par les anciens eux-mêmes, arriver à des aperçus nouveaux, à une intelligence réelle et moderne de l'antiquité, intelli-

gence souvent refusée aux anciens eux-mêmes, voilà qui est désirable et possible; et c'est ainsi que M. Niebuhr a entendu la tâche qu'il s'est imposée. Veut-on comprendre son livre, qu'on ne s'attende pas à y trouver une exposition d'un seul jet, à développemens continus, toujours claire et facile; non : étudier M. Niebuhr, c'est se trouver face à face avec un commentateur moderne de l'antiquité, qui fait succéder au récit la critique, la dissertation, et les détails sévères de la philologie. Ainsi après les traditions sur Romulus et Numa il place une excursion sur le cycle séculaire; après les récits sur Tarquin l'Ancien et Servius-Tullius, une illustration topographique de la ville de Rome; ce n'est pas une de ces lectures faciles qui plaisent tant à la promptitude paresseuse de notre esprit. M. Niebuhr n'est profitable, il n'est même intelligible que les anciens sous les yeux, et à la condition d'une attention studieuse. Cependant il faut tout dire : l'écrivain allemand n'est pas toujours assez maître de ses matériaux et de ses idées; quelquefois on le voit comme encombré de la richesse de ses aperçus et de ses conjectures. Alors son exposition manque de lucidité, ses conclusions de fermeté, et sa composition de cette économie lumineuse qui sort toujours de la plume de l'écrivain quand il a la claire vision de ce qu'il

sait et ce qu'il pense. Je citerai en exemple l'exposition du système des centuries.

Nous voilà, je pense, placés dans le juste point de vue de M. Niebuhr et de son livre; nous pouvons désormais en examiner les résultats principaux.

Notre auteur a consacré 175 pages (nous parlons de l'édition allemande) au tableau de l'Italie ancienne. Comme les Romains ne sont nullement un peuple primitif, mais bien un mélange de différentes races, ce devient un véritable devoir pour l'historien de tracer l'histoire de ces nations italiques, destinées à venir se perdre dans le peuple qu'elles avaient elles-mêmes formé. « Cicéron, Volsque lui-même, savait que » sa nation et les Sabins, le Samnium et l'Etrurie » pouvaient aussi bien que Rome se glorifier » d'hommes sages et grands. » Une civilisation forte et originale caractérisait tous ces voisins de Rome, et ils la gardèrent long-temps.

Cette partie du livre de M. Niebuhr échappe à une analyse détaillée; elle est pleine de petits faits curieux, de nuances délicates qu'on ne saurait éviter d'altérer en voulant les abrégier. Signalons seulement quelques traits principaux.

Les Enotriens et les Pélasges s'offrent les premiers dans le récit archéologique de M. Niebuhr. Après de longues exquisitions sur la race pélas-

gique, il conclut ainsi : « Je suis au but d'où l'on » aperçoit tout le cercle dans lequel j'ai trouvé » et montré les Pélasges, non comme une troupe » de Bohémiens errans, mais comme composant » des nations assises sur leur territoire, et puissantes et glorieuses, à une époque qui, pour » la plus grande partie, précède notre histoire » des Hellènes. Ce n'est point une hypothèse, je » le dis avec une entière conviction historique ; » il fut un temps où les Pélasges, qui formaient » peut-être le peuple le plus étendu de l'Europe, » habitaient depuis le Pô et l'Arno jusque vers » le Bosphore ; seulement leurs demeures étaient » interrompues en Thrace, de telle sorte cependant que les îles septentrionales de la mer » Egée renouassent la chaîne qui liait les Tyrrhéniens d'Asie avec la pélasgique Argos. » Pour les Enotriens, qui peut-être étaient ainsi appelés seulement par les Grecs, ils habitaient le Brutium et la Lucanie : mais quand les armes romaines atteignirent ces contrées, il n'y avait plus dans la Grande-Grèce que des Lucaniens, des Bruttiens et des Grecs : les seuls savans et quelques écrits des Grecs d'Italie gardaient encore le souvenir des Enotriens.

Les Opiques et les Ausones, les Aborigènes et les Latins viennent ensuite sous la plume de

notre historien. Nous signalerons ici son opinion sur l'état sauvage. « Salluste et Virgile nous dé- » peignent les Aborigènes comme des sauvages » divisés en hordes, sans mœurs, sans lois, sans » agriculture, et vivant de leur chasse et de fruits. » Ceci pourrait bien n'être qu'une vieille rêverie » sur la marche progressive de l'humanité, de- » puis la brutalité animale jusqu'à la civilisation, » rêverie du genre de celles qui, sous le nom » d'histoire philosophique, et principalement à » l'étranger, ont été répétées à satiété pendant » la dernière moitié du siècle dernier, sans que » l'on daignât nous épargner dans ces fastidieuses » répétitions la privation de la parole qui ra- » valait l'homme jusqu'à l'état de la bête. Les » philosophes observateurs ont à leurs ordres » d'innombrables citations empruntées à des » voyageurs : mais à quoi ils n'ont pas songé, c'est » qu'il n'y a pas un exemple d'un peuple nulle- » ment sauvage, passant de son plein gré à l'état » de civilisation ; c'est que, partout où celle-ci » est imposée par une puissance extérieure, la » conséquence en est le dépérissement et l'ex- » tinction physique de la souche qui la reçoit. » Nous citerons les Guaranés, les missions de la » Nouvelle-Californie et celles du Cap. Chaque » race de l'humanité tient de Dieu sa vocation » avec un caractère propre à cette vocation, et le

» sceau qui la distingue. D'un autre côté, la
» société existait avant l'individu appelé à en
» faire partie, comme le dit sagement Aristote.
» Le tout avant la partie. Ce que ces philosophes
» méconnaissent, c'est que le sauvage est dégé-
» néré, ou bien que, dès son origine, il n'est
» homme qu'à demi. »

Mais les deux peuples qui, dans le tableau que trace M. Niebuhr de l'ancienne Italie, méritent le plus l'attention pour l'intelligence de l'histoire romaine, sont, à coup sûr, les Sabins et les Etrusques; car ils contribuèrent à former le peuple romain, et nous les retrouverons comme deux élémens essentiels de cette Rome qui prit naissance sur le mont Palatin.

C'est une erreur de Denys d'Halicarnasse d'avoir fait des Sabins une colonie de Lacédémoniens : ils étaient indigènes. La race sabellique (*Sabelli*), dont les Sabins ne sont qu'une partie, et qui comprenait les Marses, les Péligniens, les Samnites, les Lucaniens, était florissante quand Rome franchit les limites du Latium. Parmi eux, les Sabins étaient renommés pour la pieuse simplicité de leurs mœurs; les Samnites, les Marses, les Péligniens étaient belliqueux, amans de la liberté jusqu'à la mort; les Picentins étaient mous et lâches; les Lucaniens, destructeurs et pillards. Les *Sabelli*

eussent conquis l'Italie s'ils avaient formé un Etat uni, ou seulement une confédération fortement constituée; mais ils aimèrent mieux l'indépendance que la puissance, et, divisés toujours, non-seulement ils ne conquièrent rien, mais ils furent vaincus.

Après les Sabins, peuple montagnard dont les mœurs étaient rudes et simples, se présente un peuple d'une civilisation opulente et orientale, où la religion est à la fois une discipline scientifique et mystérieuse, et la maîtresse de l'Etat, où un patriciat sacerdotal était dépositaire de la religion, de la philosophie et du gouvernement. Nous ne saurions entrer dans aucun détail, et nous avons fait connaître les principaux résultats de la savante monographie de M. Otfried Müller sur les Etrusques (*die Etrusker*. Breslau, 1828), qu'il faut comparer avec M. Creuzer, dans sa *Symbolique*, et M. Niebuhr, dans son *Histoire de Rome*.

Les Ombriens, la Iapygie, les Grecs en Italie, les Liguriens et les Vénètes, les trois îles, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, que, dans les travaux historiques et géographiques, on réunit ordinairement à la presqu'île, terminent le tableau de l'ancienne Italie.

Déjà au xvi^e siècle, Sigonius, dans son traité *De antiquo jure Italiæ*, avait tracé l'histoire des

différens peuples d'Italie, mais surtout dans leurs rapports avec les Romains. Ainsi il parle successivement

De triplici jure populorum Italiae,

De Latinis,

De agro latino, et fœderibus Latinorum,

De jure Latii,

De fœdere et jure Volscorum et Æquorum,

De agro, fœdere et jure Hernicorum,

De agro, fœdere et jure Oscanorum et Ausonum.

Etc., etc.

De nos jours, M. Micali, dans un ouvrage que M. Niebuhr nous semble juger beaucoup trop sévèrement, avait déjà présenté le tableau des peuples de l'ancienne Italie, mais pour eux-mêmes, et pour ainsi dire dans leur intérieur de civilisation. M. Niebuhr entreprit la même tâche, et l'a exécutée avec un rare bonheur, de façon qu'on recueille de cette partie de son livre non-seulement des faits positifs sur ces peuples eux-mêmes, mais une intelligence anticipée de l'histoire de Rome. Aussi maintenant que nous pouvons nous représenter par la pensée le théâtre sur lequel doit naître et se développer Rome, nous aborderons prochainement ses origines.

Je finirai aujourd'hui en comparant M. Niebuhr à Montesquieu. Ne demandez pas à l'auteur des *Considérations sur les causes de la grandeur*

des Romains le sentiment et la connaissance de Rome primitive, de ses origines, de ses antiquités; il en est entièrement dépourvu. Pour lui, les rois de Rome sont des personnages modernes qu'il juge à l'école de Machiavel. Il compare Servius Tullius à Henri VIII; tout ce qui, dans l'histoire de Rome, est mythe, tradition, mélange de fiction et de réalité, échappe entièrement à Montesquieu. Mais sa véritable supériorité commence quand Rome prend une physionomie tout-à-fait politique et presque moderne, quand, par exemple, la guerre de Tarente la met aux prises pour la première fois avec quelque chose qui n'était plus l'Italie, avec le génie grec dans toute sa force, avec toutes ses ressources et son originalité. Alors, depuis cette époque Montesquieu plane comme l'aigle; il voit et saisit tout. Carthage, Annibal, la Grèce, la Macédoine, la Syrie, l'Égypte, Mithridate, les divisions et les guerres civiles, Sylla, Pompée, et César, Cicéron, avec un beau génie et une âme souvent commune; Caton, qui aurait donné aux choses tout un autre tour s'il s'était réservé pour la république; Brutus et Cassius, qui se tuèrent avec une précipitation qui n'est pas excusable; Octave et puis toute cette suite d'empereurs, artisans ou témoins impuissants d'une décadence inévitable et d'une corruption progressive, voilà qui a été peint par Montesquieu une

fois pour toutes, et pour n'y plus revenir. M. Niebuhr, au contraire, excelle dans la divination et la vue de ce qui est primitif et obscur. Philologue consommé, il a sous la main des trésors inconnus à Montesquieu; puis il sait démêler le symbolique du réel, la fiction d'avec le fait; ce qui le caractérise, c'est la sagacité; pas ou peu d'imagination; pas de ces intuitions vives qui inondent de lumière l'esprit et le style; pas de ces traits qui résument, de ces mots qui concluent, et que Montesquieu sème dans sa course. Aura-t-il aussi, comme lui, cette intelligence profonde des événemens plus modernes? quel sera son dernier mot sur les Gracches? quel parti prendra-t-il à la journée de Philippes, entre la cause de César et l'héroïsme étroit de Brutus? Hier encore nous faisons des vœux ardents pour que cet historien célèbre poursuivît son œuvre, perfectionnât et éclairât son récit, et parvint à couronner, après de longs jours et dans une verte vieillesse, le monument qu'avec une candeur antique il appelle l'ouvrage de sa vie. Aujourd'hui il ne nous reste que des craintes, et nos espérances languissent presque comme son propre courage devant l'affreux malheur qui, dit-on, vient de détruire le fruit de tant de veilles*.

* Le bruit avait couru que les manuscrits de l'historien de Rome avaient péri dans l'incendie de sa bibliothèque.

C'était pour les Romains un scrupule de patriotisme, de ne pas mettre en doute le merveilleux de leur origine et de leur primitive histoire. Tite-Live se garderait bien d'aventurer la moindre critique sur tout ce qui regarde le commencement d'un empire qui, suivant son expression, n'a au-dessus de lui que les dieux, *maximi secundum deorum opes imperii principium*. Cicéron, au second livre de sa République, déclare qu'il faut respecter des croyances dues à la sagesse des ancêtres : mais ce n'est pas assez ; à ses yeux, l'histoire véritable commence à la prise d'Albe par Romulus ; *ut jam à fabulis ad facta veniamus*, etc. Alors il expose comment Romulus se montra profond politique en choisissant le sol

sur lequel il devait fonder Rome, en n'en faisant pas une ville maritime, et toutefois en profitant du voisinage de la mer. Il est sensible dans ce second livre combien Cicéron avait l'esprit académique et rhéteur; il affuble ce qu'il y a de plus primitif de couleurs empruntées et de subtilités grecques, et ne nous transmet des faits précieux qu'à travers une imitation laborieuse des formes d'Aristote et Platon. Les autres écrivains romains sont aussi sans critique sur les commencemens de Rome; ils font assaut de patriotisme et d'hyperboles.

Pour nous modernes, il nous sera facile, surtout aujourd'hui, d'être de sang-froid sur de semblables questions. On conçoit qu'au xvi^e siècle, dans le vif enthousiasme qu'inspirait un commerce si récent et si inattendu avec l'antiquité, tout était beau, tout semblait vrai. Malheur au téméraire qui émettait le moindre doute! il perdait tout crédit. Un siècle après, au contraire, Perizonius, Bayle, et plus tard Beaufort, se faisaient un honneur infini par un scepticisme intelligent. Aujourd'hui, sans nous armer d'un pyrrhonisme prémédité, nous pouvons, à l'aide d'une érudition saine, d'un esprit sagace et calme, ramener l'antique à la réalité: c'est ce qu'a fait M. Niebuhr pour l'histoire romaine de la manière la plus heureuse; même quand parfois il lui arrive

de ne pas convaincre l'esprit, il l'instruit toujours profondément. Mais je crois avoir assez insisté sur le caractère général de son livre : abordons définitivement les détails.

Le tableau de l'Italie ancienne ouvre, comme nous l'avons dit, l'histoire de M. Niebuhr ; le lecteur a ainsi devant les yeux le théâtre sur lequel doit naître et se développer Rome, et nous lui avons signalé les Sabins et les Etrusques comme des personnages essentiels de l'action qui s'annonce.

Enée et les Troyens vinrent-ils réellement dans le Latium ? Ce serait une folie de le croire, et surtout de prétendre le prouver. Comment obtenir des témoignages vraisemblables sur un fait qui est de cinq cents ans plus reculé que les premières époques fabuleuses de l'histoire romaine. D'ailleurs, ne sait-on pas que les Troyens d'Enée ne formaient guère que l'équipage d'un seul vaisseau, ou au plus, suivant les récits qui leur sont plus favorables, une troupe capable seulement de peupler un village ? Ainsi, qu'Enée et ses compagnons aient émigré ou non en Italie, ils ont été hors d'état d'y exercer aucune influence. Mais M. Niebuhr s'est proposé de rechercher si la légende troyenne est indigène, ou si les Latins l'ont reçue des Grecs. Vico, au commencement du dernier siècle, écrivait ceci : « Je demande qu'on

» m'accorde, et on sera forcé de le faire, qu'il y a
» eu sur le rivage du Latium une colonie grecque
» qui, vaincue et détruite par les Romains, sera
» restée ensevelie dans les ténèbres de l'antiqui-
» té. » Et l'auteur de *la Science nouvelle* déclare
que, sans le bénéfice de cette hypothèse, on ne
trouve alors dans l'histoire romaine que sujets
de s'étonner. Que faire alors d'Hercule, d'Evan-
dre, des Arcadiens, des Phrygiens établis dans le
Latium, d'Enée, auquel le peuple romain rapporte
sa première origine? M. Niebuhr, au contraire,
sans s'embarrasser de la réalité des faits, cherche
uniquement l'origine de la légende, et croit pou-
voir établir qu'elle n'a pas passé de la littérature
grecque dans le Latium, mais doit être considérée
comme indigène. Sa discussion, pleine de finesse
et de sagacité, ne saurait être reproduite ici sans
être altérée. Au surplus, ce point d'érudition his-
torique avait déjà été touché par plusieurs sa-
vans. Cluverius et Bochart avaient entièrement
rejeté l'idée d'une colonie troyenne dans le La-
tium. Récemment, M. Guillaume de Schlegel,
dans son examen critique de la première édition
de M. Niebuhr, a donné, contrairement à l'opi-
nion du savant historien, une origine grecque à
la légende. Cependant M. Niebuhr a persisté dans
ses conjectures systématiques.

Mais arrivons à Rome même. Quand Beaufort

s'occupe des premiers momens de la république romaine, il enveloppe tout dans son scepticisme à la fois trop superficiel et trop exclusif; à force de vouloir se montrer raisonneur et d'opposer à tout une incrédulité uniforme, il perd tout-à-fait le sentiment des traditions et de ces temps primitifs. M. Niebuhr, au contraire, sait à la fois respecter les croyances de l'antiquité et les juger; il les sent et les conte admirablement; puis il fait suivre son récit d'un commentaire où la critique exerce tous ses droits: excellent procédé, qui ne fait rien perdre au lecteur des idées et des imaginations de l'antiquité, et leur associe cependant le contrôle des points de vue modernes. Entrons en matière.

Lorsque les habitans de Rome virent leur ville sortir à peu près de son obscurité, s'accroître, et qu'ils purent prononcer avec quelque orgueil le nom de Romain, ils firent naturellement de Romus, ou, par un changement de terminaison qui leur était familier, de Romulus, le fondateur de la cité. Y eut-il dans leur voisinage un endroit habité, Remuria, tantôt leur alliée, tantôt leur ennemie, et qui finit par succomber sous leurs armes; ils purent regarder Rémus, fondateur de celle-ci, comme frère jumeau de Romulus, tué par lui dans un moment de dispute et de colère. Plus il s'établissait à Rome, et avec des caractères

tout particuliers, un double état, les patriciens et les plébéiens, plus dut s'enraciner la croyance populaire des deux jumeaux mis au jour par une princesse à laquelle Mars avait fait violence. Ainsi, l'an 458 de la république, fut érigée une statue de bronze représentant la louve et ses nourrissons près du figuier ruminal. Cet ouvrage, le plus antique et le plus précieux qu'ait produit l'art chez les Romains, nous est parvenu comme les poèmes d'Homère; et cependant que de choses plus récentes et plus jeunes ont péri!

La tradition indigène est donc fort simple dans ce qu'elle a d'essentiel. Mais l'imagination des Grecs a chargé de variations ce motif de poésie nationale; il est clair que la Grèce proprement dite sut de bonne heure quelque chose de l'importance de la puissance de Rome : mais elle n'avait avec les Romains ni commerce ni relations directes; aussi la tradition indigène ne franchit-elle la mer que fort tard, quand les Grecs avaient déjà fait entrer les Romains dans leurs généalogies et avaient arrangé déjà de mille façons leur primitive histoire. Ici M. Niebuhr fait un travail curieux sur ces fables grecques, et examine successivement ces variantes mensongères.

Revenant à la tradition romaine, notre historien expose un système fort original sur les pre-

miers temps de Rome ; à ses yeux, ce que nous appelons l'histoire des Rois de Rome doit son origine à de vieilles chansons converties en prose, chants plus anciens qu'Ennius, qui se croyait sérieusement le premier poète de Rome, parce qu'il ignorait l'ancienne poésie nationale, chants où respire un esprit plébéen, et qui ne purent être composés que dans un temps où les familles plébéiennes étaient déjà grandes et puissantes, et probablement après la catastrophe gauloise, quand Rome se releva de ses ruines.

Avant d'entrer dans les détails, constatons un honorable fait pour l'érudition française : un homme qui eut avant Voltaire presque autant d'esprit que lui, Bayle, en nous donnant la biographie de la femme de Tarquin l'ancien, de Tanaquil, jette dans une de ses notes * les aperçus suivans : « S'il n'y avait eu des annalistes à Rome » avant qu'on y enseignât la rhétorique, je croi- » rais que l'on aurait converti en relations histo- » riques les déclamations que les sophistes fai- » saient faire à leurs écoliers ; car il est assez » probable qu'on permettait aux jeunes rhéto- » riciens de feindre tout ce qu'ils voulaient dans » un essai de panégyrique. On cherchait à voir » dans ces fictions s'ils avaient l'esprit inventif

* Note B, v^o TANAQUIL.

» et s'ils savaient bien tourner et bien manier un
 » lieu commun. On ne les blâmait donc pas s'ils
 » supposaient une origine divine, miraculeuse et
 » tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de
 » très-grands abus si les plus jolies pièces de ces
 » jeunes gens eussent été conservées dans les
 » archives, et si au bout de quelques siècles on
 » les eût prises pour des relations. *Que sait-on*
 » *si la plupart des anciennes fables ne doivent*
 » *pas leur origine à quelque coutume de faire*
 » *louer les anciens héros le jour de leur fête, et*
 » *de conserver les pièces qui avaient paru les*
 » *meilleures?* »

Mais ce qui n'est dans Bayle qu'une saillie spirituelle devient chez M. Niebuhr une vue systématique et complète dont il faut examiner l'ensemble.

Le premier chant héroïque commence avec Romulus et Rémus se préparant à fonder une ville; et, depuis l'établissement de l'asile jusqu'à la mort de Tatiüs, il forme une unité. Nous y voyons les deux frères cherchant les auspices; Romulus favorisé de l'apparition de douze vautours, expression poétique d'une prédiction étrusque qui accordait à Rome douze siècles de durée. Le pomerium est tracé, Rémus puni de sa dérision, la ville ouverte à tous les fugitifs et exilés; des fem-

mes, les Sabines, sont conquises par la force ; les Sabins, Titius Tatius à leur tête, marchent contre Rome ; combat, victoire incertaine ; les Sabines séparent les combattans, et réconcilient avec leurs parens les pères de leurs enfans. Les deux nations, distinctes mais inséparables, ne formèrent plus qu'un seul Etat de Romains et de Quirites, et chacune eut son roi ; les cérémonies religieuses furent communes à l'une et à l'autre. Les Sabins fondèrent une nouvelle ville sur le capitol, qu'ils avaient conquis, et sur le Quirinal. Tullus habita le premier de ces monts ; il y dédia des temples à ses dieux indigènes. Il ne tarda pas à être tué par des Laurentins auxquels il avait refusé une satisfaction réclamée contre les siens, au sujet d'un meurtre. Voilà un premier chant héroïque.

Le poème reparait dans son éclat quand Romulus est enlevé à la terre ; ce qui remplit l'intervalle est une méchante interpolation.

Vient alors l'histoire de Numa Pompilius, de Cures, auquel Tatius avait donné sa fille en mariage. Instruit par la nymphe Egérie, qu'il avait épousée sous une forme visible, Numa fit des lois toutes religieuses. Il institua toute la hiérarchie, les pontifes, les augures, les flamines, les vierges de Vesta, les saliens. Durant sa vie, le temple de Janus, son ouvrage, demeura constamment fermé.

La paix régna dans toute l'Italie, jusqu'à ce que, comme les favoris des dieux dans l'âge d'or, il s'endormit chargé de jours.

Il faut absolument reconnaître que les pontifes, dans leurs tables et leur chronologie, regardaient les deux premiers rois comme appartenant à un ordre de faits et de choses fort distinct, et qu'ils séparaient les récits touchant ces deux rois de ce qui à leurs yeux était de l'histoire. C'est ainsi que les Egyptiens commençaient la série de leurs rois par des dieux et des demi-dieux.

Avec Tullus Hostilius commence un siècle nouveau, ainsi qu'un récit dont le fond est historique et d'un tout autre genre que celui des temps antérieurs. Chez tous les peuples, entre l'époque entièrement poétique et les temps historiques, on rencontre une époque intermédiaire que l'on pourrait volontiers caractériser du nom de mythique-historique : époque qui n'a pas de limites fixes et certaines, et qui sera d'autant plus tranchée que la nation aura été plus riche en chants héroïques ; puis entre l'histoire poétique et la mythologie pure il y a ce rapport de différence, que la première a toujours et nécessairement un fond historique, et que la plupart du temps elle prend ses sujets à l'histoire qui les lui livre dans de libres et naïfs récits ; tandis que la mythologie emprunte les siens à la religion et à de

plus vastes fictions ; elle ne se donne pas pour l'histoire, ne songe pas à être en harmonie avec le cours ordinaire des choses, bien que toutefois, séjournant sur la terre, elle ne puisse avoir d'autre théâtre. Ainsi, pour citer des exemples, la mythologie revendique Hercule, Romulus et Sigefroi ; mais Aristomène, Brutus et le Cid appartiennent à l'histoire poétique.

Ici M. Niebuhr arrive à la question souvent débattue de l'authenticité des annales primitives. Ce fut à Rome un usage pratiqué dans les temps les plus anciens, que le souverain pontife marquât sur un tableau blanchi les événemens de l'année, tels que les prodiges, les éclipses, les pestes, les famines, les guerres, les triomphes, la mort d'hommes illustres. Cet usage se maintint jusqu'au pontife P. Mucius, et jusqu'au temps des Gracques où il fut abandonné ; car alors il s'était déjà formé une littérature, et la rédaction de pareilles chroniques put paraître trop au-dessous de la dignité du souverain pontife. Que devinrent ces annales primitives ? Il est de toute vraisemblance qu'elles périrent dans la prise de Rome par les Gaulois, et furent remplacées par des annales nouvelles. Cette restitution faite après coup explique les erreurs chronologiques de l'ancienne histoire romaine.

Mais l'antiquité des légendes, des chants hé-

roïques dont nous avons parlé, remonte bien au-delà du rétablissement des annales. Cicéron nous apprend, sur la foi de Caton dans ses *Origines*, que c'était une coutume des ancêtres de chanter aux repas, avec accompagnement de flûte, les louanges des grands hommes. Perizonius, parmi les modernes, a remis ce fait en lumière, et M. Niebuhr lui en renvoie l'honneur. Bayle, qui vint fort peu de temps après lui, émit les conjectures que nous avons citées, sans faire attention à ses travaux. Mais revenons à nos chansons héroïques.

Les convives eux-mêmes les chantaient chacun à leur tour, ce qui montre que tout citoyen libre les savait par cœur. Selon Varron, qui les qualifie d'anciennes, on les faisait chanter par de jeunes garçons modestes, tantôt avec accompagnement de flûte, tantôt sans musique. Dans l'esprit des Romains, la première vocation des Muses était de chanter les louanges des anciens et aussi celles des rois : car jamais Rome républicaine n'a appauvri ses souvenirs en reniant la mémoire des anciens rois. C'est une idée de collège que de croire qu'elle ait exilé leurs statues du Capitole. Non ; même aux plus beaux temps de la liberté, on honorait et célébrait leur histoire.

Parmi les formes variées de la poésie populaire des Romains étaient les *neniæ*, hymne que l'on chantait avec accompagnement de flûte pour cé-

lébrer les louanges des morts aux funérailles ; il n'y a pas à les comparer aux *thrènes* et aux élégies des Grecs. Dans les premiers temps de Rome, on ne larmoyait pas sur les morts, on les honorait. Il faut donc se représenter ici de véritables chants de commémoration, semblables à ceux qu'on récitait dans les festins ; peut-être même ces derniers n'étaient-ils autres que ceux qui s'étaient fait entendre pour la première fois au jour de gloire du défunt. De cette façon, nous pourrions très-bien, sans le savoir, être en possession de quelques-uns de ces hymnes, que Cicéron regardait comme tout-à-fait perdus. Ici M. Niebuhr maintient que les inscriptions en vers des anciens tombeaux des Scipions sont ou une *nénie* tout entière, ou du moins le commencement d'une *nénie*. Selon lui, il y a dans ces épitaphes, qu'il met sous les yeux du lecteur, un caractère particulier à toute poésie populaire, et qui ressort vivement dans celle des Grecs modernes ; c'est que des vers entiers, des pensées, deviennent, comme les mots eux-mêmes, des élémens du langage poétique ; on les voit passer de pièces anciennes dans des morceaux nouveaux, et ils leur communiquent tournure et couleur de poésie, même quand le poète plus moderne est insuffisant et médiocre.

Voici enfin la conclusion de notre historien :

« Les chansons converties en prose, et que nous
» appelons l'histoire des rois de Rome, presque
» toujours d'une assez grande étendue, tantôt s'at-
» tachent à un tout, tantôt sont isolées et sans
» liaison nécessaire. L'histoire de Romulus forme
» à elle seule une épopée, il ne peut y avoir eu
» sur Numa que des chants fort courts. Tullus,
» l'histoire des Horaces, la ruine d'Albe font un
» poème épique comme celui de Romulus; et
» Tite-Live nous a même conservé intact, et dans
» la mesure lyrique de l'ancien vers romain, tout
» un fragment du poème. Au contraire, ce que
» l'on raconte d'Ancus n'a rien des couleurs de la
» poésie. Avec Tarquin l'Ancien commence un
» grand poème qui finit avec la bataille du lac
» Régille. Ce chant sur les Tarquins, dans sa forme
» prosaïque, recèle une poésie inexprimable, et
» ne ressemble en rien à l'histoire proprement
» dite. L'arrivée de Tarquin à Rome, comme un
» un des lucumons d'Etrurie, ses hauts faits, ses
» victoires, sa mort; puis l'histoire merveilleuse
» de Servius, le mariage impie de Tullia, le meur-
» tre d'un roi juste, toute l'histoire du dernier
» Tarquin, les présages de sa chute, Lucrece, la
» dissimulation de Brutus, sa mort, la guerre de
» Porsenna, enfin la bataille entièrement homé-
» rique du lac Régille, tout cela compose une
» épopée qui pour l'éclat et la profondeur de l'i-

» magination, dépasse de beaucoup tout ce que
 » Rome produisit plus tard. Etrangère à l'unité
 » du poème grec plus parfait, elle se divise en
 » sections qui répondent aux aventures du poème
 » des *Nibelungen*. »

Tel est ce point de vue dont l'idée même n'appartient pas à M. Niebuhr, mais qu'il s'est appropriée par la forme, l'étendue et la couleur qu'il a su lui prêter. Devant cette ingénieuse hypothèse, poursuivie avec une si intrépide originalité, on ne peut s'empêcher de dire, comme Pamphile dans l'*Andrienne* :

« Ego me amare hanc fateor ; si id peccare est, fateor quoque. »

J'avoue que je l'aime, et si c'est une faute, je l'avoue encore.

En effet, qui n'admira comme il ressort avec évidence des développemens de M. Niebuhr que la véritable épopée romaine, contemporaine des premiers temps de Rome, se trouve dans les deux premiers livres des *Histoires* de Tite-Live, et non pas dans l'*Enéide* ! Ce fait s'empreint profondément dans l'esprit à la lecture de notre historien, et y reste vraisemblable, réel, pittoresque.

Mais, dans les détails, M. Niebuhr n'est-il pas bien aventureux par la manière dont il les dispose et les affirme ? Quand il marque l'endroit précis où doit commencer un chant et finir un

autre, il ne s'appuie, ce nous semble, que sur ses propres imaginations; et cependant il parle comme s'il avait derrière lui des pièces justificatives. Déjà, dans la première édition de son livre, M. Niebuhr avait présenté le même système, et M. Guillaume de Schlegel y avait opposé plusieurs objections.

Entre autres critiques, il nie que ces chansons chantées dans les repas soient des poèmes épiques; il demande comment elles eussent pu être alors accompagnées de flûte, et quel fifre aurait pu suivre jusqu'au bout un morceau dans le genre d'une rapsodie homérique; et puis Rome avait donc, dans ces temps de rudesse et d'ignorance, de jeunes garçons qui conservaient dans leur mémoire les trésors des plus longs récits? Non: ces chansons étaient courtes, pauvres, et ne conservaient le souvenir que d'un nom ou d'un fait isolé. Tous les peuples ne sont pas également doués pour la poésie. Ainsi les Romains n'ont pas de mot national pour désigner le *poète*, car *vates* signifiait primitivement devin, et *carmen* une sentence solennelle. Il ne faut pas rêver chez les Romains le génie épique de la Grèce.

Voilà, selon nous, la meilleure objection que M. de Schlegel ait opposée aux détails trop minutieux de la conjecture de Niebuhr.

Ainsi, pour nous résumer aujourd'hui sur ce point, nous croyons que M. Niebuhr est allé trop

loin en n'hésitant pas à marquer les divisions de ces chants primitifs, leur étendue, leur importance ; qu'en prêtant aux Romains toutes les richesses mêmes sauvages de l'épopée, il a accordé trop de poésie à un peuple qui devait sans doute en avoir, mais dont ce n'était pas le caractère distinctif. Mais aussi tout ce qui n'était dans Perizonius et dans Bayle qu'un aperçu est devenu sous la plume de M. Niebuhr une réalité. En abordant avec lui l'histoire romaine, on y voit clairement le sens et la couleur des temps primitifs : on demeure convaincu qu'une poésie indigène, quelque forme qu'on veuille lui prêter, a poussé sur le sol de Rome naissante, et s'est confondue avec son histoire bien avant Ennius et Virgile, et cela chez un peuple si dur, si politique, si légal ; tant il est vrai que l'humanité est tout entière dans un peuple comme dans un homme ! Si Enée vit clairement les dieux arrachant les fondemens de Pergame, le philosophe peut, par la pensée, se représenter les idées de l'humanité descendant des cieux pour consacrer le berceau de tout grand peuple.

4.

L'esprit de l'écrivain n'arrive pas d'un bond à la plénitude de sa force : ce n'est que par degrés, par une initiation laborieuse et successive qu'il parvient à se connaître, à se posséder lui-même, et à pousser sa puissance jusqu'à son efficacité dernière. Quand il commence à pointer, à grandir, à s'émanciper, il éclate, veut tout embrasser, devine ce qu'il ne sait qu'à moitié, développe ce qu'il a de puissance et de génie d'une façon rapide, confuse et brûlante, ose tout, se montre original sans scrupule et sans réserve, entasse pêle-mêle ce que plus tard il doit faire valoir et polir, et donne de lui-même une juste mesure pour qui sait comprendre et prévoir. Cependant les feux de la jeunesse ont pâli ; à la fermentation

a succédé la maturité. A cette époque l'esprit consolide, corrige, précise définitivement ses résultats; il a remplacé les conjectures par la réalité; ce qui n'était que brillant est devenu lumineux; tout est achevé, et par un heureux mélange de hardiesse et de tact, de science et d'esprit, l'écrivain s'est réalisé tout entier.

Ces deux époques, qu'on peut remarquer aisément dans la biographie de tout homme de talent, je veux dire la jeunesse où l'on s'aventure, et la maturité où l'on consolide, nous les avons distinguées clairement en comparant la première édition de M. Niebuhr (1811) avec la seconde et la troisième (1827-1828). Dans la première édition tout est de verve, d'audace, de jet aventureux : l'hypothèse s'y produit avec une netteté tranchante, les points de vue se succèdent vivement; l'allure du style est plus dégagée, et contribue encore à rendre plus nouvelle la nouveauté des idées et des conjectures. Mais seize ans après, notre historien, qui a fait route dans la science et dans la vie, est bien changé : son esprit a passé d'une impétuosité pétulante à la force, qui de sa nature est calme, sévère et constante; comme il s'est muni d'une érudition plus abondante encore, il doute davantage; les aperçus de la jeunesse ne sauraient plus le contenter; il aspire à quelque chose de définitif et de durable; puis, dans l'in-

tervalle, de révélations importantes, Lydus (*De magistratibus reipublicæ romanæ*; édition Fuss, avec une préface de M. Hase 1812), les Institutes de Gaius, la République de Cicéron, ont éclairci et modifié bien des choses; si bien que, maître à la fois de sa pensée dans toute son étendue et sa maturité, d'une érudition sincère et profonde, de ressources nouvelles, M. Niebuhr a pu écrire un livre définitif à ses yeux, et qui le sera long-temps dans la science.

Voici un point capital sur lequel il est vraiment instructif de comparer l'auteur à lui-même, de rapprocher les hypothèses de 1811 des opinions de 1827 : c'est l'origine primitive de Rome.

Montesquieu nous dit qu'on peut se représenter la ville de Rome dans ses commencemens comme celles de Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne : voilà tout; il ne songe nullement à remonter à sa primitive origine, à s'enquérir de ses premiers habitans : cependant il vaut la peine de tenter d'éclaircir une semblable question. M. Niebuhr, dans sa première édition, voulut comme l'emporter de vive force et la résoudre par voie d'hypothèse. Voici cette solution conjecturale.

Tout semble déceler dans Rome une origine étrusque : l'ancienne constitution romaine était étrusque, et réglée par les livres sacrés de l'E-

trurie, ainsi que le témoigne Festus (V. *Rituales libri*). Les divisions légales des nombres, trois, dix, douze, sont les mêmes chez les deux peuples. Toute la religion de Rome est étrusque. Le lucumon étrusque qui reçut le nom de Tarquin n'eût pas été accueilli par les patriciens dans une ville entièrement latine. Les Sabins ne vinrent s'adjoindre qu'à une Rome déjà formée : tout ce qui se fit avant et avec Romulus est étrusque ; les choses sabinnes ne commencent qu'avec Tatius.

M. Niebuhr ne s'en tint pas là. Si Rome était une ville étrusque, elle devait nécessairement être une colonie d'une des douze villes de la fédération ; et Cère paraît à notre historien la métropole probable de Rome ; le mot *cærimoniae*, qui désigne les usages religieux des Romains, montre bien que, même à leurs yeux, c'était à cette ville qu'ils les avaient empruntés ; puis, entre les deux villes, il y eut des rapports constans d'amitié et de bourgeoisie, au milieu des guerres sans cesse renaissantes que Rome soutenait contre ses autres voisins.

Cette hypothèse avait l'avantage d'expliquer d'un seul coup tout ce que les institutions et les idées romaines tiennent de l'Etrurie, de placer cette influence comme point de départ à l'époque la plus reculée, et d'en faire comme le centre du développement politique et social de Rome. On

ne peut donc nier qu'elle ne soit tranchée, nette et significative; on ne peut lui contester importance et clarté.

Mais elle avait aussi bien des inconvénients : d'abord, véritable hypothèse, elle était entièrement dénuée de preuves; et, pour se faire admettre, elle manquait de lettres de créance. Ainsi, quand M. Niebuhr, pour lui donner quelque consistance et du corps, veut que Cère soit la métropole de Rome, il ne s'appuie que sur des inductions assez faibles; et, sur ce point, M. Wachsmuth a tous les avantages contre lui : mais, à nos yeux, ce sont surtout les conséquences de l'hypothèse, une fois admise, qui la rendent tout-à-fait suspecte.

En effet, si Rome est étrusque avant tout dans ses origines et ses fondemens, dans son point primitif et générateur, comment n'a-t-elle pas été toujours, comme sa métropole, une oligarchie sacerdotale? Comment s'expliquer des déviations si vives, des différences si profondes, ce développement inoui de la commune plébéienne, cette démocratie (*plebs*) qui vient se placer à côté du patriciat, se met côte à côte, le force à traiter avec elle, l'inquiète, le balance, le surpasse et l'absorbe? Je sais que l'adjonction des Sabins, et quelque temps après des populations latines qui occupaient les environs de Rome, peut expliquer

jusqu'à un certain point comment le fonds étrusque fut altéré; mais toujours, si l'on met l'élément étrusque au commencement et au faite de la société romaine, il devrait dominer, colorer et maîtriser toute la suite et le développement de l'histoire; et il devient bien difficile de rendre un compte vraisemblable et suffisant des différences et des caractères de l'originalité romaine. Que si, au contraire, avec les traditions, et comme l'a fait récemment M. Niebuhr, on met en première ligne une origine latine et le caractère sabin, et seulement en troisième lieu l'élément étrusque, alors on explique à la fois comment Rome se sépare de l'Etrurie et comment elle lui ressemble, pourquoi les différences et pourquoi les analogies.

Je ne sais si ces réflexions se sont présentées à l'esprit du célèbre historien; mais toujours il a abandonné la première hypothèse, et lui a substitué ce que nous allons exposer.

L'antiquité tenait pour constant que *Roma* n'était pas un nom latin; et l'on ne peut douter que la cité de Romulus n'eût un autre nom ita-lique, qui se lisait dans les livres sacrés, comme le nom secret du Tibre. Celui de *Rome*, dans sa tournure grecque, appartenait à la ville dans le temps où elle était pélasgique comme toutes les bourgades qui l'environnaient. C'était la petite

Roma des Sicules ou des Tyrrhéniens, sur le mont Palatin. Toutes les traditions reconnaissent unanimement le *Palatium* comme le lieu où fut la Rome primitive; et probablement elle occupait toute la colline, dont les côtés furent autant qu'on le put rendus inaccessibles. Quand Denys d'Halicarnasse remarque que les Aborigènes habitaient de nombreux villages sur les montagnes, cela s'applique fort bien à la contrée qui entourait Rome naissante, quelque opinion que l'on ait sur ses habitans primitifs. Remuria dut être un village de ce genre. Nous en dirons autant pour Vatica ou Vaticum, sur l'autre rive du fleuve. La tradition qui met un village sur le Janicule n'est pas non plus à rejeter; et ces différentes bourgades furent sans doute les premières qui disparurent devant Rome. Son territoire primitif, séparé de l'Étrurie par le Tibre, était limité des autres côtés par les villages des collines voisines; il ne s'étendait que du côté de la mer.

Parmi ces collines il y en avait une appelée d'abord *Agonale*, dont le Capitole peut être considéré comme la citadelle, et que couronnait une ville plus considérable que les autres; c'était *Quirium*, dont les citoyens s'appelaient *Quirites*, et étaient Sabins: voilà le second élément constitutif du peuple romain, comme le prouve

la plus grande partie des rites religieux de Rome, qui viennent des Sabins et qu'on voit attribués tantôt à Tatius et tantôt à Numa. Il y eut entre Rome et Quirium guerre, puis alliance : c'étaient deux villes entièrement distinctes, ainsi que l'Emporie des Grecs et celle des *Hispani*, séparées en deux états et par des murailles ; ainsi que la Tripolia phénicienne des Sidoniens, des Tyriens et des Arcadiens ; ainsi que, dans le moyen âge, la vieille ville et la nouvelle ville de Dantzic, et les trois villes indépendantes de Kœnigsberg, qui, de muraille à muraille, se faisaient une guerre violente. Toutes les traces des circonstances qui amenèrent la réunion des deux villes ne sont pas effacées ; il nous est resté une tradition selon laquelle chacune avait son roi et un sénat de cent membres, qui se réunissaient dans le *Comitium*, nom qui fut donné au terrain entre le mont Palatin et le Capitole.

Les deux villes, une fois réunies sur un pied d'égalité, bâtirent, sur le chemin du mont Quirinal au mont Palatium, le double Janus, qui séparait les deux territoires et avait du côté de chaque cité une porte ouverte en temps de guerre pour que chacun pût recevoir du secours de l'autre, fermée pendant la paix, soit pour empêcher un commerce illimité d'où pouvaient naître des discordes, soit comme symbole d'une union qui

n'étouffât pas l'indépendance. Il est encore d'autres vestiges de cette double cité : le double trône conservé par Romulus après la mort de son frère, la tête de Janus qui dès les premiers temps se trouvait sur les as romains.

Un peuple double, voilà ce que restèrent longtemps les Romains, même fort avant dans les temps historiques ; la fiction des deux jumeaux n'a pas d'autre sens ; si la réunion de Remuria et de Roma lui donna naissance, celle des Romains et des Quirites dut à coup sûr la confirmer ; enfin les rapports et l'opposition des patriciens et des plébéiens lui donnèrent plus que jamais consistance et perpétuité.

Cependant des mariages réciproques et un culte commun portèrent les Romains et les Quirites à ne faire plus qu'un seul peuple ; on s'entendit pour n'avoir plus qu'un sénat, une assemblée, un roi ; et le roi devait être choisi alternativement par l'un des peuples chez l'autre. « Alors, » dans toutes les occasions solennelles, on unit » le nom des deux peuples : *Populus romanus* » et *Quirites* ; et plus proprement, d'après le » vieil usage romain de ne lier ces mots qu'en » les rapprochant : *Populus romanus Quirites* ; » ce qui plus tard se changea en *populus romia-* » *nus Quiritum*. Que dans la suite Quirites et » plébéiens aient signifié même chose, cela n'ôte

» rien à la tradition, qui veut que les Sabins de
 » Tatius se soient appelés Quirites. Il est facile
 » de concevoir que, toute différence entre les
 » Romains et les anciens Sabins ayant cessé, le
 » nom de *Quirites* a pu passer aux plébéiens qui
 » étaient entrés dans la nation sous des rapports
 » semblables. C'est par la réunion des Romains
 » et des Quirites que Romulus a été changé en
 » *Quirium*, et que probablement *Quirium* est de-
 » venu ce nom latin secret de Rome qu'il était
 » défendu de prononcer. »

Après la fédération des deux villes, nous voyons le peuple romain se partager en trois tribus et en trente curies : les noms des deux premières tribus, *Ramnenses*, *Titienses*, sont rapportés par l'opinion générale aux deux rois fondateurs ; Romulus était le chef des *Ramnenses*, Tatius des *Titienses*. Mais la troisième tribu, celle des *Luceres*, à quoi la rattacher ? comment l'expliquer ?

La plupart des archéologues romains faisaient dériver le mot *Luceres* de *Lucumo*, étrusque, allié de Romulus, et qui aurait péri dans la guerre contre les Sabins ; quelques-uns le rapportaient à un Lucerus, roi d'Ardée ; de façon que, pour plusieurs, les citoyens de cette tribu étaient des Etrusques ; pour quelques autres, des Tyrrhéniens.

Ici M. Niebuhr propose une autre explication,

qu'il tire d'une autre forme du même nom. On dit *Lucertes* (comme *Tiburtes*); et cette forme vient d'un nom de lieu, *Lucer* ou *Lucerum*. Les Lucères composaient une tribu, et occupaient le mont Cœlius, qui, dès Romulus, est nommé parmi les collines urbaines. Néanmoins c'est Tullus Hostilius qui passe pour le fondateur de cette partie de Rome, parce que, dit-on, il y établit les Albains. Ainsi les *gentes* d'Albe furent transportées sur le mont Cœlius, comme les *gentes* sabinés habitaient le mont Quirinal. Une partie des Romains se rattachent à Tullus, comme les deux anciennes tribus à Romulus et à Numa, et les plébéiens à Ancus. Ces quatre rois, toujours considérés comme auteurs des anciennes lois, ont véritablement fondé pièce à pièce la chose romaine. Or il ne reste pour Tullus que les Lucères, qui sont donc les mêmes que les citoyens de la ville du Cœlius, de *Lucerum*. L'étymologie qui remonte à Lucumon, allié de Romulus, nous donne le même résultat; car ce Lucumon n'est autre que le chef étrusque Cœlebs Vibenna, qui, suivant la tradition, s'établit avec sa troupe sur la montagne qui prit son nom.

Lucerum, ne venant que comme troisième tribu (la tribu des *Luceres*), fut, pendant les premiers temps, dans une condition politique bien inférieure aux deux premières; elle leur fut assu-

jettie, son sénat ne se réunissait pas aux deux autres, ses citoyens n'étaient pas convoqués au *comitium*. Roma exerçait une sorte de prééminence sur Quirium, et Quirium était bien supérieur à Lucerum. Quand les historiens nous parlent de l'augmentation du nombre des sénateurs, il faut reconnaître dans ce fait défiguré l'extension des droits politiques à la seconde et à la troisième tribu. Primitivement il y eut cent sénateurs; voilà pour Rome : on fait la guerre, puis la paix avec les Sabins; le sénat est doublé; voilà pour Quirium : enfin, quand Denys d'Halicarnasse nous dit que Tarquin l'Ancien éleva le nombre des sénateurs de deux cents à trois cents, nous reconnaissons le sénat de la troisième tribu de Lucerum. On comprend aussi comment cette dernière tribu, venue plus tard au partage des droits politiques, et restée long-temps dans un état d'infériorité à l'égard des deux autres, soit pour ses rapports avec elle, soit pour son organisation intérieure, s'appelait *minorum gentium*. On ne prenait les suffrages de ses sénateurs qu'après avoir recueilli ceux des *patres majorum gentium*; et, pendant long-temps sans doute, les curies de Lucerum furent appelées les dernières.

Voilà donc comment s'est formé le peuple romain. Résumons rapidement la théorie de M. Niebuhr.

Un mélange de Pélasges et d'Aborigènes, Roma, Rémuria, habitant le mont Palatin, s'organisant plus tard en une tribu dont Romulus est considéré comme le chef, *Ramnenses*.

Des Sabins, habitant sur la colline Agonale, que couronne le Capitole, la ville de Quirium, s'organisant plus tard en une tribu dont Tatius est considéré comme le chef, *Titienses*.

Une troupe d'Etrusques, venue sous la conduite de Coelebs Vibenna, lucumon d'Etrurie, sur le mont Cœlius, qui prit son nom : ils y fondèrent un village qui s'appela Lucerum. Plus tard, Tullus y transporta les *gentes* d'Albe; et ce mélange d'Etrusques et d'Albains s'organisa en une tribu, *Luceres*, qui prit son nom ou de la ville même, *Lucerum*, ou du chef étrusque, *Lucumo*. Pour nous, nous inclinons à cette dernière étymologie.

Sur ce dernier point, nous eussions même désiré que M. Niebuhr eût marqué avec plus de fermeté le caractère étrusque de la troisième tribu ; car c'est par elle que, dès son commencement, avant l'arrivée des Tarquins, Rome mêla à ce qu'elle avait de latin et de mœurs sabinas un élément étrusque.

Quoi qu'il en soit, les solutions historiques de M. Niebuhr nous paraissent excellentes et avoir trois grands avantages : 1^o de laisser au Latium

la priorité d'origine et d'influence; 2° de donner aux Sabins une juste prépondérance dans la formation de la chose romaine, prépondérance sur laquelle s'accordent les traditions, et qui aurait été impossible si les Sabins avaient eu affaire à une colonie étrusque, modelée sur sa métropole, et qui, dès le principe, se serait enfermée dans une imitation rigoureuse; 3° de rendre compte de tout ce que les institutions romaines ont pu emprunter à l'Etrurie, sans que pour cela elle étouffe le génie latin et romain; l'élément étrusque vient en tiers s'ajouter à un petit état déjà constitué; il pourra le fortifier et l'influencer, mais non le dénaturer et l'absorber.

L'opinion définitive de M. Niebuhr a encore le mérite de concorder avec les traditions et les historiens; elle les explique, les améliore, mais sans les contredire d'une manière tranchée: fortune excellente pour la critique moderne, de pouvoir, sous la lettre de l'antiquité, susciter un esprit original et nouveau.

M. Niebuhr est d'accord avec Denys d'Halicarnasse sur les Sicules et les Aborigènes. (*Antiquitatum roman.*, l. 1, c. 9, p. 24 et 25, édit. Reiske.)

Il se rapproche tout-à-fait de Tive-Live, qui s'exprime ainsi sur les trois tribus: « *Eodem* » *tempore et centuriæ tres equitum conscriptæ*

» *sunt, Ramnenses ab Romulo, ab Tito Tatio*
 » *Titienses appellati. Lucerum nominis et origi-*
 » *nis causa incerta est. Inde non modo commune,*
 » *sed concors etiam regnum duobus regibus fuit.* »
 (LIVIUS, lib. I, cap. 13.) « Dans le même temps
 » (après la paix avec Tatius), on forma trois cen-
 » turies de chevaliers; la première s'appela *Ram-*
 » *nenses*, du nom de Romulus; la seconde, *Titien-*
 » *ses*, du nom de Titius Tatius. On ignore l'étymo-
 » logie de *Luceres*, nom de la troisième. De cette
 » façon, les deux chefs eurent paisiblement en
 » commun le pouvoir et la domination. »

Enfin, je ne sais si je m'abuse, mais cette tri-
 ple origine de Rome, je la retrouve dans Virgile.
 Ce beau génie était profondément versé dans
 l'archéologie nationale; rien dans ses poèmes
 n'est jeté au hasard, ni donné à l'industrie et à
 la nécessité des vers : tout est traditionnel, ar-
 chéologique, vraiment national. Dans ses Géor-
 giques, quand il a décrit les charmes et les dou-
 ceurs de la vie agricole, il revient aux souvenirs
 de la patrie :

- « Hanc olim veteres vitam coluere Sabini;
 » Hanc Remus et frater : sic fortis Etruria crevit :
 » Scilicet et rerum facta est pulcherrima Roma,
 » Septemque una sibi muro circumdedit arces. »

(*Georgicon*, lib. II, v. 532.)

« Ainsi dans les anciens jours vivaient les vieux
 » Sabins; ainsi Remus et son frère : voilà com-
 » ment a grandi la forte Etrurie : c'est de cette
 » façon que Rome est devenue la plus belle des
 » cités, et qu'elle a su enfermer les sept collines
 » dans ses murailles et dans l'unité romaine. »

N'y a-t-il pas là la réunion successive des trois
 élémens de la chose romaine ?

« Hanc olim veteres vitam coluere Sabini. »

Voilà les Sabins.

« Hanc Remus et frater. »

Voilà les habitans primitifs de Rome, Pélasges
 et Aborigènes.

« Sic fortis Etruria crevit. »

Je saisis l'élément étrusque.

« Scilicet et rerum facta est pulcherrima Roma,
 » Septemque una sibi muro circumdedit arces. »

Enfin Rome se constitue, et enveloppe les
 sept collines de ses murailles et de son unité.

Pour ma part, il m'est impossible de ne pas
 donner à ces vers un sens profondément histo-
 rique; sous des trésors d'élégance, d'harmonie,

de beauté et de politesse, Virgile cachait un génie naïf, amant des traditions et tout-à-fait archaïque. En vain quelques critiques ont voulu nous le faire voir comme entièrement envahi par les idées et l'esprit de son temps ; non : bien différent d'Horace, il aime surtout la nature simple et les temps primitifs : c'est pour les chanter qu'il est poète. Seulement il ne refusera pas d'emprunter à un siècle poli l'élégance du langage. Il ne saurait retrouver la lyre d'Orphée ; il rougirait de celle d'Ennius. Pur de ces affectations puériles qui nuisent parfois à Salluste et à Lucrèce, il chante avec la langue de tous, qu'il porte à son comble de perfection et de fini, et sa muse, à la fois originale et populaire, reste comme le type immortel de la poésie pour les temps de politesse et de civilisation.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

de dévotion et de piété. Les poètes ont été
 une fois encore les premiers à s'occuper de
 ce sujet. Ils ont dit que l'âme est un
 être qui vit et qui sent, et qui est
 capable de tout. Ils ont dit que l'âme
 est immortelle, et que elle ne peut
 être détruite. Ils ont dit que l'âme
 est le principe de la vie, et que elle
 est le principe de la pensée. Ils ont
 dit que l'âme est le principe de la
 conscience, et que elle est le principe
 de la moralité. Ils ont dit que l'âme
 est le principe de la liberté, et que
 elle est le principe de la dignité. Ils
 ont dit que l'âme est le principe de
 la justice, et que elle est le principe
 de la paix. Ils ont dit que l'âme
 est le principe de la vérité, et que
 elle est le principe de la sagesse. Ils
 ont dit que l'âme est le principe de
 la beauté, et que elle est le principe
 de la gloire. Ils ont dit que l'âme
 est le principe de la vie, et que elle
 est le principe de la mort. Ils ont
 dit que l'âme est le principe de tout,
 et que elle est le principe de rien.

REVUE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA POLITIQUE

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE QUATRIÈME.

LES PHILOSOPHES.

CHAPITRE PREMIER.

Platon. Pages.
1

CHAPITRE II.

Aristote. 24

CHAPITRE III.

Le Stoïcisme. 47

CHAPITRE IV.

Le Christianisme. 65

CHAPITRE V.

Machiavel. 86

CHAPITRE VI.

Hobbes. — Locke. 103

CHAPITRE VII.

Spinoza. 130

CHAPITRE VIII.

Kant. — Fichte. 154

CHAPITRE IX.

Schelling. — Hegel. 174

CHAPITRE X.

Jean-Jacques Rousseau. 202

CHAPITRE XI.

Condorcet.—De Maistre.—Saint-Simon.—Benjamin Constant. 234

LIVRE CINQUIÈME.**LA LÉGISLATION.****CHAPITRE PREMIER.**

Du Droit.—De la législation.—De ses rapports avec la science
du droit proprement dite. 263

CHAPITRE II.

De la législation dans ses rapports avec la religion, la philo-
sophie et l'économie politique. 274

CHAPITRE III.

De la Codification. 285

CHAPITRE IV.

Du Problème de l'Organisation judiciaire. 298

CHAPITRE V.

Conclusion. 314

ÉTUDES.

AVERTISSEMENT. 321

De la vie et des ouvrages de Saint-Simon. 326

Die Etrusker, von Karl Otfried Müller, etc.—*Les Étrusques*;

par Ch. OTGRIED MULLER. 346

Niebuhr. I. 367

— II. 377

— III. 392

— IV. 409

6800